Supplément

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14626 – 6 F

MERCREDI 5 FÉVRIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'Allemagne ses syndicats et l'Europe

LA semaine dernière, 86,8 % des sidérurgistes allemands avaient voté la grève. Selon toute vraisemblance, ils ne la feront pas. L'accord signé, lundi 3 février, entre les syndicalistes et le patronat écarte le spectre d'un conflit dans la sidérurgie et, probablement, celui d'une vague de grèves dans d'autres secteurs, d'une ampleur semblable à celles de 1984. A l'époque, les syndicats avaient obtenu la réduction du temps de travail vers les 35 heures par semaine. Le conflit avait coûté, sur un trimestre, un demi-point de croissance à l'Allemagne.

Une fois de plus, les syndicats allemands ont impressionné par le degré élevé de mobilisation de leurs adhérents, et, parallèlement, leur capacité à rechercher le compromis.

Face au patronat et au gouvernement qui avaient mis en garde contre les dérapages salariaux, la fédération IG Metall a réussi un coup de maître. Certes, l'augmentation prévue par l'accord (6,35 % au total) est largement inférieure aux 10 % réclamés au départ. Mais la marge au-dessus du taux d'inflation (qui devrait être légèrement supérieure à 4 % cette année) reste confortable.

POUR l'année 1992, donc, les perspectives d'évolution des rémunérations commencent à s'éclaircir. Après la sidérurgie, la métallurgie dans son ensemble, la banque, les assurances, et d'autres grands secteurs, forts du succès obtenu par l'IG Metall, négocieront des augmentations d'un montant vraisemblablement similaire. Les perspectives sont plus incertaines pour les fonctionnaires, qui devront affronter directement l'Etat.

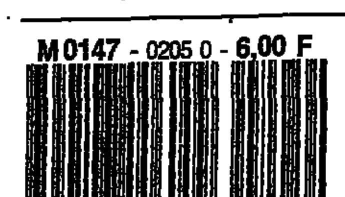
L'importance des augmentations salariales interdira sans nul doute tout assouplissement de la politique monétaire allemande. Mais les marchés financiers, qui préfèrent les certitudes, même défavorables, aux hypothèses, n'ont pas manifesté de mécontentement après le compromis qui vient d'intervenir. Le maintien d'une politique monétaire allemande très stricte n'est pas pour réjouir les grands pays industrialisés, qui tentent de relancer la croissance mondiale. Mais leurs ministres des finances se sont faits depuis longtemps à l'idée que l'Allemagne ne les épaulerait pas dans la baisse des taux.

C'EST à plus long terme que le « compromis » allemand peut être inquiétant. D'une part, les craintes d'une récession économique provoquée par des taux d'intérêt très élevés se font plus fortes. D'autre part, contraints d'offrir des salaires plus élevés, les employeurs d'outre-Rhin risquent de réduire leurs effectifs plus rapidement que prévu. Ce qui pourrait provoquer de vives tensions dans le pays alors que le taux de chômage dans l'ancienne RDA restera élevé pendant plusieurs années.

Comment réagiront les syndicats face à ces évolutions ? Dans le passé, les principales fédérations ont accepté de courber le dos dans les périodes économiques difficiles, mais il faut espérer que le consensus social pourra résister si l'économie allemande est confrontée à de nouvelles et plus fortes turbulences.

Lire page 22 l'article d'HENRI DE BRESSON

M 0147 - 0205 0 - 6,00 F



Le président russe en visite d'État à Paris

M. Eltsine attend de la France un soutien à ses réformes

M. Boris Eltsine était attendu, mercredi après-midi 5 février, à Paris, pour une visite d'Etat – la première – de trois jours. Durant le séjour du président russe, qui attend de la France un soutien aux réformes qu'il a engagées, plusieurs accords de coopération ainsi qu'un traité d'amitié seront signés entre les deux pays.

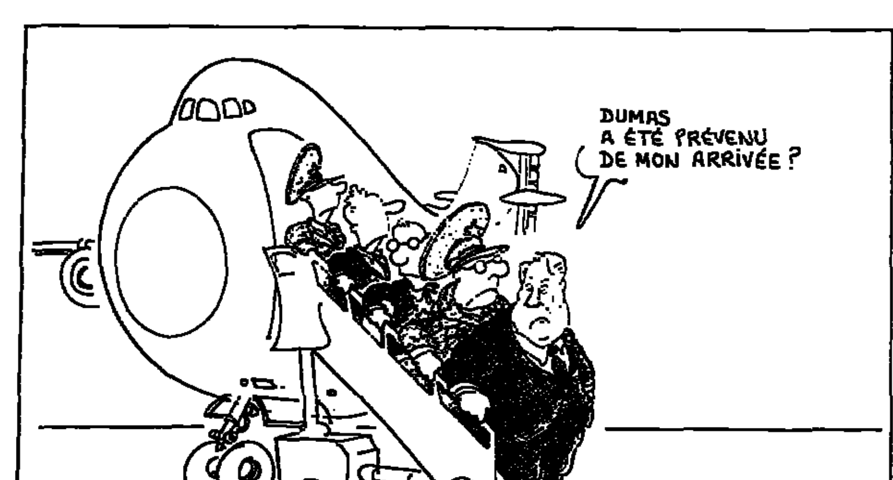
MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Dans le chaos qui semble emporter toujours plus les Etats indépendants ex-soviétiques, le jeune économiste en chef de la Russie, M. Egor Gaïdar, a paru à contre-courant, lundi 3 février à Moscou. Le ministre des finances a dressé un bilan presque optimiste du premier mois de sa réforme : « *Si des bouleversements politiques imprévus n'interviennent pas, le rythme de l'inflation en février-mars baissera fortement (...) Il est maintenant clair que la brusque multiplication des prix de janvier ne se transformera pas en hyper-inflation permanente.* » Si cette déclaration n'est pas une simple expression de la méthode Coué, le premier résultat en question peut paraître miraculeux.

SOPHIE SHIHAB

Lire la suite et nos informations page 4



Moscou annonce la signature d'un contrat pétrolier avec Elf

Dans un entretien au *Monde*, M. Vladimir Lopoukhine le ministre russe de l'énergie lance un appel à l'aide aux Occidentaux et annonce que M. Eltsine devrait signer un accord pétrolier avec Elf.

Lire page 23 l'entretien réalisé par ERIK IZRAELEWICZ

Le « temps utile » et le temps perdu

Ni l'Hôtel Matignon ni le ministère de l'intérieur n'ont compris d'emblée la portée politique de la venue de M. Habache à Paris. Aussi, les « sanctionnés » ont le sentiment de porter un chapeau trop grand.

Lire page 8 l'article d'EDWY PLENEL

Tandis que MM. Dumas et Marchand écartent toute idée de démission

M. Mitterrand tente de contenir les effets de l'affaire Habache

Après les remous provoqués par l'affaire Habache, M. Mitterrand a choisi de maintenir intégralement en place le gouvernement de Mme Cresson. « C'est clair : on se calme ! », a commenté, mardi matin 4 février, M. Fabius, premier secrétaire du PS, à l'adresse de ceux des socialistes qui espéraient un changement de l'équipe gouvernementale.

par Thierry Bréhier

Pour le pouvoir, l'heure n'est plus à la retraite, mais la contre-attaque paraît hors de portée. Dans la situation pour le moins difficile où il s'est mis, il ne peut que se contenter de faire le gros dos, espérant que l'orage se calmera, et attendant que, une fois la foudre des scrutins de mars tombée, il soit – peut-être – possible de reprendre l'offensive.

Cette stratégie a été mise au point par M. François Mitterrand et Mme Edith Cresson le week-end dernier, le premier ministre ayant rencontré alors, au moins une fois, le président de la République. Ce dernier s'est également entretenu au téléphone avec M. Delors pour envisager avec lui l'hypothèse d'un changement de gouvernement.

Lire la suite page 9 et nos informations pages 8 et 9

Putsch déjoué au Venezuela

Une tentative de coup d'Etat militaire a été déjouée dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 février au Venezuela. Le président Carlos Andres Perez, de retour de Davos (Suisse) où il avait participé à un colloque, est apparu en pleine nuit sur les écrans de télévision pour annoncer à la fois la tentative elle-même et son échec. M. Carlos Andres Perez a déclaré qu'il « *contrôlait la situation* » et invité les auteurs de ce putsch manqué à réintégrer leurs casernes.

L'ampleur de la tentative elle-même paraît faible. Il ne s'agissait essentiellement que d'un bataillon de parachutistes, appelé le bataillon Jose Leonardo Chirinos, habituellement stationné à Maracay, la principale garnison militaire du pays. Ces quelques centaines d'hommes ont fait mouvement vers la capitale et tenté de s'emparer de la résidence privée du président, située près de l'aéroport La Carlota.

Il y aurait eu de nombreux coups de feu, mais aucun bilan ne faisait état de victimes. Tous les putschistes se seraient rendus. M. Bush a exprimé par téléphone sa « *solidarité* » à M. Carlos Andres Perez.

Lire nos informations page 28

La mort de Jean Hamburger

Grand médecin et humaniste
il fut le chef incontesté de l'école française de néphrologie

Nous apprenons le décès du professeur Jean Hamburger, président de l'Académie des sciences et membre de l'Académie française, survenu à Paris, le samedi 1er février, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Spécialiste de néphrologie, il avait écrit de nombreux ouvrages scientifiques et de réflexion sur la médecine et l'éthique. Ses obsèques ont eu lieu, mardi 4 février, dans la plus stricte intimité.

par le Dr Escoffier-Lambiotte

Le nom de Jean Hamburger est indissolublement lié à l'aventure humaine, scientifique et médicale, que fut le salut, par la greffe rénale ou par le rein artificiel, de dizaines de milliers de malades jusqu'alors condamnés.

Lorsqu'il créa, en 1955, le centre de l'hôpital Necker qu'il a animé depuis près d'un quart de siècle, les maladies des reins n'attiraient guère que l'attention désolée des médecins, et le terme de « néphrologie » (science du rein normal ou malade) était à peine connu. Convaincu que la médecine se trouvait, après-guerre, à un tournant de son histoire, qu'elle devait s'appuyer sur les sciences et donc sur la recherche, il créa, dès l'origine, une unité originale, entièrement centrée sur l'étude du rein.

Lire la suite et les articles de JEAN-FRANÇOIS BACH et de BERTRAND POIROT-DELPECH page 14

M. Bush veut apaiser la tension nippo-américaine

M. George Bush veut éviter que les relations nippo-américaines ne prennent un tour trop polémique. Le président américain ne prend pas trop au sérieux les critiques formulées, y compris par le premier ministre japonais, contre les Américains. Mais l'aggravation des sentiments anti-nippons aux Etats-Unis a déjà eu pour conséquence l'annulation du contrat japonais pour le métro de Los Angeles.

lire page 5 l'article d'ALAIN FRACHON

Coopération régionale des pays de la Mer noire

Neuf pays proches de la mer Noire, dont plusieurs anciennes républiques de l'URSS, ont décidé, lundi 3 février, à Istanbul, sous l'égide de la Turquie, de jeter les bases d'une coopération économique régionale. C'est un premier pas pour Ankara, qui souhaite mettre à profit l'éclatement de l'Union soviétique pour jouer son rôle de puissance régionale.

Lire page 3 l'article de NICOLE POPE

Mantegna maître de la couleur

La Royal Academy de Londres présente une grande exposition consacrée à l'artiste du seizième siècle qui met en relief ses talents de coloriste. Une métamorphose.

page 16 l'article de PHILIPPE DAGEN

La Croix-Rouge

Fondée en 1864, la Croix-Rouge française appartient à un exceptionnel réseau mondial d'action humanitaire spécialisé dans les secours d'urgence et l'aide aux victimes, en temps de paix comme en temps de guerre.

page 10

- Prévoir pour prévenir : quatre-vingt spécialistes de Météo-France surveillent le temps pour assurer le bon déroulement des Jeux olympiques
- Hépatites virales : vacciner coûte que coûte
- La délocalisation de la recherche.

pages 19 à 21

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 28

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Politique

Paradoxes du nationalisme français

par Paul Thibaud

« *IL est plus facile que l'on croit de se haïr* » (G. Bernanos). En tête de son dernier livre (1), Louis Dumont cite, sans le nommer, un historien contemporain : « *Nous n'avons pas à rougir de ce qu'un hasard nous ait fait naître français.* » Cette formule a l'avantage d'être à la fois banale (donc révélatrice) et absurde. Un Français de naissance ne peut s'imaginer non français avec d'autres parents, une autre enfance, une autre culture d'origine... Qu'il le fasse relève d'une illusion, mais cette illusion est commune : le Français se voit comme un individu pur, préexistant au fait d'avoir été « par hasard » précipité dans un séjour particulier.

Cette représentation de soi semble dévaloriser radicalement l'appartenance nationale. Pourtant le détachement affiché par celui qui se pense membre direct de l'humanité dissimule, à ses propres yeux d'abord, une affirmation implicite mais essentielle à son propos : ma culture (sous-entendu française) me permet d'accéder directement à un point de vue universel. L'individualiste candide présuppose l'universalité de sa propre culture. En somme, le Français n'est jamais aussi nationaliste que lorsqu'il affecte de négliger son appartenance nationale et de coïncider avec l'universel.

Cette analyse de Louis Dumont n'est pas pure abstraction. De fait, le nationalisme français est à son aise quand il peut confondre sa cause avec celle de l'humanité, que ce soit en l'an II, en août 14 (Péguy : « *Je pars soldat de la République pour la dernière des guerres et le désarmement général* ») ou en novembre 18 (Clemenceau : « *La France, soldat du droit* »). Le messianisme humanitaire fait partie du nationalisme français (au moins dans sa version dominante), Bernard Kouchner en est encore l'illustration.

Mais notre suffisance tourne au désarroi quand la France ne peut plus prétendre à un rôle conforme à cette image. Quand le gouvernement, ou même la majorité des Français, fait des choix indignes, les autres ont la ressource de protester, de faire dissidence, au nom de la vraie France, celle de Hugo, celle des dreyfusards... Mais ce n'est plus le cas si, comme à présent, la France est évidemment trop faible et trop peu créatrice pour son ambition. Alors l'assimilation de la France à l'universel se met à fonctionner dans l'autre sens : que la France disparaisse puisqu'elle n'est plus l'institutrice des nations. Une cause plus grande qu'elle réclame qu'elle s'efface.

L'ambition de faire l'Europe

On a une bonne illustration de cette tentation avec une formule que nos politiques se repassent et répètent avec une sorte de fascination : « La grande ambition de la France, c'est désormais de faire l'Europe. » Si cette phrase, où l'Europe est une figure ou un équivalent de l'humanité, est devenue mot de passe, c'est parce qu'elle est, un peu comme la précédente, ambiguë jusqu'à l'absurdité. On peut l'entendre comme le *nunc dimittis* national : l'unique ambition de la France est désormais hors de France, la grande ambition devient l'ambition de ne plus exister, de transmettre le relais. Mais cet aveu assez théâtral enveloppe une compensation qui, encore une fois, réside dans l'implicite du propos : on parle comme si la France était seule à faire l'Europe. Nul doute qu'un Allemand n'entende notre profession de foi sacrificielle comme révélant l'insupportable prétention de faire une Europe française.

La seconde proclamation est cependant différente de celle de l'historien anonyme : dans le premier cas, c'est en déployant notre particularité, par notre manière de considérer les choses, que nous nous mettons au niveau de l'humanité ; dans le second cas, c'est en disparaissant comme agent historique (on dit toujours *la* grande ambition, non pas *une* grande ambition).

L'ambiguïté qui subsiste montre pourtant qu'un sentiment de fin de partie reste lié chez nous à une prétention tenace, qu'il est même nourri par elle. La formule en question décrit ce qui se passe en fait : pour la France en tant que corps social et politique, aucun projet, sinon d'adaptation, comme si, en Europe même, nous ne devions pas avoir un projet propre, sous peine d'être rayé de l'Histoire ; mais en même temps chez nos dirigeants, une vanité pointilleuse, formaliste, comme pour signifier que c'est nous, en fonction de notre mythologie, qui décidons de passer la main. La réversibilité du nationalisme français, travaillé par un universalisme qui, selon les périodes, l'exalte ou de déprime, peut seule expliquer que notre orgueilleuse administration « napoléonienne » ait été brusquement saisie d'un zèle quasi servile d'adaptation à l'Europe.

Ce qui semble en tout cas faire défaut, soit qu'on prétende à bien plus, soit qu'on n'en soit plus capable, c'est le simple amour de soi, l'estime critique mais confiante accordée à la particularité dont on participe et que l'on réinterprète pour la transmettre. Les Français ont trop identifié leur culture politique depuis 1789 à l'illusion révolutionnaire de l'homme nouveau et de la transparence, celle que la catastrophe soviétique a totalement déconsidérée. Maintenant ils croient que dans les deux derniers siècles ce qu'ils ont réussi est banal et ce qu'ils ont eu d'original un échec. Certaines réussites originales seraient pourtant à rappeler, qui sont des contributions importantes, et encore prometteuses, au travail inachevé et toujours précaire d'invention de la démocratie moderne : une interférence particulièrement profonde entre le catholicisme et la démocratie, une socialité plus liée au civisme qu'aucune autre, l'art de tolérer une part de tradition à l'intérieur de la modernisation...

Que l'heure ne soit pas à l'auto-évaluation sereine et positive, on le voit au succès d'une troisième expression-clé : « *La fin de l'exception française* ». On sait qu'elle a été employée par François Furet pour marquer la fin du système d'idées et de conflits politiques issu des déchirements révolutionnaires, mais son usage déborde énormément cette signification particulière ; elle a pris l'allure d'un mot d'ordre : banalisons-nous ! Adoptons le style international ! Elle est devenue la devise du nationalisme pénitent. Prise à la lettre, coupée du contexte comme généralement, circulant comme un goupillon devant un cercueil, cette formule a elle aussi (François Furet le note lui-même) quelque chose d'impensable : quelle personne, quel organisme même, n'est pas une exception, tant qu'il vit ? Encore une manière d'annoncer sa propre mort ? A moins qu'on ne retrouve là aussi, sur un mode dépressif, le désir de coller à l'universel, de dépasser sa contingence.

Le fonctionnement autodestructeur du nationalisme républicain qui a dominé deux siècles de notre histoire explique largement la remontée d'un fantôme qu'on croyait perdu dans le passé, l'autre nationalisme, fermé, hargneux, nostalgique, identitaire au sens de répétitif. Nationalisme défaitiste, dit à juste titre Alain Touraine, mais où est le nationalisme non défaitiste quand le messianisme désenchanté se retourne contre la nation, alors que les politiques civilisés portent leur patriotisme comme un fardeau et un remords, un sentiment dont ils ne savent rien tirer.

Le désir d'être exemplaire

L'essentiel de notre contradiction n'est pas, comme on dit trop facilement, entre l'ambition et les moyens de l'ambition. Les Français rêvent moins de domination que d'être reconnus. C'est pourquoi on se trompe en leur offrant à imaginer, comme François Mitterrand après Maastricht, la très improbable « grande puissance » européenne. La puissance n'a jamais été leur objectif premier, et ils se disent, dans l'état où ils se voient, que si grande puissance il y a, ce ne sera nullement la leur. Au contraire, la banalisation, qui est le prix de l'Europe intégrée, blesse leur vrai désir, celui d'être exemplaires.

L'exemplarité en effet pourrait être une forme restreinte, partielle, réliste du magistère universel auquel nous ne pouvons plus penser. Redéfinir ainsi le rêve national nous sortirait du piège qu'est devenu pour nous la prétention déçue (orgueil tourné contre soi, mortifère et vulnérable aux démagogies) en l'échangeant contre une confiance raisonnable en nous-mêmes, contre la connaissance des contributions à l'humanité que notre histoire particulière rend possibles. Diminuer les prétentions et augmenter l'estime de soi sont les deux aspects d'une même et nécessaire mutation. Les Français attendent le langage, les projets qui, leur offrant une idée d'eux-mêmes moins inégale au rôle qui leur tient à cœur, permettraient qu'ils soient Européens sans panique et sans névrose. Le « faux magicien » qui nous représente irrite au contraire une vanité amère et perverse quand il joue avec les grandeurs sans souci de rétablir à domicile l'idée de la citoyenneté, l'idée de la solidarité, l'idée de l'éducation, l'idée de l'urbanité qui sont nos atouts et nos défenses immunitaires contre le pire.

(1) *L'Idéologie allemande*, Gallimard, 1991.

Justice

Pouvoirs et vertu

par Jacques Barrot

Dans l'imbroglio malsain qui mêle confusément justice, politique en argent, nous sommes arrivés à un tournant décisif. La crise que nous vivons depuis quelques années a atteint aujourd'hui son paroxysme. Il faut maintenant entièrement crever l'abcès pour pouvoir tourner la page sur cette période d'irresponsabilité où l'argent était roi, où l'argent était fou.

Il faut maintenant dépasser les surenchères médiatiques et ausculter chaque pouvoir, pour que chacun des pouvoirs qui fonde la République puisse retrouver à la fois son équilibre interne et une indépendance vis-à-vis des autres pouvoirs.

Le pouvoir politique doit le premier faire amende honorable et les hommes politiques affirmer clairement leur volonté de se soumettre au droit commun en abandonnant leurs privilèges. Il n'y a aucune raison que la justice ne s'applique pas aux politiques avec la même rigueur et avec les mêmes garanties que pour les autres citoyens. L'immunité parlementaire n'est plus nécessaire aujourd'hui. Si l'on fait pleinement confiance à la justice de notre pays, pourquoi faudrait-il des sas de protection au profit du monde politique ?

A charge en retour pour la justice de ne pas chercher à prendre quelque revanche sur le politique en opérant des perquisitions-exhibitions qui jettent le discrédit sur la recherche de la vérité. Ce n'est pas en menant une justice-spectacle bruyante, à grand renfort de trompettes et fracas médiatiques, que l'on fortifiera la sérénité de notre justice, l'indépendance de nos juges et la recherche de la vérité. Au contraire. L'inculpation doit garder un caractère non diffamatoire et certains actes de l'instruction doivent être faits collégialement, pour acquérir toute l'objectivité souhaitable.

L'argent-roi a fait éclater l'équilibre entre les différents pouvoirs de la République. Mais ils ne pourront sans cesse se renvoyer la responsabilité l'un à l'autre. Il faut en finir avec la logique de diffamation, de falsification de la pensée de l'adversaire. C'est au contraire de l'équilibre et du respect mutuel entre le juge et le politique que dépend la qualité de la démocratie et de la République.

Il faut par conséquent que la réforme institutionnelle nous permette de rétablir pleinement l'équilibre et la séparation des pouvoirs, sans que l'un puisse tenir l'autre en laisse. Mais cela vaut aussi pour le « quatrième pouvoir » : les médias ne peuvent plus donner dans un voyeurisme facile, déformant et stérile. La démocratie est une chose fragile, toujours en construction. Elle ne doit pas être l'objet d'un mauvais spectacle de boulevard, sous peine d'encourager les démagogues de tous bords.

De nouveaux codes de conduite

Chaque pouvoir doit pouvoir se ressourcer dans une authentique morale. Et c'est bien cela l'enjeu qui s'offre aux hommes de bonne volonté, à tous les Républicains : comment consacrer l'indépendance de chaque pouvoir et lui donner quelques repères déontologiques clairs ?

– 1992 sera l'année d'une réforme institutionnelle. Nous serions coupables de ne pas saisir cette occasion pour consacrer enfin un vrai pouvoir judiciaire garant de la règle du droit en toute indépendance.

– Pourquoi, à l'image de ce qu'a voulu Monseigneur Decourtray pour l'Eglise, ne pas initier avec des intellectuels, des philosophes, des juristes et des représentants de la société civile une véritable réflexion sur l'inéluctable retour d'une morale appliquée au pouvoir ?

– On ne soignera pas la dérive actuelle sans un surcroît de conscience et d'âme. La remise en cause doit se faire à l'intérieur même du corps politique et du corps judiciaire et au cœur du pouvoir sans cesse grandissant des médias. Il faut confier à une entité extérieure le soin de réfléchir et de suggérer les codes de conduite éthique à ceux qui exercent une mission publique. Pierre Bourdieu rappelait récemment qu'« *au moment où les grandes utopies du dix-neuvième siècle ont livré toute leur perversion, il est urgent de créer les conditions d'un travail collectif de reconstruction d'un univers d'idéaux réalistes, capable de mobiliser les volontés sans mystifier les consciences.* » Ce grand dessein doit tous nous mobiliser.

► **Jacques Barrot est député de la Haute-Loire, président du groupe de l'Union du centre.**

Europe de l'Est

Les passés présents

par Alfred Grosser

PARTOUT une économie effondrée, un chômage en expansion, la pénurie installée, la famine menaçante. Pour en sortir, il ne suffirait pas de trouver des ressources matérielles. Il faut forger une administration, former des gestionnaires, construire des infrastructures. Les urgences dramatiques sont évidentes. Et, pourtant, le passage si difficile du présent au futur se trouve encore entravé par le poids du passé.

Ou, plus exactement, des passés. Même si on laisse de côté les conflits déjà ou potentiellement sanglants hérités d'un passé lointain, il y a, de la Lettonie à la Roumanie, de la Croatie à l'Allemagne, l'enchevêtrement de deux systèmes criminels. Qui a été complice, de qui, quand ? Au nom de quoi a-t-on combattu l'un ou l'autre ?

Oui, le mot « fasciste » a été utilisé par les communistes au pouvoir pour désigner quiconque ne leur convenait pas, quiconque s'opposait à eux ou appartenait à une catégorie sociale à détruire. Il n'en résulte pas qu'il faille considérer comme des démocrates ou des précurseurs des régimes libérés d'aujourd'hui les complices directement ou indirectement meurtriers des massacres hitlériens. En Lettonie, en Roumanie et ailleurs, y compris en Slovaquie et en Croatie.

Assimilations outrancières

Tous les anticommunismes du passé et du présent ne sont pas politiquement et moralement équivalents. Pas plus que les antifascismes : de nouveaux dirigeants peuvent avoir été de fermes exécutants ou même exécuteurs des oppressions et répressions d'hier accomplies par le stalinisme gouvernant. En Serbie et ailleurs. Même si leur refuge d'aujourd'hui n'est plus la lutte contre le fascime mais le nationalisme.

Le parallélisme entre deux situations, entre deux types d'attitudes doit-il pour autant nous inciter à mettre les deux passés sur le même plan ? La réponse dépendra en partie de l'interlocuteur.

A ceux qui continuent à sous-estimer l'effroyable dimension des crimes soviétiques, il faut rappeler ou apprendre, par exemple, que les morts ukrainiens de la famine délibérément meurtrière, imposée voilà quatre décennies, se comptent par millions. Et aussi que des crimes moindres ont pu être analogues à des crimes également moindres. Ainsi un débat difficile et douloureux se déroule depuis quelques mois autour d'un ou de deux monuments commémoratifs à Buchenwald. Ce n'était pas un camp d'extermination avant 1945 et, pourtant, des dizaines de milliers d'Allemands d'abord, de non-Allemands ensuite y ont péri. Mais d'autres milliers d'hommes et de femmes y sont morts de famine et de mauvais traitements après 1945, parce que l'URSS victorieuse avait décidé de les éliminer de la société allemande, qu'ils aient été ou non complices des crimes antérieurs. Honorer toutes les victimes relève-t-il ou non d'un amalgame inacceptable ?

On assiste en tout cas à des assimilations outrancières. Ainsi lorsque, au procès contre les tireurs qui ont tué des compatriotes cherchant à fuir l'Allemagne d'Ulrich et de Honecker, il est question de crimes contre l'humanité, comme si une répression criminelle était du même ordre que l'horreur absolue. Pas plus que le général Pinochet, Honecker – si courtisé par tant d'hommes politiques et journalistes – n'a perpétré un Auschwitz. Ce n'est cependant pas seulement cette distinction-là qui conduit à s'interroger sur la reprise, en Allemagne notamment, d'une notion qui a beaucoup servi dans les procès d'après 1945, à savoir le devoir de désobéissance.

En France, on a même été jusqu'à préciser la date à partir de laquelle il s'appliquait pour décider ensuite de l'épuration des fonctionnaires : le 26 avril 1944. Mais le sort de Vichy dépendait d'une guerre en cours. Peut-on appliquer des critères analogues pour la soumission à un régime installé dans la durée, de surcroît fortement légitimé par la reconnaissance extérieure ? La RDA semblait encore plus éternelle après sa légitimation internationale. Réfugiés passés à l'Ouest et opposants du dedans étaient presque autant des incompris que les antifranquistes espagnols décrits de façon si poignante par Alain Resnais et Jorge Semprun dans leur beau film *La guerre est finie*.

Partout à l'Est on veut épurer. Mais au nom de quels principes ? Avec quelles implications pour les libertés à mettre en place ? A Budapest, une loi récente introduit une nouvelle définition floue de la haute trahison (un peu comme l'avait fait la Belgique au lendemain de la guerre) permettant de sanctionner comme complice quiconque ne s'était pas joint à l'insurrection de 1956. A Prague, l'amendement au code pénal, adopté par le Parlement le 11 décembre 1991 dernier, place si bien communisme et fascisme, « *haine nationale, raciale, de classe ou religieuse* » sur le même plan que le marxisme se trouverait frappé d'interdit.

Répression douce

Qui a été coupable, qui a été complice, surtout pendant la période de la répression « douce », lorsque la sanction consistait notamment à priver les enfants de la possibilité de faire des études ? Quels fonctionnaires, de quel niveau ? Comme dans l'immédiat après-guerre, la tendance est à la punition des petits et des très grands. Sauf en Allemagne où l'on aurait tendance à ne pas punir Honecker – si adulé par tant d'hommes politiques ouest-allemands – et à sanctionner ceux qui lui ont obéi.

Les attitudes sont également fort variées en ce qui concerne les Eglises. Dans l'ancienne URSS, les effroyables persécutions infligées par Staline à l'Eglise orthodoxe permettent à tout un appareil ecclésial parfaitement soumis et justificateur du régime de se faire passer pour un ensemble de martyrs. En Allemagne, on découvre peu à peu ce qui aurait dû être une évidence dès 1989 : l'Eglise protestante – la seule forte en RDA – a été simultanément et contradictoirement un abri limitant l'emprise totalitaire et une instance de légitimation du régime d'oppression. Comme l'avait été l'Eglise catholique sous le nazisme.

Et comment distinguer entre un intellectuel soumis, un intellectuel complice, un intellectuel cherchant, au prix d'inévitables compromissions, à élargir un peu l'espace de liberté de ses concitoyens ? Ici, le débat allemand a pris une intensité telle que des journaux aussi calmes que la *Frankfurter Allgemeine* et la *Süddeutsche* se combattent avec une férocité ouatée. Qu'elle est donc difficile la tâche des commissions d'épuration des universités et des instances chargées de reconstituer une administration libérale !

Il faudrait conclure. Mais peut-on conclure ? Heureux déjà ceux qui, chez nous, savent clairement ce qu'il aurait fallu faire après la Libération ! Lorsque, à l'époque et rétrospectivement, on a été et on est admirateur de Camus, mais persuadé que Mauriac avait raison contre celui-ci en disant qu'une épuration juste était une impossibilité, on est simplement porté à souhaiter qu'à l'Est – et en Allemagne unifiée – les législateurs et dirigeants se rendent compte de cette impossibilité et se limitent, avec prudence et modestie, à offrir des compensations aux anciennes victimes, à punir les coupables évidents et à donner une chance à une foule de complices qui appliqueront, sincèrement ou par un nouveau suivisme, les valeurs qui ont cours désormais.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Jacques Amalric, Thomas Ferenczi
Philippe Herreman, Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

YOUGOSLAVIE : le conflit entre Serbes

Belgrade veut passer outre à la «rébellion» de la Krajina

En dépit du refus des dirigeants de la Krajina (enclave serbe du sud-ouest de la Croatie) d'adopter le plan de paix de l'ONU, la présidence yougoslave, réduite à la Serbie et à ses alliés, a informé, lundi 3 février, le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, que toutes les conditions étaient remplies pour l'envoi de « casques bleus » dans les zones de conflit en Croatie.

BELGRADE

de notre correspondante

La présidence, qui considère toujours détenir le pouvoir sur les territoires yougoslaves qui n'ont pas accédé à la reconnaissance internationale – notamment les enclaves serbes de Croatie où est stationnée l'armée fédérale, – ratifie le plan de paix des Nations unies et s'engage à le faire respecter par toutes les parties placées sous sa juridiction. Elle estime par conséquent que la résistance du leader de la Krajina, M. Milan Babic, ne remet pas en cause le plan de paix de l'ONU approuvé par tous les autres protagonistes du conflit. La présidence opte fermement pour le rétablissement de la paix selon le plan conçu par l'émissaire des Nations unies, M. Cyrus Vance, *« avec ou sans le soutien de M. Babic »*.

Consciente que la position de M. Babic risque de différer la décision de l'envoi de «casques bleus», la présidence a entamé dès lundi une véritable campagne contre le responsable de la Krajina. *« Nous ne sacrifierons pas la paix à cause d'un seul homme »*, a assuré M. Jovic, représentant serbe à la présidence, dans un violent réquisitoire contre M. Babic. *« Lorsque la présidence envoie des vivres, des soldats et des munitions, M. Babic reconnaît son autorité, mais lorsqu'elle adopte le plan de paix, M. Babic prétend à lui tout seul commander la Krajina »*, a-t-il remarqué.

Pour sa part, M. Branko Kostic, vice-président (monténégrin) de la présidence, a estimé que l'insoumission de M. Babic équivalait à *« un acte de sécession ». « En rejetant le plan des Nations unies, M. Babic opte pour la guerre (...) et met en danger l'ensemble du peuple serbe. »* Le plan Vance, juge M. Kostic, ne trahit pas le peuple de Krajina; il ouvre les perspectives d'un règlement pacifique et équitable de la crise yougoslave.

Menace de «coup d'Etat» dans l'enclave ?

La « présidence yougoslave » pouvait, comme l'a révélé M. Babic, envisager une reprise en main de la Krajina par l'armée fédérale, mais elle a, pour le moment, choisi de faire pression sur la population, et notamment sur les représentants locaux des douze districts qui constituent la Krajina, pour qu'ils renversent le maire de Knin devenu le président tout puissant de la «République serbe de Krajina». Si M. Babic affirme avoir le soutien des Serbes de sa région, il a néanmoins été à plusieurs reprises accusé de *« despotisme »* et d'abus de pouvoir par certains membres de l'Assemblée et du gouvernement autonomistes. Les menaces d'embargo contre la Krajina, brandies par Belgrade, et le rappel à l'ordre des commandants locaux de l'armée fédérale, qui semblaient soutenir M. Babic, risquent d'accélérer la chute de ce dernier.

Pour contrer cette campagne, M. Lazar Macura, ministre de l'information de Krajina, a organisé, lundi, un rassemblement de soutien à M. Babic. Devant quelque quatre mille personnes rassemblées dans le centre de Knin, M. Macura a déclaré *« nulle »* la signature par le président du Parlement local, M. Mile Paspalj, du plan de paix des Nations unies (*le Monde* du 4 février). Reprochant aux dirigeants militaires d'accepter le plan de M. Vance, qui prévoit notamment le retrait de l'armée fédérale des enclaves serbes de Croatie, il a suggéré qu'une partie de son équipement reste en Krajina, comme cela a été fait en Croatie ainsi qu'en Slovénie.

D'autre part, lors d'une conférence de presse, lundi à Belgrade, M. Babic a violemment critiqué la « présidence yougoslave » et la direction de l'armée fédérale, les accusant de fomenter un coup d'Etat en Krajina. Il s'en est également pris à son ancien allié, le président de Serbie, M. Slobodan Milosevic, lui reprochant d'avoir manipulé les Serbes en prétendant défendre leurs intérêts nationaux alors qu'il comptait seulement se servir d'eux pour renforcer son pouvoir.

De son côté, le président croate Franjo Tudjman estime que Belgrade devrait arriver à ramener à la raison les *« rebelles »* de la Krajina et permettre, enfin, la mise en œuvre du plan des Nations unies. Si, toutefois, les «casques bleus» ne venaient pas, *« La Croatie devrait trouver une solution pour libérer chaque pouce de son territoire ». « La Croatie*, a-t-il dit à Zagreb, *entend se réconcilier avec la Serbie, mais ne renoncera jamais à sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. »*

Parallèlement, M. Babic s'est déclaré prêt à ouvrir des pourparlers avec les autorités croates sur des questions d'intérêt commun telles que les frontières, les communications (la Krajina contrôle les axes routiers entre la Croatie centrale et de larges portions de la côte dalmate), ainsi qu'une *« intégration régionale »*.

FLORENCE HARTMANN

□ **La Slovénie obtient le statut d'invité spécial auprès du Conseil de l'Europe.** – L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Europe des 26), réunie à Strasbourg pour sa session d'hiver, a décidé, lundi 3 février, d'accorder à la Slovénie le statut d'invité spécial. Par cette décision, le Conseil de l'Europe consacre le démantèlement de la Yougoslavie. En novembre, les 26 avaient suspendu le statut d'invité spécial au Parlement fédéral de Yougoslavie, qui en jouissait depuis 1989. – *(AFP.)*

BELGIQUE : la difficile formation d'un gouvernement

« Si cela les amuse... »

Choisi le 19 décembre par le roi pour tenter de former un gouvernement, M. Melchior Wathelet a renoncé à cette mission samedi 1er février. Un social-chrétien flamand, M. Jean-Luc Dehaene, prend le relais, non pas en tant que «formateur», mais comme « informateur » du Palais.

BRUXELLES

de notre correspondant

Lors des tractations pour la formation du gouvernement sortant, qui avaient duré de décembre 1987 à mai 1988, M. Jean-Luc Dehaene, grand ordonnateur du *« dialogue institutionnel »* pour la mise en place d'un fédéralisme permettant la cohabitation entre Flamands et francophones, avait fini par céder la place à M. Martens, considéré comme plus représentatif sur le plan international. Le revoilà en scène, après avoir joué pendant des années un rôle majeur en tant que ministre des réformes institutionnelles.

Ce débat sur la *« réforme de l'Etat »*, les électeurs avaient justement montré qu'ils en étaient las, en sanctionnant les partis traditionnels aux élections de novembre 1991. Ils ne se désintéressent pas – loin de là – du problème de l'équilibre linguistique et du partage de la richesse nationale entre Flamands, Wallons et Bruxellois, mais ils trouvent qu'il est mal posé et qu'il ne sera pas réglé par des constructions juridiques au fonctionnement coûteux et à l'efficacité incertaine. Le succès de l'extrême droite, en Flandre, et des écologistes, en région wallonne, avait été interprété comme un appel à la solution de problèmes de vie quotidienne, plus immédiats et moins abstraits que la réforme de la Constitution.

Aussi, après avoir longuement consulté la « société civile », M. Wathelet avait-il proposé un programme *« pour une nouvelle citoyenneté »*, se voulant concret et en phase avec les préoccupations de la population, à défaut de proposer des moyens financiers pour sa réalisation. Cela allait d'une approche pragmatique des problèmes d'immigration à la promesse que le courrier serait distribué du jour au lendemain, ce qui n'est pas rien dans un pays où le service public se révèle particulièrement dégradé.

Un évident blocage

Les Flamands cherchaient-ils un prétexte pour torpiller l'entreprise du premier francophone susceptible de former un gouvernement depuis 1974 ? Toujours est-il qu'ils ont de nouveau mis l'accent sur la nécessité de poursuivre la réforme des institutions vers davantage de fédéralisme, ce qui demande une majorité des deux tiers, difficile à trouver sur les bases actuelles. Malgré le soutien du roi Baudouin, qui lui avait demandé de poursuivre sa mission et avait fait part de ses sentiments aux principaux chefs de partis à la fin de la semaine dernière, M. Wathelet a tiré les conséquences d'un évident blocage.

Pressentant cet échec, le quotidien *la Libre Belgique* (catholique, monarchiste, attaché à l'unité du royaume) écrivait, le 28 janvier : *« Rarement, sans doute, un scrutin avait été aussi clair. Le vote-punition du 24 novembre imposait un autre ton et un autre style* [...] *Malgré l'avertissement solennel de leurs électeurs, quelques hommes politiques vont donc se plonger dans notre* Bolero *de Ravel» communautaire. Si cela les amuse... Qu'ils sachent cependant que notre pays n'acceptera pas qu'ils s'enferment pendant de longues semaines dans ce dossier. »* Ce point de vue semble partagé par une bonne partie de l'opinion, plus agacée qu'indifférente. Seule la peur de nouvelles élections, dont il commence à être question, amènera sans doute certains chefs de parti à mettre fin à un consternant spectacle.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

TURQUIE : la conférence sur la Coopération économique de la mer Noire

Ankara souhaite mettre à profit l'éclatement de l'URSS pour jouer son rôle de puissance régionale

Oubliant temporairement leurs rivalités, les représentants de neuf pays de la région – Azerbaïdjan, Arménie, Russie, Ukraine, Roumanie, Bulgarie, Moldavie, Géorgie et Turquie – se sont réunis sous l'égide de la Turquie, lundi 3 février à Istanbul, pour saluer la création officielle de la Coopération économique de la mer Noire, une association fondée non pas pour rivaliser avec la Communauté européenne, mais afin de *« créer un meilleur environnement commercial, financier et légal pour développer l'économie de la région et aider à son intégration dans l'économie mondiale et européenne »*. L'étape suivante sera une réunion des chefs d'Etat des pays membres qui doit avoir lieu à Istanbul au début de l'été. La Grèce et la Yougoslavie, qui avaient exprimé leur intérêt, ont été invitées à participer en tant que membres fondateurs pour autant qu'elles déposent une demande d'adhésion officielle avant mai 1992.

Le président de la République, M. Turgut Ozal, dont le pays souhaite mettre à profit l'éclatement de l'URSS pour jouer son rôle de puissance régionale, était présent à Istanbul pour assister à la naissance de l'association, un projet personnel qu'il avait lancé il y a deux ans. *« L'interdépendance économique globale est un des développements les plus importants du monde d'aujourd'hui*, a-t-il déclaré. *Nous entrerons prochainement dans une ère au cours de laquelle les frontières économiques entre nations commenceront à disparaître. »* Le document paraphé lundi prévoit la libre circulation des biens et des personnes ainsi qu'une collaboration entre les pays membres dans des domaines aussi variés que les transports, les communications, l'énergie, l'agriculture, le tourisme et l'environnement.

A long terme, il prévoit également la création possible d'une *« banque d'investissement et de commerce extérieur de la mer Noire ». « Ce n'est que le commencement*, a déclaré le ministre des affaires étrangères turc, M. Hikmet Cetin. *Nous espérons que notre coopération sera un pas important pour la stabilité de la région. »*

N. P.

« Une histoire et un langage communs »

ANKARA

de notre correspondante

Sur le mur du bureau de M. Bilal Simsir, spécialiste au ministère turc des affaires étrangères des relations avec les Républiques turcophones et musulmanes de l'ancienne Union soviétique, une carte publiée au dix-septième siècle par le géographe français Sanson d'Abbeville rappelle que *« l'Empire des Turcs d'Asie »* s'étendait autrefois des Balkans aux montagnes du Caucase. L'Empire ottoman est dissous depuis longtemps et l'époque des aspirations panturques est révolue. Mais la récente disparition du bloc soviétique a fait de la Turquie un pouvoir régional, dont l'appui est sollicité activement, non seulement par les nouveaux Etats indépendants du Caucase et de l'Asie centrale, mais également par les pays des Balkans – Roumanie, Bulgarie et Albanie.

Au cours des derniers mois, les délégations des six Républiques musulmanes de l'ancienne Union soviétique – dont cinq parlent des dialectes turcs – ont défilé à Ankara pour obtenir l'assistance de la Turquie, leur cousine, qui les a précédée sur le chemin du développement. Historien et auteur de plusieurs ouvrages sur les minorités ethniques turques, M. Simsir explique qu'il faut *« développer la coopération dans tous les domaines »* car *« nous partageons un langage et une histoire communs »*.

La Turquie, qui aspire au respect de la communauté internationale mais se sent souvent rejetée par les Occidentaux – les Européens en particulier – est évidemment flattée par l'intérêt que lui portent ces nouveaux Etats indépendants, à la recherche d'un modèle à imiter. Mais les Turcs, s'ils se sentent culturellement proches des Républiques voisines, sont également pragmatiques et conscients de leurs limites. *« Nous sommes un peu inquiets, nous savons que nous ne pouvons pas répondre à leurs attentes, »* explique M. Ozdem Sanberk, sous-secrétaire du ministère des affaires étrangères.

Malgré son manque de ressources, la Turquie a réagi rapidement. Une agence gouvernementale vient d'être créée pour coordonner l'envoi de secours aux Républiques et Ankara espère convaincre l'Occident de participer financièrement à sa *« mission civilisatrice »* en fournissant des machines à écrire et du matériel d'imprimerie à l'Azerbaïdjan, qui a récemment choisi d'adopter l'alphabet latin. Ankara, cédant à la pression de l'Ouzbékistan et des cinq autres États musulmans, a accepté de former six mille étudiants, soit mille de chaque République. En tendant une main bienveillante à ces Etats menacés de débâcle économique, la Turquie espère les convaincre d'adopter un système occidental. *« Notre exemple prouve la compatibilité de l'Islam et de la démocratie, »* déclare M. Sanberk.

« Les Occidentaux commencent tout juste à réaliser l'importance de la Turquie », explique un diplomate européen . *« Nous avons un intérêt commun à promouvoir le modèle turc contre le fondamentalisme islamique. »* Pour le gouvernement d'Ankara, le mot-clé dans la région est stabilité. Parallèlement au développement de ses relations avec les Républiques du Caucase et d'Asie centrale, la Turquie a soigneusement cultivé ses contacts avec la Russie, qui demeure un important partenaire commercial.

La montée des tensions entre Bakou et Erevan pour le contrôle du Haut-Karabakh préoccupe les Turcs qui ont offert leurs services en tant que médiateurs pour éviter un bain de sang. Ankara tente également de convaincre les Etats-Unis, qui ont pris position en faveur de l'Arménie, de reconnaître l'Azerbaïdjan sans restrictions, afin d'éviter de créer une division entre Républiques chrétiennes et Républiques musulmanes. Lors de sa visite officielle à Washington, le 10 février, le premier ministre, M. Suleyman Demirel, exposera la politique régionale de son pays et tentera d'obtenir l'appui matériel des Etats-Unis pour aider les démocraties naissantes de l'ancienne Union soviétique.

Les bases aériennes et aéroports civils turcs pourraient être utilisés pour un pont aérien qui permettrait l'acheminement de secours directement vers les Républiques qui en ont le plus besoin, sans transiter par Moscou.

Un tremplin pour l'Occident

Certains pays occidentaux utilisent déjà la Turquie comme un tremplin vers le Caucase et l'Asie centrale. Des ambassades ont demandé du renfort pour suivre les développements régionaux à partir d'Ankara et le Danemark a suggéré d'accréditer son ambassadeur à Ankara auprès des autorités azerbaïdjanaises.

L'influence grandissante de la Turquie dans la région est généralement considérée comme bénéfique par les pays occidentaux. Athènes, en revanche, se sent menacée par le regain d'activité de la diplomatie turque dans les Balkans. Le réchauffement des relations avec la Bulgarie et l'aide humanitaire apportée à l'Albanie, tous deux pays limitrophes de la Grèce, contribuent à l'inquiétude des autorités grecques. Les Turcs, soucieux d'éviter des troubles supplémentaires avec la Grèce qui, depuis des années, met systématiquement des bâtons dans les roues de leur diplomatie, ne sont cependant pas mécontents d'avoir enfin la possibilité d'exercer leur influence.

La reconnaissance par la Turquie des quatre Républiques yougoslaves, y compris la Macédoine, prévue prochainement, *« serait perçue par la Grèce comme un acte hostile »*, affirme un diplomate européen. Bien que la décision de principe ait été prise de reconnaître l'indépendance de ces Etats, Ankara n'a pas officiellement annoncé sa position et attendra probablement le référendum en Bosnie (29 février et 1er mars) pour se prononcer.

Après avoir longtemps espéré jouer un rôle stratégique sur la scène politique internationale, la Turquie se trouve soudainement propulsée au premier plan régional, presque contre son gré, par des circonstances que personne n'aurait osé envisager il y a quelques années. Sans tourner le dos à la CEE, source de plus de la moitié de ses revenus commerciaux, la Turquie a choisi d'exploiter les multiples facettes de sa culture qui lui permettent de développer des liens aussi bien avec l'Asie centrale qu'avec le Moyen Orient, les Balkans ou l'Europe de l'Ouest. *« La Turquie poursuit la politique de sa géographie, mais avec une orientation vers l'Europe »* explique M. Sanberk. *« La Turquie peut devenir une plaque tournante pour la métamorphose de la région. »*

NICOLE POPE

□ **Quatre policiers tués dans des attentats.** – Quatre policiers ont été tués en Turquie, lundi 3 février. A Istanbul, le véhicule d'une équipe de lutte contre le terrorisme a été mitraillé dans le quartier de Zeytinburnu. Un commissaire a été tué sur le coup et deux agents ont succombé à leurs blessures au cours de leur transport à l'hôpital. Les assaillants, au nombre de cinq, ont réussi à s'enfuir. A Adana, un policier a été tué et trois autres ont été blessés lors d'une attaque semblable. – *(AFP.)*

□ **PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE : élections anticipées le 5 avril.** – Le Conseil général (Parlement) des vallées d'Andorre a été dissous, vendredi 31 janvier, et a annoncé la tenue d'élections anticipées le 5 avril, soit près de deux ans avant le terme prévu. La dissolution a été décidée au lendemain d'une manifestation sans précédent de quelque deux cents personnes dans la capitale de la principauté pyrénéenne, contre la politique du Conseil exécutif (gouvernement) présidé par M. Oscar Ribas. Les quelque huit mille électeurs inscrits doivent élire les ving-huit membres du Conseil des vallées, qui choisissent eux-mêmes les membres du gouvernement. – *(Reuter.)*

EUROPE

Moscou attend un soutien

Suite de la première page

En effet les analyses du FMI (dont M. Gaïdar et son équipe admettent la valeur universelle) peuvent *a priori* sembler inopérantes dans une économie aussi difforme que celle de l'ex-URSS.

Les prévisions du gouvernement rejoignent pourtant celles de groupes d'analyse indépendants. Comme celles de M. Iavlinski, l'homme qui avait tenté, sans succès, de convertir M. Gorbatchev à l'économie de marché : l'augmentation de 400 % des prix en moyenne depuis le 2 janvier (ou 500 à 700 % comme l'a estimé le ministre du travail) devrait, selon lui, se limiter à 30 à 40 % en février et baisser encore en mars.

Pour la majorité des Russes, auxquels on avait dit que la libéralisation des prix finirait un jour par les faire baisser, ce satisfecit paraîtra provoquant. Un kilo de mauvaise viande coûte désormais à Moscou près du tiers du salaire mensuel minimum, et un aller et retour à Paris... dix ans de ce salaire. Même le prix du pain a dépassé le plafond prévu.

Mais M. Gaïdar affirme que, dans certains secteurs et certaines régions (pas à Moscou ni à Saint-Pétersbourg), quelques produits commencent à apparaître sur les étals et quelques prix à baisser légèrement. Le vice- premier ministre se garde pourtant d'entretenir des illusions : le premier choc de l'inflation est passé, mais le plus dur pour la population est encore à venir, et se prolongera plus longtemps que les *« six mois »* évoqués en décembre par M. Eltsine.

Si, comme prévu, les produits apparaissent dans quelques mois, leurs prix seront toujours trop élevés pour la plupart des consommateurs qui, entre-temps, auront épuisé totalement leurs réserves. D'autant plus que le gouvernement a la ferme intention de ne pas augmenter les salaires. Il est fort possible qu'il y soit contraint, compromettant ainsi son programme.

Jusqu'ici, le stoïcisme des Russes s'est encore une fois manifesté. Les «émeutes» prévues ont surtout pris la forme de longues files d'attente – pour du lait, devant un magasin vide – qui bloquent parfois la circulation pour obtenir satisfaction. Ce scénario se répétait ces derniers jours à Moscou. Les rassemblements *« contre la hausse des prix »* organisés, parfois sur le modèle chilien à grand renfort de casseroles, par l'un ou l'autre des Partis communistes reconstitués, n'attirent pas encore les grandes foules. Mais la première «grande» manifestation est prévue dimanche prochain à Moscou. Les multiples grèves sectorielles annoncées ne se sont pas produites, mais il a fallu pour cela que le gouvernement cède sur les salaires – des mineurs notamment. La pression ne pourra que s'accentuer, surtout si les divers partis «patriotiques» rejoignent les communistes dans la rue.

La pression vient également du sein même du camp des «démocrates» au pouvoir. Certes le président du Parlement, M. Rouslan Khasboulatov, ne demande plus la démission du gouvernement, et les députés ont fini par voter, il y a une semaine, un budget presque en équilibre. Toutefois, ce budget ne porte que sur trois mois et, lundi déjà, le présidium du Parlement lui a apporté des *« correctifs »*. *« Négociés par avance »* avec le gouvernement, ceux-ci *« ne menacent pas fondamentalement la réforme »*, a affirmé M. Gaïdar.

« Un cercle vicieux »

Mais cela coûtera quand même plus de 20 milliards de roubles à l'Etat : la nouvelle TVA de 28 % est supprimée pour les diverses et nombreuses cantines publiques; elle est réduite pour certains secteurs de l'industrie alimentaire, et les bénéfices des grandes entreprises d'Etat «monopolistes» seront plafonnés.

Malgré ces premières concessions, M. Gaïdar a quand même cru pouvoir annoncer, lundi, une autre bonne nouvelle : le ralliement à sa politique du président de la Banque centrale de Russie, M. Matioukhine, un de ceux qui pensent que la politique de stabilisation monétaire «étouffe» les producteurs et ne peut qu'engendrer des explosions sociales.

M. Matioukhine aurait finalement accepté de limiter ses crédits aux entreprises, de resserrer le contrôle sur les banques commerciales et de réduire le rythme de la planche à billets. Il ne resterait donc plus au sein de la direction russe que le vice-président Routskoï pour vouer aux gémonies – à partir du lit d'hôpital où il soigne d'anciennes blessures d'Afghanistan, à grand renfort de médias... – le *« gouvernement de jeunes gens inféodés aux conseillers de l'étranger »*.

Un « espace rouble » commun

M. Gaïdar, qui accompagnait le président Eltsine à Londres, Washington et Ottawa avant de le suivre, mercredi, à Paris, s'est félicité du soutien apporté par les gouvernements britannique et canadien à son principal cheval de bataille : la création d'un fonds de stabilisation du rouble. Son échéance est cependant reportée à l'admission de la Russie au FMI – ce qui n'interviendra, dans le meilleur des cas, qu'en avril. La méfiance de Washington à cet égard s'amenuise, a-t-il assuré, même si les Américains ne veulent investir dans ce fonds qu'*« au moment où ils seront sûrs qu'il n'aura pas à être utilisé, ce qui est un cercle vicieux »*.

En réalité, la prudence des Etats-Unis tient aussi au fait que d'autres volets de la réforme planifiée par M. Gaïdar semblent encore plus difficiles à mettre en œuvre que de supprimer des dépenses, notamment militaires. En l'absence d'administration fiscale digne de ce nom, rien ne garantit en effet les recettes budgétaires, fondées désormais sur l'impôt, et surtout les rentrées de devises qui sont allègrement déposées par les joint-ventures sur des comptes à l'étranger . *« C'est un des problèmes les plus difficiles*, a indiqué M. Gaïdar, *mais le gros des devises est gagné par des exportateurs de matières premières dont nous pouvons, au besoin, supprimer les licences. »* Reste aussi le problème de l'incertitude qui règne sur les relations entre membres de la Communauté des Etats indépendants.

L'instigateur de la libéralisation des prix, qui s'est imposée aux autres membres de la Communauté, a affirmé que des éclaircies apparaissaient aussi sur ce front : Moscou a passé des accords, a affirmé M. Gaïdar, avec la Biélorussie, le Kazakhstan, et s'apprête à le faire avec d'autres Etats, pour conserver un «espace rouble» commun, ou du moins pour que l'adoption de monnaies nationales se fasse en complète cooordination avec le retrait ou la remise à la banque russe des roubles qui seraient supprimés dans ces Républiques.

Le prochain sommet de la CEI le 14 février à Minsk, où les présidents débattront – encore une fois – des questions militaires, et les chefs de gouvernement – enfin – de l'économie, devrait montrer si cet optimisme volontariste du gouvernement russe est bien de mise. Mais, en l'absence de toute autre stratégie, qui ne serait pas le retour au totalitarisme «grand-russien» ou aux féodalités, force est de constater que M. Gaïdar tient le seul discours possible.

Le problème est qu'il est sans doute mieux compris à l'étranger que par ses concitoyens, y compris par l'armée d'économistes qui ont longtemps si mal conseillé M. Gorbatchev et qui, pour reprendre du service, viennent de former un conseil auprès du président du Parlement. Il reste à espérer que le «discours Gaïdar» ait prise sur la réalité et que des *« évènements politiques imprévus »* n'amènent pas le président Eltsine à lui retirer prématurément sa confiance.

SOPHIE SHIHAB

M. Eltsine va signer avec la France un traité d'amitié et des accords de coopération

Lors de sa première visite d'Etat en France du mercredi 5 au vendredi 7 février, le président Boris Eltsine doit signer un traité d'amitié entre la France et la Russie ainsi que plusieurs accords de coopération, notamment sur la sûreté nucléaire, et aura deux entretiens en tête à tête avec M. Mitterrand.

Il devait être accueilli, mercredi après-midi 5 février à 16 h 00 à Orly, par le président Mitterrand et son épouse, M. Eltsine aura aussitôt un premier entretien en tête à tête à l'Elysée avec le chef de l'Etat, auquel se joindront ensuite les ministres des affaires étrangères et de l'économie et des finances. Un dîner sera ensuite offert par le président Mitterrand à ses hôtes russes au Grand Trianon, où le président Eltsine et son épouse résideront.

Jeudi 6 février, M. Eltsine recevra en audience M. Dumas, avant d'être accueilli à l'Hôtel de Ville par le maire de Paris, M. Jacques Chirac. Il assistera ensuite à un déjeuner offert en son honneur au Quai d'Orsay par le premier ministre, Mme Edith Cresson. Dans l'après-midi de jeudi, des accords seront signés sur la coopération culturelle, l'octroi de visas, ainsi que sur l'échange d'informations techniques et la collaboration en matière de sûreté nucléaire. Puis le président russe s'entretiendra avec le président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli, et rencontrera le président du CNPF, M. François Perigot et des hommes d'affaires français.

Vendredi matin, M. Eltsine aura un nouvel entretien en tête à tête avec le président François Mitterrand, suivi d'un entretien élargi et de la signature du Traité franco-russe. Les deux présidents tiendront ensuite une conférence de presse conjointe avant le départ de M. Eltsine pour Moscou. – *(AFP.)*

Alors que M. Kouchner veut créer un « corridor humanitaire »

L'Arménie et l'Azerbaïdjan se disent prêts à négocier sur la question du Haut-Karabakh

Alors que les combats se sont poursuivis, lundi 3 février, dans le Haut-Karabakh, un début de dialogue sur le sort de cette enclave arménienne en Azerbaïdjan semble pouvoir s'amorcer. A l'issue de discussions, lundi 3 février à Istanbul, avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan, en marge de la conférence sur la coopération économique de la mer Noire, le ministre des affaires étrangères russe, M. Andreï Kozyrev, a annoncé que les deux parties avaient accepté de se rendre prochainement – peut-être dès la semaine prochaine – à Moscou pour négocier une solution pacifique au conflit du Karabakh, nous indique notre correspondante à Istanbul, Nicole Pope.

Confirmant la volonté de négociation de leurs gouvernements respectifs, le vice-ministre arménien des affaires étrangères, M. Armand Navassardian, et le chef de la diplomatie azérie, M. Hussein Sadikhov, ont annoncé qu'une délégation d'observateurs de la CSCE, mais aussi de la CEE, et une troisième des Etats-Unis, se rendront dans le Haut-Karabakh. M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat français à l'action humanitaire, a annoncé, lundi, au forum de Davos, qu'après plusieurs négociations avec les présidents arménien et azerbaïdjanais, il avait obtenu un feu vert pour créer un *« corridor humanitaire »* dans la région. – *(AFP, AP, Reuter.)*

IRLANDE DU NORD : après un « arrangement » avec la justice

Un agent double est condamné à dix ans de prison

LONDRES

de notre correspondant

Brian Nelson, cet agent double employé à la fois par l'armée britannique et l'UDA, un groupe paramilitaire protestant d'Irlande du Nord, à été condamné, lundi 3 février, à une peine de dix ans de prison par le tribunal de Belfast (*le Monde* du 24 janvier). Brian Nelson a plaidé coupable pour une vingtaine de chefs d'accusation, dont cinq relèvent de la *« conspiration en vue d'assassinat »*. Il avait bénéficié d'un «arrangement» avec la justice, aux termes duquel des accusations beaucoup plus graves – dont celle de meurtre – avaient été abandonnées. Responsable pendant trois ans des opérations de renseignement de l'UDA, il avait, pendant la même période, fourni de nombreux renseignements aux autorités militaires.

Avec deux années déjà passées en prison et les remises de peine, Brian Nelson pourrait être libre dans moins de cinq ans. Il est alors probable, comme cela s'est déjà produit pour d'autres cas, qu'il sera mis en liberté en Grande-Bretagne et, muni de nouveaux papiers, aura la possibilité de s'expatrier. Le verdict à été accueilli avec des manifestations de colère de la part des parents des victimes de l'UDA, pour qui l'agent double à été payé par l'armée britannique pour accomplir des meurtres.

L. Z.

ESPAGNE

Nouvelles arrestations de membres présumés de l'ETA

Quatre nouvelles personnes, soupçonnées d'appartenir au commando Biscaye de l'organisation indépendantiste basque ETA, ont été arrêtées, lundi 3 février. Dix-sept membres de ce commando avaient déja été arrêtés dans la nuit de mardi à mercredi derniers. Cela porte à plus de vingt-cinq en moins d'une semaine le nombre d'arrestations liées, d'une manière ou d'une autre, aux activités de l'ETA (*le Monde* daté 2-3 février).

Parmi les cinq personnes arrêtées la semaine dernière et accusées d'être des collecteurs de l'*« impôt révolutionnaire »* figurait un avocat, membre de Herri Batasuna, organisation légale considérée comme l'aile politique de l'ETA, jusqu'à ce qu'une bande-vidéo, diffusée lundi par la télévision espagnole, révèle que certains de ses militants étaient directement impliqués dans les activités illégales du mouvement séparatiste.

Cette bande, réalisée par la police, montre plusieurs membres connus d'Herri Batasuna à Saint-Sébastien, collectant eux-même l'*« impôt révolutionnaire »* auprès d'industriels.

DIPLOMATIE

A la commission des droits de l'homme de l'ONU

Mises en garde contre la montée du racisme et de la xénophobie

GENÈVE

de notre correspondante

Plusieurs mises en garde contre la montée de la xénophobie et du racisme ont été lancées, lundi 3 février, à Genève lors de la session de la commission des droits de l'homme de l'ONU. Pour l'ambassadeur Stéphane Hessel, chef de la délégation française, qui a estimé que l'annulation par l'Assemblée générale des Nations unies de la résolution 379 assimilant le sionisme à une forme de racisme avait été *« un événement de toute première importance aux yeux de ma délégation »*, le racisme *« phénomène évolutif et multiforme »*, quel que soit son degré, sans omettre donc *« graffitis »* ou *« propos injurieux »*, est d'une gravité telle que *« notre réaction doit être à la mesure des risques qui nous menacent »*.

Pour sa part, M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, faisant allusion au processus de démocratisation des pays de l'Est, a rappelé que *« le heurt des nationalismes renaissants et des religions, l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie, présents dans les démocraties plus anciennes, menacent aussi les pays en transition »*. Prônant une *« diplomatie préventive »*, le secrétaire d'Etat a estimé que l'ONU devait subir *« une véritable mutation [...] dans le domaine des droits de l'homme »* pour répondre aux vœux des Etats *« en transition vers la démocratie »*. Des dispositions d'urgence s'imposent donc car, selon M. Kouchner, *« nous arrivons souvent trop tard... pour prévenir en nous satisfaisant de dénoncer par la suite »*.

M. Amada Dieng (Sénégal), secrétaire général de la commission internationale de juristes, a fait une déclaration – contresignée par 36 organisations non gouvernementales (ONG) ayant statut consultatif à l'ONU – dénonçant *« le phénomène croissant de discrimination et de violence xénophobe ayant dégénéré dans certains cas en conflit armé »*. Pour les signataires, *« la résurgence de l'antisémitisme à un degré sans précédent en Europe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale nous fait craindre de revivre les horreurs de l'extrémisme nationaliste »*.

Ces ONG s'inquiètent également de la propagation de l'intégrisme religieux dont *« les effets déstabilisateurs pourraient menacer bien des gouvernements en Afrique aussi bien au nord qu'au sud du Sahara »*. Ils demandent donc à la commission d'inciter tous les gouvernements à *« empêcher la formation de tout mouvement politique ou association se prévalant de doctrines incompatibles avec les droits de l'homme »*.

ISABELLE VICHNIAC

L'Indonésie devient présidente de fait du mouvement des non-alignés

Les pays non alignés, réunis, lundi 3 février, à Larnaca, à Chypre, ont confié la présidence de fait de leur mouvement à l'Indonésie, a-t-on appris de source diplomatique chypriote. La Yougoslavie, qui reste officiellement président en titre jusqu'au prochain «sommet» des chefs d'Etat du mouvement, en septembre 1992 à Djakarta, avait elle-même demandé à être déchargée des tâches pratiques.

Plus de 150 délégués d'une cinquantaine de pays sont réunis dans la capitale chypriote au sein d'un *« comité de méthodologie »* afin d'étudier la réforme de leur mouvement fondé en 1955. *« Nous sommes maintenant confrontés à une situation dans laquelle nos anciennes déclarations sur la guerre froide ont perdu leur sens »*, a déclaré le ministre chypriote des affaires étrangères, M. Georges Iacovou. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS

M. Bush veut apaiser la tension nippo-américaine

Les relations entre les Etats-Unis et le Japon, déjà difficiles en raison du contentieux commercial, souffrent désormais d'une certaine montée du sentiment anti-nippon dans l'opinion publique américaine.

WASHINGTON

de notre correspondant

Visiblement, M. George Bush a voulu calmer le jeu, devant la tournure de plus en plus détestable que prennent les relations entre les Etats-Unis et le Japon. La Maison Blanche a fait savoir, tard dans la soirée du lundi 3 février, que le président ne prenait pas trop au sérieux la dernière déclaration du premier ministre japonais, M. Kiichi Miyazawa, qui a publiquement déploré que l' *«éthique du travail»* soit une valeur en voie de disparition aux Etats-Unis.

Mais ce commentaire peu flatteur a d'autant plus frappé ici qu'il venait s'ajouter aux récents propos du président de la Diète japonaise, M. Yoshio Sakurauchi, qui, lui, a estimé que les ouvriers américains étaient *«des fainéants et des analphabètes»*. On entre dans une zone dangereuse, ont dit, en substance, les responsables de la Maison Blanche : de telles déclarations attisent aux Etats-Unis des sentiments protectionnistes et anti-japonais dont l'un et l'autre pays pourraient avoir à pâtir.

Déjà, de la côte est à la Californie, commence à monter l'écho d'un incontestable «ras-le-bol» devant les leçons de morale administrées par des dirigeants japonais apparemment décidés à s'ériger en «professeurs de gestion». La presse rapporte quotidiennement des manifestations anti-japonaises encore disparates et sans grande conséquence mais qui – quelques nouvelles petites phrases aidant – pourraient bientôt prendre l'allure d'une véritable campagne.

«Achetez américain»

Il y a eu la décision des transports publics de Los Angeles, fin janvier, de rompre un contrat passé avec la firme Sumitomo pour la construction de wagons de métro (*lire ci-dessous l'article de* Régis Navarre). Simultanément, on signalait des actes de vandalisme contre des voitures nippones dans un parc d'exposition automobile de Detroit. La télévision a donné une large publicité à quelques industriels offrant une prime – 1 000 dollars – à leurs employés qui achètent des voitures américaines. Certains ont voulu y voir le début d'une véritable campagne *«Achetez américain»*, essentiellement tournée contre les produits japonais.

Le problème, a fait observer le *Wall Street Journal* dans un savant article de «une», c'est que les économies des deux pays sont à ce point liées qu'il est parfois difficile de définir la «nationalité» de tel ou tel produit. Comment qualifier une voiture incontestablement de marque japonaise, mais assemblée à Detroit avec plus de la moitié des pièces détachées fabriquées aux Etats-Unis et dont la promotion a représenté l'essentiel du budget d'une des plus grosses agences de publicité américaine? Si les Japonais réalisent aujourd'hui plus de 30 % des ventes de voitures aux Etats-Unis, il s'agit pour près de la moitié de véhicules qui sortent d'usines japonaises implantées sur le territoire américain et employant quasi exclusivement de la main-d'œuvre américaine...

Cela n'a pas empêché le Congrès – dominé par les démocrates – de préparer un projet de législation prévoyant d'imposer des limites aux importations de voitures japonaises si le déficit commercial enregistré par les Etats-Unis – 40 milliards de dollars – dans leurs échanges avec le partenaire nippon n'est pas ramené à zero d'ici à 1995. Cela n'empêche pas non plus qu'un nombre croissant d'Américains commencent à éprouver de l'irritation à voir leur pays traité par certains responsables japonais comme une puissance économique de deuxième ordre. Le récent voyage de M. Bush au Japon n'a rien arrangé, qui, à tort ou à raison, a donné l'image d'un président des Etats-Unis en position de demandeur et se faisant le représentant de commerce de certains des industriels americains – ceux de l'automobile – les plus méprisés chez eux.

Les spécialistes des relations américano-nipponnes assurent que la guerre commerciale ne sera vraiment déclarée que lorsque les restaurants de suchi de la capitale fédérale seront désertés de leur habituelle clientèle de yuppies. C'est loin d'être le cas.

ALAIN FRACHON

Les Japonais ne construiront pas le métro de Los Angeles

Bien que le contrat ait été signé le 18 décembre 1991, la société japonaise Sumitomo ne construira pas les voitures de la ligne verte, le futur métro de Los Angeles. Ainsi en ont décidé les administrateurs du comté de la gigantesque métropole où les transports en commun sont presque inexistants.

LOS ANGELES

correspondance

Le contrat (d'un montant de 121.8 millions de dollars) s'intègre dans un vaste chantier qui ne s'achèvera qu'au début du XXI[e] siècle. L'attribution au groupe japonais d'un énorme contrat alors même qu'une entreprise américaine de l'Idaho avançait une offre moins coûteuse a soudain réveillé les vieux démons protectionnistes et nippophobes. Nombre de «cols bleus» de Californie du Sud, dont plus de 200 000 ont perdu leur emploi ces deux dernières années, sont venus, le 13 janvier, avec casquettes et calicots, clamer, devant le County Hall, les slogans de la préférence nationale : du *«Buy american»* (Achetez américain) au *«American first»* (l'Amérique d'abord) en passant par l'éloge du *«Made in USA»*.

Adoptant un profil bas, les onze membres de la commission des transports ont laissé entendre que les métros pourraient être assemblés à Los Angeles même, dans une ancienne usine de la General Motors, après création de 200 emplois. Les démocrates n'ont pas laissé passer cette occasion pour rappeler le piètre bilan du gouverneur républicain de Californie, Pete Wilson, qui, en trois ans, a créé moins d'emplois que ses prédécesseurs, dont l'un, Jerry Brown, est candidat à l'investiture démocrate. Le conseil municipal de Los Angeles, de son côté, s'est montré favorable à l'introduction d'une clause de préférence nationale dans la charte de la ville. Il votera sur ce point le 12 février tandis que les habitants de Los Angeles entérineront ou non cette décision le 2 juin. La cour suprême de Californie sera libre d'accepter ou de rejeter une mesure déjà jugée anti-constitutionnelle en 1969.

Sur la ligne de front économique, de la côte pacifique, la proposition récente du fabricant japonais de jeux électroniques Nintendo de racheter le club de base-ball de Seattle, dans l'Etat de Washington, n'a pas moins blessé l'amour propre de nombreux Américains. Les «Mariners», en faillite, sont traditionnellement soutenus par Boeing et d'autres fleurons industriels de la côte ouest. Laisser entrer les Japonais dans le capital du club eût été vécu par les supporters comme une humiliation inacceptable. Dans ce contexte, à la télévision, les messages publicitaires qui prônent le *«buy american»* éludent de moins en moins les allusions anti-asiatiques. Il est vrai que les déclarations intempestives, fin janvier, de Yoshio Sakurauchi, président de la Chambre basse au Japon, stigmatisant les ouvriers américains *«illettrés, gras et paresseux»* n'ont rien arrangé. Un mécano plein de ressentiment a répondu à l'éminent Japonais qu'il était *«peut-être gras mais certainement pas paresseux»*. Trois semaines après le voyage à Tokyo du président Bush, apôtre du libre-échange, les Japonais ont eu beau jeu de rappeler aux Américains, à la suite de l'annulation du contrat Sumitomo, la clause des accords commerciaux internationaux condamnant toute discrimination pour raison nationale. En ce début d'année électorale, les démagogues californiens ne manquent pas d'exploiter des thèmes protectionnistes populaires et de «surfer» sur cette nouvelle vague d'antijaponisme.

RÉGIS NAVARRE

HAÏTI

Le rapatriement des réfugiés de Guantanamo est vivement critiqué

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et la section américaine d'Amnesty International ont appelé, lundi 3 février, les Etats-Unis à revenir sur leur décision de rapatrier une bonne partie des quelque 12 000 réfugiés haïtiens recueillis en mer par la garde côtière américaine et considérés comme des «réfugiés économiques». Le Haut-Commissariat de Genève, redoutant que ces personnes *«soient exposées à des dangers à leur retour»*, a demandé à Washington que cette décision soit au moins différée jusqu'à ce que la situation soit stabilisée à Haïti. L'organisation de défense des droits de l'homme a appelé *«le peuple américain à exprimer sa colère devant ce mépris des lois internationales»*. *«Nous n'avons aucune information crédible faisant état de représailles, y compris contre les Haïtiens rapatriés après le coup d'Etat du 30 septembre»*, a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater. A Port-au-Prince, le général Raul Cédras, commandant en chef des forces armées et principal auteur du coup d'Etat, a été promu général de corps d'armée. Il était auparavant général de brigade. – *(AFP, Reuter.)*

□ **CUBA : deux peines de mort requises dans le procès pour le meurtre de trois policiers.** – Le procureur du tribunal provincial de La Havane a requis, lundi 3 février, la peine de mort contre MM. Luis Miguel Almeida (vingt-sept ans) et René Salmeron Perez (vingt-deux ans), membres d'un groupe de Cubains accusés d'avoir tué trois policiers et blessé grièvement un autre à la base nautique de Tarara, le 8 janvier dernier, lors d'une tentative infructueuse de fuite vers Miami (Floride). Des peines de prison allant de trois à trente années ont été réclamées contre les sept autres membres du groupe. – *(AFP.)*

BRÉSIL : esclavage et assassinats

Le combat du Père Rezende

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

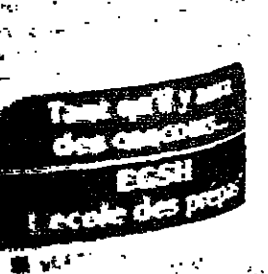
Prêtre de la petite ville de Rio-Maria, dans l'Etat du Para, dans le nord-est du Brésil, le Père Ricardo Rezende devrait témoigner, jeudi 6 février, sur la violence en milieu rural au Brésil, devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Les chiffres qu'il avance sont terribles : entre 1964 et 1991, 1 681 personnes ont été assassinées, parmi lesquelles des avocats, des religieux et des syndicalistes, qui s'étaient portés au secours des travailleurs ruraux.

Ces *peones «sont traités comme des esclaves»* dans beaucoup de fazendas, qui les emploient pour défricher les terres, affirme le Père Rezende : *«L'abandon du poste de travail est puni de la peine de mort,* dit-il, *et les «pistoleros» des grandes propriétés font régner l'ordre en permanence, sous la menace de leurs armes.»* Il souligne le peu de cas fait par la justice de cette situation : *«Au cours des vingt-cinq dernières années, seulement vingt-quatre procès ont été menés à terme et quatorze condamnations ont été prononcées»*, dit le Père Rezende, qui dénonce la *«passivité»* des autorités brésiliennes.

Pour illustrer cette violence, le Père Rezende montre une photo prise lors de son ordination : *«La moitié des amis qui m'entouraient à ce moment-là ont été abattus depuis»*. Quelques mois après l'assassinat d'Expedito Ribeiro de Souza, le président du syndicat des travailleurs ruraux de Rio-Maria abattu l'an dernier, le curé, agé de trente-neuf ans, avait obtenu la protection de la police brésilienne : le mur de sa chambre avait été criblé de balles lors d'un attentat manqué.

La Commission pastorale de la terre, à laquelle il appartient, a pour sa part dénoncé – preuves à l'appui – l'existence de 8 886 travailleurs ruraux traités comme des esclaves et parfois enchaînés. Ces *peones* n'ont d'autre choix que de s'endetter auprès des magasins appartenant aux propriétaires des terres où ils travaillent, un système qui les maintient dans une totale dépendance.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT



AFRIQUE

ALGÉRIE : lors de son premier entretien télévisé

Le président Boudiaf a critiqué l'attitude de la France

Le président du Haut Comité d'Etat (HCE) s'est dit prêt, dans un entretien diffusé, lundi soir 3 février, par la télévision nationale, au dialogue avec le Front islamique du salut (FIS). *« Le FIS est un parti reconnu au même titre que les autres. Nous n'avons nullement l'intention de remettre en cause cette reconnaissance (...). En revanche, le FIS est tenu de respecter les règles du jeu démocratique et d'éviter d'utiliser la démocratie pour la détruire »*, a dit M. Mohamed Boudiaf.

Le président du HCE a rappelé au FIS qu'il avait toute la liberté pour faire connaître son programme, mais qu'il lui sera formellement interdit d'utiliser les mosquées et la religion à des fins politiques. Il s'est aussi étonné que le parti intégriste se soit *« aligné »* sur la position de M. Mitterrand. *« Il semble*, a-t-il déclaré, *que le FIS ait approuvé la position de la France exprimée par son président à la suite des événements vécus par notre pays. Si cela se confirme, ce serait une position intolérable. »*

« Nos partenaires doivent savoir que l'Algérie traverse une crise qu'on ne peut cacher. Celle-ci déterminera les amis et les ennemis comme ceux qui coopéreront véritablement avec nous en vue de trouver une solution à la crise », a-t-il souligné . Il s'en est pris, à ce propos, au Crédit lyonnais : *« Nous avons vu comment il a remis en cause ses engagements pour l'octroi d'un crédit »*, a-t-il noté. Le Crédit lyonnais est à la tête d'un consortium de banques pour un prêt de 1,5 milliard de dollars qui doit permettre à l'Algérie de rembourser sa dette, et dont la signature vient d'être reportée de deux semaines.

M. Boudiaf a salué le rôle de l'armée *« qui refuse le pouvoir, accepte le processus démocratique et agit dans le cadre de la loi »*. Il a, d'autre part, exclu une révision ou un changement de la Constitution approuvée par référendum en février 1989. Il a, enfin, démenti les rumeurs de démission du premier ministre, M. Sid Ahmed Ghozali : *« Un remaniement est possible*, a-t-il précisé. *Il n'aura lieu que dans l'objectif de réduire les dépenses de l'Etat. »* – *(Reuter.)*

□ **Visas payants pour la France.** – Les visas pour les Algériens désirant se rendre en France sont payants depuis le lundi 3 février. L'ambassade de France en Algérie précise que cette décision est *« dictée par la nécessité d'harmoniser les politiques de visa des Etats-membres de la Communauté européenne »*. Les tarifs, qui pourraient *« être modifiés en fonction de l'évolution de la parité franc-dinar »*, sont de 252 dinars (63 francs) pour un visa de un à cinq jours, de 840 dinars pour un visa de six à quatre-vingt-dix jours et de 2 520 dinars pour un visa de plus de quatre-vingt-dix jours. – *(AFP.)*

□ **MAROC : possible réexamen de l'aide européenne.** – Les Douze ont demandé, lundi 3 février, au Parlement européen de réexaminer, *« dans un délai rapproché »*, sa position sur une aide financière de la CEE au Maroc (600 millions de dollars), bloquée au mois de janvier. Cette demande est inscrite dans un projet de lettre de la présidence portugaise au président du Parlement, approuvé par les ministres des affaires étrangères de la CEE. Les Douze souhaitent que certains développements positifs en matière des droits de l'homme enregistrés au Maroc soient *« pris en compte »* par le Parlement. – *(AFP.)*

□ **Publication du livre de M. Abdelmoumen Diouri.** – L'opposant marocain, M. Abdelmoumen Diouri, a présenté, lundi 3 février à Paris, son livre *A qui appartient le Maroc?*, publié aux éditions L'Harmattan. Expulsé vers le Gabon selon une procédure d'urgence, le 20 juin 1991, M. Diouri était rentré en France le 16 juillet après un sursis à exécution décidé par la justice administrative.

□ **ZAÏRE : prochaine démarche américano-franco-belge pour relancer la Conférence nationale.** – La Belgique, la France et les Etats-Unis vont effectuer, probablement dès la semaine prochaine, une démarche commune auprès du président zaïrois Mobutu, pour lui demander de relancer la Conférence nationale et le processus de démocratisation, a annoncé lundi 3 février à Bruxelles le ministre belge des affaires étrangères, M. Mark Eyskens. A Kinshasa, les syndicats ont lancé un appel à une grève générale illimitée, à partir de mardi, pour protester contre l'interruption de la conférence. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD : le débat sur le futur gouvernement de transition

Le Parti national au pouvoir et l'ANC s'acheminent vers un compromis

La confusion la plus totale a régné la semaine dernière sur la scène politique sud-africaine. Le discours du président De Klerk à l'ouverture de la session parlementaire, le 24 janvier, destiné surtout à la communauté blanche inquiète de son avenir, a jeté le trouble dans bien des esprits. Reste que les divergences s'estompent entre le Congrès national africain (ANC) et le gouvernement.

LE CAP

de notre correspondant

Le chef de l'Etat a, certes, annoncé l'organisation d'un référendum, auquel participera l'ensemble de la population (dont les résultats pourront être évalués globalement et par catégories raciales), et l'instauration prochaine d'un gouvernement transitoire. Mais, en utilisant des termes très généraux, il a laissé le flou s'installer.

Le ministre du développement constitutionnel, M. Gerrit Viljoen, et le secrétaire général du Parti national, M. Stoffel Van der Merwe, ont chacun à leur tour tenté d'expliquer ce qu'étaient réellement les propositions de leur parti qui, de toute façon, subiront dans les jours prochains l'épreuve de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Dans l'esprit des *« Nats »*, comme on appelle ici les militants du Parti national (NP), la CODESA devrait d'abord se prononcer sur la nature du futur gouvernement *« transitoire »* – selon les termes de Frederik De Klerk –, ou *« intérimaire »* – selon ceux de Nelson Mandela, le président de l'ANC.

Un référendum pourrait ensuite être organisé, avant la fin de l'année, qui permettrait à tous les citoyens sud-africains d'approuver ou de rejeter les propositions de la CODESA. Le Parlement tricaméral – en cas d'approbation – serait convoqué en session extraordinaire, afin d'adopter les amendements constitutionnels et les lois nécessaires à l'instauration du gouvernement transitoire, lequel serait issu d'élections qui pourraient être organisées en début d'année prochaine.

« Un homme, une voix »

Ce gouvernement transitoire serait donc opérationnel au cours du premier semestre 1993 et administrerait le pays tandis que les négociations sur la nouvelle Constitution se poursuivraient. Des élections législatives au suffrage universel couronneraient cette phase du processus, en dotant le pays, pour la première fois, d'un Parlement représentatif de l'ensemble de la population.

Ce scénario remet au goût du jour des propositions rejetées antérieurement par l'ANC. Il se fonde sur la volonté du NP d'avoir un Parlement bicaméral, avec une *« Chambre basse »*, sorte d'Assemblée nationale élue au suffrage universel, selon le principe, cher à l'ANC, *« un homme, une voix »*, et une *« Chambre haute »*, sorte de Sénat qui prendrait en considération des critères régionaux, ethniques et raciaux. Une présidence collégiale et tournante serait issue de cette deuxième Chambre.

L'ANC, sans plus de précisions, exige toujours l'abolition du Parlement dans sa forme actuelle, l'instauration d'un gouvernement intérimaire dans les six mois, et l'élection d'une Assemblée constituante, au suffrage universel, avant la fin de cette année. Nelson Mandela a d'ores et déjà rejeté officiellement les propositions incluses dans le discours de Frederik De Klerk. Le président de l'ANC considère qu'aucune élection ou référendum ne peut être organisé tant qu'un gouvernement intérimaire ne sera pas aux affaires, garantissant la transparence et la régularité des *scrutins*.

Cependant, comme M. Mandela l'a fait remarquer en constatant la souplesse de M. De Klerk, la porte du compromis reste ouverte. Le gouvernement a finalement accepté, dans le *fond sinon dans la forme*, deux des principales exigences de l'ANC pour un gouvernement intérimaire et une assemblée constituante élue. L'ANC, de son côté, semble insister principalement sur un contrôle conjoint des forces de sécurité, des *médias pro-gouvernementaux*, du processus électoral, et des financements pendant la campagne.

La position de l'organisation de M. Mandela s'est elle aussi assouplie. Farouchement opposé au référendum que M. De Klerk avait promis aux Blancs en arrivant au pouvoir en 1989, l'ANC a convenu que si cette consultation ne donnait pas *de facto* un *droit de veto, il laisserait faire*. D'autant qu'un succès du gouvernement dans une telle consultation neutraliserait la droite blanche hostile aux réformes.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

A l'UNESCO

MM. De Klerk et Mandela lauréats du premier « Prix Houphouët-Boigny »

Mozart en ouverture, Mory Kante en clôture... Une salle comble, des applaudissements chaleureux, une tribune prestigieuse... MM. Frederik De Klerk et Nelson Mandela ont reçu, avec le faste qui se devait, le premier « Prix Houphouët-Boigny *pour la recherche de la paix »*, lundi 3 février, à la Maison de l'UNESCO, à Paris.

Après avoir déjeuné à l'Elysée en compagnie des présidents sénégalais, Abdou Diouf, et ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, les deux « parrains » de la mutation sud-africaine ont reçu ce prix des mains de l'ancien secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, président du jury.

« C'est, pour l'Afrique du Sud, un prix d'une grande importance », a affirmé le président De Klerk, tandis que le chef du Congrès national africain soulignait lui aussi le besoin, pour son pays, d'un *« soutien de la communauté internationale »* .

Absent de la cérémonie, le président Houphouët-Boigny a reçu son lot d'hommages. *« C'est un grand honneur de recevoir un prix qui porte son nom »* (M. De Klerk) ; *« Aujourd'hui, il a fait de son beau et grand pays une terre de démocratie pluraliste »* (M. Abdou Diouf) ; *« fils illustre de l'Afrique (...), il a « toujours œuvré au règlement pacifique des conflits en Afrique »* (M. Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO).

Créé en 1989 par la Conférence générale de l'UNESCO à l'initiative du président ivoirien, le « Prix Félix-Houphouët-Boigny *pour la recherche de la paix »* est financé par des contributions extra-budgétaires. Chacun des deux premiers lauréats a reçu, lundi, un chèque de 400 000 francs.

M.-P. S.

Mozambique : en attendant la paix

Dans la perspective d'un accord mettant fin à la guerre civile, l'ancienne colonie portugaise change de visage, mais cette mutation ne touche encore que les villes

MAPUTO

de notre envoyée spéciale

Découragés par la violence du fleuve, les pêcheurs du Zambèze avaient jadis appelé le site *« Cahora Bassa »* (*littéralement* : « On arrête le travail »), sans savoir à quel point les décennies suivantes leur donneraient raison. Considéré comme un des aménagements hydroélectriques les plus importants du monde, ce barrage, situé dans le nord-ouest du *Mozambique, avait été construit* dans les années 70 pour fournir à l'Afrique du Sud du courant à bas prix. Guerre civile oblige, l'usine et le barrage n'auront fonctionné que quelques mois.

Le premier sabotage contre les pylônes de la ligne Songo-Apollo, reliant sur plus de 900 kilomètres la station mozambicaine à sa jumelle sud-africaine, remonte à décembre 1980. Depuis, les attentats attribués aux rebelles de la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO) *n'ont* pas cessé. *Les dirigeants de la* SA Hydroelectrica de Cahora Bassa (HCB), estiment à environ 1 500 le nombre des pylônes détruits (40 % du total). Deux ans et demi d'efforts et, au bas mot, 100 millions de dollars, seraient nécessaires, selon eux, pour remettre la ligne en état.

« Symbole le plus révoltant de l'absurdité de la guerre », selon le ministre français de la coopération, Mme Edwige Avice, en visite officielle au Mozambique du 28 au 30 janvier, Cahora Bassa pourrait toutefois sortir prochainement du sommeil. L'espoir d'un accord de paix entre la RENAMO et le gouvernement de Maputo fait lentement son chemin (*le Monde* des *11* et *12 août 1991*), et les plus optimistes évoquent la possibilité de démarrer les travaux, dès cette année. La prudence reste pourtant de mise. Bien que militairement affaiblie, la RENAMO continuerait, dit-on, à bénéficier de certains appuis financiers.

La ligne zimbabwéenne semble, elle, en meilleure voie. Ce second projet, destiné à fournir de l'électricité à l'ex-Rhodésie du Sud, est sur le point d'être lancé. La France, dont une douzaine d'entreprises ont participé à la construction du complexe hydroélectrique, devrait contribuer à son financement, à hauteur de 20 %. A moins de dérapage imprévu, Harare pourrait être ainsi desservie en 1995. Ce réveil annoncé de Cahora Bassa aura, à l'évidence, valeur de test à l'échelle du pays et de symbole pour toute l'Afrique australe.

Le démantèlement officiel du système marxiste, la déliquescence accélérée de l'appareil d'Etat, conjugués à la soudaine libéralisation de l'économie, ont donné des ailes aux milieux d'affaires. Les investisseurs étrangers – sud-africains en tête, mais aussi portugais, britanniques et américains – entendent s'assurer à l'avance les meilleures parts d'un marché régional qui s'annonce prometteur.

Le géant sud-africain s'intéresse de très près au bassin charbonnier de Moatize, dans la région de Tete. Présents dans les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et des services, les hommes d'affaires sud-africains misent aussi sur les secteurs du bois et de l'agriculture, *non sans succès*. Plusieurs fermiers du Transvaal ont déjà obtenu des concessions et se sont installés avec femmes et tracteurs en terre mozambicaine.

Affairisme et Loto

Il suffit de se promener sur les marchés de la capitale pour mesurer *les effets de la vague libérale. Les* étals, rachitiques à l'époque marxiste, regorgent de marchandises importées. Les plus fortunés peuvent acheter du lait en poudre ou des conserves, s'offrir à prix d'or un tube de dentifrice ou une cassette de musique... évidemment sud-africaine. Les plus pauvres se contentent d'un peu de riz, d'une poignée de haricots rouges ou d'un gobelet de farine de maïs. Bien *que récemment revalorisé*, le salaire minimum mensuel ne dépasse pas les 40 000 méticals (environ 120 francs français).

L'affairisme a des retombées dans les villes de province. A Mocuba, en plein cœur du Zambèze, où les populations déplacées étaient *réduites, il y* a quatre ou cinq ans, à se nourrir d'herbes et de racines, s'est ouvert un supermarché... *« On y organise même un Loto tous les dimanches! »*, sourit Isabelle Bonmarin, la coordinatrice de l'équipe française de Médecins sans frontières (MSF). *« La sécurité s'est améliorée sur les grands axes, d'où la relative prospérité des villes*, explique-t-elle ; *en revanche, dans le bush, la situation reste terrible. »* Fin décembre, le village de Namaroi a subi la visite destructrice de la RENAMO. En trois jours, les rebelles ont brûlé près de 200 cases, pillé les maigres stocks de nourriture et le peu de médicaments entreposés au dispensaire. Plusieurs localités du Zambèze ont connu un sort identique.

Aux fléaux de la guerre civile et du banditisme – auxquels l'armée nationale apporte sa « contribution » en pillant les convois d'aide alimentaire, – s'ajoutent les calamités naturelles. *« En 1991, dans la province du Zambèze, 22 000 personnes avaient été obligées d'abandonner leur lieu d'habitation à cause de la sécheresse : 3 000 sont mortes de faim. Si nous n'avions pas été là, le bilan aurait été plus lourd encore et personne n'en aurait rien su »*, souligne le docteur Bonmarin.

Les *immenses richesses que* recèle l'ancienne colonie portugaise pourraient faire du Mozambique un des pôles-clés de l'Afrique australe. Le pays n'en est pas là, qui piétine encore dans la salle d'attente de la paix. *« En attendant*, explique un observateur, *il faut se tenir prêt : le cessez-le-feu peut être signé dans quinze jours comme dans quinze mois. Le plus vite serait le mieux! »*

CATHERINE SIMON

□ **Quinze personnes tuées par des rebelles.** – L'agence officielle mozambicaine AIM a rapporté lundi 3 février que des rebelles avaient tué quinze personnes à coups de gourdins, de haches ou de couteaux, samedi 1er février près de Xai-Xai, la capitale de la province de Gaza, dans le sud du Mozambique. L'agence a attribué cette attaque à des membres *de* la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO). – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : nouvelles consignes dans les territoires occupés

Les soldats pourront désormais tirer sur tout Palestinien porteur d'une arme

JÉRUSALEM

de notre correspondant

L'armée israélienne, en charge de la sécurité dans les territoires occupés, pourra dorénavant *«tirer pour tuer»* sur tout Palestinien porteur d'une arme. Approuvée par le gouvernement de M. Itzhak Shamir, la mesure vise, selon le communiqué officiel de l'armée, *«à permettre aux soldats de mieux réagir en cas de danger mortel»*. Ni le type de *«danger»* ni la sorte *«d'arme»* ne sont spécifiés, mais on précise, de source militaire, que les soldats pourront désormais ouvrir le feu sans sommation sur toute personne menaçante munie d'une arme à feu, d'une arme blanche ou de tout autre instrument mortel.

Jusqu'ici, dans des situations similaires, les soldats devaient d'abord ordonner aux contrevenants de s'arrêter. En cas de refus d'obtempérer, il était recommandé de tirer en l'air et ensuite seulement, en cas de nouveau refus, de viser les jambes du suspect. En principe, ni les manifestants désarmés, ni les jeunes lanceurs de pierres de l'Intifada ne sont concernés par la nouvelle réglementation.

Quatre civils israéliens, dont trois colons juifs, ont été tués et une dizaine d'autres blessés, depuis octobre dernier, dans des embuscades dressées par des inconnus armés dans les territoires occupés. La nouvelle réglementation serait donc *«mieux adaptée»* à l'évolution du soulèvement palestinien et puis, surtout, à la veille des élections générales prévues pour le mois de juin, elle est de nature à calmer la petite minorité de colons d'extrême droite qui accusent régulièrement l'armée de ne pas faire assez pour les protéger.

Reste que depuis décembre 1987, le début de la *«révolte des pierres»* en Cisjordanie et à Gaza, si près de quatre cents Palestiniens ont été assassinés par d'autres Palestiniens, plus de huit cent cinquante autres civils ont été tués dans des accrochages avec des soldats ou des colons. Les organisations israéliennes et palestiniennes des droits de l'homme affirment régulièrement que des lanceurs de pierres figurent, de plus en plus nombreux, parmi ces victimes.

Lundi soir 3 février, un jeune Arabe, circulant au volant d'un autobus dans la bande de Gaza, a été tué par un soldat après avoir refusé de s'arrêter à un barrage. Il s'est avéré plus tard qu'il n'avait pas de permis de conduire et avait emprunté le véhicule à un ami. L'armée a rappelé que plusieurs autobus ont été «détournés», ces dernières semaines, par des militants qui ont ensuite incendié ces véhicules. Mais le chauffeur sans permis de lundi soir ne portait pas d'arme...

PATRICE CLAUDE

□ **M. Ezer Weizman quitte la Knesset.** – Ancien ministre israélien de la défense, député travailliste, M. Ezer Weizman, 68 ans, a annoncé lundi 3 février sa démission de la Knesset et son retrait de la vie politique, en disant sa crainte d'une nouvelle guerre, étant donné la position de son pays dans l'actuel processus de paix.

M. Arafat s'est marié

Selon une source bien informée, citée par l'AFP, le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, soixante-trois ans, a épousé à Tunis, voici quelques semaines, sa conseillère économique, Mme Souha Tawil, vingt-huit ans.

Palestinienne de confession grecque-orthodoxe, Mme Tawil se serait convertie à l'islam. Elle est la fille de Mme Raymonda Tawil, qui avait fondé à Jérusalem une agence de presse palestinienne et réside actuellement en France. Une autre fille de Mme Tawil est l'épouse du délégué général de Palestine en France, M. Ibrahim Souss. Mme Tawil a fait, lundi 3 février, cette seule déclaration : *«Souha est libre de son choix. Si elle a choisi Yasser Arafat, la décision lui appartient. Yasser Arafat est un symbole pour le peuple palestinien. Toute famille palestinienne s'honorerait d'un tel choix»*.

LIBYE

Washington rejette un appel au «compromis» du colonel Kadhafi

Les Etats-Unis ont, lundi 3 février, considéré comme insignifiant un appel au compromis lancé par le chef de l'Etat libyen pour éviter des sanctions des Nations unies. Dans une interview publiée par le *Washington Post*, le colonel Kadhafi, qui refuse d'extrader les personnes accusées par Washington, Londres et Paris de terrorisme (les attentats contre les avions de PanAm et d'UTA), affirmait que son pays est un *«bouc émissaire»*, en ajoutant toutefois : *«Nous devons arriver à un compromis»*; mais il précisait qu'il n'avait pas *«de proposition particulière»* à ce sujet.

Le chef de l'Etat libyen a souhaité que les Etats-Unis rouvrent leur ambassade à Tripoli. Il a fait l'éloge du président George Bush et du secrétaire d'Etat James Baker, qu'il dit *«respecter»* parce qu'ils ne l'ont pas attaqué personnellement et *«semblent sérieux»* sur la question de la paix au Proche-Orient. – *(AFP.)*

ASIE

La tournée du premier ministre chinois en Europe et aux Nations unies

Succès diplomatique pour un régime déconsidéré

Le premier ministre chinois poursuit une tournée diplomatique qui l'a mené successivement en Italie, en Suisse et aux Nations unies, où il a participé au sommet des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Il s'est ensuite rendu au Portugal – où il a été accueilli par une manifestation silencieuse de députés socialistes – et était attendu, mardi 4 février, en Espagne. Ce premier grand voyage dans les pays occidentaux de M. Li Peng, un des principaux acteurs de la répression du «printemps de Pékin», en 1989, constitue un succès diplomatique majeur pour l'un des derniers régimes communistes de la planète.

En 1989, on n'aurait pas fait grand cas d'un homme accusé d'avoir du sang sur les mains et de vouloir perpétuer par la force un système partout ailleurs en déconfiture. Aucun dirigeant n'aurait accepté de se déconsidérer en serrant la main de M. Li. Après avoir été à l'avant-garde de la réforme économique du système communiste, clé de son succès face à l'effondrement de l'URSS et au marasme dans lequel s'enfonce la CEI, la Chine était devenue l'exemple vivant de ce qu'aurait été l'empire soviétique si les gérontes du marxisme-léninisme avaient réussi leur putsch à Moscou l'été dernier.

Au début, seuls le président Bush et les Japonais avaient montré quelque indulgence pour Pékin, unanimement condamné pour ses violations des droits de l'homme. Le dernier rapport du département d'Etat vient à point nommé pour rappeler que, dans ce domaine, rien ou presque n'a changé. Du moins du côté chinois puisque ces bavures permanentes n'ont pas empêché la reprise graduelle de relations normales. D'abord par des visites à Pékin, MM. Major et Dumas en tête. Ensuite, le temps ayant fait son œuvre, par des invitations en bonne et due forme, l'Italie vient d'en montrer l'exemple. Pour paraphraser La Rochefoucauld, lorsque nos intérêts sont en cause, nous avons tous assez de force pour supporter les maux d'autrui.

Bien sûr, tous les hôtes de M. Li lui ont clairement dit leur réprobation devant la situation qui persiste en Chine, et qui apparait d'autant plus anachronique que l'ex-empire du Milieu est le seul, avec Cuba, la Corée du Nord, le Laos et le Vietnam, à s'accrocher à la dictature du prolétariat. Mais ces critiques sont comme de l'eau sur les plumes d'un canard mandarin. La nouvelle situation justifie l'analyse de M. Deng Xiaoping selon laquelle les pays occidentaux, après avoir poussé des cris d'orfraie de circonstance, reviendront vers le marché chinois la queue basse.

Le prix à payer

Si c'était le prix à payer pour que les affaires reprennent, M. Li était d'autant plus prêt à accepter ces affronts avec son sourire compassé qu'ils sont soigneusement dissimulés à son opinion. Dans le système hiérarchisé chinois, le fils adoptif de Zhou Enlai, formé en URSS sous Staline, a été chargé des contacts avec les *«diables étrangers»*, pour lesquels il n'a jamais caché son mépris. Depuis 1988, il est devenu le porte-drapeau des éléments les plus rétrogrades – s'opposant même jusqu'à récemment aux réformes préconisées par M. Deng – et le premier fusible à sauter en cas de nouvelle politique.

Donné comme la victime expiatoire d'un retour de la Chine dans l'arène internationale, M. Li paraît avoir habilement saisi la perche qui lui a été tendue pour assurer une position menacée. Il est redevenu, comme au milieu des années 80, le partenaire privilégié de l'Occident. Il a parfaitement su tirer profit de sa tournée actuelle. D'autant plus que ses compatriotes n'en auront vu que les poignées de mains officielles et le fait qu'il frayait d'égal à égal avec les présidents Bush, Eltsine et Mitterrand. Dans un pays aussi formaliste que la Chine, cela est autrement plus marquant que les critiques susurrées derrière des portes closes.

On comprend pourtant mal pourquoi un pays qui a bien réussi à relancer son économie, et qui est en train de lui donner un second souffle grâce à l'offensive de M. Deng et de ses amis, se refuse toujours à en tirer les conséquences politiques. Car, après tout, une petite dose de démocratisation lui aurait évité bien des déconvenues, à l'intérieur comme à l'extérieur. En fait, c'est le propre des régimes inquiets que de se recroqueviller sur eux-mêmes. Attitude d'autant plus absurde que le PC chinois est autrement plus solide que ne l'était son *«frère»* soviétique. Du moins pour l'instant.

Depuis 1989, la Chine répond aux condamnations fusant contre la répression des dissidents qu'il s'agit d'*«ingérence dans ses affaires intérieures»*, alors qu'elle est, pourtant, signataire de la déclaration des droits de l'homme de l'ONU. Aux critiques des multiples violations des pratiques commerciales internationales – dumping, non-respect des quotas textiles, de la propriété industrielle et intellectuelle... – et de sa politique de vente d'armes et de technologie (y compris nucléaire et balistique à des pays comme la Syrie ou l'Iran), elle réplique que, tant qu'elle restera à l'index, elle n'aura aucune raison de respecter ces règles. Laissant entendre que ce ne serait plus le cas une fois réintégrée dans la communauté internationale.

Ces arguments ont été utilisés, à Washington comme à Tokyo, pour justifier la main tendue à Pékin au nom du pragmatisme. Et pourtant, les premiers résultats ne semblent pas à la hauteur des espérances : sur le plan des droits de l'homme, par exemple, le Japon a dû reconnaître qu'une dissidente chinoise, renvoyée de force chez elle avec la promesse qu'elle ne serait pas inquiétée, a été emprisonnée. Le différend commercial sino-américain n'est pas totalement réglé. Plus grave encore, la Chine contribue toujours activement à la prolifération balistique, un rapport des services secrets américains cité par l'*International Herald Tribune* daté des 1er et 2 février le confirme.

On peut craindre, au contraire, que l'assouplissement de la politique occidentale ne fasse que conforter dans leurs certitudes les vieux idéologues chinois, de même que les Cubains, Nord-Coréens et Vietnamiens, au lieu de les amener à se réveiller aux nouvelles réalités. Au risque de donner, par là même, aux nostalgiques de l'ordre ancien en Europe orientale l'illusion qu'ils pourraient tirer profit des difficultés actuelles pour tenter un *«come back»*.

PATRICE DE BEER

A l'occasion de l'année du Singe

M. Deng Xiaoping, «ancien haut dirigeant» a fait une apparition télévisée

PÉKIN

de notre correspondant

Les Pékinois ont célébré l'avènement du Singe dans leur calendrier lunaire par une énergique pétarade, lundi soir, 3 février. Le pouvoir a salué l'événement par la réapparition télévisée, désormais rituelle et annuelle, de celui qui fut un temps assimilé dans la conscience populaire au plus espiègle et imprévisible des animaux du zodiaque chinois, M. Deng Xiaoping.

Pendant une minute et quinze secondes, la télévision a montré M. Deng, qualifié d' *«ancien haut dirigeant»*, pour mettre en valeur son retrait officiel des affaires, participant, à Shanghaï, à une réception en présence de tous les responsables de la plus grande ville de Chine. On a vu le vieux dirigeant marcher sans aide, assisté d'une de ses filles, venue comme à l'habitude lui parler à la moins sourde de ses oreilles, la gauche. La cérémonie ne différait guère de celle du 14 février 1991.

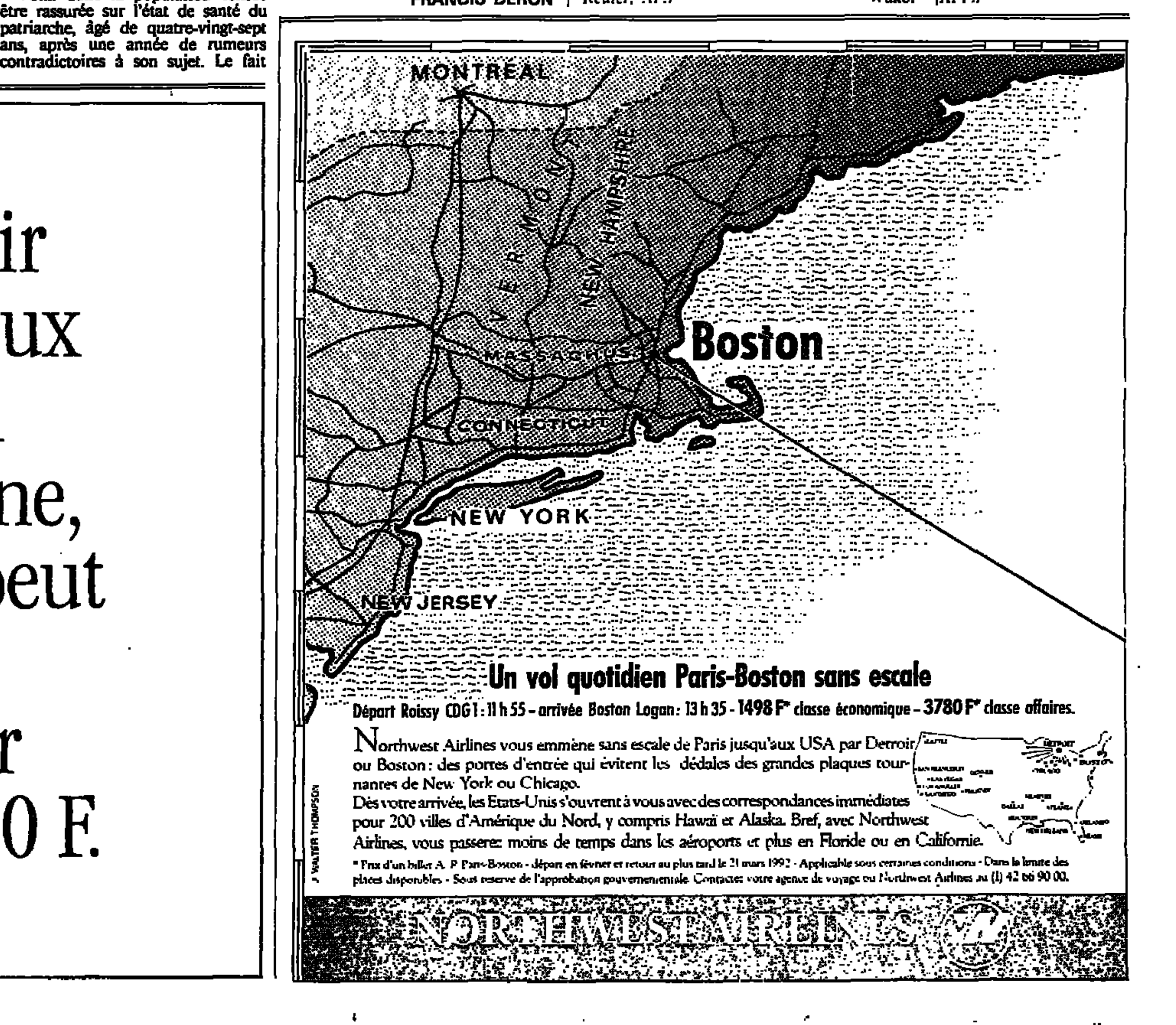
Voilà donc la population censée être rassurée sur l'état de santé du patriarche, âgé de quatre-vingt-sept ans, après une année de rumeurs contradictoires à son sujet. Le fait demeure pourtant que M. Deng n'est plus, politiquement ou physiquement, en état de se livrer à d'aussi prestes acrobaties que lors des années 70, quand sa disparition, puis son retour au pouvoir, lui avaient valu d'être comparé au singe mythique Sun Wugong – héros du roman du *Voyage vers l'Occident* – qui sème la zizanie dans l'ordre céleste.

L'avènement du Singe, qui succède à la Chèvre, devrait d'autre part donner des espoirs à Zhenzhen, une femelle macaque albinos de la province du Yunnan, âgée de quatre ans, pour laquelle *«le mariage a été jusqu'à présent un casse-tête»*, aucun mâle n'ayant encore succombé à ses charmes. Elle serait, selon l'agence Chine nouvelle, la seule macaque albinos de tout le pays. Le directeur de l'Institut de zoologie de Kunming a demandé à la presse de répercuter son appel auprès de la communauté zoologique internationale afin de trouver un partenaire à Zhenzhen durant l'année du Singe.

FRANCIS DERON

□ **HONGKONG : dix-huit morts lors d'affrontements entre boat-people.** – Dix-huit personnes ont trouvé la mort et une centaine d'autres ont été blessées lors de l'incendie de leur centre de détention à Hongkong, a annoncé, mardi 4 février, le gouvernement de la colonie britannique. Les victimes ont été tuées au cours d'un violent affrontement entre groupes de réfugiés vietnamiens lors des fêtes du Nouvel an lunaire dans la section C du camp de Shek-Kong. – *(AFP, Reuter, AP.)*

□ **TIMOR-ORIENTAL : M. Boutros-Ghali nomme un représentant pour enquêter sur le massacre de Dili.** – Le secrétaire général des Nations unies a désigné un représentant spécial pour enquêter sur *«les événements tragiques»* du 12 novembre 1991 à Dili, lorsque l'armée indonésienne a ouvert le feu contre une manifestation nationaliste, a annoncé, lundi 3 février, son porte-parole. Il s'agit du ministre kényan de la justice, M. Amos Wako. – *(AFP.)*



L'AFFAIRE

Le «temps utile» et le temps perdu

Ni l'hôtel Matignon ni le ministère de l'intérieur n'ont compris d'emblée la portée politique de la venue de M. Habache à Paris

S'il n'y a plus de grand mystère dans l'affaire Habache, il y règne toujours une bonne dose d'hypocrisie. Répétée par les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, qui se défendent avec une vigueur retrouvée après que leur responsabilité politique a été mise en cause, la version officielle tient en deux affirmations :

1) Les ministres concernés n'ont pas été consultés sur le «feu vert» donné à la venue du chef du FPLP;

2) Pas plus que l'hôtel Matignon ou l'Elysée, ils n'ont été ensuite informés «en temps utile» de la confirmation de son arrivée pour le mercredi soir 29 janvier.

Depuis sa formulation en ces termes par le premier ministre, dans un télégramme adressé la semaine dernière à tous les ministres de son cabinet, le réquisitoire n'a pas varié et est censé justifier les sanctions prises contre les collaborateurs directs de MM. Roland Dumas et Philippe Marchand. Or, si le premier point n'est pas contestable – aucun fait n'est jusqu'ici venu mettre en doute la parole du ministre des affaires étrangères, – le second ne résiste pas à un examen précis de la chronologie. Le ministre de l'intérieur, le cabinet du premier ministre et le secrétaire général de l'Elysée ont été alertés dans un délai qui, si les uns et les autres avaient réagi avec un minimum de sens politique, aurait permis d'annuler la venue de M. Georges Habache à Paris.

En fait, jusqu'à la déclaration du président de la République depuis le sultanat d'Oman, jeudi 30 janvier en milieu de journée (heure de Paris), l'ensemble de l'appareil d'Etat a réagi de la même façon que les hauts fonctionnaires sanctionnés. A aucun niveau, pas plus au cabinet de Mme Edith Cresson qu'au ministère de l'intérieur, il n'y eut subitement affolement ou inquiétude, jusqu'à ce que l'on apprenne que M. François Mitterrand se désolidarisait de cette initiative. Pis : la Direction de la surveillance du territoire (DST), plus particulièrement chargée de la lutte antiterroriste, fut alertée dès le mardi 28 janvier. Or, à aucun moment, son directeur, connu pour ses liens avec l'Elysée, ne mit en garde l'autorité politique. En ce sens, s'ils ne sont pas des «lampistes», en raison de leur carrière, les responsables sanctionnés sont bien des boucs émissaires : ils paient pour une incurie générale qui atteint l'autorité politique malgré son empressement à désigner, ensuite, les «vrais» coupables.

1) Le ministre de l'intérieur a été prévenu « en temps utile ». – Le point de départ de l'affaire se joue, lundi 27 janvier, entre la Croix-Rouge française et le Quai d'Orsay. Du côté de l'organisation présidée par Mme Georgina Dufoix, également chargée de mission à l'Elysée, la demande du Croissant-Rouge palestinien est d'abord reçue comme une application parmi d'autres d'un accord conclu entre les deux partenaires. En mars 1991, en effet, le président du Croissant-Rouge, qui est le frère de M. Yasser Arafat, a été reçu à Paris par Mme Dufoix.

Un document interne de la Croix-Rouge rend compte de cette visite en précisant que, *«depuis plusieurs mois déjà»*, la Croix-Rouge collabore avec le Croissant-Rouge *«en accueillant dans ses établissements hospitaliers des blessés ou des malades palestiniens dont l'état de santé nécessite une hospitalisation en France»*. Le même document ajoute que *«le coût financier de ces prises en charge est notamment assuré par une subvention du ministère des affaires étrangères»* et souligne que *«jusqu'à ce jour, un peu plus d'une dizaine de cas ont été traités et d'autres dossiers nous seront soumis»*.

Telle est donc l'assise du «processus bureaucratique» que l'on dénoncera ensuite au sommet de l'Etat : un accord d'assistance médicale aux Palestiniens. Tout se passe dès lors entre Mme Dufoix, M. François Scheer, secrétaire général du Quai d'Orsay, et M. Bernard Kessedjian, directeur du cabinet de M. Dumas. M. Dumas, qui part le mardi matin pour Oman, n'est pas prévenu. Il le jure, et M. Kessedjian l'aurait lui-même reconnu.

A ce stade, la seule énigme concerne l'attitude de M. Scheer, très au fait des dossiers proche-orientaux. Il sait que M. Habache n'est pas un malade ordinaire, et pourtant il donne rapidement son feu vert. Est-il habité par une arrière-pensée diplomatique à l'égard de l'OLP, sur fond de négociations israélo-palestiniennes? Pense-t-il, étant donné le statut de Mme Dufoix à l'Elysée, que l'affaire est gérée au plus haut niveau?

Vu du ministère de l'intérieur, qui est alerté par le Quai d'Orsay, *via* le conseiller diplomatique de M. Marchand, le lundi à 19 heures, ce dossier relève du Quai d'Orsay. L'intérieur n'est là que pour l'intendance – l'«opérationnel» en jargon policier. Pour le directeur du cabinet de M. Marchand, M. Christian Vigouroux, le Quai d'Orsay, c'est peu ou prou l'Elysée, étant donné les liens personnels de MM. Dumas et Mitterrand. Il gère donc ce dossier comme un autre, demandant des vérifications au fichier des personnes recherchées – M. Habache n'y est pas recensé – et alertant la haute hiérarchie policière.

Mardi 28 janvier, le ministre de l'intérieur est en déplacement en Savoie pour une présentation de la sécurité des JO d'Albertville. Le soir, il remet des décorations au préfet de police de Paris et au directeur des RG parisiens dans l'immeuble de la préfecture. Ce jour-là, il n'y a pas de réunion formelle du cabinet sur les questions de police. Il n'y en pas plus le lendemain, mercredi 29 janvier, où M. Marchand est occupé à recevoir son homologue espagnol. Dans l'après-midi de ce mercredi, l'arrivée de M. Habache, d'abord prévue pour le jeudi, est annoncée pour le soir. M. Vigouroux prévient alors, et alors seulement, son ministre, autour de 19 h 30, peu avant le dîner offert au ministre de l'intérieur espagnol.

Dans la foulée, M. Vigouroux prévient M. Ivan Barbot, conseiller du premier ministre pour les affaires de sécurité. Or, à cette heure, tout est encore techniquement possible : l'avion de M. Habache, en provenance de Tunis, ne se posera à l'aéroport du Bourget qu'à 21 h 40. Il y a donc deux heures de battement où le ministre de l'intérieur et le conseiller du premier ministre (qui fut directeur général de la police nationale) peuvent s'alarmer et s'inquiéter, s'efforcer de comprendre si le feu vert est vraiment politique. Et même s'il n'est plus possible d'annuler le départ de Tunis, il est encore temps de bloquer M. Habache dans son avion, une fois posé. Cela s'est déjà vu : l'ex-empereur Bokassa fut retenu, parce que jugé indésirable, sur la base aérienne d'Evreux où s'était posé son avion personnel en septembre 1979. Or, ni M. Marchand ni M. Barbot ne s'affoleront outre mesure.

2) L'hôtel Matignon a été prévenu «en temps utile». – Le cabinet du premier ministre, qui exigera de sévères sanctions, est donc logé à même enseigne que M. Marchand : ils n'ont pas été consultés sur le «feu vert», mais ils sont prévenus avant que l'avion de M. Habache ne se pose en France. Que fait M. Barbot? Il attend la fin d'un dîner pour prévenir le directeur du cabinet de Mme Cresson. M. Habache est alors déjà en France. Il se livre aussi aux mêmes vérifications faites par M. Vigouroux auprès de l'état-major de la direction centrale de la police judiciaire.

A 22 h 15, un message écrit no 72 lui répond que M. Habache ne fait l'objet d'aucune recherche judiciaire ou policière *«sur le plan national, sur le plan international, sur le territoire français»*. Aucune *«fiche d'attention»* n'est diffusée à son sujet par les RG ou la DST. Tout au plus trouve-t-on la mention de son nom dans un dossier remontant à 1972 et portant sur les détournements d'avions. Mieux encore : *«Il n'y a pas dossier individuel à son nom»*, répondent les archives policières. Réponse confirmée par Interpol, dont le siège est à Lyon, qui, interrogée, affirme que M. Habache ne fait l'objet ni d'une *«notice individuelle»* ni d'une *«recherche internationale par mandat d'arrêt»*. Interpol renchérit à son tour : *«Il n'y a pas de dossier individuel ouvert au nom de Habache»*! Pour l'anecdote : le président d'Interpol jusqu'en novembre prochain n'est autre que... M. Barbot, le conseiller de Mme Cresson!

Durant la nuit de mercredi à jeudi, personne ne s'affole. M. Marchand, semble-t-il, ne cherche pas à joindre directement Mme Cresson. M. Hubert Védrine, qui garde l'Elysée en l'absence de M. Mitterrand et qui a été prévenu peu avant 20 heures mercredi soir, ne paraît pas s'inquiéter outre mesure. Le jeudi matin 30 janvier, alors que la nouvelle est dans les journaux, se tient à l'hôtel Matignon la réunion hebdomadaire des directeurs de cabinet présidée par le directeur du cabinet du premier ministre. MM. Vigouroux et Kessedjian sont présents : le cas Habache n'est évoqué par aucun des participants! A la même heure, M. Dumas puis M. Mitterrand, qu'accompagne son directeur de cabinet, M. Gilles Ménage, apprennent à leur tour la nouvelle.

3) La DST est prévenue depuis le mardi 28 janvier. – Pourquoi ce calme à Paris? Tout simplement parce que les spécialistes policiers du terrorisme n'ont pas donné l'alarme alors qu'ils sont parmi les premiers prévenus de la venue de M. Habache. Le directeur général de la police nationale, M. Bernard Grasset, est alerté dès le mardi 29 janvier, tout comme le directeur de la DST, M. Jacques Fournet. En prévision de la visite du chef palestinien, le RAID, l'unité d'élite de la police nationale, est placé, dès ce même mardi, sous le contrôle opérationnel du directeur de la DST. Or M. Fournet, lui non plus, n'alerte personne. Pourtant, tout le monde sait que cet ancien préfet de la Nièvre, proche du président, entretient des relations directes avec l'Elysée.

De plus, la DST est le service qui travaille avec le juge Bruguière dont le fil judiciaire, ténu comme la suite le montrera, provoquera la garde à vue de M. Habache. Dès mardi, une simple enquête au sein de la DST aurait permis d'apprendre l'histoire de la cache d'armes de Fontainebleau. Rien de tel. Bref, au cœur de l'appareil policier, ceux qui pouvaient allumer des voyants rouges ne le feront pas... Et ce sera finalement le président de la République lui-même qui, pressé par M. Ménage, donnera l'alarme depuis Oman.

Jusqu'à cette prise de position présidentielle, faite à distance et donc dans les pires conditions, l'autorité politique, de Matignon à l'intérieur, ne s'inquiétera pas des conséquences de la venue de M. Habache. On comprend donc que les «sanctionnés» soient quelque peu amers, ayant le sentiment de porter un chapeau trop grand.

EDWY PLENEL

La version du ministre

«Ma colère était justifiée»

Pour la première fois depuis le début de l'affaire Habache, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a donné un récit détaillé, lundi 3 février, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, des circonstances dans lesquelles le dirigeant palestinien avait pu être accueilli en France trois jours durant.

Ainsi, selon la synthèse de son exposé que M. Dumas a ensuite livrée lors d'une conférence de presse organisée au Quai d'Orsay, la demande d'accueil de M. Georges Habache avait été formulée lundi 27 janvier vers 20 heures par le conseiller diplomatique de la Croix-Rouge auprès du directeur des services de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (M. Pierre Lafrance), qui a aussitôt saisi le directeur du cabinet du ministre (M. Bernard Kessedjian) et le secrétaire général du ministère des affaires étrangères (M. François Scheer).

«Parole d'honneur»

Ceux-ci, selon le ministre, ont alors donné une réponse positive, le même jour, vers 22 heures, en fonction de deux critères principaux : l'état de santé, présenté comme *«alarmant»*, du secrétaire général du Front populaire de libération de la Palestine, et le fait que *«M. Habache ne représentait plus ce qu'il représentait par le passé»*. Entre-temps, le directeur du cabinet de M. Dumas s'était simplement assuré de l'avis de son collègue du ministère de l'intérieur, M. Christian Vigouroux, qui lui aurait indiqué qu'il n'y avait *«pas d'inconvénient de son point de vue»*, à la condition toutefois que les gardes du corps de M. Habache fussent désarmés lors de leur arrivée en France.

«Je n'ai été informé que jeudi en fin de matinée», a confirmé M. Dumas, en donnant à ce propos, devant les députés, sa *«parole d'honneur»*. L'avis du ministère des affaires étrangères *«aurait sans doute été modifié»*, a ajouté M. Dumas, s'il avait été saisi lui-même de la demande de la Croix-Rouge.

A son retour à Paris, jeudi, le ministre d'Etat a fait remarquer à ses collaborateurs que le fait d'*«introduire en France sans* [son] *autorisation un homme comme M. Habache, qui a eu une relation forte avec le terrorisme»*, constituait *«une faute»* à son égard et qu'elle *«justifiait* [sa] *colère»*. Il a toutefois refusé, dans un premier temps, la démission de son directeur de cabinet. M. Dumas a ainsi confirmé implicitement que la démission des deux principaux responsables du ministère avait été décidée, finalement, à la demande du premier ministre, mais, a-t-il dit, *«je ne regrette pas les décisions du gouvernement, qui sont collégiales, et j'en assume la responsabilité»*.

Concernant la levée de la garde à vue de M. Habache et son départ de France, M. Dumas a affirmé que toutes les investigations nécessaires avaient été menées préalablement au ministère de l'intérieur et à celui de la justice, mais que, sur le plan juridique, rien ne permettait de retenir le dirigeant palestinien. *«Nous n'avons reçu aucune demande d'extradition de la part de pays concernés, tels qu'Israël, le Danemark ou les Etats-Unis»*, a-t-il précisé.

«Je suis effaré par la tournure prise, par l'exploitation de cet événement à l'intérieur de l'Hexagone, à des fins politiciennes, alors qu'à l'étranger les passions se sont apaisées», a conclu M. Dumas en estimant qu'il fallait *«tenir cette affaire pour close»*.

J.-L. S.

□ **55 % des Français réclament des élections législatives anticipées, selon l'IFOP.** – Selon un sondage réalisé par l'IFOP pour *le Parisien*, qui en publie les résultats mardi 4 février, 55 % des personnes interrogées souhaitent *«la dissolution de l'Assemblée nationale et des élections législatives anticipées»*, 39 % sont d'avis contraire. 55 % des personnes interrogées sont favorables à la démission de Mme Edith Cresson (contre 43 % d'avis contraire) et à celle de M. Philippe Marchand (contre 36 % d'avis contraire). En revanche, ils ne sont que 47 % à réclamer le départ du ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, alors que 48 % souhaitent son maintien au gouvernement. Enfin, 58 % des sondés estiment que M. François Mitterrand était au courant de la venue en France de Georges Habache. Cette enquête a été effectuée par téléphone, le 3 février, auprès de huit cent quatre personnes.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Tartuffes

M. JUPPÉ crie à la «honte». MM. Le Pen et Deniau suggèrent aux ministres de se faire hara-kiri. M. de Villiers, plus féru d'ordre moral que de Constitution, réclame le départ du président. M. Giscard d'Estaing, l'œil aux sondages et à son âge, préconise des législatives, là, tout de suite. L'audiovisuel pérore, *non-stop*, sur la liquéfaction de la gauche qui l'a libéré. Anciens gauchistes en tête, tous les experts de la presse planchent sur cafouillage, dysfonctionnement, fin de règne et alternance. Quel chambard, dites donc!

Soit : qu'un terroriste aux mains tachées de sang tienne à faire examiner le sien par des *french doctors*, c'est bien de l'honneur, un honneur que ministres ou *alter ego* de permanence auraient dû nous épargner. Mais les réactions à cet impair sont si disproportionnées, orchestrées, extravagantes, que la simple hygiène mentale commande de rafraîchir notre mémoire, qu'un Maréchal dont la vogue revient très fort avait raison de trouver courte.

La Cinquième République naît, en 1958, d'une menace de putsch et de gros mensonges sur l'avenir de l'Algérie : voilà l'Etat et la morale, nous dit-on, raffermis! En 1961, le gaulliste Roger Frey et l'ex-pétainiste futur giscardien Papon noient dans la Seine une bonne centaine d'Algériens, alors réputés français : loin de se faire le seppuku prôné par leurs héritiers, tous deux seront promus. Des agents français aident le roi du Maroc à exécuter l'opposant Ben Barka sur notre sol : de Gaulle blague sur son «inexpérience», avec la compréhension de François Mitterrand, pourtant peu suspect de tendresse à son endroit. En pleine chienlit de 1968, le Général disparaît en Allemagne pour tâter le pouls des paras et agite l'épouvantail d'une subversion communiste à laquelle on ne saurait croire : ce n'est qu'un cri : *«Quel ressaisissement!»*

En 1971, M. Pompidou, qui *«déteste toutes ces histoires de Résistance»*, et guigne les voix vichystes, gracie sans phrases le milicien Touvier, chasseur de patriotes pour le compte du SS Barbie : vive, entend-on, la réconciliation nationale! Plus tard, le chef de notre contre-espionnage choisi par la droite, le sieur Marenches, bradera gaiement les secrets d'Etat : «bien joué», diront en chœur politiques et journalistes. Au nouveau paradis de l'argent-roi, gros tirage vaut absolution.

En 1977, M. Giscard d'Estaing laisse filer Abou Daoud, responsable de la tuerie d'athlètes israéliens à Munich : *«Nous n'accepterons aucune leçon»*, dit-il, et la classe politico-médiatique d'obtempérer. Sous le même règne, deux ministres, Boulin et de Broglie, mourront de mort violente et louche, sans que l'Etat et la morale soient déclarés en péril. Même calme amusé devant le sacre bouffon de «notre ami» Bokassa.

Avec les cadeaux de ce dernier, le ton se gâte, vers 1981. C'est que la gauche, comme aujourd'hui la droite, sent venir son heure. Un peu d'indignation drapée ne peut pas nuire les veilles de scrutin.

C'est le propre des opposants de sermonner, faute d'agir. Ils partagent ce privilège amer de la vertu obligée avec les laideronnes qui font tapisserie dans les bals. Un avantage à ne pas galvauder. Quand le prêche a payé, et que les parangons de pureté doivent à leur tour se salir les mains, l'immoralité inhérente à l'exercice du pouvoir se remarque davantage.

Un camp vaut l'autre, à l'aune des nettetés d'âme. Le vrai est qu'ils se battent les flancs, des deux bords, pour pondre des programmes qui les distinguent et gagent leurs promesses. Seule leur reste la prétention de laver plus blanc qu'en face.

Le public s'en moque comme de sa première lessive. Les discours de tribuns sur les «valeurs» : mon œil! Déjà, Péguy déplorait que l'argent ait éliminé le spirituel. La fin de l'utopie communiste n'a rien arrangé, en laissant le profit tout seul dans la course aux raisons de vivre. Si Dieu n'existe pas, tout est permis, craignait Dostoïevski. Remplacez Dieu par l'idéal du partage : vous avez le cynisme pour tous, sans même l'enrichissement escompté.

«La morale est la faiblesse de la cervelle», disait Rimbaud, qui ne fut pas que poète présentable pour commémoration à l'année. L'opinion a sans doute meilleure opinion de ce qu'on a rebaptisé «éthique», pour faire savant. Mais elle entend se dicter seule ses conduites. Les politiques de toutes tendances, même «refaits» dans l'opposition, auraient tort de croire que l'électeur attend d'eux la moindre leçon là-dessus. Il constate simplement la résurgence du pire adage communiste selon lequel la fin (électorale) justifie les moyens (moraleux) .

Peut-être la justice garde-t-elle aux yeux des citoyens le crédit perdu par les élus, malgré son goût pour les coïncidences de dates. Au moins s'intéresse-t-elle encore aux faits, à la vérité, alors que les décideurs et leurs experts, empêtrés dans les raisons d'Etat, ne savent plus, quand surviennent des drames réels, qu'«ouvrir des débats de société» et «conduire des réflexions de principe». La médecine se met-elle à tuer? Méditons, disent nos dirigeants, sur les nuances entre responsabilité et culpabilité! Un avion vole-t-il trop bas? Songeons, voulez-vous? aux rapports homme-machine! Une belle jambe, pour les éclopés. Il ne fait pas bon être victime, en nos temps d'abstractions alibis.

Il n'y a pas de grands hommes, surtout en politique ; il n'y a, disait Nietzsche, que des comédiens singeant leur idéal. Quand ces acteurs s'avisent de moraliser, au théâtre, cela s'appelle tartufferie.

L'affaire Habache, mais aussi ses tollés caricaturaux, auront encore aggravé le dégoût général pour la vie publique, et la tentation d'abstention. L'immoralité, cet effet de tribune, est moins à craindre que le dévergondage verbal poussé, comme ces jours-ci, jusqu'au n'importe quoi.

HABACHE

des affaires étrangères

M. Dumas conseille à M. Rocard de « mieux s'informer »

« Pourquoi démissionnerais-je? Parce M. Pons a avancé cette hypothèse? Parce que M. Poniatowski en a émis l'idée? Croyez-vous vraiment que je réponds au premier coup de sonnette de ces messieurs? Je n'obéis qu'aux injonctions de ma conscience et à la volonté du président de la République. » Après s'être exprimé durant plus de deux heures devant les membres de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, M. Roland Dumas a, le premier, allumé un contre-feu, lundi 3 février, en cherchant à ramener l'affaire Habache à de justes proportions. Il a violemment dénoncé M. Pons, *« l'auteur du massacre d'Ouvéa »*, ainsi que M. Poniatowski, ministre de l'intérieur au moment de l'affaire de Broglie, en 1976, qui n'avaient pas donné leur démission.

Le ministre d'Etat a également critiqué ceux qui, jusque dans les rangs socialistes, avaient souhaité sa démission, en observant que les diverses réactions enregistrées avaient permis de *« distinguer le bon grain de l'ivraie, sans que cela recouvre les clivages habituels »*. Evoquant, sans le nommer, la prise de position de M. Michel Rocard, le ministre a déclaré : *« J'espère que, mieux informé, il tiendra un autre langage. »* Selon M. Dumas, l'exploitation de la venue en France de M. Georges Habache par *« ceux qui croyaient tenir la bonne affaire »* contraste avec le souci d'apaisement manifesté tant en Israël qu'aux Etats-Unis ou dans les pays arabes.

Après l'audition du ministre par la commission des affaires étrangères, plusieurs députés membres ou proches de la majorité, tels MM. François Loncle (PS, Eure) ou Jean-Marie Daillet (non inscrit, Manche), ont déclaré qu'ils avaient été convaincus par les explications de M. Dumas. *« J'ai été convaincu par le fait que le ministre, avec beaucoup d'émotion contenue, a su très exactement décrire le processus qui a conduit aux événements que nous avons vécus la semaine dernière »*, a jugé le président (PS) de la commission, M. Michel Vauzelle.

Ce sentiment était partagé par M. Bernard Stasi (UDC, Marne), lui-même ancien ministre des départements et territoires d'outre-mer, selon lequel l'ignorance dans laquelle les membres du gouvernement ont été tenus par leurs plus proches collaborateurs n'est *« pas très vraisemblable, mais sans doute vrale »*. Pour M. Stasi, qui a demandé une audition semblable du ministre de l'intérieur, il est clair que l'affaire Habache aurait eu *« moins d'impact si la majorité et le gouvernement n'étaient pas dans un tel état de délabrement »*. Selon M. Roland Nungesser (RPR, Val-de-Marne), dès lors que M. Dumas a *« donné sa parole d'honneur devant les députés, il est difficile de lui demander de démissionner »*.

Plus sévère, Mme Michèle Alliot-Marie (RPR, Pyrénées-Atlantiques) a relevé des *« invraisemblances »* dans les propos du ministre. *« Nous avons entendu un très bon avocat, qui plaidait sa cause, mais je ne dirais pas qu'il a convaincu le jury »*, a-t-elle ajouté. De même, le président d'honneur du Parti républicain, M. François Léotard (UDF, Var) a jugé que l'audition du ministre des affaires étrangères avait laissé plusieurs questions en suspens, et notamment celle-ci : *« Qui a donné l'autorisation d'entrée »* sur le territoire français à M. Georges Habache?

JEAN-LOUIS SAUX

Contenir les effets

Suite de la première page

Les tempéraments respectifs de Mme Cresson et de M. Mitterrand ne les amenaient pourtant pas à réagir de la même façon. Le chef du gouvernement, instinctivement, préfère trancher dans le vif; le chef de l'Etat déteste agir sous la pression des événements. La première a pu obtenir la tête des hauts fonctionnaires présentés à l'opinion comme les seuls responsables; le second a préservé les deux ministres concernés, qui sont aussi membres du cercle de ses proches.

La décision prise, il fallait la faire connaître. M. Jack Lang a été chargé, dès dimanche, de signifier que *« l'affaire était close »*. Encore fallait-il le prouver. Pour ce faire, chacun a fait savoir haut et fort qu'il reprenait le cours normal de ses activités. Consigne a été donnée, surtout, à MM. Roland Dumas et Philippe Marchand de sortir du silence dans lequel ils s'étaient jusqu'alors confinés. Le premier a accepté de s'expliquer, lundi, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, comme l'avait exigé l'opposition, et il a tenu, à la sortie, une conférence de presse. Le second a maintenu, ce même jour, une visite dans l'Isère en compagnie de M. Louis Mermaz, avant de s'exprimer mardi matin au micro de RTL.

A l'hôtel Matignon, on ne se fait guère d'illusions sur l'efficacité réelle de cette solution. Il ne peut s'agir, au mieux, que d'escarmouches pour tenter de mettre fin à la débâcle. La tâche sera d'autant plus rude que certains des alliés prêtent la main à l'adversaire. La « sortie » de M. Michel Rocard n'a pas surpris; en revanche la demande de M. Claude Bartolone d'un changement de premier ministre a irrité. Mme Cresson a directement fait connaître à M. Laurent Fabius ce qu'elle pensait de l'initiative de son lieutenant, dont il est effectivement impossible d'imaginer qu'il ait agi de la sorte sans le feu vert du premier secrétaire du Parti socialiste.

La déclaration de M. Pierre Bérégovoy, dont le nom était avancé comme chef du gouvernement souhaitable, et qui a assuré lundi soir au micro de TV5-Europe que *« la question ne se posait pas »* puisque *« le premier ministre, sous l'autorité du président, a réagi avec fermeté »* et que cela *« constitue en soi un choc politique nécessaire »*, ne peut suffire à calmer le jeu. Mme Cresson sait bien qu'il lui faut résister non seulement aux attaques de la droite, mais aussi au désespoir des militants socialistes. Pour le pouvoir, les semaines qui le séparent encore des élections régionales seront bien longues.

THIERRY BRÉHIER

□ **M. Balladur (RPR)** : ***« le gouvernement doit poser la question de confiance »***. – M. Edouard Balladur, député (RPR) de Paris, a déclaré, lundi 3 février, au « Club de la presse » d'Europe 1, que le gouvernement doit convoquer le Parlement en session extraordinaire et poser la *« question de confiance »*. Estimant que *l'« affaire Habache »* est pour la France une *« humiliation »*, il a ajouté que *« si le gouvernement n'a plus la majorité à l'assemblée, il faudra qu'il en tire les conséquences »*. *« Mettons les socialistes en face de leurs propres responsabilités »*, a conclu l'ancien ministre.

□ **M. Chirac (RPR)** : ***« Il faut que le premier ministre aille devant l'Assemblée nationale et engage sa responsabilité »***. – M. Jacques Chirac, président du RPR, estime, dans un entretien publié mardi 4 février par *Sud-Ouest*, qu'il est *« du devoir du chef de l'Etat de prendre des initiatives pour tenter de remédier à une situation dangereuse pour l'avenir »*. Il demande que *« le premier ministre aille devant l'Assemblée nationale et engage sa responsabilité »*. *« Au regard de la faute morale et politique qu'a été l'accueil de M. Georges Habache en France, les sanctions prises sont, à l'évidence, insuffisantes. Les politiques doivent, eux aussi, assumer leurs responsabilités »*, conclut M. Chirac.

□ **M. Poperen (PS)** : ***« Je ne crois pas que les propos de M. Rocard préparent bien la suite »***. – M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement, a jugé, lundi, sur France-Inter, *« pas très agréables »*, les propos tenus par M. Michel Rocard, qui avait demandé la démission des ministres responsables. Il a ajouté que ces propos *« ne préparent pas bien la suite »*. M. Rocard *« est le seul à s'être exprimé de cette façon, et je suis un peu surpris que dans cette tempête tous les socialistes ne soient pas là pour, comme on dit, serrer les rangs »*, a ajouté M. Poperen, pour qui *« il y a eu faute grave, il faut la surmonter et garder ses nerfs »*.

□ **M. Queyranne (PS)** : ***« M. Rocard a dit ce qu'il pensait à titre personnel »***. – M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du Parti socialiste, a déclaré, lundi, lors de son point de presse hebdomadaire, que *« M. Rocard a dit ce qu'il en pensait en tant qu'ancien premier ministre et à titre personnel. »* *« S'il y a des décisions à prendre, elles relèvent de l'autorité de l'Etat, du premier ministre et du président de la République. Les sanctions ont été rapides, dures et se sont situées au niveau des responsables »*, a ajouté M. Queyranne.

□ **M. Chevènement (PS)** : ***« Je ne demande pas la démission de MM. Dumas et Marchand »***. – M. Jean-Pierre Chevènement a déclaré, lundi, à Toulouse, qu'il ne *« demande pas la démission de MM. Dumas et Marchand »*, estimant qu'ils n'ont sans doute pas été informés, comme *« l'ont affirmé les plus hautes autorités de l'Etat »*. Selon l'ancien ministre de la défense, l'affaire est, *« en elle-même, minuscule »*.

□ **M. Lalonde** : ***« Si cela m'arrivait, je me sentirais responsable »***. – M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement, a déclaré, lundi, à Nancy : *« Si cela m'arrivait, je me sentirais responsable. »* *« Cette affaire est un très gros « couac » qui ne contribue pas à alléger le climat politique. Depuis quelques temps, les politiques et le gouvernement ont besoin de mériter le respect, et ce respect manque »*, a-t-il ajouté.

Mme Georgina Dufoix, présidente de la Croix-Rouge accepte de démissionner

A la suite du comité de direction qui a eu lieu, lundi 3 février au siège de la Croix-Rouge française, le communiqué suivant a été rendu public : *« Il a été demandé à nouveau à Mme Georgina Dufoix de quitter ses fonctions. Au cours de la réunion, les principes de neutralité et d'impartialité ont été massivement réaffirmés. Mme Dufoix a convoqué un conseil d'administration exceptionnel pour le vendredi 7 février. D'ici là, elle rencontrera le comité central d'entreprise, la commission d'information financière de l'assemblée générale et les présidents des conseils départementaux. Son départ se fera à l'issue de ce conseil exceptionnel. »*

Mme Dufoix devait ensuite faire un certain nombre de déclarations, en particulier sur Antenne 2 et TF1, expliquant les raisons de son départ. *« Ma grande faute a été de ne pas avoir averti l'Elysée*, a-t-elle estimé. *J'aurais dû en faire part* [de la demande du Croissant-Rouge palestinien concernant M. Habache] *à François Mitterrand. Je ne l'ai pas fait, ni à Hubert Védrine* [secrétaire général de l'Elysée], *ni à personne à l'Elysée, ni à Matignon. C'est une erreur. »*

Regrettant *« pour Georges Habache, la Croix-Rouge et la France toute cette agitation »*, Mme Dufoix a d'autre part admis qu'elle n'avait porté qu'un *« regard humanitaire »* sur cette affaire alors qu'il aurait fallu également y porter un *« regard politique »*.

Mme Dufoix ne devrait toutefois pas abandonner toutes ses fonctions puisqu'elle entend rester délégué général à la lutte contre la drogue et la toxicomanie, poste qu'elle occupe depuis le 9 novembre 1989.

« Responsable mais pas coupable. » La formule résume bien Georgina Dufoix. Parce qu'elle pense toujours agir de bonne foi, parce qu'elle croit plus que quiconque en sa propre générosité, la notion même de culpabilité lui semblait étrangère. Mais les bons sentiments ne peuvent tenir lieu de politique. Quant à l'amitié du chef de l'Etat, on a vu dans de précédentes affaires qu'elle avait ses limites...

Le paradoxe aura voulu que Mme Dufoix achève cette partie de sa carrière sur une affaire qu'elle aura gérée plutôt moins mal que ses amis socialistes du gouvernement. Quoi qu'on pense de la « ligne humanitaire » qu'elle a constamment défendue, la décision – politique – d'accepter la venue en France de M. Georges Habache ne lui appartenait pas. Et ce même s'il est vrai qu'il y avait une incompatibilité à cumuler les fonctions de présidente de la Croix-Rouge et de chargé de mission à l'Elysée (Mme Dufoix avait été nommée au conseil d'administration de la Croix-Rouge en tant que représentant du... ministre de l'intérieur).

L'affaire du sang contaminé

Au fond, peu importe si, durant le week-end, des informateurs zélés ont inondé les journalistes de documents démontrant que Mme Dufoix avait, en mars 1991, reçu à Paris le président du Croissant-Rouge palestinien (qui n'est autre que le frère de M. Yasser Arafat) ou encore qu'elle s'était rendue en Syrie du 9 au 14 mars 1991, à l'invitation de M. Fouad Hamza, le président du Croissant-Rouge syrien : c'est dès l'automne, au plus fort de l'affaire du sang contaminé, que Mme Dufoix aurait dû démissionner.

Jusqu'à cette époque, elle avait su insuffler un nouveau dynamisme à la Croix-Rouge. Elue à sa tête le 26 avril 1989 dans des circonstances difficiles – un rapport conjoint de l'IGAS et de l'inspection des finances avait mis en évidence une gestion pour le moins peu rigoureuse de l'association, – Mme Dufoix avait réellement commencé à restructurer la Croix-Rouge.

En septembre, il y avait eu une première alerte lorsque son directeur de cabinet, M. Michel Maurice, fut inculpé et écroué dans une affaire de fausses factures impliquant l'industriel nantais René Trager. Et ce fut ensuite la publication du rapport Lucas sur la contamination des hémophiles par le virus du sida et la polémique qui s'ensuivit. On découvrit alors une Georgina Dufoix moins « flamboyante » qu'à l'ordinaire, comme incapable d'assumer ses responsabilités et de « couvrir » les hauts fonctionnaires inculpés. Et, même si de nombreux documents démontraient que son cabinet n'avait pas su mettre en œuvre rapidement un dépistage systématique du virus du sida dans les dons de sang, elle se contenta de reconnaître qu'elle avait sous-estimé le risque de contamination des hémophiles. En définitive, c'est dans le domaine social que Mme Dufoix a le mieux réussi. C'est à elle que l'on doit, en effet, l'instauration d'une allocation d'éducation pour les parents qui suspendent leur activité professionnelle à la naissance du troisième enfant ou encore l'adoption de la convention franco-algérienne concernant les enfants de couples mixtes séparés.

En revanche, son action dans le domaine de la santé fut beaucoup plus contestable. Sans parler de quelques « bourdes » monumentales – la ciclosporine dans le traitement du sida ou encore la mise en place d'une éphémère Fondation de recherche sur les thérapeutiques alternatives, – elle ne réussit ni à remettre à flot la Sécurité sociale ni à imposer sa réforme hospitalière.

Son passé l'ayant rattrapée et ses amitiés politiques l'ayant trahie, Georgina Dufoix se retrouve aujourd'hui bien seule.

FRANCK NOUCHI

Lire également page 27 la chronique de Pierre Georges.

POINT/LA CROIX-ROUGE

Un réseau exceptionnel d'action humanitaire

Ayant été vivement critiquée pour avoir donné son aval à l'accueil en France du dirigeant palestinien Georges Habache, Mme Georgina Dufoix a annoncé, lundi 3 février, qu'elle quitterait le poste de présidente de la Croix-Rouge française qu'elle occupait depuis avril 1989. Mais l'affaire Habache aura servi de détonateur à une crise qui couvait depuis plusieurs mois. Mme Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité, s'était vu reprocher son attitude dans le scandale du sang contaminé. D'autre part, son ancien directeur de cabinet, M. Michel Maurice, avait été inculpé dans une affaire de fausses factures.

Si certains administrateurs de la Croix-Rouge française reprochaient à Mme Dufoix un mode d'exercice trop personnel du pouvoir, d'autres reconnaissaient qu'elle avait su dynamiser et assainir financièrement cette institution qui appartient au plus important réseau mondial d'action humanitaire spécialisé dans les secours d'urgence et d'aide aux victimes en temps de paix comme en temps de guerre.

Mme Dufoix avait le titre de chargé de mission auprès du président de la République. Selon ses opposants, l'association apparaissait ainsi comme une *« courroie de transmission humanitaire »* du pouvoir.

En dépit de tous ces soubresauts, la Croix-Rouge demeure aujourd'hui, en France, avec ses 14 000 salariés et ses 100 000 bénévoles, une organisation humanitaire du premier plan. Une association dont, plus que jamais, l'indépendance et l'impartialité doivent être réaffirmées.

Des sociétés nationales fédérées

Le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est formé de trois composantes : les Sociétés nationales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

● **Les Sociétés nationales.** – Il existe aujourd'hui une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans presque tous les pays du monde. Les activités de ces sociétés varient selon les pays dans lesquels elles œuvrent. Elles comprennent les secours d'urgence, les services de santé et d'assistance sociale aux personnes et aux collectivités, les cours de secourisme au public, la formation du personnel infirmier, la transfusion sanguine et les programmes de jeunesse. En temps de guerre, elles interviennent en qualité d'auxiliaires des services sanitaires de l'armée, soignent les soldats malades et blessés et viennent en aide aux prisonniers, aux réfugiés et aux internés civils. Pour obtenir la reconnaissance du CICR et l'admission au sein de la Ligue, ces sociétés doivent respecter les sept principes de la Croix-Rouge et être reconnues par leurs gouvernements respectifs comme sociétés volontaires d'assistance, auxiliaires des pouvoirs publics.

● **Le CICR.** – Institution privée, apolitique et indépendante, ayant son siège à Genève, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) *agit comme intermédiaire* neutre dans les questions humanitaires lors de conflits internationaux ou de conflits armés et de troubles internes. Il assure protection et assistance aux victimes tant militaires que civiles des conflits et aux prisonniers de guerre. Il visite également les détenus politiques. Le rôle du CICR en temps de conflit est défini dans les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels. Son financement est assuré par les contributions volontaires des gouvernements, des Sociétés nationales, d'autres institutions internationales et par les dons de simples particuliers.

● **La Ligue.** – Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Ligue organise et coordonne les secours internationaux aux victimes des catastrophes naturelles, lançant souvent en leur faveur des appels internationaux. Elle encourage également l'adoption de plans nationaux de préparation aux désastres. Organe permanent de liaison entre les Sociétés nationales ayant son siège à Genève, la Ligue parle en leur nom et les représnte officiellement sur le plan international. Son financement est assuré par les quotes-parts annuelles des Sociétés nationales et les contributions volontaires aux programmes de secours et de développement.

En France, l'assainissement financier a été obtenu au prix d'un traitement de choc

L'assainissement financier de la Croix-Rouge française, engagé par sa présidente peu de temps après son arrivée, semble avoir porté ses fruits. Dès 1989, l'association sort du rouge avec un léger excédent en propre de 6,2 millions de francs. En 1990, le redressement se confirme avec un résultat positif de 13 millions de francs. L'année dernière, marquée notamment par la vente d'une partie d'un immeuble de bureaux par le conseil départemental de Paris, boulevard Raspail, pour un montant de l'ordre de 24 millions de francs, devrait confirmer ce redressement.

Restructuration des services centraux, fermeture des établissements déficitaires et fusion des trésoreries constituent les principaux axes de ce traitement de choc. En 1989, une trentaine de personnes font l'objet d'un plan social au niveau des services centraux qui sont réorganisés autour de trois directions. Le conseil d'administration décide de la fermeture progressive de trente-deux établissements en déficit chronique qui totalisent une perte de 97,8 millions de francs en 1988. Certaines de ces opérations seront vivement contestées, comme la fermeture, en avril 1990, du centre de santé Charcot, dans le treizième arrondissement de Paris. En mai de la même année, la fusion progressive des trésoreries des 2 000 unités de la Croix-Rouge devient obligatoire. Ce regroupement, pratiquement achevé mi-1991, doit permettre à l'association de mieux faire fructifier la totalité de ses avoirs liquides.

Toutefois, *« la transparence dans les comptes »*, que la présidente de la Croix-Rouge entendait donner à l'institution, est encore imparfaite. Les legs, qui représentent une part importante du patrimoine de la Croix-Rouge, ne sont toujours pas comptabilisés dans les ressources, ce qui fausse les comptes. Ainsi certaines années déficitaires auraient du être bénéficiaires si les legs avaient été pris en compte. Cette régularisation pourrait intervenir en 1992.

Il est vrai qu'on part de très loin. L'année 1988 est marquée par la mise en place d'un plan comptable qui fait apparaître pour 1988 un déficit d'exploitation considérable : 228,6 millions de francs. Jusqu'alors, la Croix-Rouge a fait l'objet d'une gestion, voire d'une absence de gestion, consternante. L'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection des affaires sanitaires et sociales (IGASS) souligneront certaines erreurs et irrégularités dans les comptes.

Sur les 228,6 millions de francs du déficit d'exploitation, une partie concerne un « rattrapage » comptable. Ainsi, il faut brutalement provisionner les congés payés, ce qui n'a jamais été fait, et les départs en retraite, ce qui représente 122,6 millions de francs. S'y ajoutent 85,4 millions de francs concernant des provisions pour risques, des écarts de consolidation, le coût de certaines unités fermées, des créances irrécouvrables et des provisions pour restructuration de 85,4 millions de francs. Reste 20,6 millions de francs de déficit concernant la gestion courante du siège et des deux mille unités Croix-Rouge.

MARTINE LARONCHE

Les « secoureurs volontaires » d'Henry Dunant après la bataille de Solferino

« Tutti fratelli ! ». Au soir de la bataille de Solferino, le 24 juin 1859, les sauveteurs – on ne les appelle pas encore des secouristes, – hommes et femmes bénévoles accourus à l'appel d'Henry Dunant, n'ont qu'un cri : *« Tous frères ! »* Pendant des heures, ils viennent de panser les plaies, soigner, apaiser les souffrances des victimes. Sans distinction de camps, d'uniformes, de grades. Le carnage *entre les troupes franco-sardes* de Napoléon III et les soldats autrichiens de François-Joseph fera quarante mille morts et blessés. Mais quelque chose est né dans la plaine lombarde, de la compassion et de la volonté d'un homme, citoyen suisse, Henry Dunant.

Celui qui avait soigné de ses mains plus de mille blessés publiera, trois ans plus tard, *Un souvenir de Solferino*. Désormais il n'a de cesse de donner corps à son idée : *« Susciter dans chaque pays la création d'une société de secours aux blessés militaires susceptible, en cas de conflit, d'aider les services de santé de l'armée à s'acquitter de leurs tâches »*. Il remue ciel et terre, les frères Goncourt, Charles Dickens, les cours de Prusse, de Saxe et de Bavière, la famille du tsar de toutes les Russies, la cour impériale de François-Joseph et Napoléon III.

Les Conventions de Genève

Avec quatre compatriotes, comme lui genevois, Jean-Henry Dunant crée, en 1863, le Comité des cinq, appelé aussi « Comité international et permanent de secours aux blessés militaires » qui, quelques mois plus tard, réunit à Genève les représentants de seize Etats. Cette conférence internationale fonde véritablement la Croix-Rouge en prévoyant dans chaque pays la constitution de secours aux blessés militaires. Ces sociétés de *« secoureurs volontaires »* s'appelleront plus tard Croix-Rouge suisse, belge... française. Elles sont présentes aujourd'hui dans plus de cent trente pays. Celle de France naît en 1864 mais, *après avoir fusionné* avec l'Association des dames de France, née en 1879, et avec l'Union des femmes de France, en 1881, elle ne prendra son nom définitif qu'en 1940.

La première Conférence diplomatique de Genève signe un accord multilatéral, une convention par laquelle les Etats s'engagent à protéger tous les blessés, alliés et ennemis, les hôpitaux, les ambulances, le personnel sanitaire. Convention étendue en 1907 aux blessés de guerre sur mer, aux prisonniers de guerre en 1929, aux populations civiles en 1949. Ce sont ces différents textes qui constituent les Conventions de Genève.

La première Convention, en 1864, a tout de suite compris qu'il fallait désigner les blessés, ceux qui les soignent, les lieux où ils sont abrités par un emblème. Les couleurs fédérales inversées sont choisies en hommage à la Suisse : croix rouge sur fond blanc. En 1876, la Turquie, en guerre avec la Russie, fait valoir que la croix heurte les convictions religieuses de ses combattants et décide d'adopter le croissant rouge. Douze Etats, arabes ou à dominante islamique, ont par la suite suivi cet exemple. En 1923 l'Iran a choisi pour sa part le lion et le soleil rouges.

En cent trente ans d'existence, le mouvement a connu quelques traverses. Pendant la seconde guerre mondiale, la Croix- Rouge française a assuré des secours considérables aux prisonniers, leur envoyant plus de quarante millions de colis, distribuant 2 780 tonnes de vivres en France et en Allemagne, aux internés civils et aux déportés politiques. Dans le même temps, la Croix-Rouge internationale se taisait gravement face à l'holocauste, comme l'ont montré ses archives qu'elle a ouvertes de 1979 à 1988 à un universitaire genevois.

La Croix-Rouge, qui s'efforce *de faciliter la collaboration* entre les peuples et les nations, a diversifié ses missions. Des champs de bataille épisodiques (la guerre du Golfe) aux pays où la violence est permanente, des lieux de conflit armé – comme le Liban où deux de ses délégués ont été retenus plusieurs mois en otages – aux sites de catastrophes naturelles, elle se veut présente partout où des hommes souffrent.

Pour être moins tragiques, d'autres périls pèsent sur l'institution. La présence de Gustave Moynier lui épargna, à sa naissance, celui d'une gestion imprudente à laquelle Henry Dunant, authentique homme de bonne volonté, sensible et généreux mais qui se ruina dans ses affaires, aurait pu l'exposer. La Croix-Rouge française n'échappa que de justesse au danger quand, voilà trois ans, elle révéla un trou financier estimé plus tard à 232 millions de francs...

CHARLES VIAL

Sept principes

Les principes suivants ont été adoptés à l'unanimité lors de la vingtième conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Vienne en 1965 :

● **Humanité.** – Née du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, la Croix-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Elle tend à protéger la vie et la personne humaine. Elle favorise la santé ainsi qu'à faire respecter la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

● **Impartialité.** – Elle ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Elle s'applique seulement à secourir des individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

● **Neutralité.** – Afin de garder la confiance de tous, elle s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et philosophique.

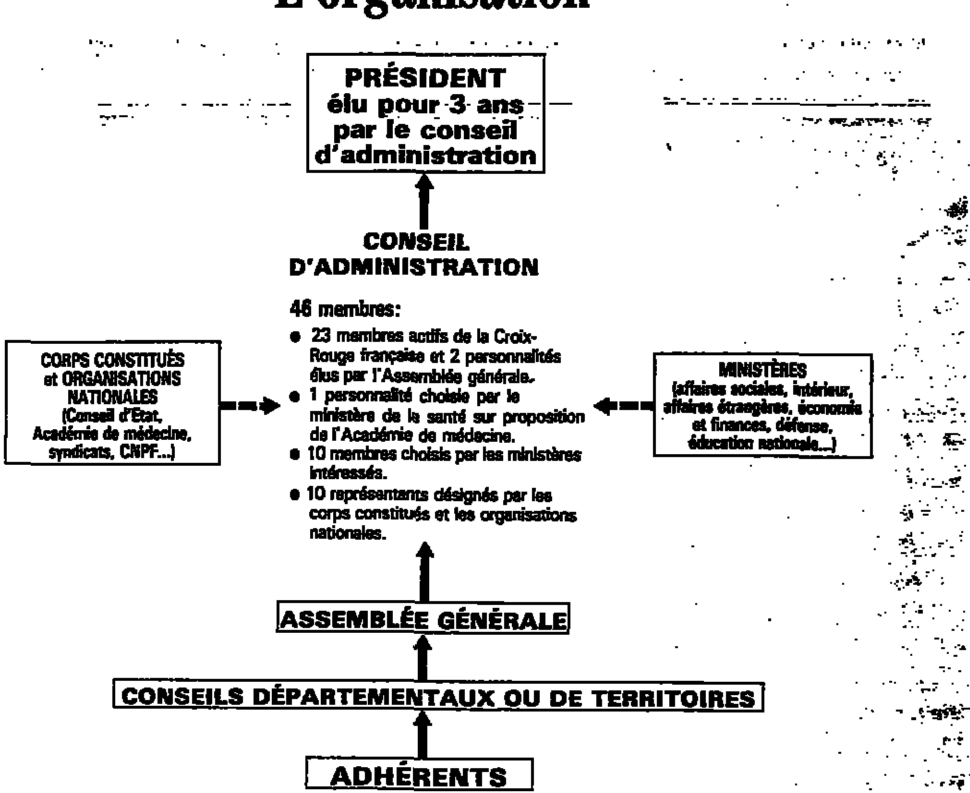
● **Indépendance.** – La Croix-Rouge est indépendante. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie pour leur permettre d'agir toujours selon les principes de la Croix-Rouge.

● **Caractère bénévole.** – La Croix-Rouge est une institution de secours volontaire et désintéressée.

● **Unité.** – Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

● **Universalité.** – La Croix-Rouge est une institution universelle, au sein de laquelle toutes les sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.

L'organisation



La Croix-Rouge française est un organisme privé, auxiliaire des pouvoirs publics, mais ne dépend de ceux-ci que par les droits de tutelle que l'Etat exerce sur sa gestion. C'est une association sans but lucratif, régie par la loi de 1901, dans laquelle le bénévolat occupe une très grande place. La Croix-Rouge française compte 900 volontaires pour ses missions internationales, 30 000 secouristes et 100 000 bénévoles. Adhérents et sympathisants se répartissent en quelque 1 200 comités locaux, administrés chacun par un conseil élu. L'assemblée générale est constituée par les administrateurs, les présidents des conseils départementaux ou de territoire, et des délégués désignés par ces conseils.

Un emblème rouge et blanc

La croix rouge sur fond blanc est l'insigne admis (avec le croissant rouge) par tous les Etats du monde pour assurer la protection des victimes de la guerre.

Il est la marque, pendant une guerre, de la neutralité du personnel sanitaire et protège les hôpitaux, les ambulances, installations et véhicules abritant ou transportant des blessés ou des malades.

Les prisonniers de guerre ont également droit à cette protection. En temps de paix, conformément à des articles spéciaux des conventions internationales (1949), les insignes de la Croix-Rouge ne peuvent être employés que pour signaler des établissements ou matériel appartenant en propre au Service de santé des armées ou à la Croix-Rouge nationale.

Le CICR n'accepte toujours pas Israël comme membre à part entière, car une majorité de ses membres refusent que l'organisation israélienne équivalente à la Croix-Rouge française, le Maguen David Adom (c'est-à-dire le Bouclier de David rouge) figure dans l'organisation internationale avec son propre insigne, l'Etoile de David.

Des ressources diversifiées pour de multiples activités

Le budget de fonctionnement de la Croix-Rouge française s'élevait en 1990 à de 2,83 milliards de francs. La multiplicité et la diversité des activités de l'organisation rend son analyse complexe. La Croix-Rouge française gère, en effet, des hôpitaux et centres de soins placés sous tutelle de l'Etat ou à caractère privé. Elle a créé des établissements spécialisés pour les enfants atteints de maladies rares, et pour les personnes âgées. Elle possède des écoles, des crèches, une section ambulancière, des centres de collecte de sang et, par le biais de ses comités, elle lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Ses sources de financement sont tout autant diversifiées : prestations de services remboursées par la Sécurité sociale, subventions de l'Etat, subventions des collectivités locales, participation des usagers, dons, legs etc.

Les activités de l'organisation peuvent être classées en trois chapitres :

a) Etablissements sous tutelle de l'Etat : gérés par la Croix-Rouge française mais entièrement financés par l'Etat (secteur hospitalier, éducatif, service sanitaire des prisons...). Ces activités représentent environ 1,5 milliard.

b) Etablissements privés (hors tutelle) : centres de rééducation, maisons de retraite, crèches, écoles... Ceux-ci bénéficient de ressources venant de l'Etat, des caisses d'assurance-maladie (en fonction des actes remplis), des prestations des usagers, de la taxe d'apprentissage et de quelques subventions locales (municipalités, conseils généraux). Soit environ 889 millions de francs.

c) Activités philanthropiques menées par les associations (comités locaux, conseils départementaux), mais aussi par le siège pour les activités internationales. Celles-ci sont financées par des dons, legs, collectes, abonnements aux publications, cotisations, quêtes nationales etc. et s'élèvent à environ 441 millions de francs.

POLITIQUE

M. Fabius demande au gouvernement des initiatives sociales

Le comité directeur du Parti socialiste, réuni samedi 1er février à la Cité des sciences de la porte de La Villette, à Paris, a consacré ses débats à la situation politique, à la préparation des élections régionales et aux perspectives européennes après les accords de Maastricht. Le numéro deux du PS, M. Gérard Lindeperg, rocardien, a appelé les socialistes à *«serrer les coudes»*. *«Lorsque la tempête menace, ce n'est pas le moment de quitter le navire, mais, au contraire, de faire preuve de sang-froid et d'esprit de responsabilité»*, a-t-il dit à l'intention de ceux qui seraient tentés de suivre l'exemple du député du Gard, M. Jean-Marie Cambacérès, et de rompre, à leur tour, avec le PS.

Après avoir affirmé, au sujet des affaires liées au financement du PS, une *«très grande fermeté dans la condamnation de tout ce qui relève de l'enrichissement personnel»*, en même temps que la *«solidarité»* avec les socialistes mis en cause pour leur participation à des méthodes de financement inévitables avant les lois assurant des ressources publiques aux partis politiques, M. Lindeperg a abordé la question du combat contre l'extrême droite. *«Nous ne devons pas*, a-t-il déclaré, *diaboliser* [le Front national], *ni aller sur son terrain, ni emprunter son style grossier et simpliste. Nous devons, au contraire, faire connaître les conséquences de ses propositions et répondre aux problèmes de société qui constituent le terreau sur lequel il prospère.»*

Avant d'entendre Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes, et M. Gérard Fuchs, rocardien, chargé des relations internationales au secrétariat national, leur exposer l'enjeu de la ratification des accords de Maastricht, les membres du comité directeur ont abordé le débat de politique générale, dans lequel M. Laurent Fabius est intervenu pour réaffirmer, notamment, que, face à la *«poussée de l'extrême droite, l'unité de la gauche est indispensable»*.

Le premier secrétaire a officiellement informé le comité directeur de la nomination de M. Pierre Moscovici, jospiniste, comme trésorier du parti (en remplacement de M. Henri Emmanuelli, élu président de l'Assemblée nationale) et de celle de M. Jean Germain, lui aussi jospiniste (proche de M. André Laignel) pour le remplacer aux études. Il a indiqué que M. Michel Charzat (minorité de Socialisme et République), qui avait pris en charge la rédaction du «projet» du parti, assurera celle de son programme.

M. Fabius a proposé, en conclusion, deux lignes d'action prioritaires pour le gouvernement. «Dans socialisme, il y a social», a-t-il rappelé, en soulignant la nécessité d'agir sur quatre dossiers : l'organisation du travail; les licenciements, particulièrement au-dessus de quarante-cinq ans; les retraites; la durée du travail. Il a demandé, enfin, que des mesures de *«soutien sélectif»* soient envisagées en faveur du bâtiment et des travaux publics, secteur *«le plus diffuseur d'emplois»*.

P. J.

La préparation des élections régionales

Orne : les «rénovateurs» de droite font appel à un huissier

ALENÇON

de notre correspondant

L'affrontement entre les deux listes de droite aux élections régionales dans l'Orne opposera la liste officielle RPR-UDF, dite des «rénovateurs» de droite, emmenée par M. Daniel Goulet (RPR), député, à la liste dissidente patronnée par M. Hubert d'Andigné (RPR), sénateur et président du conseil général. La première veut réussir *«l'Orne dans la région»*, la seconde a pour slogan *«l'Orne aux Ornais»*.

La campagne électorale a commencé lundi après-midi 3 février de façon rocambolesque. Trois conseillers régionaux sortants figurant sur la liste de M. Goulet, MM. Alain Lambert (UDF-PR), conseiller général et maire d'Alençon, Jean-Claude Lenoir (UDF), conseiller général et maire de Mortagne, et Daniel Miette (UDF-CDS), conseiller général, se sont présentés au conseil général avec un huissier afin d'avoir accès aux comptes d'une caisse de retraite. Le bureau du conseil général avait décidé, en mars 1990, d'augmenter la retraite de ses élus en versant 10 millions de francs supplémentaires à l'Amicale des conseillers et anciens conseillers généraux (investissement capitalisable pour l'avenir). Devant le holà de l'administration, émue par l'importance de la somme, le même bureau reprenait ces 10 millions et les réinjectait dans les finances départementales.

Rien n'avait transpiré de ces transactions jusqu'aux récentes révélations d'un hebdomadaire local. Une première demande écrite d'explications restait sans réponse. Après avoir mandaté un huissier, qui n'a guère eu plus de succès, le maire d'Alençon et ses amis ont entrepris une visite tout aussi infructueuse. Dans un communiqué, la présidence du conseil général s'en est prise au *«fascisme intellectuel»*. Réponse de M. Lambert, qui n'entend pas en rester là et envisage un prolongement judiciaire : *«Le fascisme commence quand le souverain interdit aux élus l'exercice des droits fondamentaux qui leur ont été démocratiquement confiés par le peuple.»*

ÉRIC CHOPIN

M. Vigouroux refuse au Front national le Palais des sports de Marseille

Les tournées qu'organise le Front national en province continuent de provoquer divers mouvements de protestation. M. Edmond Hervé, maire socialiste de Rennes (Ille-et-Vilaine), ayant interdit à M. Bruno Mégret, numéro deux du Front national, l'utilisation d'une salle de sa municipalité, deux cents sympathisants du parti de M. Jean-Marie Le Pen se sont finalement rassemblés, lundi 3 février, dans un restaurant de Beton, situé à une dizaine de kilomètres.

Dépêchées sur place, les forces de l'ordre sont restées discrètes. Aucun incident sérieux ne s'est produit, à l'exception d'une brève échauffourée qui a mis aux prises une dizaine de militants antilepénistes et le service d'ordre du parti d'extrême droite. En début de soirée, près d'un millier de personnes avaient manifesté dans le centre de Rennes contre cette réunion, à l'appel de SOS-Racisme, de la CGT et de la CFDT. M. Hervé s'était joint aux manifestants.

Le maire de Marseille, M. Robert Vigouroux, a annoncé, lundi, qu'il refusait au Front national l'utilisation du Palais des sports de la ville, motivant sa décision par *«respect envers ceux que le Front national exclut et pour que soit préservé l'ordre public»*. Le parti des Jeunes nationalistes basques, Patxa-Oldartzen, a lancé, de son côté, un appel *«aux partis politiques, syndicats et associations»* pour protester contre la prochaine venue à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) de M. Mégret, *«étant donné les idées racistes, fascistes, sexistes et autoritaires développées»* par le Front national.

M. Jean-Jacques Queyranne, porte-parole du Parti socialiste, a dénoncé, lundi, le soutien apporté par M. Jacques Médecin, ancien maire de Nice, à M. Le Pen dans la campagne pour les élections régionales (*le Monde* du 4 février). *«M. Le Pen est discrédité quand on sait comment la mafia médeciniste avait mis Nice en coupe réglée*, a-t-il dit. *Le ralliement de M. Médecin à M. Le Pen, c'est la «Nice-connection.»*

EN BREF

□ **Essonne : M. Wiltzer (UDF) se retire provisoirement de la liste de l'opposition.** – M. Pierre-André Wiltzer, député de l'Essonne et vice-président de l'UDF, a décidé de suspendre sa participation à la liste d'union RPR-UDF aux régionales *«jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée»* entre les deux formations. Délégué général des Adhérents directs de l'UDF, M. Wiltzer estime que la liste rendue publique *«n'est pas conforme à l'accord signé officiellement par M. Alain Juppé au nom du RPR et M. François Bayrou au nom de l'UDF»*. M. Wiltzer occupe la troisième place derrière M. Xavier Dugoin (RPR), député et président du conseil général, et M. Michel Pelchat (UDF-PR), député et premier vice-président du conseil général, au sujet desquels il observe qu'ils ne pourraient pas siéger au conseil régional pour cause de cumul de mandats.

□ **Ile-de-France : M. Péricard (RPR) candidat à la présidence.** – M. Michel Péricard, député (RPR) des Yvelines, maire de Saint-Germain-en-Laye, a confirmé, lundi 3 février, son intention d'être candidat à la présidence du conseil régional d'Ile-de-France. Il est le quatrième membre du RPR à briguer cette fonction, après MM. Alain Juppé, secrétaire général du mouvement, Pierre-Charles Krieg, président sortant de l'exécutif régional, et son prédécesseur, M. Michel Giraud. M. Péricard conduira la liste commune UDF-RPR dans les Yvelines.

□ **Ariège : candidature de Me Henri-René Garaud.** – Maire de Vaychis (Ariège), commune qui compte une vingtaine d'habitants, Me Henri-René Garaud, membre fondateur de l'association Légitime défense, présente une liste Ariège libérale aux élections régionales pour *«sauver l'Ariège du socialisme»*. Outre cette liste, sur laquelle figurent des sympathisants ou d'anciens sympathisants du RPR, de l'UDF et du CNI, sont en lice celle de l'UPF, conduite par M. André Trigano (div. d.), une liste dissidente, menée par M. Jacques LLorca (RPR) et celle du Front national, auxquelles s'ajoutent des listes PS-MRG, PC et Verts. – *(Corresp.)*

□ **Doubs : le maire de Besançon retire une délégation à une adjointe.** – Le maire de Besançon, M. Robert Schwint (PS), député, a retiré sa délégation d'adjointe à l'environnement à Mme Martine Bultot (AREV), accusée de manquement à la solidarité municipale. Mme Bultot est candidate aux régionales dans le Doubs sur une liste constituée par d'anciens membres du PCF et de l'AREV ainsi que dans le canton de Besançon-Nord-Ouest dont M. Constant Verdot (RPR) est le sortant et où se présentent notamment deux autres élus municipaux (un PS et un Vert). Mme Bultot avait émis des critiques sur la politique menée par la municipalité à majorité socialiste de Besançon. La délégation ainsi retirée a été confiée à un autre adjoint, M. Jean-Philippe Gallat (MRG), qui mène la liste Génération Ecologie. – *(Corresp.)*

M. Le Pen poursuit M. Rocard en justice

M. Jean-Marie Le Pen a fait part, mardi 4 février sur France-Inter, de son intention d'engager des poursuites judiciaires contre M. Michel Rocard. L'ancien premier ministre avait évoqué, dimanche 2 février sur TF1, le passé du président du Front national en Algérie, émis des doutes *«sur les conditions d'acquisition de sa fortune»* et dénoncé le soutien qu'il venait de recevoir d'un *«repris de justice»*, M. Jacques Médecin.

«M. Rocard est un menteur, a déclaré M. Le Pen, *un diffamateur et, par-dessus tout, un Tartuffe, qui essaie de se donner une image de moralisateur et qui est, en fait, un politicien qui accuse ses adversaires. Je vais le poursuivre devant les tribunaux pour des affirmations qui ont été condamnées depuis longtemps.»*

LE FRONT NATIONAL VINGT ANS APRÈS

II. – Des « cercles » qui tournent à vide

Le FN multiplie les structures d'accueil en direction des milieux socioprofessionnels, sans remporter beaucoup de succès

Le Front national aura, cette année, vingt ans d'existence. Nous avons rappelé ses racines idéologiques *(le Monde* du 4 février) qui renvoient à la France vichyste des années 40, après avoir consacré, dans les pages Education-Campus du *Monde* du 30 janvier, une enquête particulière à la présence de l'extrême droite dans les établissements scolaires et universitaires. Le deuxième volet de notre enquête explique comment sont organisés les réseaux du Front national.

Comme tout parti politique cherchant à étendre son influence, le Front national a créé des structures destinées à adapter son message à différentes catégories sociales ou socio-professionnelles. Cependant, la vision corporatiste propre à l'extrême droite a amené M. Jean-Marie Le Pen et ses partisans à mettre en place toute une nomenclature d'organisations spécifiques, dont la multiplicité s'explique, aussi, par le goût de titres qui anime leurs militants, compagnons de route de longue date ou nouvelles recrues.

Il n'est pratiquement pas de branche d'activité à laquelle ne corresponde un «cercle national», doté d'un président – on en compte vingt et un en tout, – mais dont l'existence est souvent plus assurée sur le papier que dans la réalité. Dans bien des cas, l'influence de ces cercles ne dépasse pas les militants d'extrême droite de toujours, regroupés, pour les besoins de la cause, en fonction du milieu professionnel auquel ils appartiennent.

La tentative la plus visible de pénétration du Front national dans le monde économique a été effectuée dès 1984 avec la création d'Entreprise moderne et liberté (EML). Structure chargée de la propagande d'extrême droite dans les milieux socio-économiques, cette association régie par la loi de 1901 est présidée aujourd'hui par M. Jean-Michel Dubois, chef d'entreprise, conseiller régional d'Ile-de-France et membre du comité central (nommé par M. Le Pen). Son secrétaire général est M. André Dufraisse, membre du bureau politique, réélu au comité central lors du dernier congrès du parti.

Si M. Dubois est un ancien adhérent du RPR, M. Dufraisse fut permanent du Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot et il s'engagea dans la Légion des volontaires français contre le bolchévisme (LVF) pendant l'Occupation. Ce passé autorisait l'ancien président des Republikaner, homologue du Front national en Allemagne, M. Franz Schönhuber, ancien sous-officier SS, à présenter M. Dufraisse à son épouse, en 1990, à Nice, comme un *« Waffenbruder »* (compagnon d'armes).

Rejet persistant

Sans élargir sa base naturelle, qui est composée d'adhérents du Front national, EML a organisé le 13 décembre dernier, en présence de M. Le Pen, une rencontre sur la Seine, destinée aux décideurs économiques. Une entreprise amie, les Bateaux-Mouche, s'était chargée d'accueillir les quelque quatre-vingts invités, parmi lesquels les dirigeants de quelques PME, telles qu'une agence de voyages spécialisée dans les pèlerinages catholiques et une entreprise de transport à capitaux britanniques.

Les difficultés de l'extrême droite à tisser des relais dans le monde de l'entreprise ont trouvé une traduction, le 27 janvier dernier à Marseille. Le Front national a prétendu que M. Le Pen était invité à participer à un dîner-débat organisé dans cette ville par le Centre des jeunes dirigeants (CJD), association rattachée au CNPF. Or, pour ne pas avoir à se prononcer – positivement ou négativement – sur cette invitation, le CJD et la Jeune chambre économique de Marseille s'étaient retirés, préventivement, de l'association locale invitante, réduite en conséquence à quelques patrons du bâtiment.

Une rumeur, née d'une fausse lettre de remerciements de M. Le Pen, avait attribué à M. Henry Racamier, ancien PDG de LVMH, des sympathies pour le Front national et, même, une participation à son financement. M. Racamier qui a déposé une plainte au sujet de cette imposture, dément toute affinité avec le Front national. *« Je n'ai aucun rapport, ni avec M. Le Pen, ni avec ses organisations »*, nous a affirmé l'industriel, qui tient à ce que sa position soit connue. Son attitude est révélatrice du rejet dont souffre toujours l'extrême droite, même dans des milieux dans lesquelles elle affirme, pourtant, être de mieux en mieux accueillie.

Tentative plus récente, le Cercle national des agriculteurs (CNA), créé en novembre 1990 et dont le président, M. Alexis Arette, conseiller régional d'Aquitaine, vient de donner sa démission (*le Monde* du 29 janvier), a cherché à capitaliser au profit de M. Le Pen l'influence marginale de la Fédération française de l'agriculture. En dépit des efforts faits par le Front national en direction d'une catégorie sociale présumée réceptive au populisme et malgré les rumeurs alimentées par certains députés socialistes sur les progrès de l'extrême droite dans les organismes professionnels paysans, la grande manifestation organisée à Paris le 29 septembre dernier par la FNSEA n'avait révélé aucune influence significative du lepénisme dans ce milieu.

Il est vrai que deux stratégies s'opposaient au sein du CNA : M. Arette souhaitait en faire une organisation à caractère syndical, tandis que M. Jean-Claude Martinez, fondateur et secrétaire général du cercle, estime plus urgent de l'utiliser, selon les termes de M. Arette, comme un *« instrument de rabattage électoral en vue de la présidentielle »*.

Militaires et pieds-noirs

Ce conflit – M. Martinez, soutenu par M. Le Pen, ayant obtenu gain de cause – illustre le rôle réel assigné aux nombreux « cercles nationaux ». Il s'agit moins d'enrichir le programme du parti des préoccupations et revendications des catégories socio-professionnelles concernées que de tenter de diffuser au sein de celles-ci la propagande du Front national. Ces structures servent aussi à la promotion, au sein du parti, des cadres et des militants, ce qui explique les rivalités dont elles peuvent être le théâtre.

Ainsi M. Roger Holeindre, membre du bureau politique, vieil ami de M. Le Pen et animateur du Cercle national des combattants (CNC), avait-il vu d'un œil critique la création d'un cercle concurrent, celui des officiers et sous-officiers de réserve (CNOSOR), dont l'activité semble s'être réduite, d'ailleurs, à la publication d'un communiqué lors de la guerre du Golfe. De même, M. Holeindre, qui se considère à juste titre comme le patron des réseaux du Front national dans l'armée, avait boudé le « méchoui de la défense » organisé en novembre dernier, dans le Var, par le Cercle national des gens d'armes, que préside M. Jean-Jacques Gérardin, colonel en retraite, ancien commandant de la garde du palais de l'Elysée sous le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Cette manifestation, dont M. Le Pen était l'invité d'honneur, avait réuni des officiers généraux en retraite des trois armes et, selon le Front national, des officiers d'active en civil dans la propriété de M. Eugène Ibagnes, à Tourves. Fondateur, au mois de juillet précédent, d'un «Conseil national supérieur des rapatriés», M. Ibagnes, ancien activiste de l'OAS (Organisation armée secrète, responsable d'attentats meurtriers pendant la guerre d'Algérie), qui n'est pas membre du Front national, s'était signalé par des déclarations antisémites (*le Monde* daté 24-25 novembre 1991). L'organisation qu'il tente de mettre sur pied fait concurrence au Cercle national des rapatriés, qu'animent MM. Albert Peyron, secrétaire démissionnaire de la fédération des Alpes-Maritimes du Front national, et Pierre Sergent, membre du bureau politique et lui-même ancien responsable de l'OAS en métropole.

Milieu sensible aux thèses de l'extrême droite, les pieds-noirs d'Algérie sont aussi l'objet des sollicitudes de M. Pierre Descaves, secrétaire national aux rapatriés, autre ancien membre de l'organisation terroriste, qui se propose de créer une légion d'honneur des anciens combattants de l'Algérie française.

Parmi les cercles professionnels, celui qui s'adresse aux professions de santé depuis 1984, dirigé par le docteur Jacques Lafay, mérite de retenir l'attention en raison des adhésions recueillies par le Front national dans ce milieu. Certains chefs de service professent ouvertement, à l'hôpital, les thèses lepénistes, notamment au sujet des immigrés, et des médecins en activité ou en retraite figurent en bonne place parmi les candidats de ce parti aux prochaines élections régionales et cantonales. Dans la première liste des membres du comité de soutien à la candidature de M. Le Pen à l'Elysée, déjà publiée et qui comporte quarante-quatre membres répertoriés du Front national sur cent vingt-cinq signataires, on compte quatorze médecins. La présence du milieu médical est notable, aussi, parmi les membres du cercle Renaissance, que préside M. Michel de Rostolan, délégué national du comité de soutien.

Membre du comité central du Front national, député de l'Essonne de 1986 à 1988, auteur, durant son mandat, de plusieurs propositions de loi contre le remboursement de l'IVG, M. de Rostolan, assureur de son métier, ancien militant du groupe étudiant Occident, présente le cercle Renaissance, qu'il avait créé en 1970, comme une association indépendante du parti d'extrême droite. Figurent pourtant, sur le dernier «annuaire» de ses membres, pas moins d'une quarantaine de dirigeants et de militants du Front national, à côté d'une forte représentation de la noblesse (les titres étant expressément mentionnés sur la liste), de médecins, de professeurs de l'enseignement supérieur, d'artistes (*« figuratifs classiques »*), de militaires en retraite et d'administrateurs de société.

TU VEUX VOIR LE NUMÉRO ZÉRO DE : "JE SUIS PAS PARTOUT" ?

PESSIN

Animateur d'associations de défense de la famille et de promotion de la natalité, ancien membre du Centre national des indépendants (CNI), M. de Rostolan explique que le cercle Renaissance, *« apolitique et aconfessionnel »*, avait pour objet d'*« apporter une réponse culturelle à mai 1968 »* et que ses membres entendent agir contre *« l'abandon de la culture »*.

Ce cercle sert de lieu de rencontre entre partisans du Front national et personnalités non engagées dans cette formation. Décernant chaque année des prix, il tente, par le choix des lauréats et des personnes invitées à leur remettre leur distinction, d'étendre la liste de ses adhérents. Cependant, certaines des personnes ainsi enrôlées démentent leur appartenance à cette association. Ainsi, M. Marc Ladreit de Lacharrière, financier de renom et l'une des recrues de choix de M. de Rostolan, précise qu'ayant vu son nom cité parmi les participants aux activités de ce groupement, auquel il n'avait jamais versé la moindre cotisation, il a exigé aussitôt de le voir retiré de son annuaire. *« Cela m'a ému, vous pensez bien : je suis l'un des fondateurs de SOS-Racisme ! »* nous a déclaré M. de Lacharrière.

Une « passerelle » peu fréquentée

Victimes de la même mésaventure, l'écrivain Jeanne Bourin, lauréate du prix Renaissance 1982, et M. Pierre-Christian Taittinger, vice-président (UDF-PR) du Sénat, nous ont, eux aussi, précisé qu'ils n'avaient jamais été membres de ce club. Se définissant comme *« une femme du centre »*, Jeanne Bourin estime que *« M. Le Pen est un homme dangereux »*, tandis que M. Taittinger, membre de la Commission nationale des droits de l'homme, dénoncé par la presse d'extrême droite comme un représentant de *« l'affairisme mercantile »*, s'étonne qu'on puisse l'imaginer en pareille compagnie.

A la même adresse que le cercle Renaissance, dans l'appartement modeste où M. de Rostolan a ses bureaux, une autre association a élu domicile. Il s'agit du cercle Alexis-de-Tocqueville, dont l'éphémère président a été M. Henri Josseran, engagé très jeune à l'extrême droite, membre de l'OAS, puis d'Occident, passé par les Comités de défense de la République des services parallèles gaullistes. Qualifié par M. de Rostolan d'*« ancien barriste »*, M. Josseran a fondé le cercle Alexis-de-Tocqueville avec M. Jean-Michel Schoeler, ancien membre du cabinet de M. Charles Pasqua au ministère de l'intérieur entre 1986 et 1988, qui revendique son appartenance au RPR, et M. Jean-Michel Dubois (Front national et ex-RPR), président d'Entreprise moderne et liberté, afin d'offrir une « passerelle » aux partisans d'un rapprochement entre la droite et l'extrême droite. Cette association a organisé le 25 novembre 1991 à Paris un premier dîner-débat, en présence de cent cinquante personnes, dont l'invité d'honneur était M. Michel Poniatowski, président d'honneur du Parti républicain, qui court de conférences en séances de dédicace pour prêcher l'alliance de l'opposition parlementaire avec le Front national.

Sous les lambris du célèbre hôtel particulier de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, qui accueillait les convives, l'animateur de la soirée, M. Michel Anfrol, ancien journaliste de l'ORTF, avait présenté les trois fondateurs du cercle Tocqueville comme des *« hommes ouverts et de bonne volonté, qui ont créé un lieu convivial de rencontres pour aujourd'hui et demain ». « Après tant d'années d'incohérence, de médiocrité et de déclin*, avait-il été précisé, *nous nous emploierons à faire triompher les idées que nous défendons. »*

Ce soir-là, MM. Jean-Marie Le Chevallier, Jean-Pierre Schénardi et Jean-Thierry Gampert, membres des instances dirigeantes du Front national, côtoyaient M. Alain Griotteray, député (UDF-PR) du Val-de-Marne, le général Jeannou Lacaze, député européen, l'ancien boxeur Jean-Claude Bouttier et la vedette d'une consultation électorale du dimanche précédent, M. Antoine Pagni. Maire de Vaux-Andigny, conseiller général (UDF-PR) de l'Aisne, M. Pagni est connu de ses amis corses sous l'amical nom d'emprunt de «Tony de Perelli» : Tony pour Antoine, Perelli pour un lieu-dit situé deux kilomètres au-dessus de Pietroso, village dont il avait été un maire au mandat prématurément interrompu en 1975. Son mandat de conseiller général de Vezzani avait eu le même destin.

Le plus important fut-il l'allusion d'un intervenant sur les *« deux ou trois nationalités »* d'Anne Sinclair ou la dénonciation du B'nai B'rith, organisation maçonnique juive, que l'extrême droite accuse, dans sa propagande, d'avoir *« fait signer »* un engagement écrit aux partis de droite contre le Front national ? Ces fables ne font pas peur à M. Poniatowski. *« Si c'est vrai*, a dit l'ancien ministre de l'intérieur, *il faut passer outre. Et nous verrons*, alors, *se dévoiler ceux qui ont prêté ce serment. »*

Cachant à peine son véritable objectif, qui est d'attirer des décideurs économiques et financiers vers le Front national, le cercle Alexis-de-Tocqueville annonçait un prochain dîner avec *« le numéro deux du RPR »*, un troisième avec M. Le Pen et un dernier avec les trois invités précédents, pour faire la synthèse. Sans doute trop ambitieux, MM. Dubois et Schoeler ont changé leur fusil d'épaule en passant directement à la troisième invitation, le 17 février prochain. Il n'est pas question, en effet, pour M. Jacques Chirac, président du RPR, ni pour M. Alain Juppé, secrétaire général, ni pour M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, de participer à une telle rencontre. Aucun autre dirigeant de l'opposition parlementaire, semble-t-il, n'a jugé utile de prêter la main à une opération de ce genre.

OLIVIER BIFFAUD
et PATRICK JARREAU

Prochain article :
LA GUERRE CULTURELLE

La résistance des Eglises

«Nous devrions être les chouchous de l'Eglise» : dans une interview que vient de publier le mensuel *Trente Jours*, M. Jean-Marie Le Pen se plaint de ne pas être reconnu par la hiérarchie catholique comme l'un de ses fidèles les plus méritants. Pas un de ses rassemblements qui ne commence par une messe célébrée par un prêtre de la plus belle tradition. Le chef du Front national vénère Jeanne d'Arc comme la sainte de la patrie. Il défend l'école libre, les valeurs familiales, le patrimoine sacré de la nation, la civilisation chrétienne. Croisé du vingtième siècle, il chérit les chrétiens du Liban et la Croatie catholique. Il pourfend le communisme, l'avortement, la dégradation des mœurs, la théologie de la libération et les *« christo-marxistes ». « Voter Le Pen, c'est voter Dieu ! »* disent dans leurs tracts certains de ses zélateurs.

Il y a longtemps, pourtant, que le président du Front national a cessé d'abuser les catholiques et leur hiérarchie. Il n'a jamais eu droit qu'à une poignée de main du pape (soigneusement photographiée par les siens), le 10 avril 1985, au milieu d'une délégation de l'eurodroite à Rome. Et si le cardinal Lustiger l'a un jour accueilli chez lui, rue Barbet-de-Jouy, c'est parce que l'archevêque de Paris s'est fixé comme règle de recevoir, à leur demande, tous les hommes politiques.

Dans l'épiscopat français, la condamnation des thèses du Front national est constante, unanime, sans équivoque. Dès le 20 février 1985, depuis la chaire de sa cathédrale – lieu symbolique d'où les évêques, pendant la guerre, s'adressaient à leurs fidèles, – Mgr Decourtray, à Lyon, donnait le ton de la révolte : *«Nous en avons assez*, lançait le primat des Gaules, *de voir grandir le mépris, la défiance, l'hostilité contre les immigrés. Nous en avons assez des idéologies qui justifient ces attitudes. Il n'est pas possible de laisser subsister la moindre équivoque sur l'attitude du Christ par rapport aux étrangers, aux immigrés, aux exclus de la société »*.

Depuis, le ton est allé crescendo. Les évêques ne se privent plus, aujourd'hui, de citer nommément le Front national, comme Mgr Joatton, président de la commission épiscopale des migrations, après la publication des cinquante propositions du FN, ou d'entrer carrément dans l'arène électorale. Avant le scrutin régional, les treize évêques de la région Provence-Côte d'Azur ont publié, le 13 janvier dernier, un texte condamnant l'abus des *«clichés, slogans, mots piégés»* et ajoutant : *«Certains partis ou mouvements font appel aux valeurs chrétiennes. Un vocabulaire en apparence chrétien peut cacher une vision païenne de l'homme et de la société. L'histoire a gardé le souvenir d'hommes politiques qui en appelaient à Dieu pour justifier leur idéologie raciste et qui ont abusé les chrétiens. »*

Le détournement, à des fins politiques, des valeurs de l'Evangile, la banalisation du discours d'intolérance et d'exclusion sont même devenus un terrain de lutte privilégié pour toutes les confessions, comme le montrent les manifestations, les déclarations ou les jeûnes de protestation communs. Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France (catholique, luthérienne, réformée, orthodoxe, arménienne) a publié, le 19 janvier 1990, un texte pugnace visant aussi le Front national. Dans les actions en faveur des demandeurs d'asile déboutés, la Cimade, d'origine protestante, est au coude à coude avec les militants catholiques, et le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France, avec l'abbé Pierre.

Un « néo-paganisme antichrétien »

Œcuménisme au sens large : dès le 15 novembre 1985, toutes les autorités religieuses du pays, chrétiennes mais aussi juives et musulmanes, signaient un «appel commun à la fraternité», avec une série d'organisations antiracistes et, pour la première fois, les loges maçonniques. Depuis, cette «plate-forme» ne s'est plus réunie, même si pendant la guerre du Golfe on a entendu maintes protestations communes. Mais le 10 décembre dernier, une dizaine de personnalités religieuses et laïques, dont Mgr Decourtray et le pasteur Jacques Stewart, MM. René-Samuel Sirat, ancien grand rabbin de France, Michel Barat, grand maître de la Grande Loge de France, ont encore mêlé leurs voix, dans un appel commun, contre les *«idéologies sectaires», «la montée consciente et inconsciente du rejet de l'étranger»*. Ce qui permet à M. Le Pen, dans l'interview déjà citée, d'ironiser à nouveau sur le *«flirt»* entre l'Eglise, la gauche et les francs-maçons.

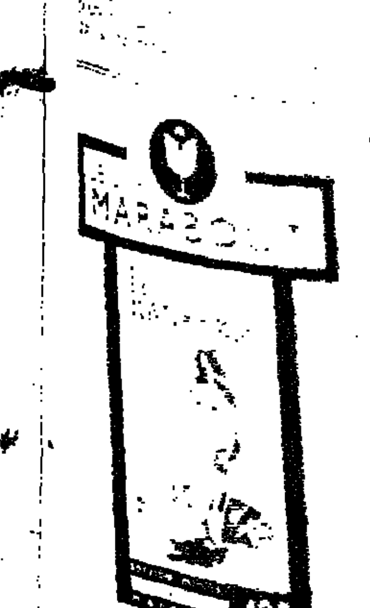
Le vote catholique d'extrême droite reste minoritaire. Aux élections européennes de 1989, les pratiquants réguliers ont voté à 15 % pour la liste Le Pen (12 % en résultat national), mais, dans cet électorat, les listes du centre (Simone Veil) et de l'union UDF/RPR ont totalisé 60 % des voix (1). La plupart des enquêtes réalisées à la sortie des urnes montrent même que plus la pratique religieuse augmente, plus le vote en faveur de la droite classique croît, mais plus le vote Front national décroît.

Si, malgré ses professions de foi, M. Le Pen paraît hors du jeu catholique, c'est qu'il s'inscrit dans une tradition intellectuelle et politique qui a joué un grand rôle dans l'histoire, mais qui, notamment depuis le concile Vatican II (1962-1965), est épuisé et dévalué. Son fonds de commerce, c'est le courant politico-religieux, ranimé à grands frais, de la contre-Réforme, de la contre-Révolution (les *«principes de 89»* étant le fruit des Lumières et des *«sectes judéo-maçonniques»*), de l'antimodernisme qui, à la charnière des dix-neuvième et vingtième siècles, faisaient la guerre déjà à tous ceux qui, dans le catholicisme, militaient pour un renouveau de la théologie, de l'exégèse, de l'engagement social et politique de l'Eglise.

Après l'élection présidentielle de mai 1988, Mgr Lustiger avait comparé le Front national au *«néo-paganisme antichrétien de l'Action française»*. Les mêmes qui critiquent le Front national ne manquent pas, en effet, de s'interroger sur les raisons de son audience. Ils la rapprochent de la sécularisation croissante d'une société française marquée par un déclin des repères religieux et un retour en force des phénomènes religieux «sauvages» et des mystiques raciales.

HENRI TINCQ

(1) Sondage réalisé auprès de 3835 électeurs par l'IFOP à la sortie des urnes, le 18 juin 1989, pour RTL et *le Monde*.



JUSTICE

Jugé, à nouveau, pour viol devant la cour d'assises du Gard

Luc Tangorre s'estime victime d'une manipulation

Luc Tangorre, trente-deux ans, condamné le 24 mai 1983 à quinze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, qui le déclarait coupable d'une série de viols commis dans les quartiers sud de Marseille entre 1979 et 1981, est à nouveau jugé pour des faits semblables. Il comparaît, depuis lundi 3 février, devant la cour d'assises du Gard pour répondre du viol de deux jeunes Américaines, commis le 23 mai 1988 aux abords de Nîmes-Rodilhan, alors qu'il se trouvait en liberté conditionnelle depuis le 15 février 1988, après avoir bénéficié d'une grâce présidentielle de quatre années.

NÎMES

de notre envoyé spécial

« J'ai eu beaucoup de mal à rencontrer Luc Tangorre », soupire une psychologue. Pourtant, ses visites se sont étalées sur plus de trois mois et l'expert ne cache pas qu'il est rare qu'un inculpé soit examiné aussi longuement. Mais la psychologue explique : *« Au cours de nos entretiens, j'ai surtout rencontré l'avocat Tangorre, j'ai rencontré le dossier Tangorre »*. Et c'est bien l'impression que laisse cette première journée de débats consacrée à l'examen de la personnalité.

Elégant dans un strict costume croisé sur une chemise blanche, Luc Tangorre est entré dans le box en portant ostensiblement deux volumineux dossiers. Apparemment à l'aise, il répond au président Maurice Malleval, qui souhaite savoir s'il conteste toujours que les victimes aient été violées. *« Que mes accusatrices aient été violées ou non, je n'en sais rien. Moi, je me trouvais à Marseille »*. Puis il ajoute, sur un ton glacé : *« La réalité des viols, ce n'est pas mon problème. La réalité des faits, ça ne me concerne pas »*.

Plus tard, après la lecture de l'arrêt de renvoi énumérant des charges particulièrement lourdes, Tangorre déclare, tout aussi tranquillement : *« Après avoir lu un réquisitoire qui est accablant, moi le premier je condamnerais celui qui est concerné. Mais ces éléments ne correspondent pas à la réalité »*. Ainsi, Luc Tangorre n'apparaît-il qu'au travers de son dossier. L'homme ne se livre pas. Même lorsqu'il énumère les écoles qu'il a fréquentées dans son enfance ou qu'il parle de ses parents, c'est d'une voix atone qu'il affirme avoir été élevé *« merveilleusement bien »*, par des parents *« normalement sévères »*, sans aucun problème particulier. *« C'est idyllique ! Point final »*, constate un expert psychiatre sur un ton dubitatif.

Un comité de soutien prestigieux

Tangorre est à peine plus disert pour parler de son premier procès. *« Le 24 mai 1983, j'ai été condamné pour viol à Aix-en-Provence parce que je ressemblais à un portrait-robot »*. Plus tard, un psychiatre fera remarquer la similitude des dates entre le viol des jeunes Américaines (23 mai 1988) et la condamnation. Mais, pour l'instant, Tangorre veut répliquer au président, qui souligne qu'il y avait d'autres charges qu'un simple portrait-robot : *« Alors je ne comprends pas pourquoi Jean-Denis Bredin, Gilles Perrault et bien d'autres m'ont soutenu »*.

Suivant sa logique, il parle du pourvoi *« dans l'intérêt de la loi »* qui a été présenté à la Cour de cassation par le garde des sceaux. Une procédure exceptionnelle. Il est vrai, que les juges suprêmes ont rejetée le 9 octobre 1986. Mais qu'importe, le seul fait que M. Robert Badinter, alors ministre de la justice, soit intervenu en sa faveur lui permet de réaffirmer son innocence et de citer à nouveau quelques membres de son comité de soutien, Françoise Sagan, Marguerite Duras et ceux qui ont figuré dans l'appel publié dans *le Monde* du 25 janvier 1985 : Denis Langlois, Claude Mauriac, Madeleine Rebérioux, Laurent Schwartz, Pierre Vidal-Naquet, etc.

En outre, le livre consacré à son affaire, *Coupable à tout prix* de Gisèle Tichané, chercheur au CNRS, avait été publié en 1984. *« Les gens se sont mobilisés,* ajoute Tangorre, *ils ont obtenu une grâce présidentielle de quatre ans. Mais le président a accordé la grâce contre l'avis de ses conseillers »*.

M. Malleval évoque l'hypothèse selon laquelle Tangorre serait victime d'une machination judiciaire et policière. Mais l'accusé rétorque : *« Je n'ai jamais parlé de machination. Je suis sorti, je suis réinséré et, six mois après, je suis arrêté à Marseille »*. Et il jette un coup d'œil sur le fond de la salle, vers l'endroit où, quelques heures plus tôt, se tenaient encore les rares inconditionnels de son comité de soutien. Mais les bancs sont vides. L'avocate des deux jeunes Américaines, l'avocat général et la Cour l'ont voulu ainsi : l'audience a lieu à huis clos. Mais il s'agit d'un huis clos « relatif », très rarement prononcé, même si la jurisprudence le permet, car la presse est autorisée à suivre les débats.

« On ne condamne pas les fous... »

C'est donc dans la salle des pas-perdus que quelques personnes se répètent les failles du premier dossier et contestent l'enquête qui a conduit à ce second procès. Pour elles, si les deux Américaines ont reconnu Tangorre, ont décrit sa voiture avec toutes ses caractéristiques, ont vu dans cette 4 L des livres semblables à *Coupable à tout prix*, si des cheveux saisis dans le véhicule sont attribués aux victimes par les experts, il s'agit d'erreurs ou de manipulation, comme dans le premier dossier.

« J'ai eu l'impression que ces deux affaires n'en faisaient qu'une », observe la psychologue, en se fondant sur l'attitude de l'accusé. Et, si elle admet la thèse d'une machination, elle la trouve dans la propre psychologie de Luc Tangorre, en déclarant : *« S'il y a complot, c'est entre les victimes, Luc Tangorre et les comités de soutien pour faire la démonstration des failles du système judiciaire »*. Une appréciation abstraite, que l'expert psychiatre exprime autrement en disant de Tangorre qu'il se considère comme *« le support d'une action pour améliorer le système judiciaire »*. Lui, il s'est oublié.

Aussi, lors des entretiens, la psychologue lui a demandé : *« Et si, par hasard, c'était un autre Tangorre ? »* L'intéressé a très mal réagi, ce qui fait dire à l'expert : *« S'il était démontré que sa vérité n'a rien à voir avec celle qui est admise par tout le monde, il serait au seuil de la folie »*. Mᵉ Jean-Louis Pelletier explose : *« Mais, madame, en France, on ne condamne pas les fous ! »*

Cette folie, qui pourrait être la paranoïa, la psychologue ne la constate pas et se borne à dire : *« Ce n'est pas moi qui apporterai la réponse. Elle va être dans la confrontation aux faits de la réalité »*. Et, dans son rapport, elle avait évoqué Luc Tangorre, *« hanté par le fantôme d'un double »*.

MAURICE PEYROT

Huis clos « relatif »

L'article 306 du code de procédure pénale précise qu'en cas de viol, *« le huis clos est de droit si la victime, partie civile (...), le demande »*. Mais la jurisprudence admet que la victime peut demander un huis clos *« partiel »* ou *« relatif »*.

Pour appuyer la demande de la partie civile, au procès de Luc Tangorre à Nîmes, l'avocat général s'est fondé sur des arrêts rendus par la Cour de cassation le 11 décembre 1968 et le 29 novembre 1984, ainsi que sur la doctrine selon laquelle *« le huis clos pouvant être partiel ou relatif ne fait pas obstacle à ce que la cour, quand elle l'ordonne, autorise les journalistes présents à rester dans la salle. Bien que des controverses se soient élevées sur ce point, aucune disposition de la loi n'interdit, dans ce cas, aux journalistes de rendre compte des débats auxquels, en dépit du huis clos, ils ont assisté »*.

Le renvoi du procès de Foued Ali Salah aux assises de Paris

« Mon conseil, c'est Allah ! »

Le procès, devant la cour d'assises spéciale de Paris, du Tunisien Foued Ali Salah, organisateur présumé des attentats qui ont ensanglanté la capitale française en 1986, et de ses trois complices a été renvoyé, lundi 3 février, *« à la première audience utile de la session d'avril »* de la cour d'assises *(nos dernières éditions du 4 février)*. Foued Ali Salah a, en effet, récusé son défenseur, Mᵉ Jacques Vergès, estimant que de dernier devait *« choisir entre le Coran et la Torah »*.

En deux ans, la vindicte de Foued Ali Salah s'est, au moins dans le ton, atténuée. Aux imprécations et menaces de mort dont il avait abreuvé, en 1990, les magistrats du tribunal correctionnel, a succédé devant la cour d'assises une rhétorique quasi mécanique, dont on se demande s'il en est dupe lui-même. Certes, il se définit comme *« théologien terroriste »*, ce que le président Maurice Colomb, manquant encore d'habitude du personnage, lui fait répéter, avant de soupirer : *« Ça paraît un peu incompatible, mais enfin... »*

Certes, il donne comme adresse *« Paris, capitale des croisades »*. *« Mon conseil, c'est Allah »*, répond-il quand on lui demande le nom de son avocat. Mais on devine qu'il s'amuse intérieurement de ses bons mots. *« Il a été torturé ! »*, lance-t-il ainsi, avec un large sourire, pour expliquer qu'un de ses trois coïnculpés refuse de répondre aux interrogatoires d'identité. Et quand il fustige les journalistes, *« ces assassins »*, coupables d'orthographier « Saleh » son nom quand on doit l'écrire « Salah », on sent qu'il force sa nature.

Que s'est-il passé entre le *« combattant musulman Foued Ali Salah »* et son ex-défenseur Jacques Vergès ? Le président donne lecture d'une lettre de l'avocat annonçant qu'*« en commun accord »* avec son client il a cessé de le défendre la semaine dernière. *« Je proteste,* s'insurge le prévenu. *C'est moi qui ai révoqué Mᵉ Vergès. Il n'a pas accompli sa mission. Mᵉ Vergès aurait eu un pied sur le Coran, un pied sur la Torah, cela ne m'intéresse pas. »*

Le bâtonnier désigne donc d'office trois nouveaux avocats. Lesquels demandent évidemment le renvoi, pour avoir le temps d'ingurgiter ce dossier de cinquante mille pages. A l'exception de l'association SOS-Attentats, dont la présidente, Mᵐᵉ Françoise Rudetzki, affirmera dans les couloirs discerner dans ce renvoi *« des pressions du gouvernement en raison de la campagne électorale »*, les parties civiles ne s'y opposent pas. *« C'est la dernière manœuvre de Salah ! »*, tonne l'avocat général Gilbert Ginsburger. Et la cour, après une dizaine de minutes de délibéré, et *« tout en le regrettant infiniment »*, accepte le renvoi, devant un Salah ostensiblement plongé dans la lecture du Coran.

DANIEL SCHNEIDERMANN

RELIGIONS

Après une intervention devant la justice

L'Église anglicane australienne fait échec à une ordination de femmes

SYDNEY

de notre correspondant

L'Église anglicane australienne a eu recours à la justice pour empêcher l'ordination de onze femmes qui devait avoir lieu dimanche 2 février à Canberra, où, pour la première fois dans ce pays, en effet, des femmes-diacres devaient être élevées au sacerdoce (1).

« On a bien fini par abolir l'esclavage. On se débarrassera aussi de la discrimination contre les femmes », a assuré Mgr Owen Dowling, évêque de Canberra, avant de procéder à une ordination d'hommes dans la cathédrale de Goulburn.

Diacre, mais non prêtre

Au cours de la cérémonie, il a invité les femmes-prêtres venues de Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis à déposer onze roses rouge sur l'autel en signe de *« solidarité »* avec leurs sœurs australiennes. Ils ont déploré le recours en justice qui témoigne de *« l'échec de l'Eglise »*.

Le débat divise l'Église australienne depuis plus d'une décennie. Le synode national, qui se réunit tous les quatre ans, s'est prononcé trois fois contre l'ordination des femmes, mais certains synodes diocésains ont légiféré en sens inverse, comme à Canberra où Mgr Owen Dowling avait annoncé, à Noël dernier, son intention d'élever des femmmes-diacres au rang de prêtres. C'est au nom de l'unité de l'Église et de l'obéissance à la plus haute autorité ecclésiastique que des membres du clergé avaient alors demandé à la Cour suprême des Nouvelles-Galles-du-Sud de sommer Mgr Owen Dowling de renoncer à son projet. Le juge a estimé qu'une cour civile n'était pas habilitée à intervenir dans les affaires de l'Église et qu'il n'était pas de son ressort d'empêcher l'ordination. Mais le 31 janvier, ce jugement était annulé par la cour d'appel : trois juges déclaraient ne pas vouloir porter la responsabilité d'une ordination susceptible d'être considérée comme illégale par la suite.

Pour Eileen Baldry, porte-parole du mouvement pour l'ordination des femmes, qui s'est exprimée lors d'une manifestation à Sydney, l'attitude de l'Église anglicane est incohérente : *« Il y a cent cinquante femmes-diacres en Australie. La plupart d'entre elles ont déjà la charge d'une paroisse. Elles font pour ainsi dire le même travail qu'un prêtre. »* Mais les diacres ne peuvent donner l'absolution, ni consacrer le pain et le vin.

La question devra de nouveau être débattue, en juillet prochain, par le synode national. Certains évêques ont cependant indiqué leur intention de défier la loi. L'évêque de Perth se dit même prêt à risquer la prison !

SYLVIE LEPAGE

(1) L'ordination des femmes est déjà acceptée par l'Église anglicane aux Etats-Unis (qui compte aussi des femmes évêques), au Canada, en Nouvelle-Zélande, dans plusieurs pays d'Afrique, mais pas en Angleterre.

Le Mouvement des cadres chrétiens veut renforcer sa ligne sociale

Dans soixante villes de France, les sept mille membres du Mouvement des cadres chrétiens (MCC) ont tenu, samedi 2 et dimanche 3 février, des assises marquant le centième anniversaire de leur association. Celle-ci connaît, depuis quelques années, un recrutement de jeunes responsables d'entreprises notamment féminins, qui tentent de confronter leur activité professionnelle avec leur foi chrétienne.

Animée par M. Xavier Grenet, cadre à Saint-Gobain et président du mouvement, et par le Père Henri Madelin, aumônier national, la rencontre de Paris a réuni un millier de participants sur le thème de la double exigence de la performance économique et de la solidarité. *« La générosité ne peut nous tenir lieu d'analyse, nous détourner du réalisme que réclame la gestion d'une économie performante »*, a déclaré M. Grenet. Toutefois, a-t-il ajouté, *« nous refusons que l'économie puisse être dirigée par le jeu de ses seules forces. Il ne peut y avoir de performance véritable sans solidarité. C'est la solidarité qui est la raison de la performance »*.

Devant plusieurs orateurs venus des pays de l'Est et du Maghreb, M. Dominique Bourgouin, patron d'une petite entreprise et ancien président du MCC, a invité les cadres chrétiens à favoriser dans l'entreprise une nouvelle *« culture éthique »*, fondée sur la lutte pour la défense de l'emploi et contre l'exclusion. Il a suggéré une réduction drastique de la hiérarchie des salaires et des avantages en nature liés à la fonction dans l'entreprise.

H. T.

L'instruction de l'affaire Urba

M. Van Ruymbeke dresse l'inventaire des scellés saisis au siège du Parti socialiste

M. Renaud Van Ruymbeke, le conseiller de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes chargé de l'instruction sur le financement du PS sarthois, a réalisé, lundi 3 février, l'inventaire des scellés saisis le 14 janvier au siège du Parti socialiste, à Paris.

En présence de M. Laurent Azoulai, délégué général à la trésorerie du PS, de M. Patrice Durand, directeur du personnel du PS, de M. Christian Giraudon, l'ancien délégué d'Urba pour les Pays de la Loire inculpé par le juge Jean-Pierre le 6 avril 1991, qui était assisté par Mᵉˢ Yves Baudelot et Henri Leclerc, et d'un représentant du parquet général de Rennes, M. Van Ruymbeke a constitué les scellés « définitifs » qui figureront au dossier. Il y a une semaine, lundi 27 janvier, le juge avait fait de même avec les documents saisis dans les locaux de la SAGES, le bureau d'études de M. Michel Reyt (*le Monde* du 29 janvier) : M. Van Ruymbeke avait alors averti les avocats des deux inculpés présents, Mᵉˢ Villa et Jusforgues, qu'ils auraient accès au dossier quarante-huit heures avant l'interrogatoire de leurs clients, conformément aux règles du code de procédure pénale.

EN BREF

□ **Cour d'assises du Rhône : huit ans de réclusion pour le rapt et le viol d'une jeune fille.** – Accusé d'enlèvement et de viol d'une jeune fille turque, afin de conclure avec elle un mariage forcé (*le Monde* du 1ᵉʳ février), Sélahattin Kisakaya, qui, pour sa défense, invoquait la « coutume », a été condamné à huit ans de réclusion par la cour d'assises du Rhône.

□ **Condamnation de Lionel Cardon et Thierry Etienne.** – Lionel Cardon et Thierry Etienne ont été condamnés, lundi 3 février, par le tribunal correctionnel de Châteauroux (Indre) à quatre ans de prison pour la prise d'otage d'un surveillant de la centrale de Saint-Maur, le 15 octobre 1991. Thierry Etienne, vingt-huit ans, purge une peine de vingt ans pour le meurtre d'une septuagénaire, et Lionel Cardon, trente-quatre ans, a été condamné à deux reprises à la réclusion criminelle à perpétuité, pour le double meurtre des époux Aran, puis pour celui d'un policier.

□ **Catastrophe de l'Airbus : des représentants de pilotes reçus par le juge d'instruction.** – Des responsables du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) ont été reçus, lundi 3 février à Colmar (Haut-Rhin), par M. Jean-François Guichard, juge d'instruction chargé de l'enquête sur l'accident de l'Airbus A-320 d'Air-Inter au mont Sainte-Odile. Le syndicat, qui s'est constitué partie civile, a souhaité que les expertises cherchent à déterminer si la présence d'une alarme de proximité de sol (GPWS), dont sont dépourvus les A-320 exploités par Air Inter, n'aurait *« pas pu permettre d'éviter »* la catastrophe. Il a également demandé au juge la désignation d'un expert *« spécialisé dans les rapports homme-machine »*, pour étudier l'impact des nouvelles technologies dans le pilotage des A-320.

SOCIÉTÉ

La mort du professeur Jean Hamburger

Des reins et des mots

par Bertrand Poirot-Delpech
de l'Académie française

Une coïncidence symbolique et touchante voudra qu'à la prochaine séance de l'Académie française, quand la Compagnie saluera, debout, la mort de Jean Hamburger, l'éloge traditionnel soit prononcé par Jean Bernard, directeur pour le trimestre, qui fut le condisciple du disparu, l'ami avec qui il formait l'autorité médicale chez les Quarante, et qu'il reçut sous la Coupole, en 1985.

Jean Hamburger appartenait alors, depuis dix ans déjà, à l'Académie de médecine et à l'Académie des sciences, dont un autre hasard, sans doute responsable de son fatal surmenage, a voulu qu'il assume, cette année, la présidence. Le spécialiste des reins à qui l'on doit le premier rein artificiel français (1955) et les premières greffes rénales (1959, 1962) attachait une très grande importance à son œuvre de réflexion sur la médecine, dont la valeur philosophique et littéraire a justifié son élection à l'Académie française, après les prix Fémina-Vacaresco (1972) et Del Duca (1979).

La première réflexion d'envergure du clinicien et du chercheur date de 1972 : *la Puissance et la Fragilité*. Il y a quelques mois, par un scrupule qui lui ressemble, Jean Hamburger avait repris ce même essai avec le recul de vingt années. Il lui paraissait de plus en plus patent que les progrès de la biologie allaient dominer tous les autres, mais que ses conquêtes dépasseraient notre capacité morale à les garantir contre tentations et dérives.

Telle était déjà l'intuition de Harvey, le découvreur, au dix-septième siècle, de la circulation sanguine, et dont Hamburger a reconstitué le *Journal*, avec un grand succès de librairie, en 1983.

Biographe de Littré

L'an dernier, il qualifiait de *Belles imprudences* (titre d'une méditation parue chez Odile Jacob) les avancées de l'humanité vers une longévité accrue ou la maîtrise génétique, autant de défis à une nature qui, réputée bonne ou mauvaise, ne les avait pas programmés d'elle-même.

La passion de Jean Hamburger pour l'aventure des sciences n'avait d'égale que son amour vétilleux de la langue française. Qu'un néphrologue de renommée mondiale se soit passionné pour la vie, donc pour l'œuvre, de Littré (*Monsieur Littré*, 1988) va bien au-delà de la tradition française du médecin «lettré». La fièvre dictionnariste du dix-neuvième siècle reprenait, au profit des vocables, le rêve encyclopédiste de l'inventaire.

Hamburger se sentait l'héritier de ce penchant du génie français pour le classement, la définition soignée et exempte de jargon. A la commission du dictionnaire de l'Académie, dont il ne manquait pas une séance, il était le premier à bannir les savanteries inutiles et à recommander, pour les termes les plus éloignés de son domaine, des raccourcis limpides «à la française».

Dans les débats qui ont agité le Palais de Conti, l'an passé, il était de ceux qui plaidaient l'apaisement et l'harmonie entre les diverses académies. Habitant «en face», rue Mazarine, il avait fait de l'Institut sa seconde famille. Il s'y dévouait avec une ponctualité qui n'excluait pas l'humour, sitôt oubliée l'apparence sévère que lui valait sa timidité, ou du moins son dédain des vaines bonhomies.

La médecine perd un serviteur inspiré ; la langue perd un de ses meilleurs médecins de famille.

La passion de comprendre

par Jean-François Bach

La médecine et la recherche françaises sont en deuil. Jean Hamburger vient soudainement de nous quitter. La stupéfaction est grande quand on songe que, il y a quelques jours à peine, il présidait avec son brio et son dynamisme coutumiers la première séance de l'année de l'Académie des sciences. La tristesse est infinie quand on pense à l'homme hors du commun qu'il fut tout au long de sa vie, une vie intense dominée jusqu'aux derniers jours par la passion de comprendre l'homme et de le servir.

Jean Hamburger a été l'un des très grands rénovateurs de la médecine française. Dès les années 50, alors que la recherche médicale sortait difficilement du gouffre où l'avait plongée la guerre, il fut l'un des premiers à percevoir la révolution biologique qui allait transformer la médecine. En quelques années, il mettait en place à l'hôpital Necker ce qui allait devenir le plus grand institut européen des maladies des reins. Menant de front avec un rare bonheur une activité clinique remarquable, techniquement rigoureuse mais toujours humaine, et une recheche imaginative, il créait les bases de la réanimation médicale moderne et de la néphrologie, dont il est universellement considéré comme le fondateur.

Les glomérulonéphrites, qui étaient alors les plus fréquentes des maladies conduisant à l'insuffisance rénale, étaient analysées avec une profondeur jusque-là inégalée. C'est Jean Hamburger avec l'équipe de médecins et d'anatomopathologistes qu'il avait constituée, qui démembra le cadre alors très confus des maladies primitives des reins, proposant une nouvelle classification et décrivant plusieurs maladies inédites.

Puis, ce fut la grande aventure de la greffe rénale, marquée par trois grandes dates désormais inscrites dans l'histoire des transplantations. 1953, première survie durable d'une greffe familiale : le rein d'une mère était transplanté à son enfant, Marius Renard, jeune charpentier dont l'unique rein avait été détruit par un accident ; 1959, première greffe européenne entre deux «faux» jumeaux après irradiation, quelques semaines après que la première greffe de ce type ait été réalisée à Boston par John Merrill ; 1965, premier succès prolongé d'une greffe réalisée à partir d'un rein de cadavre. Au-delà de ces premières qui témoignaient de son esprit d'entreprise et de son courage, Jean Hamburger donnait un élan décisif à la compréhension des mécanismes du rejet, à son diagnostic précoce et à sa prévention par le choix d'un donneur histocompatible et par l'administration d'immunosuppresseurs.

Plus récemment, prolongeant son intérêt pour l'immunologie, Jean Hamburger s'était intéressé aux maladies auto-immunes et en particulier au diabète insulinodépendant dont il décrivait un important mécanisme cellulaire, ouvrant un nouveau et fructueux domaine de recherches qui pourrait à terme conduire à l'immunoprévention de la maladie.

Toutes ces contributions majeures relèvent de la même approche intellectuelle consistant à démonter les mécanismes des maladies par l'étude de modèles expérimentaux et par l'analyse clinique, puis à en déduire et à entreprendre les traitements les plus audacieux. Une recherche clinique, s'appuyant continuellement sur les techniques et les concepts les plus modernes de la recherche fondamentale, dans une telle symbiose qu'il est souvent difficile de savoir où commence l'application et où finit le fondamental.

Promouvoir la recherche

Au-delà de ses propres travaux, Jean Hamburger ne comptait jamais son temps ni ses efforts pour promouvoir la recherche médicale. Il avait fondé avec Jean Bernard la Fondation pour la recherche médicale, à laquelle il était resté très attaché, et il avait apporté une aide décisive à la création de l'INSERM ; il était toujours présent sur les fronts où se décidait l'avenir de la recherche.

Jean Hamburger était animé par une curiosité et une énergie inlassables, sources d'une impatience quasi juvénile, demeurée intacte jusqu'à la fin. Ce sont ces qualités, jointes à une culture et à un esprit de synthèse exceptionnels, qui lui ont permis, au milieu de l'incrédulité générale, voire de la critique, de concevoir puis de mener à bien des projets qui avaient souvent pu sembler utopiques avant d'apparaître prophétiques. Mais Jean Hamburger n'était pas seulement un grand médecin et un grand chercheur. Il était aussi un humaniste profond, un enseignant lumineux, dont les nombreux ouvrages demeureront des références, un animateur exceptionnel dont la disparition plonge tous ses élèves dans le désarroi. Ces qualités avaient trouvé leur pleine expression au cours de ces dernières années dans ses ouvrages littéraires et philosophiques et dans sa vie d'académicien.

L'immense œuvre accomplie ne doit pas pour autant faire oublier l'homme, certes lucide et rigoureux jusqu'à l'austérité, mais aussi chaleureux et généreux pour ses proches. Une courtoisie à toute épreuve et une grande pudeur cachaient une extrême sensibilité. Jean Hamburger était un homme parmi les hommes, fait plus que tout autre de raison et de passion. Un homme irremplaçable qui aura changé notre vision de la médecine.

► Jean-François Bach est professeur d'immunologie à l'hôpital Necker (Paris).

Grand médecin et humaniste

Suite de la première page

Aux côtés d'un centre clinique modèle, cette unité comportait des laboratoires de bactériologie, de biochimie, de physiologie, d'anatomopathologie, de radio-isotopes, de transplantation rénale expérimentale.

Une bonne centaine de médecins et de chercheurs consacrent toute leur activité aux soins, à la recherche, à l'enseignement, dans ce temple mondialement connu de la néphrologie, et des acquisitions scientifiques importantes aussi bien que de grandes réussites thérapeutiques couronnent leurs efforts.

Le rein artificiel, qui n'a cessé de se perfectionner et qui peut, à présent, être utilisé à domicile par les malades qui souffrent d'une défaillance rénale irréversible, et la greffe rénale, grâce à laquelle vivent aujourd'hui tant de patients hier encore condamnés, furent, entre autres, les brillants témoins de ces succès.

L'immédiat après-guerre laissait une médecine française ravagée, dans ses structures comme dans ses concepts. Le professeur Jean Hamburger comprit d'emblée que le retard scientifique accumulé par les années de guerre et d'isolement ne pourrait être rattrapé qu'au prix d'un effort considérable. Durant des années, il a plaidé inlassablement la cause de la recherche, participé à la création de l'Association Claude-Bernard et de la Fondation pour la recherche médicale, donné l'exemple, par la constitution d'un modèle hospitalo-universitaire, précurseur de la grande réforme de 1958.

Son esprit d'entreprise et d'organisation n'a d'égal que la clarté de ses analyses et de ses synthèses, et, très vite, le centre qu'il dirige est reconnu comme l'un des tout premiers au monde. Chef incontesté de l'école française de néphrologie, à laquelle il a su donner un incomparable éclat, le professeur Hamburger accomplit, en outre, une œuvre pédagogique considérable. Auteur d'une vingtaine d'ouvrages médicaux essentiels, dont la fameuse *Petite encyclopédie* qui porte son nom et que possèdent tous les médecins, il trouve le temps de publier ses ouvrages de réflexion humaniste sur la médecine *(la Puissance et la fragilité – l'Homme et les hommes)*, sans compter les romans auxquels, sous un pseudonyme, il consacre une part de ses loisirs.

De nombreuses distinctions scientifiques ont couronné cette carrière hors du commun, tant en France qu'à l'étranger. Docteur *honoris causa* de plusieurs universités étrangères, membre de diverses académies étrangères et, en France, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, le professeur Hamburger a su donner à son pays l'une des toutes premières places mondiales dans l'un des secteurs de la médecine qui a, depuis un quart de siècle, connu le plus remarquable progrès. Comme le soulignait André Malraux, les biologistes ont remplacé les historiens à l'Académie, sans doute parce que l'Occident *« attend de la biologie qu'elle rende intelligible l'aventure de l'espèce »*, comme il attendait hier, comme il attend encore de l'histoire, *« qu'elle se substitue au destin »*.

Le fait d'avoir si directement contribué à la survie – grâce à des greffes ou à des appareils – d'hommes et de femmes frappés à mort par les lois de la nature, le fait aussi d'avoir inspiré l'une des disciplines, la réanimation, qui suscite le plus douloureux débat, ont inspiré à celui qui les vécut si intimement des méditations d'une portée considérable sur l'éthique de la vie et de la mort, sur la responsabilité du médecin, sur la nature des choix moraux auxquels se trouvent acculés les praticiens d'aujourd'hui.

Fervent défenseur de l'individu contre l'empire de la collectivité, le professeur Hamburger a défini une règle, s'inspirant de ce précepte essentiel de la médecine selon lequel rien ne peut prévaloir sur le respect absolu de celui qui souffre. Peut-il en être autrement d'un homme qui vécut si passionnément, si intensément, si exclusivement, la défense de l'homme, le progrès de la science, le recul de la mort ?

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE

[Né le 15 juillet 1909 à Paris, Jean Hamburger devient médecin des hôpitaux de Paris en 1945 et professeur à la faculté de médecine de Paris en 1956. Nommé directeur de l'unité de recherches néphrologiques de l'INSERM en 1951, il crée en 1962 la Fondation pour la recherche médicale. En 1968, il devient directeur du groupe de recherche du CNRS sur la greffe rénale et, la même année, est élu doyen de la faculté Necker-Enfants malades.

Membre de l'Académie des sciences depuis 1974, il en était le président depuis 1991. Membre de l'Académie de médecine depuis 1975, le professeur Hamburger est élu le 18 avril 1985 à l'Académie française au fauteuil de Pierre Emmanuel. Grand croix de l'Ordre national du mérite et grand officier de la Légion d'honneur, il était également docteur honoris causa des universités d'Athènes, Buenos-Aires, Edimbourg, Genève, Liège, Louvain, Lund, Montréal et Porto.

Le professeur Hamburger était l'auteur de nombreux ouvrages scientifiques et littéraires. Son œuvre scientifique comprend *Physiologie de l'innervation rénale* (Masson, 1936), *Traité de pathologie médicale* (3 vol. Flammarion, 1948), *Nouveaux procédés d'exploration fonctionnelle du rein* (Flammarion, 1949), *Petite Encyclopédie médicale* (Flammarion, 1950, 17e édition, 1989), *Métabolisme de l'eau* (Flammarion, 1954, 4e édition, 1964), *l'Insuffisance rénale* (Springer Verlag, 1961), *Conseils aux étudiants en médecine* (Flammarion, 1963), *Traité de néphrologie* (Flammarion, 1970), *Structure and Function of the Kidney* (Saunders, 1971), *Dictionnaire de médecine* (Flammarion, 1975, préface et direction, 3e édition, 1989), *Néphrologie* (2 vol. Flammarion et John Wiley and Sons, 1979), *Introduction au langage de la médecine* (Flammarion, 1982).

Son œuvre littéraire comprend : *la Puissance et la Fragilité* (Flammarion, 1972 et coll. « Points », 1984), *l'Homme et les Hommes* (Flammarion, 1976 et Le Livre de Poche, 1982), *Demain, les autres* (Flammarion, 1979), *Un jour, un homme...* (Flammarion, 1981), *le Journal d'Harvey* (Flammarion, 1983 et coll. «Folio» 1986), *la Raison et la Passion* (Le Seuil, 1984), *le Dieu foudroyé* (Flammarion, 1985), *le Miel et la ciguë* (Le Seuil, 1986), *Discours de réception à l'Académie française* (Flammarion, 1986), *Monsieur Littré* (Flammarion, 1988), *la Plus Belle Aventure du monde* (Gallimard, 1988), *Zouchy et quelques autres histoires* (illustré par Eugène Ionesco) (Flammarion, 1989), *Dictionnaire promenade* (Le Seuil, 1989), *La puissance et la fragilité vingt ans après* (Flammarion, 1990), *les Belles Imprudences* (Odile Jacob, 1991).]

DÉFENSE

Les exemptions du service national sont en baisse très sensible

Les armées françaises devraient enregistrer, selon les premiers bilans pour 1991 établis par la direction centrale du service national (DCSN), un taux d'exemptions du service – en recul très sensible – qui serait voisin de 18 %, au lieu des 21 % ou 22 % de moyenne durant les années précédentes. Ce taux des exemptions pour raisons médicales est qualifié par la DCSN de *« taux historiquement bas »*. En revanche, le taux des dispenses accordées pour des motifs sociaux est stable, autour de 5 %.

Cette forte baisse attendue du taux des exemptions pour 1991 – à hauteur de 17 % à 18 % selon les calculs en cours – est due à une modification des critères d'aptitude médicale et physique intervenue dans les textes officiels en 1990. Ces normes déterminent des seuils d'aptitude à la sélection du contingent dans certains domaines, comme la vue, l'ouïe, la motricité ou le profil psychologique par exemple. Elles ont été révisées dans le but de rendre le service plus universel.

Les résultats de ces modifications ont conduit en 1991 à une ressource supplémentaire de 20 000 appelés environ. Ils se conjugueront en 1992 avec un appel sous les drapeaux d'un plus grand nombre de conscrits pour fournir aux armées suffisamment de recrues dans le cadre d'un service réduit à dix mois.

Ces deux considérations expliquent que, pour 1991 le taux des exemptions va se situer autour de 18 %, quand il a été en moyenne de 22 % durant les années précédentes et qu'il lui est même arrivé de s'élever à 26,7 % il y a juste vingt ans. Selon les premières observations de la DCSN, le taux de ces exemptions est beaucoup plus fort pour les jeunes Français de bas niveau scolaire : 64 % des jeunes «non scolarisés» sont exemptés, contre 14,7 % pour les ingénieurs ou les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (du niveau des DEA).

En totalisant les exemptions et les dispenses, mais sans tenir compte des réformes durant les trois mois qui suivent l'appel sous les drapeaux (de l'ordre de 4 % du total de la fraction du contingent), la DCSN considère que 22 % à 23 % des jeunes n'effectuent pas leur service.

SPORTS

L'organisation des Jeux d'Albertville critiquée

Plainte chinoise

PÉKIN

de notre correspondant

L'envoyé spécial de l'agence Chine nouvelle aux Jeux d'Albertville est extrêmement mécontent. *«Par rapport à Sarajevo et Calgary, Albertville est un site particulièrement mal choisi pour les Jeux olympiques d'hiver»*, a affirmé, d'entrée de jeu, le journaliste Zhang Tingquan, dans un article au vitriol sur *«les inconvénients et coûts élevés»* de l'organisation de la manifestation. Suit une série de plaintes acerbes sur l'éloignement du centre de presse de La Léchère, la fréquence insuffisante des navettes reliant les sites de compétition, le coût des taxis quand ils ne sont pas en grève, occasionnant, au dire du journaliste chinois, *« de nombreuses heures gaspillées à ne rien faire »*.

L'envoyé spécial de Pékin a estimé que *«la langue est un problème énorme pour qui ne parle pas français. Peu de ceux qui travaillent pour le comité d'organisation parlent un anglais compréhensible. Il faut souvent s'en remettre aux gestes et à l'écrit pour communiquer»*.

Le journaliste chinois a trouvé un membre du Comité olympique présenté comme originaire d'Australie, M. Phillip Walter, pour être d'accord avec lui sur le fait que les Jeux auraient dû être organisés ailleurs, et un correspondant du *Times* de Londres, David Miller, qualifiant de *«cauchemardesque»* toute l'affaire. Le correspondant chinois a jugé *«exorbitants»* les prix de chambres d'hôtel (766 francs la nuit au Radiana, contre 400 ou 500 francs d'après le tarif officiel). Il conclut en s'indignant d'avoir à louer 800 francs une machine à écrire pour la durée des Jeux.

Il est très rare que la presse officielle de Pékin, soumise à des règles d'ordre diplomatique très strictes, diffuse des papiers d'humeur, genre au demeurant peu conforme aux us et coutumes d'un pays célèbre pour son culte de l'étiquette et son mépris pour les éclats. Après avoir organisé en 1990 les Jeux asiatiques, tenus sous une loi martiale déguisée, la Chine communiste s'est portée candidate pour les Jeux olympiques de l'an 2000. Si ceux-ci sont attribués à Pékin, les autorités sportives ont promis que la Chine améliorerait sa piètre performance de 1990 en matière d'organisation, qui avait donné lieu à de nombreuses plaintes de membres de comités olympiques, de sportifs et de journalistes étrangers.

FRANCIS DERON

THÉATRE

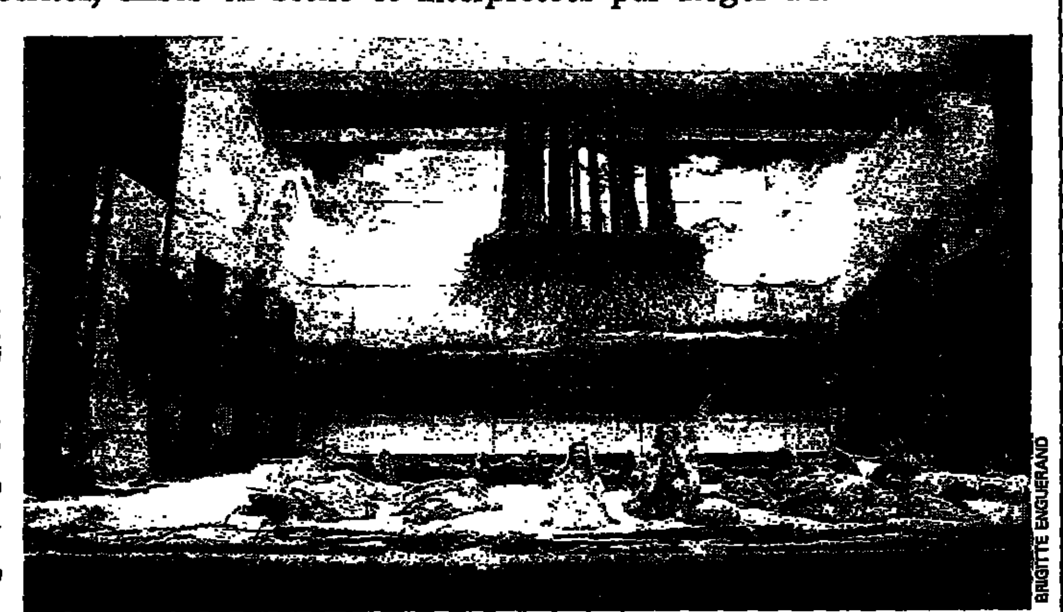
Les canons de la violence

Deux pièces écrites, mises en scène et interprétées par Roger Planchon

LE VIEIL HIVER ET FRAGILE FORÊT
au Théâtre national de la Colline

En mars 1991, alors que s'est achevée la guerre du Golfe, Roger Planchon fait exploser, dans la grande salle du Théâtre national populaire de Villeurbanne, les canons d'une guerre impitoyable. Elle met aux prises, de part et d'autre d'un fleuve gelé non loin de La Rochelle, les armées catholiques du prince de Mariac, délégué du roi de France, et celles, protestantes, du gentilhomme Guillaume de Molines. Roger Planchon est l'auteur, le metteur en scène et l'un des principaux interprètes de ce conflit, considéré des deux rives du fleuve. Le premier volet de ce diptyque, du côté catholique, a pour titre *le Vieil Hiver* et le second, du côté protestant, *Fragile forêt* (*le Monde* du 23 mars 1991).

Dans la tradition du théâtre élisabéthain, auquel Planchon ajoute des pages mémorables et d'une redoutable actualité, un hiver rigoureux emportera dans la mort les principaux protagonistes, victimes d'attentats, de prises d'otages, de règlements de comptes, d'offensives militaires hâtives et imbéciles, victimes, en somme, dans un monde que les dieux ont déserté, de leurs mensonges et de leurs renoncements. Au-delà de la guerre et de son principal – et fuyant – enjeu, la paix ; au-delà de la réflexion politique donc, un genre dans lequel Roger Planchon est de longtemps passé maître, les deux pièces mettent en jeu l'amour et la famille, traités eux aussi avec une maestria sans équivalent aujourd'hui. Dans un décor unique d'Ezio Frigerio, lourd et menaçant, dans les lumières polychromes d'André Diot, un virtuose, dans les costumes parfaitement justes de Jacques Schmidt et Emmanuel Peduzzi, Planchon a réglé une mise en scène d'une violence et d'un lyrisme inouïs. Il est le chef d'une troupe qu'il faudrait remercier tout entière. De Laure Marsac et Aurélien Recoing, de Colette Dompiétrini et Michèle Goddet, de Maurice Barrier et Jean-Pol Dubois, d'Eva Darlan et de Véronique Silver, de tous il faudrait décrire le talent singulier et cette envie qu'ils ont eue, et que l'on ressent très vite, d'être plus grands qu'ils ne l'avaient jamais été. Une création contemporaine comme le théâtre en offre peu.



Michèle Goddet et Laure Marsac dans « Fragile forêt » : des acteurs avec la volonté d'être plus grands qu'ils ne l'ont jamais été.

OLIVIER SCHMITT

▶ **Théâtre national de la Colline. Du 5 février au 22 mars. En deux soirées, en alternance, à 20 h 30 ou en intégrale les dimanches à 15 h 30 et le samedi 21 mars à la même heure. Tél. : 43-66-43-60.**

OPÉRA

Le Turc en poésie

« Le Turc en Italie », par Denis Krief : Rossini fêté à Nancy

NANCY
de notre envoyée spéciale

L'année Rossini qui n'était, en France, que sur les starting-blocks, vient d'entamer son sprint. Le musicien de Pesaro est, comme on sait, champion toutes catégories de rapidité : l'inconstance comme principe de vie dans les livrets ; l'accélération du rythme comme moyen de noyer les poissons psychologiques.

Avec une idée par seconde, et des réflexes de champion déjà accompli des techniques de plateau, Denis Krief, jeune metteur en scène formé par Menotti, tient le rythme rossinien et ne le lâchera pas de sitôt. *Le Turc en Italie*, dans l'imagerie délicieuse et raffinée qu'il a engendrée pour l'Opéra de Nancy (le décor, les lumières sont aussi de lui), vous passe sous les yeux comme un film burlesque, un peu Marx Brothers, un peu *Hellzapoppin*, alors même que l'on ne peut chasser de son esprit tout ce que cet opéra « bouffe » garde de la gravité amoureuse de *Cosi*, et annonce des subtilités formelles d'*Ariane à Naxos*.

Pourquoi – comme chez Mozart et Da Ponte – une femme sensuelle se sent-elle irrésistiblement attirée par l'Oriental, par l'Etranger ? A quelles distances, quelles libertés, quels jeux compliqués invite la convention du théâtre dans le théâtre ? La pièce de Goldoni qui fonde l'intrigue du *Turc en Italie* (un écrivain bâtissant son vaudeville à l'examen de démêlés conjugaux admis comme « réels ») s'intitule *la Bella Verita*.

Cette « belle vérité », Denis Krief lui donne des ailes. On marche sur les vagues, on émerge de dessous les tables, les murs ont la transparence du rêve, le Turc se dédouble trois fois, les corps de femmes ont la fragilité scintillante d'hologrammes, comme dans *l'Empire contre-attaque*. Mais le magicien en herbe, haïssant le travail bâclé et l'anachronique facilité, inscrit ses élans sous le contrôle d'une culture de vieux routier qui lui fait puiser ses références visuelles chez Ingres, chez Géricault, dans les miniatures persanes, et emprunter le rouge des fresques pompéiennes...

Dessiné comme pour un film

Le résultat est fulgurant, à quelques détails d'éclairages près – le découpage, dessiné comme pour un film, est si compliqué qu'il arrive que les chœurs s'emmêlent les pieds. Les chanteurs ont le charme et l'âge de leur rôle : ils se sont prêtés au jeu. Fouetté à la limite de ses moyens par Giuliano Carella (italien, il fut à la tête d'une *Italienne à Alger* dans le même théâtre l'an dernier), l'Orchestre symphonique de Nancy bronche régulièrement, côté cor, côté trompette, côté piccolos, côté intonation des cordes. Mais les quintettes les plus rapides et les plus compliqués sont en place. Preuve qu'avec quelques répétitions en plus, ce *Turc* aurait de bout en bout tenu la route.

ANNE REY

▶ **Prochaine représentation : mardi 4 et jeudi 6 février, à 20 h 30. Tél. : 83-32-04-43.**

MUSIQUES

La tournée mondiale de Michael Jackson

Après la présentation de son nouveau clip le chanteur annonce une série de concerts, financée par Pepsi-Cola

NEW-YORK
correspondance

Dimanche 2 février, les trois réseaux de télévision américains aménageaient leur heure de plus grande écoute pour la première mondiale de *Remember the Time*, deuxième simple extrait de l'album *Dangerous*, dont la vidéo a été réalisée par John Singleton (*Boyz'n the Hood*), avec Michael Jackson et quelques autres, tous des stars.

« *Je m'ennuie* », soupire, mi-Cléopâtre mi-Nefertiti, le top model Iman. « *Mon Pharaon saurait-il trouver de quoi amuser sa reine ?* », poursuit-elle, le regard plongeant vers la braguette de Ramsès-Eddie Murphy... Celui-ci, l'œil plein de sous-entendus prometteurs, fait un signe à son maître de divertissements (le basketteur « Magic » Johnson) qui introduit tour à tour un jongleur (« *A la fosse aux lions* », laisse tomber la reine), un avaleur de feu (« *Coupez-lui la tête* »), puis un capucin (en Haute-Egypte ?). Visage camouflé, le moine répand autour de lui une poudre mystérieuse, entre dans le cercle – et part en fumée... pour ressurgir, tel l'homme de mercure de *Terminator 2*, en un Michael en or massif, ceinturé d'une jupette transparente comme le septième voile de Salomé et ressemblant de plus en plus à sa sœur Janet.

« Le plus hot et la plus cool »

Le lundi 3 février, au lendemain de la présentation de ce clip à base d'égyptologie farfelue, était annoncée la signature d'un contrat aux termes duquel Pepsi-Cola commanditerait la prochaine tournée internationale de Michael Jackson – le Dangerous Tour démarrera en juin prochain à Londres (Wembley), et parcourra quatre continents (y compris, pour la première fois, l'Europe de l'Est).

Le grand escalier d'honneur du Radio City Hall était bordé des drapeaux des pays où passera la tournée – avec, au premier plan, l'oriflamme du sponsor. Sur scène s'élevait une boîte de conserve Pepsi à peine moins grande que l'Empire State Building, puis entrait Peter Kendall, vice-président du marketing international. Il a rappelé qu'il s'agissait de la troisième association entre Jackson et Pepsi (« *le chanteur le plus « hot » et la boisson la plus « cool »* »), la première remontant à huit ans, avec deux spots publicitaires et le Victory Tour. Après avoir cité des chiffres-clés – la chanson *Black and White* est le plus grand succès de toute la carrière de Jackson, l'album *Dangerous* a battu tous les records de vitesse de vente (Tony Mottola, président des disques Sony, ne se fera pas faute de les rappeler), – M. Kendall invite Michael Jackson à se joindre à lui.

Jackson descend enfin – lentement – le grand escalier d'honneur. En veste de cuir avec grosse ceinture dorée et écharpe de chef d'Etat, il vient s'asseoir à une table entourée de panneaux à la gloire de la boisson gazeuse et, aux côtés de M. Kendall, signe, sous une rafale de flashs, le contrat de sponsoring. A ce momemt précis, M. Kendall ne citera aucun chiffre, il se contentera de dire que la tournée coûtera cher mais qu'elle rapportera gros. A Pepsi. (« *Michael Jackson boit-il Pepsi ?* », lance un journaliste impudent... « *Ce qui importe*, répond M. Kendall un peu sèchement, *ce n'est pas que Michael Jackson en boive, mais ses fans.* »)

L'objectif avoué de Michael Jackson est différent. Annonçant la création de la Fondation Guérir le monde (*Heal The World* est un des titres de l'album *Dangerous*), il ajoute, lorsqu'il prend enfin la parole : « *J'entreprends cette tournée uniquement pour recueillir des fonds pour* [cette] *fondation nouvellement créée, destinée à venir en aide aux enfants et à l'écologie. Mon but est de récolter cent millions de dollars d'ici à Noël 1993. J'exhorte toute société et tout individu qui se soucient de cette planète et de l'avenir des enfants* [à y contribuer]. » La fondation a l'intention de distribuer les fonds recueillis à des associations s'occupant de minorités atteintes du sida et en particulier d'enfants – « *en l'honneur de mon ami Ryan White* », hémophile de treize ans décédé l'an dernier.

Pepsi donne les premiers cent mille dollars – et pose pour les photographes avec un agrandissement du document : un chèque gris-bleu mat d'où se détache un logo de la compagnie d'une blancheur éclatante.

HENRI BÉHAR

Les J. O. en concerts

En marge des Jeux olympiques d'Albertville, le Festival olympique des arts propose, du 9 au 21 février, de nombreux rendez-vous dans la région :

– *Musique de chambre aux* **Arcs 1800.** – Le 9 février : *Fantaisie pour piano à quatre mains* de Schubert ; *Sonate pour violoncelle et piano* de Debussy ; *Quintette pour piano et cordes* de Franck. Le 11 : *Trio pour piano, violon et violoncelle* Hob. XV/41 de Haydn ; *Quatuor pour la fin du temps* de Messiaen. Le 13 : *Sonate pour violoncelle et piano* de Ravel ; *Quatuor à cordes* de Debussy ; *Quatuor pour piano et cordes en fa mineur* de Brahms. Le 15 : *Quatuor à cordes* de Ravel ; *Bacchiana Brasileira* de Villa-Lobos ; *Suite française pour violon, clarinette et piano* de Darius Milhaud ; *Sextuor pour piano, flûte, hautbois, clarinette, basson et cor* de Poulenc. Le 17 : *Quatuor nº 2* de Fauré ; *Quintette pour clarinette et cordes* de Mozart. Le 19 : *Quintette pour piano et instruments à vent* de Beethoven ; *Sonate pour flûte, alto et harpe* de Debussy ; *Introduction et allegro pour harpe, quatuor à cordes, flûte et clarinette* de Ravel. Le 21, soirée de gala autour de Barbara Hendricks : *Concert pour piano, violon et cordes* de Chausson ; *le Pâtre sur le rocher* de Schubert ; *les Illuminations* de Britten ; *Prélude et Scherzo pour orchestre* de Chostakovitch. Tous les concerts ont lieu à 19 h 30.

– **Musique romantique.** – *La Marseillaise, la Damnation de Faust* de Berlioz, par Suzanne Mentzer (mezzo-soprano), Gregory Kunde (ténor), José Van Dam (baryton), Roderick Earles (baryton basse). Orchestre national de Lyon, Emmanuel Krivine (direction). Le 12 février, à Chambéry, 20 h 45, Espace André-Malraux (tél. : 79-85-55-43) ; le 14, à Lyon, 20 h 30, Auditorium Maurice-Ravel (tél. : 78-60-37-13) ; le 16, à Clermont-Ferrand, 15 heures, Maison des Congrès (tél. : 73-36-56-88).

– *Musique du XXᵉ siècle à* **Aix-les-Bains.** – Le 14 février, 19 h 30, Palais des Congrès (tél. : 79-8-14-36) : *le Mystère de l'Instant* d'Henri Dutilleux ; *les Noces* de Stravinsky ; *Asmara* de Florentz (création mondiale) et *Avoaha, rituel afro-cubain* d'Ohana (création mondiale). Par Hélène Perraguin (mezzo-soprano), Jean-Luc Viala (ténor), Jules Bastin (baryton). Orchestre de chambre de l'Académie nationale de Suède, Eric Ericson (direction). Ensemble vocal Michel Piquemal, Orchestre de l'Opéra de Lyon, Kent Nagano (direction).



CULTURE

EXPOSITIONS

L'ombre du rouge

Mantegna est à la Royal Academy de Londres. Redécouverte d'un admirable coloriste

LONDRES
de notre envoyé spécial

Au nom de Mantegna, on a d'ordinaire la vision d'une peinture sèche et sévère – à peine une peinture du reste, un dessin coloré plutôt, dessin dur et calculé, contours saillants, volumes pétrifiés. Parce qu'il a peint *le Christ mort* de la Brera, cadavre préparé pour la dissection, et le *Saint Sébastien* du Louvre, autre cadavre ligoté à des ruines romaines, parce qu'il a été l'un des inventeurs de la gravure, son œuvre a été peu à peu réduite à un procédé – essentiellement graphique – et à une obsession – le culte forcené de l'Antiquité, de ses marbres et de ses auteurs. Un artiste qui loge des inscriptions latines dans ses tableaux, qui raffole d'érudition et met à la mode la grisaille, un homme du noir et blanc en somme, sérieux, appliqué, rechigné sans doute, voilà Andrea Mantegna tel qu'en un autre l'histoire officielle l'a changé.

Version tenace. Il n'a pas manqué d'amateurs de principes généraux, Elie Faure ou André Malraux, pour découvrir en lui le champion du style linéaire, style du Sud minéral et lumineux opposé à la peinture nordique, forcément brouillée et ténébreuse. Leur fallait-il un garant, ils ne manquaient pas de citer Vasari, selon qui Mantegna, quand il eut achevé les fresques de la chapelle Ovetari à Padoue, sa première œuvre d'importance, fut accusé d'abus de confiance pour n'avoir pas usé de couleurs assez éclatantes. Les historiens, plus prudents mais non moins convaincus de l'ascétisme cérébral de leur héros, ont étudié sa formation intellectuelle et artistique, à Padoue encore, entre 1440 et 1460, et établi que l'élève de Squarcione – autre érudit – s'était alors pris de passion pour l'archéologie. Ils en ont conclu que l'art de Mantegna ne pouvait s'interpréter qu'à l'aide de références et de systèmes très élaborés, combinatoires de la symbolique chrétienne et des allégories gréco-latines, humanisme méticuleux acquis au contact de l'université padouane. Dates, détails, citations ont confirmé leurs thèses.

Cette unité de jugement est admirable. Elle a, comme il se doit, inspiré nombre de commentaires de l'exposition londonienne. Il se trouve cependant que le premier mérite de ladite exposition est de compliquer le cas Mantegna et d'ébranler la vulgate. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder tableaux et études pour ce qu'ils sont, pour ce qu'ils avouent, pour ce qu'ils révèlent : un art infiniment plus balancé qu'on ne l'a dit, mixte de rigueur et de volupté, de savoir dessiner et d'aimer peindre. Parce qu'elle culmine dans la présentation des prodigieux *Triomphes de César*, parce qu'elle réunit des panneaux méconnus et aussi, paradoxalement, parce qu'elle n'a pas obtenu quelques prêts du Louvre et de Milan, cette commémoration tourne à la métamorphose. On connaît Mantegna ? Pas si sûr.

Archéologie, frénésie d'Antiquité ? Assurément. Les preuves sont là, figures pétrifiées comme des statues, colonnades et pilastres géométriquement construits, entablements droits, faux bas-reliefs de marbre figurant l'histoire romaine. A l'inverse de la plupart de ses contemporains, Mantegna s'efforce de représenter des légionnaires qui ne ressemblent pas à des lansquenets et des sybilles qui n'aient pas trop l'air de courtisanes pomponnées. Aux premiers, il donne des casques et des armes à peu près exacts. Aux secondes, des voiles et des sandales presque authentiques. Il semble aspirer à la restauration de l'art pompéien ou vouloir se donner Zeuxis pour modèle – mais c'est pour céder presque aussitôt à d'étranges penchants, fort peu classiques.

Images sacrilèges

Vers 1500, à la requête d'Isabelle d'Este qui veut des tableaux pour son *studiolo*, il entreprend une composition dont le titre suffit à alarmer, *Pallas chassant les Vices du Jardin de Vertu*. Pallas a un beau cimier écarlate à la grecque. Les divinités qui l'assistent courent de profil, l'arc à la main, telles des chasseresses au flanc d'un vase. Des phylactères en latin sont disposés un peu partout afin de satisfaire la pédante Isabelle. Il n'empêche : le sentiment de bizarrerie, sinon de bouffonerie délibérée, l'emporte, tant Mantegna s'est diverti à inventer des figures burlesques. « Iniorancia », l'Ignorance, est un gros roi au regard idiot, au ventre énorme, que portent deux vieilles, l'Avarice et l'Ingratitude. Elles pataugent dans un bourbier. Est-ce bien digne ? Est-ce bien noble que de déguiser le Mal en guenon ? La femme aux bras coupés, « Otium », la Paresse, que tient en laisse une mégère, « Inertia », est-elle de bon goût ? De Mantegna ou de Bosch, les anges aux têtes de hiboux, l'homme-lion, l'arbre-femme qui hurle, la démone aux pattes de zèbre ? Si édifiante se veuille l'œuvre, elle ne s'interdit ni l'outrance ni la satire.

Les bacchanales dessinées au début des années 1470 ne cultivent pas plus la chasteté et l'allusion distinguée. On y voit des Silènes obscènes assis sur des tonnelets, des ivrognes effarés et une pocharde obèse. Images d'après l'Antique ? Certes. Mais images sacrilèges et outrées. Les graveurs qui les ont reproduites, Giovanni Antonio da Brescia et d'autres, anonymes, n'ont pas eu fort à faire pour exaspérer l'effet expressif. Il se pourrait bien que l'*Introduction du culte de Cybèle à Rome*, archétype d'œuvre savante, ne soit pas, elle non plus, exempte d'ironie. Pourquoi sinon cette femme exaltée au centre, la bouche ouverte, l'œil enfiévré, les cheveux défaits ? Deux hommes, derrière elle, l'observent et s'affligent. Un peu plus loin, indifférent, un musicien joue de la flûte et du tambour.

Les portraits – peu nombreux et admirables – et les peintures sacrées relèvent de la même esthétique de l'expression acérée. On a cité Jérôme Bosch tout à l'heure. Son nom revient à nouveau en mémoire devant un *Ecce Homo* paroxystique qui oppose la figure du Christ de douleurs à celles de ses tourmenteurs édentés et féroces, la main crispée, la bouche méchante. Souffrance, haine, injustice, mort : voilà ce que Mantegna dépeint, avec non moins d'intensité que son contemporain de Bois-le-Duc. Les éphèbes à oreilles d'âne, les démons dignes des enfers tibétains, les écorchés et les sphynges tripodes de l'Italien, le Flamand ne les aurait pas reniés. Ils ne reculent pas plus l'un que l'autre devant le burlesque à froid et la caricature, qui exigent un trait qui incise et des couleurs qui blessent, des couleurs acides et agaçantes.

Faux ascète

Il faut y revenir : au sortir de la Royal Academy, on a peine à comprendre comment s'est constitué le mythe d'un Mantegna graphiste insoucieux de chromatisme. D'une part, les gravures les plus durement contrastées, celles où le blanc et le noir s'affrontent vivement, ne sont pas de lui, mais de ses continuateurs. D'autre part, il est assez singulier de soutenir que l'auteur du portrait rose et rouge des Offices ignorait la chimie des tons. Enfin, l'exposition s'achève en grande pompe sur la révélation des *Triomphes de César*, suite de huit panneaux – il y en avait neuf à l'origine – que Mantegna a exécutés pour ses patrons mantouans à la fin de sa vie. Ils ornent Hampton Court, résidence royale, depuis que Charles Ier les a acquis en 1631. Ils décrivent la procession triomphale des trophées, des soldats et des prisonniers qui précèdent César, assis sur un char baroque. Un génie couronne le vainqueur de laurier.

La composition est simple – encore un bas-relief dira-t-on. Au nom de l'érudition, Mantegna a dispersé un peu partout des buccins, des piques, des étendards, des vases de bronze, un bélier et, par derrière, des architectures antiques. Tout cela, ce fatras pittoresque que traînent des chevaux et des éléphants, se fond en diaprures de jaunes, rouges et ocres sous un ciel pommelé. Pas coloriste, Mantegna ? Admirablement coloriste. A Padoue, il a vu les fresques de Giotto aux Scrovegni. A Mantoue, il a peint la céleste Chambre des Epoux. Dans les *Triomphes*, ce faux ascète, ce voluptueux qui a compris que la retenue et le calcul augmentent la jouissance, s'abandonne en une extravagante débauche. Il dessine comme il lui plaît, plus souplement qu'auparavant, en insistant moins sur les contours, quoique sans rien sacrifier des volumes, des drapés et des visages. Et il peint, tansparence sur transparence, passages glissés, reflets suggérés, nuances caressantes. Il ose tout. Il ose jusqu'à la jambe de cet adolescent vêtu de vert vif, juché sur un éléphant : l'ombre le long de la cheville et sous le pied est rouge, rouge clair, parce que la bordure du tapis jeté sur le dos de la bête est du même rouge.

Cette œuvre serait l'une des dernières du peintre, qui mourut en 1506. Il se trouve que l'on date aussi de 1506 les débuts du Vénitien Giorgione. Il se trouve encore que, par son mariage, le peintre des *Triomphes* était entré dans la famille des Bellini, autre dynastie vénitienne. Par sa couleur, Mantegna est devenu l'un des leurs.

PHILIPPE DAGEN

► **Royal Academy of Arts, Piccadilly, Londres. Jusqu'au 5 avril. La version française du catalogue – excellent – est à paraître prochainement aux éditions Gallimard.**





AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

MERCREDI

La Passion de Jeanne d'Arc (1928), de Carl Théodore Dreyer, 18 h 30 ; le Crime de M. Lange (1936), de Jean Renoir, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Hommage à la Warner Bros : Papa d'un jour (1927, v.o. traduction simultanée), d'Harry Langdon, 14 h 30 ; Mister Skeffington (1944, v.o. s.t.f.), de Vincent Sherman, 17 h 30 ; Une étrangère dans la ville (1955, v.o. s.t.f.), de Mervin Lerroy, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

Paris Musique : Jeune Public : Spot Yoplait (1989), Zazie dans le métro (1960) de Louis Malle, 14 h 30 ; Actualités anciennes : Actualités mondiales (1940), 16 h 30 ; Comédie musicale : Jean-Jacques Goldman chante Elle a fait un bébé (1987) de Bernard Schmitt, Une femme est une femme (1961) de Jean-Luc Godard, 18 h 30 ; la Sacd... : les Mercredis de la fiction. Sortie interdite (1995) de Daniel Moosmann, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA VITESSE D'UN CHEVAL AU GALOP (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AMERICAN FRIENDS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

AMERIKA, TERRA INCOGNITA (vénézuélien, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

AY CARMELA ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BAR DES RAILS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BARTON FINK (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

BERNARD ET BIANCA AU PAYS DES KANGOUROUS (A., v.f.) . Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BILLY BATHGATE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) . v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88).

BLANC D'ÉBÈNE (Fr.-guinéen) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE CIEL DE PARIS (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

588, RUE PARADIS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMME LES OISEAUX (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CONTE D'HIVER (Fr.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. . UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

DANZON (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

DINGO (Austr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) . Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34)

DOUBLE VUE (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES EQUILIBRISTES (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA FIN DE FREDDY, L'ULTIME CAUCHEMAR (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

FISHER KING (A., v.o.) . Cinoches, 6e (46-33-10-82) . Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

HAMLET (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

L'HOMME QUI A PERDU SON OMBRE (Esp.-Suis.-Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

HOT SHOTS ! (A., v.o.) . Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68)

IL MAESTRO (Fr.-Bel., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) . Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

JFK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) . UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) . UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) . Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18)

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85)

LUCKY LUKE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59)

MA VIE EST UN ENFER (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06)

LA MAISON DU SOURIRE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

MALINA (All., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

MAYRIG (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathe Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MÉMOIRE TRAQUÉE (couleurs) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NIKITA (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PARIS S'ÉVEILLE (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).

LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE PASSAGER (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE PETIT HOMME (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

PRETTY WOMAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

RAMBLING ROSE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE SOUS-SOL DE LA PEUR (**) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. . Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

LA TOTALE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) . 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UN ÉTÉ EN LOUISIANE (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20)

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

V. I. WARSHAWSKI, UN PRIVÉ EN ESCARPINS (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

VAN GOGH (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

YEAR OF THE GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

LES FILMS NOUVEAUX

ESQUIZO. Film espagnol de Ricardo Bofill, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

FOR THE BOYS. Film américian de Mark Rydell, v.o. : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

FRANKIE & JOHNNY. Film américain de Garry Marshall, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) , Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'OTAGE DE L'EUROPE. Film franco-polonais de Jerzy Kawalerowicz, v.o. . Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36)

LA VOIX . Film français de Pierre Granier-Deferre : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) , Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alesia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 13 h 30, sam. 13 h 45.

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, ven. 16 h 45.

L'APICULTEUR (Gr.-Fr., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven. 11 h 45.

ASTÉRIX LE GAULOIS (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 16 h 45.

BAD INFLUENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 15, mar. 18 h.

LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, sam. 15 h.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) (copie neuve) mer. 20 h 20 dim. 20 h 10, jeu., ven., sam. 16 h, lun., mar. 20 h.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 21 h.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., avec.

LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 11 h 45.

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 22 h, sam. 21 h 45, dim. 20 h, mar. 16 h.

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 40.

DRUGSTORE COW-BOY (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., mar. 20 h 10, jeu. 13 h 30, ven. 22 h.

EMMANUELLE (**) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LE GRAND BLEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (version longue) mer. 21 h 15.

L'INCINÉRATEUR DE CADAVRES (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 21 h 50.

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., mar. à 12 h.

JUNGLE FEVER (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h, ven., mar. 22 h, sam. 18 h, lun. 19 h 30.

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 15 h 45, jeu., mar. 22 h, ven. 18 h.

LES LUMIÈRES DE LA VIE) : La Géode, 19e (40-05-80-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 16 h à 19 h toutes les heures.

LUNE FROIDE (**) (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 22 h.

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, sam. 0 h 30.

MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 21 h.

MO' BETTER BLUES (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer., dim. 19 h 45, sam., lun. 22 h.

LES P'TITS SCHTROUMPFS (Bel.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) mer., sam., dim. 14 h, 16 h.

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 13 h 50.

PIERROT LE FOU (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., dim., mar. 12 h.

LE PREMIER EMPEREUR DE CHINE (Can.-Chin.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 10 h à 15 h toutes les heures.

PRINCESS BRIDE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., dim. 15 h.

ROCKETEER (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 15 h 30, sam. 16 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 15 h 40, sam., dim. 13 h 30 : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 10 h, 15 h 30, sam., dim. 13 h 30, 17 h 20.

ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) mer., jeu., mar. à 20 h, ven., sam., dim. à 20 h, 22 h.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 13 h 50, sam. 21 h 50.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) mer., jeu., ven., sam., lun., mar. 14 h 30.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.f.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 18 h.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., sam. 17 h 45, lun. 17 h.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h.

LES TORTUES NINJA II (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 15 h, sam. 17 h 15.

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 40.

LE VOLEUR DE SAVONNETTES (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 40.

VOYAGE SUR JUPITER (Can.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 19 h toutes les 15 minutes.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) mer., sam., dim. 14 h, 15 h 45 film 10 mn après. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) mer., sam., dim 14 h 10, 16 h 10 film 10 mn après. : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 17 h 30.

LES GRANDES REPRISES

ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AU FEU... LES POMPIERS (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ECLAIRAGE INTIME (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

ELECTRE (Gr., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

FANTASIA (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HAMLET (Brit., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MACADAM COWBOY (*) (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

OU EST LA MAISON DE MON AMI ? (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE MISSOURI BREAKS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 5 FÉVRIER

«Les fastes des grandes cours du quatorzième siècle», 14 h 30, hall du Musée des Monuments français.

«Passages couverts autour de la rue Saint-Denis», 14 h 30, métro Etienne-Marcel (Paris pittoresque et insolite).

«Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Le Val-de-Grâce», 14 h 30, rue Saint-Jacques, devant l'église (A nous deux, Paris).

«Les salons dix-huitième de la folie Saint-James à Neuilly», 15 heures, 34, avenue de Neuilly (M. Hager).

«Le Musée Kwok-On et quelques beaux hôtels restaurés récemment», 15 heures, 41, rue des Francs-Bourgeois (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

Sorbonne (amphithéâtre Descartes), 17, rue de la Sorbonne, 18 h 15 : « Ethique et génome. Recherches et applications », par F. Gros (Mouvement de la responsabilité scientifique).

Auditorium de la galerie Colbert, 2, rue Vivienne, 18 h 30 : «L'avenir des grandes cultures européennes. La Yougoslavie : un bouillon de cultures», par M. Gurfinkiel. Inscription conseillée au 44-06-01-87 (Les amis de la Bibliothèque de France).

Maison des écrivains, 53, rue de Verneuil, 18 h 30 : «Autour de l'œuvre d'Arno Schmidt : « Soir bordé d'or», débat animé par J.-P. Salgas (Goethe Institut).

6, rue Albert-de-Lapparent, 20 h 30 : «L'amour amoureux», par Yves Diénal (Psychiatrie psychanalytique).

Le Monde

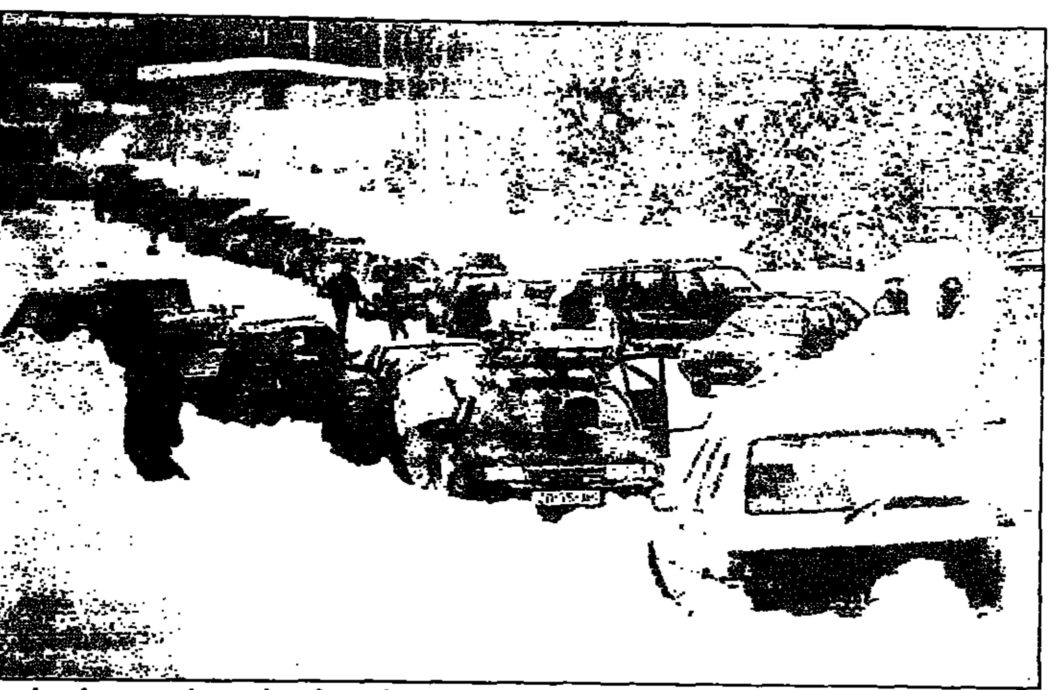
SCIENCES • MEDECINE

Prévoir pour prévenir

Quatre-vingts spécialistes de Météo-France, avec l'aide des « pisteurs » des stations, surveillent le temps et les avalanches pour assurer le bon déroulement des Jeux olympiques et la sécurité de dizaines de milliers de personnes

MÉTÉO-FRANCE prépare, depuis janvier 1987, les Jeux olympiques d'Albertville. L'organisme français (appelé Météorologie nationale de 1945 à 1990) a dû, en effet, résoudre des problèmes extraordinairement complexes pour mettre sur pied un système raisonnablement fiable de prévisions météorologiques utilisables par les organisateurs des Jeux d'Albertville et les autorités responsables de la sécurité publique.

Les Alpes sont un massif montagneux composite, où les vallées et les crêtes sont orientées selon des directions très variées. Ce qui, bien évidemment, a des conséquences directes sur les vents, la température, les précipitations, bref sur-le temps-qu'il-fait et le temps-qu'il-fera. Un seul exemple : le 3 février 1989, un vent de sud-ouest balayait à 100 kilomètres à l'heure la grande vallée alpine qui s'étire de Grenoble à Genève en passant par Albertville, Annecy et Chamonix, alors que, dans le même temps, un vent du nord-est soufflait à 60 kilomètres à l'heure sur Bourg-Saint-Maurice.



PHILIPPE CARON/SYGMA

Les énormes chutes de neige qui ont paralysé les routes d'accès aux stations de Savoie les 20 et 21 décembre dernier avaient été prévues par Météo-France dès le 19...

Lorsque le 14 janvier 1987, Albertville – ainsi que le col des Saisies (à la limite Savoie-Haute-Savoie); Courchevel, Méribel et les Ménuires en Tarentaise; La Plagne, Les Arcs, Tignes et Val d'Isère en Haute-Tarentaise – a été choisie pour recevoir les Jeux olympiques d'hiver 1992, la Météorologie nationale n'avait guère de précédents auxquels elle aurait pu se référer pour imaginer le système de prévisions dont on aurait besoin cinq ans plus tard.

En 1968, année où les Jeux olympiques se sont déroulés dans la région de Grenoble, les ordinateurs – et donc l'informatique et les modèles mathématiques – étaient encore dans l'enfance. En 1988, les sites canadiens de la région de Calgary étaient situés sur le flanc est des montagnes Rocheuses, système montagneux à la topographie beaucoup plus simple que celle des Alpes de Savoie.

Pourtant, malgré cette relative simplicité, les organisateurs et les athlètes des Jeux de Calgary – mais pas les météorologistes – ont été très surpris d'avoir à subir les caprices du *chinook* (1) un vent d'ouest qui, en dévalant les pentes orientales des Rocheuses, se réchauffe et s'assèche au point de pouvoir faire grimper le thermomètre de 20 °C en quinze minutes (*le Monde* du 20 février 1988).

La Météorologie nationale a donc dû créer de toute pièce un système de prévisions adapté à la topographie tourmentée des Alpes savoyardes. Ce travail d'anticipation, fondé sur les progrès très rapides de l'informatique, a été confié à un ingénieur du centre lyonnais de la Météorologie nationale, André Bellocq, chef de projet, aidé par Lucien Finaud et Jean-Claude Laval, eux aussi ingénieurs au centre de Lyon, qui ont pris dans leur équipe tous leurs collègues spécialistes de la météorologie de montagne.

Depuis le 20 janvier dernier (et jusqu'au 24 février prochain), trente météorologistes travaillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre au centre établi spécialement à Albertville, un ou deux autres dans chacun des neuf sites de compétition. A toutes ces personnes s'ajoutent par roulement une vingtaine d'autres, dont divers spécialistes de la maintenance aussi bons électroniciens que skieurs émérites... Sans compter ceux qui s'occupent des télécommunications et de l'aéronautique.

Péridot et Super-Péridot

Bien entendu, les équipes d'Albertville travaillent en étroite et constante collaboration avec celles de Lyon et de Toulouse grâce, notamment, à des téléconférences qui permettent les échanges d'idées et les discussions quatre fois par jour. Mais c'est le centre d'Albertville qui est le chef d'orchestre de toutes les opérations météorologiques des Jeux olympiques et à qui revient la charge d'élaborer toutes les prévisions concernant les Jeux.

Les prévisions sont établies à partir de modèles successifs de plus en plus précis qui sont tous fondés sur le « découpage » de l'atmosphère en « boites » juxtaposées et superposées et dont les derniers ont été élaborés depuis 1987.

Vient d'abord le modèle Péridot étendu en avril 1987, dès que la Météorologie nationale a eu, à sa disposition, un super-ordinateur Cray-II. Péridot couvre depuis près de cinq ans l'Europe occidentale, une bonne partie de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord et le proche Atlantique. Il utilise des « boites » de 35 kilomètres de côté (horizontalement), empilées sur quinze niveaux (depuis le sol jusqu'à une altitude d'une vingtaine de kilomètres). Il prévoit le temps, dans cette vaste zone, à l'échéance de quarante-huit heures, mais sans être capable de « voir » les reliefs alpestres.

Il a donc fallu élaborer le modèle Super-Péridot, pour lequel ont été créés des équipements spéciaux : station de radio-sondage de l'atmosphère (jusqu'à 20 ou 30 kilomètres d'altitude) à Albertville, vingt-trois stations automatiques réparties sur toute la région concernée par les Jeux olympiques (2), entre autres. Super-Péridot couvre la zone allant de Montélimar au lac Léman, de la vallée Saône-Rhône au nord-ouest de l'Italie. Il est fait, bien entendu, de « boites » mais celles-ci ont 3,5 kilomètres de côté dans les deux sens horizontaux et elles s'empilent sur 30 niveaux (jusqu'à la même altitude d'une vingtaine de kilomètres). Ainsi Super-Péridot prend-il en compte très finement le relief (d'après les données topographiques numérisées par l'Institut géographique national). Super-Péridot est capable de prévoir pour toute la Savoie, à une échéance allant de trois à vingt-quatre heures, la vitesse du vent (à 10 mètres de haut) et la température (à 2 mètres de haut).

Une variabilité imprévisible

En plus, les météorologistes installés sur chaque site olympique envoient des informations sur les conditions locales. Cela permet d'affiner les prévisions à vingt-quatre heures et même à une heure (ou moins) dans le cas où le temps serait très perturbé sur le site où doit se dérouler une compétition.

Bien entendu, l'état des connaissances météorologiques interdit absolument de savoir si les Jeux olympiques d'Albertville bénéficieront du beau temps ou si les compétitions seront gênées par le vent, la neige, la pluie, le brouillard. Actuellement, en effet, il est impossible de prévoir le temps à plus de six jours. Et les spécialistes pensent que la dynamique de l'atmosphère est beaucoup trop complexe pour qu'on arrive jamais à des prévisions fiables à l'échéance de plus de dix ou quinze jours.

Pourtant, le Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville a essayé de se donner le maximum d'atouts. En se fondant sur les statistiques établies pendant une période de vingt-neuf ans (de 1957 à 1986), les dates ont été choisies. Ces statistiques montrent qu'à Albertville des précipitations supérieures à 20 millimètres ne tombent que pendant deux jours en février *en moyenne*. Mais il ne faut pas oublier la variabilité annuelle – imprévisible – des conditions météorologiques : ainsi, toujours à Albertville, il y a eu plus de 20 millimètres de précipitations pendant huit jours de février 1990. De même à Pralognan (proche de Courchevel et de Méribel), il y a *en moyenne* huit jours du mois de février qui sont arrosés de 10 millimètres de précipitations; mais en février 1988, il y a eu dix-sept de ces jours...

Les connaissances de Météo-France ont aussi été utilisées pour déterminer l'emplacement et l'orientation du tremplin de saut de Courchevel, l'emplacement du pas de tir du biathlon des Saisies, le tracé de la piste de bobsleigh de La Plagne.

A propos de précipitations exceptionnelles, rares certes mais toujours possibles, il n'est pas inutile de rappeler que les énormes chutes de neige qui ont paralysé les routes d'accès aux stations de Savoie les 20 et 21 décembre dernier avaient été prévues par Météo-France dès le 19. Des bulletins spéciaux ont bien été envoyés aux autorités (préfecture, direction départementale de l'équipement). Mais il ne faut pas oublier que la pagaille de ces folles journées a été largement augmentée par l'impatience, l'imprudence et l'impréparation des vacanciers. De nos jours, les citadins se comportent comme des enfants gâtés : ils s'étonnent qu'il neige en hiver dans les régions de montagnes, partent sans aucune chaine ou autres équipements spéciaux et reprochent à la terre entière d'être bloqués sur des routes noyées sous la neige.

YVONNE REBEYROL

Lire la suite page 21

(1) Le *chinook* est analogue au *foehn* alpestre. C'est un vent produit par une masse d'air que les conditions météorologiques générales obligent à « sauter » par-dessus une chaine de montagnes. En montant sur le versant au vent, l'air se détend, donc se refroidit (en général de 0,5 °C par 100 mètres). Or, le seuil de saturation de l'air dépend directement de la température. A 10 °C, ce seuil est de 9 grammes de vapeur d'eau pour 1 mètre cube d'air (à pression normale); à 0 °C, il n'est plus que de 5 grammes de vapeur d'eau. Lorsqu'une masse d'air se refroidit par sa seule montée, son seuil de saturation est donc très vite atteint et il pleut sur le versant au vent. Lorsque la masse d'air redescend sur le versant sous le vent, elle se comprime et donc se réchauffe (en général de 1 °C par 100 mètres. Mais elle s'est débarrassée d'une bonne partie de son humidité au cours de sa montée. Son seuil de saturation s'élève pendant la descente alors que sa teneur en eau n'augmente pas ; l'air est donc de plus en plus sec au fur et à mesure qu'il se réchauffe.

(2) Ces stations automatiques sont installées dans des endroits d'accès très difficiles à des altitudes comprises entre 1 500 et 3 852 mètres. Leurs relevés (température, pression, hygrométrie, vent) sont transmis par téléphone, sauf pour trois d'entre elles qui envoient leurs données au satellite géostationnaire Météosat, lequel les retransmet à la station de Darmstadt (Allemagne), laquelle les vérifie puis les retourne à Météosat, lequel les envoie à Lyon où elles sont enfin injectées dans les données grâce auxquelles travaille Météo-France!

Les risques d'avalanche

Le système mis en place par Météo-France pour les Jeux olympiques d'hiver d'Albertville comprend, bien évidemment, la prévision des risques d'avalanche, en particulier sur les routes d'accès aux sites des compétitions. Certes, la protection de ces itinéraires a été grandement améliorée par la construction d'ouvrages idoines. Mais certains tronçons de routes suivent des vallées très encaissées et sont inévitablement exposés aux avalanches qui dévalent chaque année les pentes très raides situées au-dessus d'eux.

Or, on sait d'avance que, les jours de compétition, ces tronçons seront forcément « empruntés » par des dizaines de milliers de personnes. Le Centre d'étude de la neige de Météo-France de Saint-Martin-d'Hères (dans la banlieue de Grenoble), qui est dirigé par Eric Brun, a donc installé à Albertville une cellule de prévision des risques d'avalanche sur les sites olympiques et sur les routes d'accès.

Les avalanches se déclenchent soit lorsque des chutes de neige importantes viennent de se produire, soit lorsque le manteau neigeux a subi, dans son épaisseur, certaines métamorphoses qui lui ont fait perdre sa cohérence et l'ont donc fragilisé. Ainsi la prévision des risques d'avalanche est-elle fondée sur la connaissance de la stratigraphie de ce manteau (repérage et structure de chaque couche, gradient de température entre la base et la surface du manteau) ainsi que sur l'observation nivo-météorologique qui comprend le temps-qu'il-fait et le temps-qu'il-a-fait tout récemment, les chutes de neige nouvelles, l'état de la surface de la neige, l'humidité de l'air, la direction et la vitesse du vent.

La neige tombe sous la forme de petits cristaux de glace toujours organisés selon un système hexagonal, souvent orné de six branches gracieusement découpées et plus ou moins longues.

« Face plane » et « gobelets »

Sous l'effet du froid, les cristaux perdent leurs branches et deviennent très carrés et plans : on a alors une « neige en face plane ». Au contact du sol, la base du manteau est toujours aux alentours de 0 °C (la neige contient beaucoup d'air et est ainsi un excellent isolant thermique) : il y a donc de la vapeur d'eau en abondance qui diffuse vers la surface du manteau. Si cette surface est à – 10 °C, l'humidité relative de l'air diminue forcément puisque le seuil de saturation baisse avec la température.

La quantité de vapeur d'eau disponible double avec une diminution de 10 °C. Il y a condensation, mais « condensation solide », c'est-à-dire passage direct de l'état gazeux à l'état solide en « sautant » l'état liquide. La vapeur d'eau devient glace autour des cristaux de neige. Si la différence de température est de l'ordre de 15 °C par mètre de manteau, les cristaux grossissent très vite et s'organisent en « gobelets » individualisés (des sortes de petites pyramides creuses et striées) qui se comportent comme de vrais roulements à billes.

Cette métamorphose en « gobelets » est accélérée par temps froid (ou même simplement frais) et sec. Le rayonnement infrarouge (réémission du rayonnement solaire absorbé par le sol et sa couverture puis transformé) est exhalé de la neige aisément, ce qui refroidit beaucoup la surface du manteau.

Plus la couche de « gobelets » est épaisse, plus la neige fraîche tombant sur elle sera instable, en particulier si le vent souffle sur la neige fraîche, qui devient une « plaque à vent » prête à casser et à partir.

Eric Brun utilise une bonne comparaison pour faire comprendre la fragilité d'une « plaque à vent ». Cette dernière peut être assimilée à une plaque de verre qui résiste au poids d'un homme tant qu'elle repose sur une surface dure et plane, mais qui casse, sous le même poids, si elle est posée sur une moquette (c'est-à-dire sur une couche de « gobelets »). En revanche, si la neige est humidifiée par des chutes de pluie et qu'elle regèle, le manteau sera très stable.

Actuellement, dans les sites de compétition, l'essentiel du manteau neigeux s'est constitué lors des chutes de décembre et du début de janvier. Depuis lors, il fait frais et sec et le vieux manteau neigeux a commencé à se métamorphoser en « faces planes » et en « gobelets ». Ce manteau continue donc à se fragiliser, et plus la prochaine chute de neige tardera, plus les risques d'avalanche augmenteront. Sans parler de divers autres facteurs météorologiques qui peuvent toujours survenir.

L'étude de la stratigraphie du manteau neigeux est assurée comme d'habitude par les services des pistes des stations qui, une fois par semaine, creusent un trou dans toute l'épaisseur de ce manteau dans lequel ils repèrent et caractérisent chaque couche et y mesurent la résistance à l'enfoncement. En revanche, les « pisteurs » observent et transmettent les conditions nivo-météorologiques trois fois par jour (au lieu de deux en temps normal). En outre, les services de la direction départementale de l'équipement enverront toutes les informations météorologiques faites au cours des éventuelles opérations nocturnes de déneigement.

A Albertville, les spécialistes des avalanches tiennent une téléconférence quotidienne avec les services des pistes des stations : ils étudient toutes les données reçues et établissent leurs prévisions selon les modèles qu'ils ont élaborés.

Enfin, pendant toute la durée des Jeux olympiques d'Albertville, une équipe de terrain de Météo-France, encadrée par les gendarmes et les CRS de haute montagne, surveille quelques sites dominant certaines portions des routes d'accès. Elle mesure la température de surface, l'humidification et l'accumulation de la neige. Si besoin est, les services de l'équipement « purgeront » les secteurs à risques des voies routières d'accès en déclenchant des avalanches préventives.

Quant aux pistes de compétition, leur surveillance est assurée par les services des pistes, qui, éventuellement, déclencheront aussi des avalanches préventives.

Y. R.

Hépatites virales : vacciner coûte que coûte

Dix ans après le vaccin contre l'hépatite virale B, celui contre l'hépatite A va être commercialisé. Faudra-t-il l'utiliser ?

VIENNE

de notre envoyé spécial

LE hasard n'avait pas ici les moyens d'apparaître inopportun. Ainsi, c'est quelques jours seulement après la « fuite » concernant la toute prochaine commercialisation par la multinationale pharmaceutique SmithKline Beecham du premier vaccin efficace contre l'hépatite A (*le Monde* du 19 janvier) que cette firme organisait, à Vienne, un symposium consacré à cette maladie infectieuse sans doute trop mal connue (1) : une réunion scientifique dont le but, nullement caché, était d'assurer le lancement international de ce coûteux vaccin, pour lequel on ne parviendra pas sans mal à démontrer, au grand public comme aux autorités sanitaires, l'absolue nécessité.

Identifiées depuis des siècles, les épidémies de « jaunisse » associées à des conditions de mauvaise hygiène ne furent que tout récemment rattachées à un agent infectieux spécifique. En 1969, on parvint à provoquer la maladie chez de petits singes (marmousets) à partir de matières fécales humaines et, en 1973, une équipe dirigée par Robert H. Purcell (Institut américain de la santé) annonçait dans les colonnes de la revue *Science* la détection, grâce à la microscopie électronique, d'un virus qui devait se révéler être l'agent causal de l'affection. On sait depuis qu'il s'agit d'un virus « petit » (27 nm de diamètre) à RNA, dépourvu d'enveloppe et classé dans la famille *picornaviridae*. Fort éloigné dans sa structure du virus de l'hépatite B (virus plus grand, enveloppé et à DNA) capable d'infecter l'homme et quelques espèces de singes, ce virus est également à l'origine de phénomènes infectieux et physiopathologiques très différents.

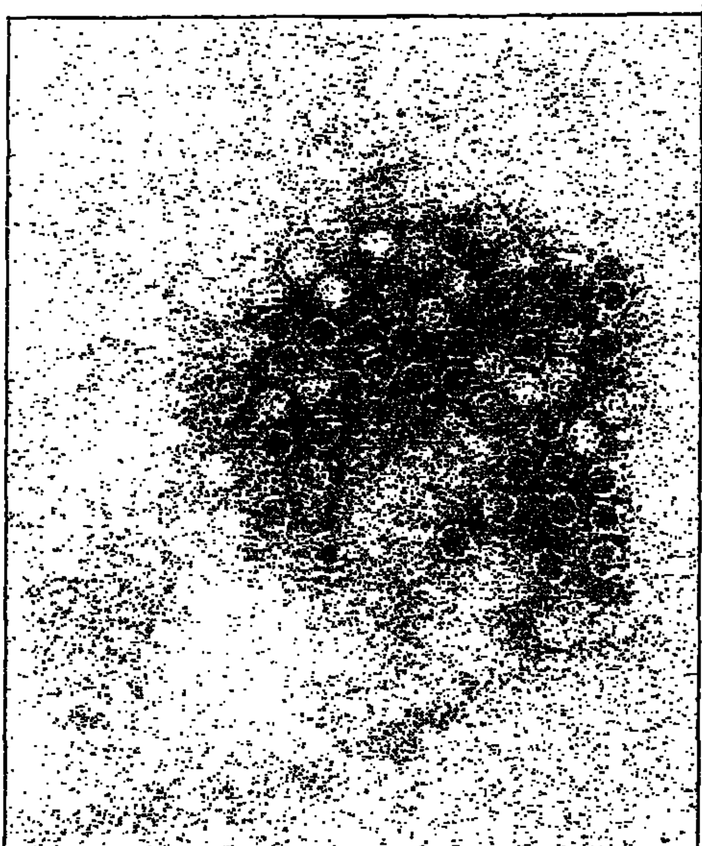
Alors que l'hépatite B est une affection transmise par voie sanguine ou sexuelle, souvent sévère, parfois mortelle, pouvant fréquemment évoluer sur un mode chronique, l'hépatite A est généralement présentée comme une « jaunisse » sans gravité, souvent d'origine alimentaire (on évoque traditionnellement la consommation de coquillages) et sans lendemains. La réalité concernant cette affection est sans doute un peu plus complexe. D'abord parce que la contamination par le virus de l'hépatite A apparaît – compte tenu notamment de la transmission dite « oro-fécale » – étroitement liée aux conditions d'hygiène générale de la population ; ensuite, parce que s'il est vrai que l'infection est généralement sans gravité (elle passe même inaperçue dans la très grande majorité des cas) on ne peut pour autant négliger sa morbidité, et dans certains cas sa mortalité, un risque d'autant plus grand que l'infection survient plus tard dans l'existence (2).

Progrès grâce au tout-à-l'égout

Sur ce point, la situation est en train d'évoluer dans la plupart des pays industrialisés. De nombreux travaux épidémiologiques présentés à Vienne ont démontré la diminution progressive mais importante de la proportion de personnes ayant, ces dernières années, été au contact du virus. Il s'agit là de l'une des plus parfaites traductions biologiques de l'amélioration des conditions d'hygiène générale depuis la seconde guerre mondiale, due notamment à la généralisation du tout-à-l'égout.

Aux Etats-Unis, les derniers travaux (C. Schapiro, Centres de contrôle des maladies infectieuses, Atlanta) situent pour l'année 1990 à 12,6 pour 100 000 habitants le nombre de cas d'hépatite A. Dans ce pays, les foyers les plus importants se situent dans les états montagneux ainsi que dans les milieux indiens et hispaniques. Les facteurs de risques les plus fréquemment retrouvés, quand ils peuvent être identifiés, y sont le contact avec une personne infectée (26 %), l'usage de drogues injectables (16 %), un voyage international récent (4 %), et la consommation d'eau ou d'aliments infectés (3 %). Toujours aux Etats-Unis, la proportion de personnes présentant des anticorps antihépatite A, témoins d'un contact ancien au virus, passe de 10,9 % à vingt-cinq ans à 73,6 % chez les cinquante ans et plus. Elle est en moyenne de 38,2 % chez les Blancs, de 49,9 % chez les Noirs et atteint 61,6 % chez les Américains d'origine hispanique.

En France, plusieurs conclusions chiffrées laissent penser que l'on observe une rapide diminution des taux de prévalence des anticorps anti-hépatite A chez les plus jeunes. Le phénomène est particulièrement net chez les militaires, comme en témoigne un travail récent publié dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire daté du 15 juillet 1991 (3). Un autre travail original réalisé en 1991 auprès de plus de 5 500 personnes vivant dans dix départements du centre-ouest de la France (docteur Frédéric Dubois, Institut régional pour la santé, CHU Bretonneau, Tours) fournit sur le même thème des résultats tout à fait évocateurs quant aux différences observées en fonction des critères socio-économiques et aux risques virtuels liés à la disparition de l'immunité dans l'ensemble de la population âgée de moins de quarante ans. De telles observations permettent de conclure que, si les tendances aujourd'hui observées se maintiennent, la grande majorité des Français ne seront plus, au début du vingt et unième siècle, protégés contre ce virus faute de l'avoir rencontré dans leur jeune âge.



Laboratoire de virologie (CHU TOURS)

Virus de l'hépatite virale A, isolés d'un foie de marmouset infecté et photographiés par microscopie électronique (grossis 100 000 fois).

Ailleurs, la situation peut être totalement différente, comme à Shanghaï où, a rappelé à Vienne le docteur Zhiyi Xu (université médicale de Shanghaï), une épidémie due au départ à la consommation de coquillages infectés a, durant deux mois de l'année 1988, été à l'origine de 300 000 cas d'hépatites A. Ce phénomène doit être mis en parallèle avec des observations menées par les autorités sanitaires des pays industrialisés (Suède, Norvège, Etats-Unis, notamment) sur leurs militaires amenés à séjourner dans des pays où le risque d'infection est notablement plus élevé. Plus généralement, de nombreuses études montrent que les personnes originaires des pays industrialisés et effectuant plus ou moins fréquemment des voyages internationaux (cadres, touristes, militaires ou routards) sont exposés à un plus grand risque. A tel point que spécialistes de médecine préventive et professionnels concernés de l'industrie pharmaceutique s'accordent pour dire qu'il s'agit là du premier groupe cible pour la vaccination contre l'hépatite A.

Longtemps annoncée comme imminente, cette vaccination n'est une réalité industrielle et commerciale que depuis quelques semaines. Quinze ans après les premiers essais sur l'homme du vaccin contre l'hépatite A (professeur Philippe Maupas, CHU de Tours) celui contre l'hépatite B n'a pu être mis au point qu'après la réussite de la culture du virus sur cellule, virus qui a ensuite dû être « inactivé ». Le vaccin est proposé en trois injections par voie intramusculaire. Selon les responsables de SmithKline Beecham qui ont mené des études chez 26 000 personnes volontaires dans dix-huit pays, la protection ainsi conférée est de très bonne qualité (apparition d'anticorps dans 99,8 % des cas après la seconde injection). La Suisse vient d'autoriser ce vaccin à être commercialisé et des dossiers d'enregistrement ont été déposés en France et dans de nombreux autres pays (Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne, etc.), plusieurs autorisations étant attendues dans les prochains mois. La multinationale américaine Merk Sharp and Dohme s'apprête également à lancer sur le marché un vaccin équivalent, la société française Pasteur-Mérieux Sérums et vaccins ayant dans ce domaine un notable retard (trois ans) sur ses deux concurrents, ce qui, à l'évidence, rendra fort difficile l'adoption par les autorités sanitaires françaises d'une position protectionniste.

L'imminence de cette commercialisation soulève deux types de difficultés. La première concerne le prix qui dépassera, indique-t-on, 150 francs la dose, ce qui situe environ à 500 francs le coût de la vaccination. « *Nous avons investi près de 100 millions de dollars dans la recherche et le développement de ce vaccin et nous n'avons pour l'heure qu'une production encore limitée à un ou deux millions de doses par an. Nous souhaitons récupérer nos investissements le plus vite possible*, commente le docteur Francis André (SKB). *Nous ne baisserons donc pas le prix tant que le jeu de la concurrence ne nous y contraindra pas.* »

L'autre difficulté concerne la définition des groupes-cibles à qui la vaccination pourra être raisonnablement proposée étant entendu que l'objectif d'éradication de l'hépatite A, s'il est théoriquement envisageable, apparaît totalement illusoire en pratique. Un consensus semble ici s'être dégagé pour vacciner les collectivités d'enfants souffrant de malformations ou d'anomalies psychiatriques. Cette nouvelle vaccination pourrait par ailleurs intéresser la médecine militaire ainsi que certaines firmes amenées à faire fréquemment voyager certains de leurs employés dans les pays en voie de développement. Au-delà de ces groupes aux effectifs somme toute limités, on perçoit mal encore qui pourra être très directement intéressé par cette coûteuse protection vaccinale. Pleinement conscients de cette difficulté, les industriels travaillent déjà au chapitre suivant qui verra proposer une vaccination unique contre les deux hépatites virales A et B, l'Organisation mondiale de la santé s'apprêtant pour sa part, indique-t-on de bonne source, à ajouter le vaccin anti-hépatite B (4) à ceux du programme élargi de vaccination qu'elle recommande d'administrer à tous les jeunes enfants de la planète.

JEAN-YVES NAU

(1) « Active immunisation against Hepatitis A. Vienne, 27-29 janvier 1992 ». Cette réunion était parrainée par SmithKline Beecham. Ce groupe résulte de la réunion en 1989 des deux firmes, Beecham et SmithKline and French. Le vaccin contre l'hépatite virale de type A a été mis au point au sein de l'ancienne société belge RIT acquise en 1968 par SmithKline and French.

(2) La période moyenne d'incubation de la maladie est estimée à une trentaine de jours. Chez les adultes, elle peut se traduire par un ictère (jaunisse) associé à une fatigue et à divers symptômes cliniques et biologiques. Chez les personnes âgées, des cas mortels d'hépatite A ont été décrits.

(3) « Diminution du taux de prévalence des anticorps anti-VHA chez les jeunes militaires de 20 ans. » *(Bulletin épidémiologique hebdomadaire* nº 28, 1991*)*. Cette publication est signée d'un groupe de spécialistes du centre de transfusion sanguine es armées de Clamart et de l'hôpital du Val-de-Grâce de Paris.

(4) En dépit des recommandations des différentes instances concernées, le gouvernement n'a toujours pas pris la décision, annoncée il y a un an, d'organiser le dépistage du virus de l'hépatite B chez les femmes enceintes. Les douze mille enfants environ qui naissent chaque année d'une mère infectée pourraient, si ce dépistage était systématique, bénéficier de mesures préventives (injection de gammaglobulines associée à la vaccination).

La rançon de l'hygiène

Au-delà de sa stricte dimension médicale et préventive, la prochaine commercialisation d'un vaccin contre l'hépatite virale de type A confirme l'évolution actuelle de la lutte contre les maladies infectieuses. On n'en est plus aujourd'hui à proposer des vaccins protecteurs contre des maladies graves ou mortelles (variole, diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, tuberculose, hépatite B ou fièvre jaune) mais bien des immunisations actives contre des pathologies tenues hier pour de simple incidents plus ou moins liés à la fatalité. Il n'est plus dès lors question d'imposer ces nouveaux vaccins, la charge incombant aux fabricants de définir les « groupes-cibles » et de vanter auprès de leurs membres (*via* le corps médical notamment) les mérites du produit.

A cet égard la réunion de Vienne a été particulièrement éclairante, témoignant de l'embarras général dès lors que l'on abordait directement la question des indications précises de cette nouvelle vaccination qui a par ailleurs fait la preuve de son efficacité.

Cette question ne peut être posée qu'à la lumière de données économiques. La population à vacciner étant, quoique mal connue, *a priori* peu importante, le coût unitaire de la dose apparaît fort élevé (plus de 150 francs) et sans doute dissuasif. Il s'agira dès lors pour les fabricants de tenter de convaincre les autorités sanitaires de l'utilité d'une telle protection dans certaines collectivités d'enfants ou encore les responsables des firmes amenés à faire voyager leurs collaborateurs dans des pays où le risque d'infection est élevé.

Cet argument sera, du point de vue économique plus que médical, d'autant plus facile à soutenir que l'épidémiologie démontre ici à quel point le fossé peut se creuser entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés, voire au sein des populations défavorisées ou non de ces derniers. Tout se passe en effet comme si l'amélioration générale des conditions d'hygiène, éloignant le contact précoce et très généralement bénin avec le virus de l'hépatite A, soulevait ensuite la question de la prévention vaccinale, l'immunisation hier naturellement acquise n'étant plus présente et les symptômes de l'affection apparaissant d'autant plus que l'âge avance.

La mise en œuvre de cette vaccination à un moment donné imposera donc que l'on surveille ensuite l'état de l'immunité des personnes vaccinées et qu'on fasse, si nécessaire, des rappels, faute de quoi on n'aurait fait que déplacer, sinon créer de toute pièce le problème. Cette problématique n'est d'ailleurs nullement spécifique à l'hépatite A. Elle est posée sous une forme ou une autre avec l'ensemble des nouveaux vaccins contre des affections dont la protection peut, d'un certain point de vue, relever du confort personnel et non plus de l'intérêt général.

C'est dire la nécessité de la réflexion qu'il convenait de mener vis-à-vis de l'entreprise du « tout vaccinal » et plus largement encore de l'équilibre des rapports que doit savoir entretenir l'espèce humaine vis-à-vis des principaux micro-organismes pathogènes dont on ne pourra sans doute jamais obtenir par voie vaccinale, comme ce fut heureusement le cas avec le virus de la variole, l'éradication.

J.-Y. N.

Sida : abstinence tout risque

Le fameux Centre de contrôle des maladies infectieuses (CDC) d'Atlanta serait-il à son tour atteint par la vague de puritanisme qui submerge actuellement les Etats-Unis ? L'article, que le non moins fameux *MMWR (Morbidity and Mortality Weekly Report)* – la revue du CDC – vient de consacrer au comportement sexuel des jeunes étudiants américains (1), est en tout cas significatif d'un nouvel état d'esprit qui voit le sexe ravalé au rang de simple produit de consommation.

Cet article a été fait à partir d'un échantillon représentatif de onze mille six cent trente et un étudiants, âgés de quinze à vingt ans, vivant dans les cinquante Etats américains. Son objet est de mettre en parallèle leurs pratiques sexuelles avec le développement du sida et, partant de là, de définir un certain nombre de mesures susceptibles de prévenir l'extension de l'épidémie. Deux constatations : 86 % de toutes les maladies sexuellement transmissibles surviennent aux Etats-Unis dans la classe d'âge quinze - vingt-neuf ans. Un peu plus de la moitié (54,2 %) des jeunes Américains en fin d'études secondaires ont déjà eu au moins un rapport sexuel. Parmi ceux-ci, 78 % utilisent des moyens de contraception. Et pour ce qui concerne les seuls préservatifs, 49,4 % des hommes et 40 % des femmes disent y avoir recours. Ce constat chiffré s'accompagne d'une « note éditoriale » digne du *Meilleur des mondes*.

Les responsables du CDC y énumèrent les objectifs de santé publique qu'il conviendrait d'atteindre d'ici à l'an 2000, au premier rang desquels on note une *« diminution de la proportion d'adolescents ayant des relations sexuelles »*. Comment parvenir à ce que, fort pudiquement, les auteurs appellent un *« changement de comportement »* ? Tout simplement au moyen de *« programmes d'éducation »* – auxquels devront collaborer les parents, les familles, les enseignants, les organisations religieuses, les associations et les médias – *« fournissant aux adolescents la connaissance, les dispositions d'esprit et les compétences techniques dont ils ont besoin pour s'abstenir de toute relation sexuelle »*. Il suffisait d'y penser. Et pour ceux qui, malgré tous ces encouragements, ne pourraient se résoudre à l'abstinence, d'autres programmes éducatifs devront les inciter à avoir recours aux méthodes contraceptives et au préservatif.

FRANCK NOUCHI

(1) « Health objectives for the nation.Sexual behavior among high school students – United States, 1990 » *MMWR* du 3 janvier 1992 (vol. 40, nº 51 et 52).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

La délocalisation de la recherche

« Les déménagements se feront sur la base du volontariat »

« La surprise, heureuse, a été que nous n'avons pas eu de surprise. Nos propositions ont été retenues, et, cette fois, les choses ont été traitées avec discernement par le CIAT qui, finalement, nous aide à accélérer une évolution à laquelle nous travaillons depuis trois ans. » Ces propos de M. François Kourilsky, directeur général du CNRS, pourraient être tenus par la plupart des autres responsables des grands organismes de recherche. A l'unisson avec le ministre de la recherche, M. Hubert Curien, ils affichent tous la même satisfaction devant la vague de décentralisation de la recherche décidée le 29 janvier par le comité interministériel d'aménagement du territoire (*le Monde* du 31 janvier). Ce sentiment est apparemment partagé par les chercheurs eux-mêmes. Certes, au CNRS, les syndicats regrettent de n'avoir pas pu négocier le plan de « localisation » de leur organisme. Mais, se voyant offrir le plus souvent en province de meilleures conditions de travail et une synergie plus facile avec leurs collègues d'autres disciplines, les chercheurs ne semblent généralement pas fâchés de quitter des locaux parisiens parfois mal adaptés.

Les éventuels mouvements d'humeur pourraient, peut-être, venir du secteur des sciences humaines, où les scientifiques sont plus individualistes, au point que certains, affirme un dirigeant du CNRS, ont pris l'habitude de *« travailler dans leur appartement du cinquième arrondissement »* qu'ils répugneront sans doute à quitter. Encore que, pour eux aussi, la perspective de travailler plus près du terrain, plus en symbiose avec la communauté qui les entoure, puisse constituer une incitation au déménagement.

Les difficultés seront tout autres, en revanche, pour les personnels administratifs non cadres, aux salaires plus modestes et pour lesquels le reclassement du conjoint risque de se révéler plus difficile. Un volet important pour le CNRS qui décentralise 210 employés de son siège vers ses délégations régionales. Mais, en tout état de cause, *« les déménagements se feront sur la base du volontariat »*, a souligné M. Curien.

Ce « mouvement de troupe » (dont on trouvera ci-dessous le détail région par région), l'un des plus importants jamais entrepris au sein de la recherche française, pourrait donc s'engager sous de bons auspices. A condition que les pouvoirs publics restent attentifs aux écueils possibles. Habitué des décentralisations, M. Philippe Lazar, directeur de l'INSERM, en désigne un, paradoxal. *« Il faudra,* dit-il, *veiller à remobiliser ceux qui restent, les Parisiens qui, face à cet effort porté sur la province, pourraient se sentir défavorisés. »*

J.-P. D.

Toutes les régions sont concernées

Alsace

67 personnes délocalisées, dont 21 à Strasbourg (CNRS), 39 à Ilkirch (10 CNRS, 29 INSERM), 7 à Mulhouse (CNRS).

Le point fort, en Alsace, est la création du Centre de biologie moléculaire et de génie génétique (CNRS/INSERM) à Ilkirch, en synergie avec l'université Louis-Pasteur et des industries déjà implantées comme Transgène, CIBA ou Rhône-Poulenc.

Aquitaine

84 personnes à Bordeaux (55 CNRS, 14 INSERM, 15 INED).

Deux points forts : le renforcement du « pôle matériaux » autour du laboratoire de chimie du solide (CNRS), et l'université Bordeaux-I, en synergie avec un tissu industriel important dans ce domaine (SEP, Aérospatiale, etc.), et la création de l'Institut François-Magendie, consacré aux neurosciences (INSERM), en synergie avec l'université Bordeaux-II (sciences de la cognition).

Auvergne

340 personnes, à Clermont-Ferrand (300 CEMAGREF, 35 INRA, 5 INSERM).

Le CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts) transfère à Clermont-Ferrand la plupart de ses équipes basées à son siège d'Antony (Hauts-de-Seine), où il ne restera plus que 80 personnes. Le renforcement des équipes de l'INRA et de l'INSERM conforte le pôle de recherche agroalimentaire clermontois.

Basse-Normandie

145 personnes, dont 133 à Caen (120 CNRS, 5 INRA, 8 INSE) et 12 à Cherbourg (CEA).

Une « maison des sciences de l'homme » accueillera une cinquantaine de chercheurs (CNRS) à Caen, où le CNRS transfère, en outre, une partie de ses services administratifs (service des pensions, 40 à 50 personnes).

Cherbourg s'ouvre à la recherche avec la formation du laboratoire de radioécologie marine (CEA, Ifremer, CNRS, universités).

Bourgogne

18 personnes à Dijon (INRA).

L'INRA renforce son centre dijonnais (qui compte déjà 367 personnes) en y implantant de nouvelles unités (phytobiologie cellulaire et macromoléculaire, centre de microbiologie des sols-aliments et nutrition).

Bretagne

130 personnes, dont 76 à Rennes (41 CNRS, 15 INSERM, 20 INRIA), 44 à Brest (CNRS), 10 à Roscoff (CNRS).

Le renforcement de l'unité de l'INRIA confirme la vocation informatique de la ville de Rennes.

Centre

144 personnes, dont 107 à Orléans (48 ORSTOM, 52 CNRS, 7 INRA), et 37 à Tours-Nouzilly (30 INRA, 7 INSERM).

Effort important de l'INRA autour de la biologie à Tours-Nouzilly, où est créée une unité mixte avec l'INSERM.

Renforcement du pôle biotechnologie forestière (INRA, ORSTOM, ONF, BRGM) à Orléans.

Champagne-Ardenne

L'INRA restructure ses équipes champenoises en vue de créer un « réseau interrégional » avec ses unités de Picardie. Mais cette opération s'effectue sans apport de personnel nouveau.

Corse

2 personnes à Corte (INRA)

Appui au CIRVAL (recherche et valorisation sur le lait de chèvre et de brebis).

Franche-Comté

6 personnes, dont 3 à Poligny (INRA), et 3 à Besançon (CNRS)

Renforcement des deux spécificités franc-comtoises : la technologie laitière, et les microtechniques (Institut des micro-techniques à Besançon).

Haute-Normandie

12 personnes à Rouen (4 INSERM, 8 CNRS).

Le CNRS renforce son pôle « combustion-technologie des moteurs », en synergie avec l'industrie automobile (Renault).

Languedoc-Roussillon

401 personnes, dont 301 à Montpellier (51 CNRS, 174 CIRAD, 10 INRA, 41 INSERM, 25 ORSTOM), et 100 Marcoule (CEA).

Confirmation de la vocation de Montpellier comme pôle français d'agriculture tropicale, avec l'arrivée massive de laboratoires du CIRAD (Institut vétérinaire tropical, bois tropicaux), l'implantation d'un centre international de lutte biologique (INRA et équipes américaine et australienne).

Déménagement d'équipes CEA à Marcoule (programme Atalante d'étude des transuraniens).

Limousin

3 personnes à Peyrat-le-Chateau (INRA).

L'INRA renforce son antenne expérimentale de recherche forestière dont l'effectif passe de 2 à 5 personnes.

Lorraine

140 personnes dont 133 à Nancy (112 CNRS, 5 INRA, 3 INSERM, 13 INRIA), et 7 à Metz (INRIA).

Le pôle informatique, créé de toutes pièces dans le cadre des mesures de reconversion en Lorraine, est renforcé par l'apport de chercheurs l'INRIA.

Le CNRS poursuit, par ailleurs, le regroupement à Nancy de ses centres de documentation au sein de l'INIST (*le Monde* du 4 juillet 1991).

Midi-Pyrénées

150 personnes à Toulouse (135 CNRS, 15 INSERM).

Le CNRS transfère 40 chercheurs à la Maison des sciences de l'homme et de la société (CNRS, université Paul-Sabatier), créée à Toulouse-Mirail (axes de recherche : la ville, l'information géographique, la sociologie du travail, le langage, les relations homme-machine, et l'Amérique latine). Il renforce également ses nombreuses équipes toulousaines.

Nord-Pas-de-Calais

121 personnes à Lille-Villeneuve-d'Ascq (71 CNRS, 24 INSERM, 20 INRETS, 6 IFREMER).

Création de l'Institut de biologie de Lille qui regroupe l'Institut Pasteur (équipe de Daniel Stehelin), l'INSERM et le CNRS (qui y envoie 50 chercheurs et techniciens).

Le pôle « recherches sur les transports » (INRETS, universités de Lille-I et Valenciennes), une spécificité du Nord, est renforcé.

Pays de la Loire

87 personnes, dont 20 à Nantes (10 INRA, 10 INSERM), et 67 à Angers (INRA).

L'INRA déménage de Guyancourt (Yvelines) à Angers sa station nationale d'essais de semences, et constitue ainsi avec le laboratoire mixte université-industrie (Limagrain-Vilmorin) établi sur place, un « pôle semences » important.

Picardie

L'INRA restructure ses équipes de Mons, Laon et Compiegne, pour créer, avec le CNRS et l'université de technologie de Compiègne, un « biopôle » sur la sélection et l'amélioration des plantes dans les zones de grande culture et en agronomie. Cette opération se réalise sans apport de personnel extérieur.

Poitou-Charentes

50 personnes, dont 38 à Poitiers (CNRS), 6 à Magneraud (3 INRA, 3 INSERM). 3 à Saint-Laurent-de-La-Prée (INRA), et 3 à l'Houmeau (CNRS).

Création à Poitiers d'une maison des sciences de l'homme et de la société (CNRS, université). A l'Houmeau, le renforcement de l'unité mixte CNRS-IFREMER, donne une vocation de recherche marine à l'université de La Rochelle, en cours de formation.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

344 personnes, dont 166 à Marseille (129 CNRS, 30 INSERM, 7 INRA), 19 à Aix-en-Provence (CNRS), 46 à Avignon (CIRAD), 14 à Cadarache (CEA), 75 à Sophia-Antipolis (45 CNRS, 30 INRIA), et 24 à Nice (15 CNRS, 9 INSERM).

Le CNRS déménage son institut de physique des particules (IN2P3) à Marseille, où il crée, en outre, un institut de mathématiques, très attendu par la communauté scientifique locale qui manquait de mathématiciens. L'arrivée d'un fort contingent du CIRAD renforce le pôle agronomique avignonnais.

Rhône-Alpes

364 personnes, dont 230 à Lyon (179 CNRS, 34 INSERM, 10 CIRAD, 7 INRA), 20 à Lyon-Bron (INRETS), et 114 à Grenoble (44 CNRS, 40 CEA, 10 INSERM, 20 INRIA).

Lyon se crée une vocation nouvelle en sciences de l'homme et de la société (apport de 71 chercheurs du seul CNRS), avec l'implantation de l'Institut du temps présent et de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (CNRS, universités Lyon-II, Lyon-III Saint-Etienne), et le renforcement de l'Institut d'Extrême-Orient (CNRS), de la Maison des sciences de l'homme et de la société (CNRS), et de l'unité de linguistique du CNRS et des universités Mendès-France et Stendhal de Grenoble).

A Grenoble, l'Institut de biologie structurale (CNRS, CEA, en synergie avec l'INSERM et les universités Grenoble-I et Lyon-I) vient s'installer sur le polygone scientifique Louis-Neel, près du futur laboratoire européen de rayonnement synchrotron, dont il utilisera les facilités.

Prévoir pour prévenir

Suite de la page 19

Quoi qu'il en soit, pour les Jeux olympiques d'Albertville, Météo-France diffusera des bulletins météorologiques généraux tous les jours à 8 heures, à 11 h 30 et à 17 heures, des bulletins particuliers destinés aux autorités selon les aléas du temps, des bulletins spéciaux concernant la température de la neige et de l'air, le vent et la visibilité pour les directeurs sportifs de chaque épreuve.

A partir du 7 février (du 5 ou du 6 peut-être), Antenne 2 bénéficiera, entre 19 heures et 19 h 30, d'un bulletin spécial qui constituera une véritable « première » : les images – du passé forcément – envoyées par Météosat se continueront par des images prévisionnelles – donc du futur – établies grâce à Péridot. Enfin, le grand public pourra s'informer en permanence des conditions et prévisions météorologiques concernant la région d'Albertville sur Minitel : taper 3615, METEOJO.

Le coût de toute cette organisation : 3 millions de francs pour les collectivités locales, 1 million de francs pour le Comité d'organisation des Jeux olympiques, 11 millions de francs pour Météo-France grâce à des crédits spéciaux donnés par le ministère des transports (« tuteur » de la météorologie).

YVONNE REBEYROL

ÉCONOMIE

BILLET

Recherches croisées

Sur les pistes enneigées de Davos, l'ambiance ne se prêtait guère aux invectives. Bien au contraire. Alors que les dirigeants de constructeurs automobiles japonais, américains et européens se sont, depuis Detroit ou Tokyo, répandus ces derniers temps en propos peu amènes, à Davos, M. Shoichiro Toyoda, directeur général de Toyota, numéro un de l'automobile au Japon, a, lui, parlé de coopération. Il a offert de contribuer aux programmes européens «Prometheus» et «Drive», deux projets de recherche visant à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic. Deux thèmes fondamentaux dans la mesure où l'une des principales préoccupations des constructeurs automobiles est d'éviter que les conducteurs n'aient une réaction de rejet vis-à-vis de l'automobile, accusée d'être polluante et peu sûre.

Dans la guerre qui oppose actuellement les constructeurs nippons à leurs concurrents occidentaux, la proposition de M. Toyoda peut faire sourire. Commencé en 1987 et prévu pour durer sept ans, Prometheus coûte 4,5 milliards de francs. Quant à Drive, son coût global peut être estimé à plus de 5 milliards de francs. Tous les constructeurs automobiles européens y participent et la CEE finance entre 30 % et 50 % des projets.

De leur côté, les Américains ont aussi mis sur pied un programme de recherche collectif sur les même thèmes. Baptisé IVHS (Intelligence vehicle and highway systems), ce programme accueille un représentant européen en permanence à son comité directeur. Et Toyota collabore à ses travaux.

Dans l'archipel nippon, les constructeurs se sont aussi regroupés. Mais bien peu d'informations circulent sur leurs programmes Racs et Amtics. Et pour cause : aucun constructeur européen ou américain n'y a accès.

La proposition de M. Toyoda pourrait donc alimenter à nouveau les débats sur la participation des firmes étrangères à des programmes de recherche européens. Pour certains la nationalité européenne des firmes doit être exigée. Pour d'autres, le critère de sélection devrait être le montant des investissements réalisés en Europe, quelle que soit la nationalité de l'investisseur.

Quoi qu'il en soit, l'ouverture réciproque des programmes de recherche devrait demeurer la règle. Dans l'automobile, on en est encore loin !

ANNIE KAHN

Deux projets de reprise annoncés

M. Berlusconi veut placer La Cinq au centre d'un réseau européen d'information

M. Silvio Berlusconi a présenté le 3 février un plan de reprise de La Cinq. Un autre projet a été déposé auprès de l'administrateur judiciaire de la chaîne. Il émanerait du groupe d'éditions musicales Vogue France.

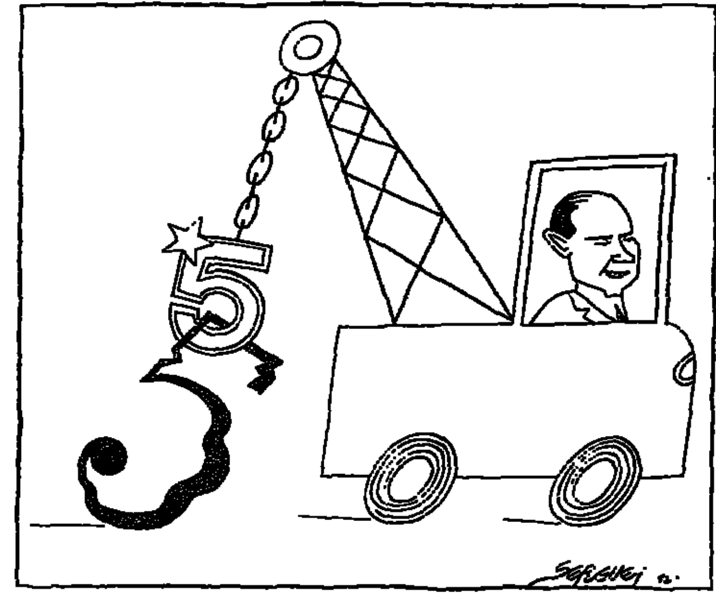
M. Silvio Berlusconi, président du groupe multimédias Fininvest, a déposé lundi 3 février, peu avant la limite de 18 heures imposée par l'administrateur judiciaire de la chaîne, Mᵉ Hubert Lafont (*le Monde* daté du 26-27 janvier), un projet de reprise de La Cinq et de ses filiales. Au cours d'une conférence de presse, M. Berlusconi a rendu publiques les grandes lignes de son plan. Selon lui, une augmentation de capital de 1,5 milliard de francs sera nécessaire pour que la chaîne continue. Ouverte en priorité aux actionnaires actuels (Hachette, Hersant, Groupe Vernes, Crédit lyonnais, CCF, Kleinwort Benson, Société générale, Expar, GAN), qui ne voudraient pas voir leur participation diluée, cette augmentation de capital pourrait également être souscrite en deux étapes par de nouveaux partenaires. «*Nous n'avons que l'embarras du choix parmi les professionnels de la télévision en France et en Europe*», a déclaré M. Berlusconi. L'objectif à terme est de maintenir une participation de 51 % des partenaires français. Aucun nom d'investisseur potentiel n'a cependant été cité. «*Hachette a demandé du temps pour réfléchir ; quant à M. Charles Pasqua, nous n'avons aucune nouvelle de lui*», a précisé le patron de la Fininvest.

Sur l'importante question du passif de la chaîne, estimé à 4 milliards de francs, M Berlusconi a indiqué qu'il acceptait d'en reprendre un «*pourcentage encore confidentiel*». Déclaration sur laquelle pourrait achopper le tribunal de commerce, qui fait, en général, de l'apurement du passif un critère déterminant de choix.

M. Berlusconi a également précisé que son projet de reprise prévoyait le maintien de 600 salariés (au lieu de 900 actuellement). Selon ses prévisions, les pertes du premier exercice seraient «*limitées à 500 millions de francs*» avec l'espoir de parvenir à l'équilibre dès 1993.

Sur sa politique de programmes, M. Berlusconi s'est borné à indiquer qu'elle devait être «*complémentaire*» de l'offre télévisuelle existante. En revanche, le magnat italien a estimé que l'information telle qu'elle existait actuellement faisait partie de l'identité de la chaîne. Mieux, La Cinq française pourrait devenir le pivot d'un «*network européen*» d'information, en synergie avec les autres Cinq d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie. Un tel réseau est devenu viable depuis que M. Berlusconi diffuse des journaux télévisés en Italie (*le Monde* du 24 janvier) et prévoit de s'installer prochainement en Grande-Bretagne.

C'est surtout dans le domaine publicitaire que M. Berlusconi compte innover en France. S'appuyant sur des méthodes éprouvées en Italie, le groupe transalpin souhaite ouvrir aux PME-PMI françaises le marché de la publicité télévisée. «*S'il le faut, nous les aiderons à élaborer leurs spots*», a précisé son représentant en France, M Angelo Codignoni. La synergie européenne devrait également jouer, des annonceurs italiens et espagnols s'affirmant prêts à apparaître sur les écrans de La Cinq française. Mais une telle politique passe nécessairement par une négociation, voire un conflit, avec les centrales d'achat qui en France sont situées au carrefour du marché, entre annonceurs et supports. Elle fait également l'impasse sur un



durcissement de la concurrence avec TF 1, d'autant plus vive que M. Berlusconi compte conquérir 15 % de l'audience en France.

Dans le respect des règles

Interrogé sur le poids de la réglementation télévisuelle en France, M Berlusconi a indiqué que la télévision généraliste qu'il voulait créer s'inscrivait «*dans le respect des règles existantes*.» Il a cependant mis l'accent sur la contradiction entre «*la volonté déclarée du CSA de donner une impulsion à la création tout en refusant d'en donner les moyens aux chaînes*», contradiction qu'il souhaite voir «*levée ou cassée par la réalité du marché de la télévision française*».

Un comité d'entreprise de La Cinq doit se réunir mercredi 5 février afin d'examiner le projet de M. Berlusconi, que les salariés ont accueilli avec une certaine sympathie. Une assemblée générale des actionnaires suivra. Il restera ensuite au tribunal de commerce de Paris à se prononcer sur la viabilité de ce plan de reprise d'ici au 10 mars. Ce n'est qu'en cas de rejet de tout plan de reprise par le tribunal de commerce que les autres prétendants à la fréquence de La Cinq (la chaîne culturelle franco-allemande, la chaîne d'informations de TF 1- M 6-Canal Plus) entreraient en lice.

Y.-M. L. et Y. M.

Dans une interview à *la Nouvelle République du Centre-Ouest*

M. Mitterrand estime que la politique de transferts d'emplois publics en province «va dans le bon sens»

«*L'aménagement du territoire redevient une priorité*», a indiqué, mardi 4 février, M. Mitterrand, dans une interview au quotidien *la Nouvelle République du Centre-Ouest*, en évoquant la politique de transfert d'emplois publics en province. «*Les décisions prises vont dans le bon sens et les Français comprendront rapidement que c'est à la fois l'intérêt général et notre patrimoine que nous valorisons ainsi*», affirme-t-il.

«*Les 7 000 emplois qui seront transférés dans les trois ans n'y seront pas exilés*», ajoute le président de la République. «*J'ai déjà dit aux préfets qu'il faudra veiller à ce que les fonctionnaires qui quitteront la région parisienne pour rejoindre de nouvelles communes en province puissent bénéficier de l'aide, du soutien et de l'accueil qu'ils sont en droit d'attendre*», conclut le chef de l'Etat.

Pour sa part le président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, M. Lucien Weygand, a écrit au premier ministre pour lui demander que le processus soit «*amplifié*» en Provence. Il soumet à Mᵐᵉ Cresson une liste de sept organismes qui pourraient être décentralisés dans les Bouches-du-Rhône, notamment l'Institut de physique nucléaire, l'Office national de l'eau, la direction de la sécurité civil et l'Institut francais du pétrole. *(Lire dans le supplément «Science-Médecine» : «La délocalisation dans la recherche».)*

Bien qu'il ait réussi à éviter la grève

Le compromis dans la sidérurgie allemande est critiqué par les libéraux

Le compromis sur les salaires obtenu à l'arraché lundi 3 février dans la sidérurgie allemande suscite des interprétations contradictoires sur son caractère exemplaire pour les autres secteurs économiques où des négociations sont en cours (*le Monde* du 4 février).

BERLIN

de notre correspondant

Réunie lundi 3 février en fin de matinée à Mulheim-am-Ruhr, la grande commission de négociation de la sidérurgie a entériné la proposition d'accord formulée pendant la nuit en petit comité par les dirigeants du syndicat de la métallurgie IG Metall et de l'Union patronale de la sidérurgie. Les président et vice-président d'IG Metall, MM. Franz Steinkuhler et Klaus Zwickel, et le PDG du groupe Thyssen AG, M. Heinz Kriwet, s'étaient réunis dans le plus grand secret à Francfort avec les deux chefs de délégations à la table de négociation pour trouver un compromis.

Le patronat de la sidérurgie avait chiffré le coût d'une grève à environ 600 millions de DM (2 milliards de francs), une somme respectable même quand il s'agit de porter le flambeau de toute l'industrie allemande, inquiète des répercussions des hausses de salaires demandées par les syndicats. La détermination d'IG Metall ne laissait pas de doute sur sa volonté d'aller de l'avant. Compte tenu du peu de décalage entre les propositions faites de part et d'autre lors de la dernière séance de négociation en janvier, il devenait absurde, comme l'a souligné lui-même le président du patronat allemand, M. Klaus Murmann, de risquer un conflit dur pour 20 marks par mois.

L'accord prévoit une hausse de 5,9 % des salaires, soit en dessous de la barre de 6 % que le patronat s'était fixée. Cette hausse est valable rétroactivement au 1ᵉʳ novembre de l'année dernière, date à laquelle venait à expiration les précédents accords. En plus cependant, les salariés percevront une prime de 175 DM comme participation aux bénéfices exceptionnels de 1991. D'autre part, pour se replacer au niveau des salaires des autres secteurs de la métallurgie, le salaire de base horaire sera augmenté de 16 pfennigs au 1ᵉʳ septembre et devra atteindre au moins 15,42 DM à partir du 1ᵉʳ novembre, quand commence la prochaine année tarifaire. Rattrapage et prime compris, IG Metall chiffre à 6,35 % la hausse obtenue pour la sidérurgie de l'Allemagne de l'Ouest, pour une revendication à l'origine de 10,5 %. Cette hausse aura également des répercussions à l'est, où le niveau des salaires, qui doit être égalisé avec celui de la partie occidentale d'ici 1994, suit la progression de l'ouest.

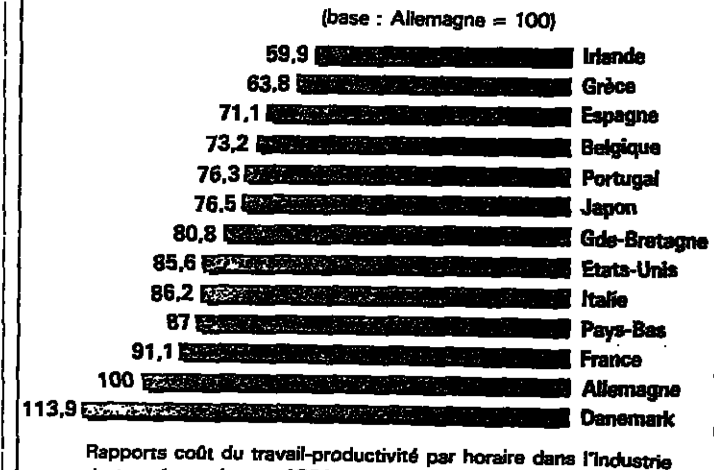
Les syndicats des autres branches d'activité ont immédiatement salué ce résultat et annoncé qu'ils allaient se baser sur lui pour leurs propres revendications. Après deux semaines de grèves tournantes, les centrales représentant les personnels des banques commençaient à partir de mardi 4 février à faire voter par leurs adhérents le principe de la grève. Ils réclament eux aussi pour les 430 000 salariés du secteur en Allemagne de l'ouest une augmentation de 10,5 %. Le gouvernement lui aussi va bientôt se trouver en première ligne avec les conflits qui s'annoncent dans les postes puis dans le secteur public proprement dit.

Les métallurgistes aussi

L'accord de la sidérurgie a été violemment critiqué par le président du Parti libéral, le comte Lamsdorff, qui estime que dans sa phase de réunification, l'Allemagne ne peut se permettre des hausses de salaires de plus de 4 %, correspondant à peu près à l'inflation. Le ministre de l'économie, M. Jürgen Möllemann, avait demandé récemment qu'on ne dépasse pas ce chiffre dans le secteur public pour montrer l'exemple.

Le patronat tentait mardi de minimiser l'accord de la sidérurgie en faisant valoir qu'il s'agissait du dernier accord de l'année 1991 et qu'il ne pouvait être pris en modèle. Les hausses de salaires en 1991, à valoir sur les importants profits réalisés par les entreprises avec le boom de la réunification, avaient tourné autour de 7 %. Les sidérurgistes, dont les négociations ont traîné en longueur, avaient effectivement pris du retard. Le président du patronat de la métallurgie, les directions des grands groupes de ce secteur, ont réagi aussitôt en affirmant qu'ils ne se sentaient aucunement liés par ce résultat. L'union des industriels de la machines-outil a qualifié les 6,35 % d'augmentation de beaucoup trop élevé. Les négociations dans la métallurgie, qui englobent près de 4 millions de salariés en Allemagne, commencent en mars prochain.

HENRI DE BRESSON



Rapports coût du travail-productivité par horaire dans l'industrie de transformation en 1990

Source : Institut der deutschen Wirtschaft

Un éditeur marseillais candidat à la reprise de «la Truffe»

M. Gérard Touati, éditeur de presse spécialisée installé à Marseille, doit présenter mardi 4 février un plan de reprise du quotidien *la Truffe* au tribunal de commerce de Paris. Le quotidien fondé par M. Jean Schalit est en dépôt de bilan depuis le mois de décembre dernier après sept semaines de parution. M. Touati souhaite relancer *la Truffe* en ouvrant une souscription de 4 millions de francs auprès du public.

Y.-M. L.

La libéralisation du transport aérien

TAT et Euralair ouvrent des lignes européennes

La libéralisation du ciel français se poursuit. Après l'ouverture en mai dernier par Minerve, filiale du Club Méditerranée, d'une desserte Paris-Nice, vient le tour d'Euralair et de TAT (Transport aérien transrégional). Les deux compagnies avaient préféré, compte tenu de la conjoncture difficile pour le transport aérien après la guerre du Golfe, attendre pour ouvrir leurs lignes. Euralair a inauguré le 3 février un Paris-Madrid, au départ d'Orly-Sud, avec des tarifs alignés sur ceux d'Air France mais préfère encore attendre avant de mettre en service des Paris-Berlin et Paris-Turin qui lui ont été accordés au départ de Roissy.

TAT, qui ajoutera à son nom «European Airlines», ouvrira pour sa part quatre lignes au départ de l'aéroport de Roissy (Paris-Milan-Bergame le 9 mars, Paris-Londres-Gatwick le 30 mars, Paris-Copenhague le 11 mai et Paris-Munich le 18 mai) et une «transversale» européenne, Lyon-Londres-Gatwick, le 30 mars, desservies par des biréacteurs Fokker 100.

Parallèlement, TAT a décidé d'inaugurer, à partir du 26 février, des vols Paris-Genève et Nice-Genève sur Fokker 28. Les autres lignes internationales qui lui ont été accordées seront progressivement ouvertes entre le deuxième semestre de cette année et 1993.

M. La.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Dépenses de construction : – 9,3 % en 1991.** – En 1991, les dépenses de construction ont chuté de 9,3 % aux Etats-Unis, enregistrant leur plus forte diminution annuelle depuis l'immédiat après-guerre. En décembre, la baisse a été de 0,2 %, au lieu de 0,5 % en novembre. Selon les statistiques publiées lundi 3 février par le département du commerce, les dépenses de construction résidentielles, commerciales et publiques ont représenté 404,9 milliards de dollars (2 220 milliards de francs) en 1991 – le montant le plus faible enregistré depuis 1985 – au lieu de 446,4 milliards en 1990.

• **Indice des directeurs d'achats : stable en janvier.** – L'indice des directeurs d'achats américains, attentivement surveillé par les économistes, est resté stable en janvier, s'inscrivant à 47,4 %, comme en décembre. Un indice inférieur à 50 % indique une contraction de l'activité industrielle.

ÉCONOMIE

Un entretien avec le ministre russe de l'énergie

M. Vladimir Lopoukhine annonce la signature d'un accord pétrolier avec Elf

Courtisé à Davos, en Suisse, où il participe au Forum de l'économie mondiale organisé par les patrons des grandes compagnies pétrolières, M. Vladimir Lopoukhine est, à trente-neuf ans, un homme très puissant. A la tête du ministère de l'énergie de Russie depuis quelques mois, ce jeune économiste de l'équipe de M. Gaidar dirige un empire comprenant plus de 10 000 entreprises et 8,5 millions de personnes. Son administration est responsable du charbon, de l'électricité, du gaz et du pétrole, ainsi que des machines utilisées dans ces secteurs. Mais cet empire est dans un piteux état. Dans un entretien au Monde, M. Lopoukhine nous explique les réformes qu'il est en train de mettre en œuvre pour relancer un secteur vital pour l'économie russe. Il lance un appel à l'aide aux Occidentaux et annonce la signature, lors de la visite du président Eltsine à Paris, les 5 et 6 février, d'un accord de partage de la production avec la firme française Elf.

DAVOS

de notre envoyé spécial

« La production de pétrole de l'ex-URSS est tombée de 624 millions de tonnes en 1988 à 515 millions l'an dernier. Après les pénuries alimentaires, votre pays est-il menacé d'une crise énergétique ?

– Notre industrie pétrolière traverse effectivement une période très difficile. Dans la fédération de Russie, la production avait atteint un pic en 1988, avec 568 millions de tonnes. Elle n'a été que de 450 millions de tonnes l'an dernier. Nous payons là le prix du passé. La politique qui a été menée au cours des dernières années a compromis l'avenir.

» Pour atteindre les records de 1988, le gouvernement de l'Union soviétique a eu recours aux anciennes méthodes de commandement. Il a fait tirer à l'excès sur les puits, provoquant une détérioration de leur rendement. L'effort d'investissement pour l'exploitation et le transport a été brusquement arrêté. Aucune réforme économique n'a été mise en œuvre. Nous avons une situation complètement anti-économique où divers mécanismes incitent les organisations responsables – les unions comme les régions-à réduire leur production. Hyper-endettées, toutes les unions pétrolières sont potentiellement en faillite

De 70 à 448 roubles la tonne de pétrole

– Certains experts affirment que malgré les réserves pétrolières les plus importantes du monde, la Russie pourrait devenir dès l'an prochain importateur net de pétrole ?

– Non, je ne le pense pas. Notre production va sans doute encore diminuer en 1992 et 1993. Mais nos besoins seront aussi et à nouveau en forte contraction du fait de la récession actuelle et de la baisse de la demande d'énergie de la part de notre industrie.

– Comment comptez vous relancer la production ?

– Le gouvernement russe a engagé trois séries d'actions : libéralisation des prix, réforme des institutions et ouverture accélérée aux compagnies étrangères. Depuis le début janvier, le prix auquel les producteurs vendent le pétrole à l'intérieur de la Russie a été fortement revalorisé. Il a été porté de 70 roubles la tonne à 448 roubles. Cette augmentation a été accompagnée d'autres mesures de libéralisation très importantes qui doivent stimuler la production. Tout d'abord, les associations d'entreprises sont autorisées à vendre librement une partie du pétrole extrait. Elles peuvent ainsi commercialiser à un prix libre 20 % de leur production. Ce pourcentage sera doublé en février. Elles peuvent ensuite exporter librement une partie de leur production et récupérer 54 % des devises qu'elles tirent de leurs ventes à l'étranger.

– Quel est actuellement, en Russie, le prix auquel se vend sur le marché la partie libre du pétrole produit ?

– Il tourne autour de 3 000 roubles la tonne !

» Nous avons introduit une autre révolution : contrairement à la situation passée, les régions sont intéressées à accroître l'extraction pétrolière. Elles touchent désormais des royalties sur le pétrole extrait sur leur territoire.

Un investissement étranger très faible

– Quelles sont les réformes institutionnelles que vous avez évoquées ?

– Plus rapidement encore que dans les autres domaines de l'économie, nous voulons rendre les entreprises responsables de leurs activités, supprimer les situations de monopole et amorcer les processus de privatisation. Nous avons déjà engagé des mesures dans ce sens. Ainsi, les associations d'entreprises doivent dès 1992 autofinancer leurs investissements. Le budget de l'Etat ne prévoit plus aucune dotation à ce titre.

» Sur le plan des structures, nous allons créer des grandes sociétés pétrolières intégrant verticalement l'ensemble des activités de la filière, depuis la géologie jusqu'à la distribution et le raffinage. Pour avoir un système compétitif, nous constituerons huit à douze entreprises de ce type, mais nous favoriserons, parallèlement, la création d'entreprises moyennes spécialisées. Les décrets pour la création de deux grandes sociétés ont déjà été publiés, trois autres sont en préparation.

» En ce qui concerne la transformation de la propriété, les associations d'entreprises vont devenir des holdings possédant des sociétés par actions. Ce processus réalisé, nous engagerons la privatisation. J'ai mis en place auprès de mon ministère un fonds d'investissement spécial qui est chargé, un peu sur le modèle de la Treuhandanstalt allemande, de préparer la privatisation de ces sociétés.

– Vous comptez aussi sur l'aide des grandes majors internationales ?

– Naturellement. Nous venons d'ailleurs de signer avec un consortium nippo-américain, le groupe des trois M (Mitsui, Marathon Oil et McDermott International) un accord pour l'exploration et le développement des champs pétroliers et gaziers de l'île de Sakhaline. Par le montant des investissements que devraient y réaliser les partenaires étrangers, c'est le plus important jamais signé entre la Russie et des firmes multinationales. La procédure de l'appel d'offres qui a été utilisée devrait être reproduite dans les prochaines opérations que nous préparons.

– Elf négocie depuis de très longs mois un accord de partage de production sur le champ de Saratov-Volgograd. Ce retard est-il imputable à la bureaucratie ?

– Tout est prêt. L'accord devrait être signé à l'occasion de la visite du président Eltsine à Paris.

– Face aux incertitudes notamment politiques, mais aussi juridiques, les majors hésitent encore à investir en Russie.

– Oui. En dépit des ressources considérables dont nous disposons, l'investissement étranger reste exceptionnellement faible en Russie dans ce secteur. Les joint-ventures ne produisent même pas 0,1 % du pétrole russe. Ce n'est pas à l'échelle que nous souhaitons. Les Occidentaux évoquent plusieurs risques. Nous travaillons à les réduire.

» Le risque politique ? L'hésitation sur la personnalité de notre dirigeant n'a plus de raison d'être. Les choix ont été faits. Nous allons vers une économie de marché. Malgré les critiques, la population a accepté la libéralisation des prix. Le gouvernement jouit d'une réelle confiance.

» Le risque juridique ? Avec l'aide de l'université de Houston, nous avons préparé une loi sur l'exploitation du sous-sol. Elle fixera un cadre tout à fait compatible avec les standards mondiaux. Une fois nos réformes institutionnelles engagées, les étrangers pourront se porter acquéreurs des actions des sociétés qui seront privatisées.

– D'ici là, pourrez-vous stabiliser au moins la production ?

– A court terme, nous souhaitons faire participer les sociétés étrangères à la remise en marche des puits arrêtés. Nous avons déjà signé des accords portant sur 1 200 puits, sur un objectif de 8 000. Pour les compagnies occidentales, ces contrats sont très rentables. Les dépenses engagées sont couvertes très rapidement par le surplus de production qu'ils autorisent. Leurs financements sont garantis par les exportations supplémentaires qu'ils rendent possible. Quant à nous, nous en attendons une augmentation immédiate de la production de près de 20 à 25 millions de tonnes.

– Vous avez fortement réduit vos livraisons à l'Estonie, à la Lettonie, mais aussi à vos anciens partenaires du Comecon comme la Bulgarie et la Pologne. Dans vos relations avec les autres républiques de l'ex-URSS et notamment l'Ukraine, considérez-vous le pétrole comme une arme ?

– Je ne suis pas naïf : le pétrole et le gaz sont un atout majeur pour la Russie. Mais la lumière et la chaleur sont des biens de base qui ne devraient pas être mis en balance dans des relations politiques normales. Pour l'instant, à cause de nos difficultés de production, nous accordons pour le pétrole des quotas trimestriels à chaque République. Ils seront renouvelés.

» Nous n'avons aucune intention de jouer la carte énergétique. Nous cherchons à coopérer, comme en témoigne l'une des compagnies pétrolières que nous avons créées : elle associe des gisements de la région de Tioumen, de la Fédération de Russie donc, et la plus grande raffinerie de Lituanie, une République indépendante. Tout cela ne signifie pas naturellement que l'on fournira gratuitement l'énergie à nos voisins.

– La Russie, qui produit plus de 90 % du pétrole de l'ex-URSS et près de 75 % de son gaz naturel, va-t-elle vendre son pétrole en dollars, au prix mondial et immédiatement aux autres Républiques de l'ex-URSS ?

– Nous souhaitons aller vers un prix du pétrole basé sur celui du marché mondial. Il doit en être de même pour les prix des produits que la Russie importe. Mais nous ne voulons pas détruire les relations économiques et commerciales entre les Républiques. Ce serait dommageable pour tout le monde, pour la Russie aussi qui a besoin par exemple des équipements fabriqués pour l'instant dans d'autres Républiques. Il ne faut pas renouveler l'erreur commise lors de l'éclatement précipité du Comecon. Il n'est donc pas souhaitable de passer tout de suite à des relations en dollars.

– N'y a-t-il pas un paradoxe à demander des financements aux Occidentaux pour votre secteur alors que vous avez beaucoup d'autres besoins très pressants, alimentaires notamment ?

– Nos réserves de pétrole et de gaz sont importantes. Elles vont assurer les moyens d'une reconversion totale de notre économie. Mais il nous faut les exploiter mieux. Nous souhaitons qu'elles deviennent un pôle d'attraction des capitaux étrangers dans le pays. Les financements d'urgence dont nous avons besoin dans notre secteur devraient faciliter la reprise de notre production. En nous aidant aujourd'hui à sortir de la crise pétrolière, les Occidentaux peuvent accélérer le redressement de l'ensemble de notre économie et réduire rapidement nos besoins d'aide, notamment en matière alimentaire. »

Propos recueillis
par **ERIK IZRAELEWICZ**

□ **Eurotunnel demande aux gouvernements français et britannique des indemnités.** – Le concessionnaire du tunnel sous la Manche, Eurotunnel, réclame des indemnités aux gouvernements britannique et français, afin de compenser le surcoût entraîné par des exigences supplémentaires en matière de sécurité. Selon Eurotunnel, les mesures de sécurité sont plus rigoureuses que prévu et ne figurent pas, telles qu'elles sont définies aujourd'hui, dans le contrat initial de concession. Ces surcoûts, qui ont fait l'objet de réclamations auprès de la commission intergouvernementale de sécurité, porteraient sur environ 1 milliard de francs.

Alors qu'un accord est actuellement négocié entre Abou-Dhabi et le liquidateur

La police britannique procède à une arrestation dans le cadre de son enquête sur la BCCI

Un homme, dont l'identité n'a pas été dévoilée, a été arrêté lundi 3 février à l'aéroport londonien d'Heathrow. Cette arrestation, la première en Grande-Bretagne dans le cadre de l'enquête sur la Bank of Commerce and Credit International (BCCI), intervient à un moment où les créanciers redoutent que l'émirat d'Abou-Dhabi, actionnaire majoritaire de l'établissement en liquidation, ne se tire à trop bon compte du plus gros scandale de l'histoire bancaire. Les créanciers et déposants de la BCCI, suspendue le 5 juillet 1991 pour « fraude généralisée », sont aux aguets.

LONDRES

correspondance

Depuis le 3 janvier, date de la mise en liquidation de BCCI SA par un tribunal luxembourgeois (*le Monde* daté 5-6 janvier), les événements se précipitent pour les victimes de cette triste saga. La liquidation des activités en Grande-Bretagne, principal siège économique de la BCCI, intervenue le 14 janvier, a permis de débloquer le fonds d'indemnisation des déposants géré par la Banque d'Angleterre et de rembourser jusqu'à 75 % des dépôts en sterling jusqu'à un maximum de 15 000 livres (150 000 francs). Ainsi s'ouvre le dernier chapitre, celui de l'âpre bataille de l'indemnisation par l'émirat d'Abou-Dhabi.

Les créanciers craignent aujourd'hui de faire les frais de l'accord actuellement négocié entre le Cheikh Zayed (propriétaire à 77,4 % de la BCCI) et le cabinet comptable Touche Ross, chargé de la liquidation en Grande-Bretagne et au Luxembourg, le siège juridique. L'« auditor » estime que l'accord négocié avec l'émir permettra aux déposants de recouvrer 30 % à 40 % des sommes perdues, « *soustraction faite des frais des syndics et des juristes* ». Les honoraires hebdomadaires de Touche Ross s'élèvent à 1,45 million de livres ; sa facture totale a déjà dépassé les 75 millions de livres depuis le début de l'affaire.

Conditions draconiennes

Les associations de déposants s'alarment des conditions jugées draconiennes de cet accord qui, à leurs yeux, permettrait à l'actionnaire principal d'échapper à certaines de ses obligations. La solution proposée par Touche Ross comprend notamment l'immunité judiciaire offerte à Abou-Dhabi, le non-remboursement par l'émirat de 3,3 milliards de dollars (18 milliards de francs) de billets à ordre et le partage avec le syndic des avoirs de l'établissement qui auront été récupérés avant même le remboursement des personnes lésées. Enfin, l'émirat ne proposerait de verser au total que 2,2 milliards de dollars au lieu des 3 milliards évoqués précédemment par Touche Ross.

« *Au lieu d'être une contribution volontaire, ces 2,2 milliards [...] ressemblent à un véritable règlement de revendications et de contre-revendications de nature commerciale. Il s'agit d'une véritable transaction entre Touche Ross et les actionnaires dont nous n'avons pas été informés de la teneur. Nos clients souhaitent un contrôle indépendant du processus de liquidation pour que leur intérêt ne soit pas lésé* », déclare Me Maud Fleming, un des avocats de l'association des déposants britanniques.

Dans cette farouche bataille, les associations de déposants peuvent compter sur l'appui des autorités monétaires luxembourgeoises, qui ont regretté que la « *solution proposée comprenne l'abandon de très importantes créances sur l'actionnaire majoritaire* ».

MARC ROCHE

VIE DES ENTREPRISES

En 1991

Rhône-Poulenc-Rorer a doublé ses bénéfices

Rhône-Poulenc-Rorer, filiale pharmaceutique franco-américaine contrôlée par Rhône-Poulenc, numéro un français de la chimie, a atteint ses objectifs de résultats. Comme prévu, son bénéfice net a doublé d'une année sur l'autre pour atteindre en 1991 la somme de 326 millions de dollars.

L'année précédente, le groupe avait dégagé 145 millions de dollars de profits (exercice commencé en août 1990, mais reconstitué sur douze mois pour les comparaisons). Du fait des différences de change, le chiffre d'affaires n'a pas atteint les 4 milliards de dollars convoités s'il n'en a pas été très éloigné : 3,82 milliards de dollars. Sa progression n'en a pas moins été sensible (+ 12 %). M. Jean-Rene Fourtou, PDG de Rhône-Poulenc a donc gagné son premier pari. Mais, fin septembre 1991, il n'était pas encore sûr de réussir. En fait, les pathologies ont été favorables. Grâce notamment à l'épidémie de grippe et aussi au développement des crises d'asthme aux Etats-Unis, la firme a connu une activité débordante durant le quatrième trimestre. Les ventes de ses produits stratégiques (34 % du chiffre d'affaires) ont ainsi augmenté de 25 %.

M. Fourtou gagnera t-il son second pari ? Dans l'interview qu'il nous avait accordée (*le Monde* du 30 mai 1990), il avait prévu que RPR dégagerait pour 1992 un chiffre d'affaires de 4,7 milliards de dollars et un bénéfice net de 460 millions de dollars. Les analystes sont moins optimistes : ils tablent pour cette année sur un résultat net de 410 millions de dollars. M. Jean-Jacques Bertrand, directeur général, ne prend pas parti mais compte bien sur les quatre nouveaux médicaments enregistrés pour grossir les ventes et arrondir les bénéfices. Il s'agit d'un inhibiteur calcique (vasodilatateur coronarien), d'un médicament complémentaire pour le traitement du cancer, d'un tranquillisant et d'un anti-angoreux. RPR a encore dans ses soutes un nouvel anticancéreux, un double antibiotique antistaphylococcique, un projet de vaccin antisida. Mais tous ces médicaments n'étant encore qu'au stade du développement, les responsables de RPR, prudents, se gardent de tout optimisme prématuré.

Comme tous les géants de la pharmacie, RPR envisage de se développer sur le marché de l'automédication, en croissance rapide, et sur lequel le groupe ne réalise encore que 400 millions de dollars de chiffre d'affaires.

A. D.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **Canal Plus : 7 milliards de francs de chiffre d'affaires et près de quatre millions d'abonnés dans quatre pays.** – Canal Plus et ses sociétés sœurs en Europe comptaient, au 31 décembre 1991, 3 983 567 abonnés (+ 22,8 % en un an). Les progressions sont importantes en Allemagne pour Première (288 374 abonnés, + 235,3 %), en Espagne (278 417 abonnés, +216,5 %), en Belgique (76 883 abonnés, + 100,7 %). En France, la chaine cryptée a encore progresse de 10,1 % avec 3 339 893 abonnés. Le chiffre d'affaires consolidé provisoire de Canal Plus a, lui, progressé de 14,7 % l'an dernier pour atteindre 7,032 milliards de francs. Il comprend les abonnements (5 847 millions), la publicité et le parrainage (304 millions), les autres biens et services (881 millions) et enfin le secteur industriel (519 millions), le seul à régresser, de 0,6 %. Le résulat net consolidé devrait être conforme aux prévisions de 1 050 millions de francs. *« Les perpectives pour l'exercice 1992 se présentent sous un jour favorable »*, indique l'entreprise, et permettent *« d'envisager une progression sensible du chiffre d'affaires »*.

□ **Comareg : activité stable et résultat en baisse pour le leader de la presse gratuite.** – La filiale d'Havas spécialisée dans la presse gratuite, Comareg, a annoncé un chiffre d'affaires stable en 1991 (1,83 milliard de francs), mais un résultat net qui chute à 85 millions contre 128,8 millions en 1990 (résultat intégrant cette année-là la vente d'activités américaines du groupe Pennysaver). Pour 1992, Comareg prévoit 4 % de croissance et un résultat net part du groupe de 105 millions de francs, dans une conjoncture aussi morose que l'an passé.

□ **Promogim et Meunier : deux promoteurs bénéficiaires.** – Alors que Kaufman et Broad offre une voiture à tout acheteur d'une de ses maisons ou appartements, deux promoteurs annoncent des bénéfices pour 1991 : Promogim, un des derniers indépendants, estime de22 millions à 24 millions de francs son résultat après impôts pour un chiffre d'affaires en baisse de 4,5 % à 840 millions de francs (contre 880 millions en 1990). Meunier, avec un chiffre d'affaires en hausse de 13 % à 4,5 milliards, maintient à 100 millions de francs son bénéfice (part du groupe).

□ **Boeing : bénéfice en hausse et production en baisse.** – Boeing, premier constructeur aéronautique mondial, a annoncé un bond de 26,7 % de son bénéfice net au quatrième trimestre 1991 par rapport à la même période en 1990. Pour l'ensemble de l'année fiscale 1991, Boeing a enregistré une hausse de 13 % de son bénéfice net à 1,57 milliard de dollars (8,58 milliards de francs) contre 1,38 milliard en 1990. L'augmentation des bénéfices dégagés en 1991 est due principalement à une progression des ventes de courriers à réaction civils, une diminution des pertes sur les programmes militaires et spatiaux et à une réduction du taux des impôts fédéraux. Le chiffre d'affaires annuel de l'avionneur s'est établi à 29,31 milliards de dollars en 1991 contre 27,6 milliards l'année précédente. La récession mondiale et la chute des commandes a, d'autre part, conduit Boeing à réduire d'un tiers la production de son biréacteur 737 qui tombera de 21 exemplaires par mois à 14 à partir du mois d'octobre.

VENTES

□ **American Express va céder une partie du capital d'Information Services Corp.** – Le groupe American Express a annoncé lundi 3 février qu'il allait céder au public entre 35 % et 45 % du capital de sa filiale de services financiers, Information Services Corp. A cette occasion, cette filiale changera de nom et s'appellera désormais First Data Corp. American Express a souligné qu'il n'envisageait pas de vendre plus de 45 % du capital de sa filiale, tout en refusant de préciser le montant attendu de cette cession qui, selon le *Financial Times*, pourrait être de l'ordre de 1 milliard de dollars. Information Services est une filiale très rentable d'American Express. Elle a dégagé un bénéfice de 118 millions de dollars en 1991 (+15 % par rapport à 1990) sur un chiffre d'affaires de 994,5 millions (+20 %).

ACHATS

□ **Le courtier français Faugère et Jutheau est absorbé l'américain Marsh & Mc Lennan Companies.** – Faugère et Jutheau SA, leader français du courtage d'assurances et le premier courtier américain Marsh & Mc Lennan viennent de signer un accord aux termes duquel le courtier américain, qui détenait déjà depuis 1973 un tiers de son capital, devrait acquérir les deux tiers restants. Cette transaction, d'un montant de 105 millions de dollars (573 millions de francs) reste soumise à l'approbation des autorités françaises. Le groupe Faugère et Jutheau est le leader français du courtage d'assurances avec un chiffre d'affaires de 665 millions de francs et un effectif de plus de 1 300 personnes réparties dans 27 bureaux dont 12 en France. L'association Faugère et Jutheau SA-Marsh & McLennan, ont souligné les responsables des deux sociétés, constitue la première organisation européenne intégrée, avec 100 bureaux et plus de 6 500 employés dans seize pays (CEE, plus Suède, Autriche, Suisse, Hongrie).

CRISES

□ **Mise en liquidation des Mines et produits chimiques de Salsigne.** – Le tribunal de commerce de Carcassonne (Aude) a prononcé lundi 3 février la mise en liquidation judiciaire des Mines et produits chimiques de Salsigne (MPCS), en redressement judiciare depuis le 11 octobre. Le tribunal, qui a siégé à huis clos pendant tout l'après-midi, a rejeté les trois propositions de reprise qui lui étaient soumises. Le sort de la plus grande mine d'or d'Europe occidentale, dont les pertes cumulées sont estimées à 300 millions de francs, semblait scellé depuis le désengagement, en début d'année, de la Coframine, filiale du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et actionnaire à 46 % des MPCS. La société des Mines et produits chimiques de Salsigne emploie 380 salariés.

NOMINATIONS

□ **Microsoft : remplacement du directeur-général par un triumvirat.** – M. Michael Hallman, le directeur-général de Microsoft, premier éditeur mondial de logiciels d'ordinateurs, quittera ses fonctions le 1[er] mars pour être remplacé par une direction tricéphale, a annoncé lundi 3 février le groupe informatique dans un communiqué. Ancien directeur général de Boeing, M. Hallman dirigeait Microsoft depuis près de deux ans. Cette réorganisation résulte de la croissance explosive de Microsoft au cours de ces dernières années et a été orchestrée par M. Bill Gates, le président du groupe, indique-t-on chez Microsoft. M. Hallman sera remplacé par MM. Michael Maples, Steven Ballmer et Francis Gaudette. Dans le cadre de ce remodelage, Microsoft a indiqué qu'il allait également diviser en cinq entités ses deux filiales de mise au point de logiciels.

ACCORDS

□ **La SFP associe sa filiale vidéo avec le groupe privé Euromédia.** – La Société française de production (SFP), réorganisée en neuf filiales et une société mère depuis le 1[er] janvier, vient de conclure un accord commercial dans le secteur de la prestation vidéo avec Euromédia-Studios de France. Ce groupe privé possède des studios porte de la Chapelle à Paris. Au-delà de cet accord commercial, Euromédia et SFP Vidéo devraient ultérieurement échanger des participations. C'est l'un des buts de la réforme de la SFP (dont la holding est détenue en majorité par l'Etat) que de permettre ce type d'association avec ses filiales.

□ **LTV : accord de principe pour vendre ses activités défense à Martin Marietta et Lockheed.** – Le conglomérat industriel américain LTV Corp., sous la protection de la loi sur les faillites depuis juillet 1986, a annoncé lundi 3 février la conclusion d'un accord de principe aux termes duquel il cède ses activités aérospatiales et défense à une société conjointe formée des firmes Martin Marietta et Lockheed. Cette transaction, dont le montant n'a pas été précisé, doit encore faire l'objet d'un accord définitif et recevoir l'aval du juge des faillites. Le *Wall Street Journal* avait rapporté, le 17 janvier en citant des sources proches des négociations, que l'offre de Martin Marietta et de Lockheed s'élevait à 350 millions de dollars (1,65 milliard de francs). Pour sa part, le *Washington Post* avait indiqué que le groupe français Thomson-CSF s'était allié à la firme d'investissement de Washington, Carlyle Group, pour faire une contre-proposition. Le Carlyle Group est dirigé par M. Frank Carlucci, ancien secrétaire à la défense de M. Reagan.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 3 février ↓

Recul

L'hésitation dont a fait preuve le marché parisien à la fin de la semaine dernière a continué lundi 3 février durant une bonne partie de la journée avant que la baisse ne s'accélère vers la fin de la séance. En retrait de 0,33 % au début des transactions, les valeurs françaises abandonnaient 0,19 % peu après la mi-journée. En clôture, les pertes de l'indice CAC 40 avoisinaient 1 % (– 0,97 %).

Les investisseurs, sensibles au climat politique actuel en France, ont hésité à prendre des initiatives. Comme le relevait l'un d'entre eux au cours de la matinée, *« si le climat politique n'amène pas encore les intervenants à vendre, il ne les incite pas à acheter ! »*. Après avoir bien accueilli, dans un premier temps, l'annonce par la commission salariale du syndicat allemand IG Metall de la signature d'un compromis avec le patronat de la sidérurgie, les opérateurs se sont ravisés. Selon eux, la hausse accordée (+ 6,4 %) est trop forte. Elle dépasse les objectifs que s'était fixés la Bundesbank. Les taux à court terme se sont immédiatement tendus outre-Rhin, et le mouvement s'est propagé en France, où le loyer de l'argent au jour le jour est repassé à 10 3/16 % pour le haut de la fourchette.

Aux valeurs, les reculs les plus significatifs étaient enregistrés par Hachette, CFF et Béghin-Say. Pour cette dernière, l'annonce selon laquelle le groupe va augmenter son capital de 7,2 milliards de francs en rémunération des apports des activités de l'italien Endiana pesait sur le titre. Celui-ci abandonnait au terme des échanges 1,5 % pour 30 000 actions.

NEW-YORK, 3 février ↑

Légère reprise

Wall Street a mieux commencé février qu'elle n'avait terminé janvier. Une légère reprise s'est en effet produite lundi 3 février. Mais c'est seulement en fin de séance que la tendance devait se raffermir un peu après avoir été très irrégulière la journée durant. A la clôture, l'indice Dow Jones des industrielles s'établissait à la cote 3 234,12 avec un modeste gain de 10,73 points (+ 0,33 %). Le bilan général a été comparable à ce résultat. Sur 2 207 valeurs traitées, 916 ont progressé, 798 ont baissé et 493 n'ont pas varié.

L'optimisme reste de rigueur mais beaucoup préfèrent ne pas forcer le sort. D'abord, la communauté financière attend avec une certaine impatience le discours que M. Alan Greenspan, président du FED, doit prononcer devant le Congrès, mais aussi l'annonce de la première opération de refinancement du Trésor américain, dont la rumeur dit qu'elle porterait sur 37 milliards de dollars.

Enfin, c'est cette semaine que doivent être publiés les chiffres du chômage pour octobre.

VALEURS	Cours du 31 janv.	Cours du 3 fév.
Alcoa	64 1/2	64 1/2
ATT	37 1/4	36 7/8
Boeing	50 7/8	51
Chase Manhattan Bank	20 1/2	20 5/8
Du Pont de Nemours	46 1/2	46
Eastman Kodak	50 1/2	49 7/8
Exxon	58 1/4	59 1/8
Ford	30 1/2	32 3/4
General Electric	75	76
General Motors	32 3/8	33 3/8
Goodyear	60 3/8	62
IBM	90	91 3/8
ITT	58	58 3/8
Mobil Oil	63 7/8	64 1/8
Pfizer	73	72 1/2
Schlumberger	59 1/2	58 7/8
Texaco	59 5/8	59 1/2
UAL Corp ex-Allegis	144 3/4	147 3/8
Union Carbide	23 1/8	23 1/4
United Tech.	50 3/4	50 5/8
Westinghouse	18 1/2	18 1/2
Xerox Corp.	77 1/8	77 1/8

LONDRES, 3 février ↓

Tassement

Les valeurs ont sensiblement reculé lundi 3 février au Stock Exchange. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 11 points, soit 0,4 %, à 2 560,2 sur un marché qui a cependant nettement réduit ses pertes avec l'ouverture en hausse de Wall Street. Le volume des échanges a été faible à 409,7 millions de livres contre 666,6 millions vendredi.

Des prises de bénéfices, un sondage défavorable au Parti conservateur pour les élections générales ainsi que de sombres perspectives sur la reprise économique en Grande-Bretagne ont nettement pesé sur le marché. Des recommandations négatives de courtiers sur plusieurs compagnies qui annonceront leurs résultats le mois prochain ont contribué à affaiblir la tendance.

TOKYO, 4 février ↓

La baisse revient

Après trois séances de hausse, la Bourse de Tokyo a clôturé en baisse mardi 4 février. L'indice Nikkei a fini juste en dessous de la barre des 22 000 points. Au terme des échanges, il devait céder 139,99 points à 21 999,60, soit un recul de 0,63 %. Quelque 180 millions d'actions ont été échangées contre 200 millions la veille.

Selon les opérateurs, les investisseurs se sont détournés du Nikkei, dont les valeurs font l'objet de ventes programmées liées aux contrats « futures ». Ils se sont placés sur des valeurs plus petites et plus spécifiques. A tel exemple, la deuxième section du marché et le hors-cote ont fini en hausse. Les ventes de fonds d'investissement et les prises de bénéfice après trois séances gagnantes ont aussi pesé sur la tendance.

VALEURS	Cours du 3 fév	Cours du 4 fév
Akai	710	700
Bridgestone	1 140	1 120
Canon	1 450	1 460
Fuji Bank	2 250	2 290
Honda Motors	1 500	1 500
Matsushita Electric	1 450	1 470
Mitsubishi Heavy	657	658
Sony Corp	4 340	4 380
Toyota Motors	1 460	1 460

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3770	3790	Loca investis.	208	...
Arnault Associés	382	.	Locamic	32	.
B A C	61 50		Matra Comm.	100	104
Bque Vernes	815	.	Molex	188	...
Boiron (Ly)	371	370 10	Publ. Filipacchi	380	378
Boisset (Lyon)	265	. . .	Razel	400	.
C A L-de-Fr. (C C I)	750	745	Rhône-Alp Écu (Ly.)	325	292 40 c
Calberson	382	..	S.H.M.	156	.
Cardif	750	760	Select Invest (Ly)	101	.
C E G E P	196 80	.	Serbo	320	
C.F.P.I.	268	.	S.M.T. Goupil	130	.
C.N.I.M.	965	965	Sopra	274	
Conforama	1100	.	TF1	337	331
Creeks	181		Thermador H. (Ly)	310	.
Dauphin	365	.	Unilog	213 50	.
Delmas	1150	.	Viel et Cie	97 50	
Demachy Worms Cie	340		Y. St-Laurent Groupe	810	810
Devanlay	851				
Deville	210	..			
Dolisos	135	..			
Editions Belfond	200	.			
Europ. Propulsion	253	251 20			
Finacor	120				
GFF (group.fon f.)	102	103			
Grand Livre	345	.			
Gravograph	204	.			
Guintoli	770	...			
Idianova	95	.			
Immob. Hôtelière	375	870			
Intern. Computer	150	...			
I.P.B.M.	66 60	.			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 février 1992

Nombre de contrats estimés : 122 402

COURS	ÉCHÉANCES Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	108,34	109,56	109,98
Précédent	108,48	109,74	109,88

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 92	OPTIONS D'ACHAT Juin 92	OPTIONS DE VENTE Mars 92	OPTIONS DE VENTE Juin 92
109	0,20	1,45	0,87	0,75

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 13 215

COURS	Février	Mars	Avril
Dernier	1 868,5	1 888	1 910
Précédent	1 886	1 903	–

CHANGES

Dollar : 5,45 F ↓

Mardi 4 février, le dollar s'échangeait dans un marché attentiste relativement calme, à la suite de rumeurs d'une éventuelle intervention des banques centrales. A Paris, le billet vert a ouvert en baisse à 5,45 F contre 5,4785 F à la cotation officielle de la veille.

FRANCFORT	3 fév.	4 fév.
Dollar (en DM)	1,6015	1,6005
TOKYO	3 fév.	4 fév.
Dollar (en yens)	125,65	126,25

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (4 février) ... 10 - 10 1/8 %

New-York (3 février) ... 4 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	31 janv.	3 fév.
Valeurs françaises	107,20	106,30
Valeurs étrangères	106,40	106,10
(SBF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice général CAC	504,70	503,40
(SBF, *base 1 000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	1 875,20	1 856,90

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	31 janv.	3 fév.
Industrielles	3 223,30	3 234,12

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	31 janv.	3 fév.
100 valeurs	2 571,20	2 555,40
30 valeurs	1 966,60	1 984,20
Mines d'or	144,30	145
Fonds d'Etat	87,84	87,92

FRANCFORT

	31 janv.	3 fév.
Dax	1 687,49	1 689,01

TOKYO

	3 fév.	4 fév.
Nikkei Dow Jones	22 140	21 999
Indice général	1 633	1 629

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,4190	5,4220	5,4850	5,4910
Yen (100)	4,2235	4,2292	4,2614	4,2702
Ecu	6,9438	6,9504	6,9333	6,9449
Deutsche mark	3,4177	3,4212	3,4198	3,4257
Franc suisse	3,8371	3,8421	3,8505	3,8585
Lire italienne (1000)	4,5190	4,5258	4,4953	4,5056
Livre sterling	9,7295	9,7295	9,6999	9,7173
Peseta (100)	5,3393	5,3450	5,2993	5,3105

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	4 5/8	4 3/4	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16
Yen (100)	6 3/16	6 5/16	6 1/8	6 1/4	5 7/8	4 0/0
Ecu	10 1/8	10 1/4	10 3/16	10 5/16	10 5/16	10 5/16
Deutsche mark	9 0/0	9 1/8	9 3/8	9 1/2	9 3/8	9 1/2
Franc suisse	7 7/8	8 0/0	8 3/16	8 5/16	8 1/8	8 1/4
Lire italienne (1000)	12 0/0	12 1/4	11 13/16	12 1/16	11 1/2	11 1/2
Livre sterling	10 1/2	10 5/8	10 9/16	10 11/16	10 9/16	10 11/16
Peseta (100)	12 1/2	12 7/8	12 1/2	12 7/8	12 3/8	12 3/4
Franc français	9 13/16	9 15/16	9 11/16	9 16/16	9 5/8	9 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 4 FÉVRIER

Cours relevés à 10 h 13

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COMPTANT (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Obligations

Actions

Etrangères

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV (sélection) 3/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 478	....	....	....
Ecu	6 964	....	....	....
Allemagne (100 dm)	340 720	....	....	....
Belgique (100 F)	16 546	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	302 640	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 537	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 920	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	9 805	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 952	....	....	....
Suisse (100 f)	382 610	....	....	....
Suède (100 krs)	93 840	....	....	....
Norvège (100 k)	86 920	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 430	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 419	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 957	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 680	....	....	....
Japon (100 yens)	4 351	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/2
Or fin (kilo en barre)	62800	....
Or fin (en lingot)	63000	....
Napoléon (20f)	362	....
Pièce Fr (10 f)	415	....
Pièce Suisse (20 f)	351	....
Pièce Latine (20 f)	351	....
Souverain	462	....
Pièce 20 dollars	2055	....
Pièce 10 dollars	1100	....
Pièce 5 dollars	611 25	....
Pièce 50 pesos	2305	....
Pièce 10 florins	364	....

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

IMMIGRATION

Selon le recensement de 1990

La proportion d'étrangers a augmenté à Paris, Strasbourg et Bordeaux

Si le nombre des étrangers vivant en France est resté pratiquement stable depuis une quinzaine d'années, leur répartition sur le territoire s'est modifiée. Les derniers résultats du recensement de 1990, que vient de publier l'INSEE, révèlent que le pourcentage d'étrangers a diminué à Lyon, Marseille et dans le Var, mais augmenté à Paris, Strasbourg et Bordeaux.

Les premiers chiffres du recensement de 1990 avaient montré que la population étrangère en France stagne depuis 1975. Les 3,6 millions d'étrangers (contre 3,7 en 1982 et 3,4 en 1975) représentent 6,3 % de la population française. On a déjà dit que cette stabilité s'expliquait, en partie, par le nombre important des étrangers acquérant la nationalité française. Les donnees manquaient sur la localisation de cette population étrangère.

Celles que révèle une note de l'INSEE (1) confirment, en premier lieu, l'extrême concentration des étrangers dans trois régions. Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur rassemblent 60 % de cette population, la région parisienne en accueillant à elle seule près de 40 %.

Tandis que le pourcentage d'étrangers est inférieur à 2,5 dans vingt et un départements (ceux de Bretagne, des Pays de Loire, de Poitou-Charentes, de Basse-Normandie, et, en partie, dans le Massif central), il dépasse 10 % en Corse-du-Sud et dans tous les départements d'Ile-de-France, sauf les Yvelines et la Seine-et-Marne. La region parisienne représente une situation spécifique aussi bien en chiffres bruts qu'en ce qui concerne leur évolution. Plus d'un habitant sur cinq de la Seine-Saint-Denis était étranger en 1990, et plus d'un sur six à Paris *intra muros*. De 1975 à 1990, la proportion d'étrangers dans l'agglomération est passée de 12 % à 13,7 %.

A l'échelle nationale, la répartition des étrangers s'est modifiée. Trois départements ont connu une spectaculaire envolée dans ce domaine : de 1975 à 1990, la population étrangère a augmenté de 39 % dans le Bas-Rhin et de 36 % dans la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. Mais il s'agit d'exceptions. Les étrangers restent peu nombreux dans les départements de l'Ouest en dépit d'une légère augmentation. L'évolution inverse a été très marquée dans les Bouches-du-Rhône (moins 20 %), l'Isère et les anciennes régions sidérurgiques et minières du Nord et de l'Est (moins 20 à 30 %).

Paris est l'une des rares grandes villes (avec Strasbourg et Bordeaux) dont le taux de population étrangère a augmenté entre 1975 et 1990. Encore cette moyenne recouvre-t-elle d'importantes disparités. La plus forte progression est enregistrée dans les 10e, 18e et 19e arrondissements.

En revanche, la population étrangère a diminué nettement dans les villes de Lyon, Marseille, Grenoble et Lille. Le phénomène est différent à Nice, Toulouse et dans l'agglomération Grasse-Cannes-Antibes, où la population étrangère a augmenté, mais beaucoup moins fortement que la population totale.

Hors des grands centres urbains, la situation est encore davantage contrastée. Plus de la moitié des habitants de l'Ouest vivent dans des localités où la proportion d'étrangers n'atteint pas 1 %. Dans certains départements comme l'Ain, une forte minorité vit dans des centres industriels où sont concentrés les étrangers, tandis que la majorité de la population ne côtoie que très peu d'immigrés. Les chiffres de l'INSEE tendent à montrer que la concentration des étrangers dans certaines communes, qui s'était accrue à la fin des années 70, s'est stabilisée depuis 1982.

(1) *INSEE Première*, numéro 177, janvier 1992, « La localisation des étrangers en France », par Jérôme Harnois.

Critiquant l'attitude du gouvernement

M. Abdelaziz Meliani renonce à sa charge d'intercesseur pour les anciens harkis

M. Abdelaziz Meliani, colonel du cadre de réserve, avait assuré, jusqu'à l'été dernier, la co-présidence de la « mission de réflexion » sur les problèmes des anciens harkis, créée sous le gouvernement de M. Michel Rocard et dont le rapport avait servi de base aux décisions prises, en juillet, par le gouvernement de Mme Edith Cresson à la suite des violentes manifestations organisées, à Narbonne d'abord, puis dans tout le Midi, par les enfants des rapatriés musulmans. Il avait été alors officiellement chargé d'un rôle d'intercesseur et de coordonnateur en étant nommé auprès du médiateur de la République pour *« effectuer un suivi particulier des difficultés individuelles »* rencontrées par les membres de cette communauté dans l'application des mesures annoncées, le 17 juillet, par le ministre des affaires sociales, M. Jean-Louis Bianco.

Six mois après sa nomination, M. Meliani a remis sa démission au premier ministre en expliquant, dans une lettre datée du 11 janvier dernier, que le gouvernement ne lui a pas donné les moyens d'exercer cette charge et, surtout, que les modalités de mise en œuvre des mesures adoptées démentent la générosité affichée en juillet. Il écrit notamment : *« Le 17 juillet, le gouvernement annonçait vingt-cinq mesures, axées principalement sur une mobilisation nationale en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes. Or, une récente circulaire du 11 octobre relative à la politique d'intégration en faveur des rapatriés d'origine nord-africaine exclut de son champ d'application la partie la plus sinistrée de cette jeunesse, ces adolescents qui sont nés et ont grandi dans les camps, qui ont manifesté l'été dernier leur désespérance et qui continuent à vivre dans un désarroi social et psychologique propre aux pires détournements. »*

A. R.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Philippe de Villiers

Après le compte-rendu de l'assemblée générale du Mouvement national des élus locaux (MNEL) publié dans nos éditions du 21 janvier, M. Philippe de Villiers, député (app. UDF) de Vendée, nous a adressé la lettre suivante :

Dans le numéro du *Monde* daté du 21 janvier 1992, M. Daniel Carton, rappelant mes propos à l'assemblée générale du Mouvement national des élus locaux, écrit : *« M. de Villiers... entonne lui aussi l'air du « tous pourris », numéro un au « Top 50 » de la démagogie... »*

Je vous précise que, en réalité, j'ai dit exactement le contraire. Selon les enregistrements, j'ai textuellement prononcé les paroles suivantes : *« Je n'accepte pas en tant qu'élu local, en tant qu'élu national, que l'on puisse céder à la tentation de se taire sur la corruption, ou de confondre l'ensemble du milieu politique dans ce mal qui nous ronge, et qui est perçu par chacun des citoyens français. Je veux dire qu'il y a certes dans le milieu politique des tricheurs, des voleurs, peut-être moins que dans les autres milieux, mais la différence, c'est que les Français ont le sentiment que le milieu politique est protégé. »*

Votre journaliste estime d'autre part que je *« ne recule devant aucune bassesse »*, les « bassesses » annoncées se limitant finalement à des sarcasmes polémiques. Mais celui qui ne les apprécie pas peut-il me jeter la pierre, lorsque lui-même commence son article par *« Les mauvais comptes de la politique font les bons comptes de M. le vicomte »* ?

CARNET DU Monde

Naissances

– **Chantal et Alain GILLETTE,**
Florence, sa sœur,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Claire,

le 3 février 1992.

– **Sophie ELBAZ**
et
Henri RIVIÈRE
ont la joie d'annoncer la naissance de

Clément,

le 29 janvier 1992.

36, rue Servan,
75011 Paris.

– **Adrien et Alexis GIOVETTI**
ont la joie d'annoncer la naissance de leur frère

Geoffrey,

le 2 février 1992.

34, rue Mary-Besseyre,
92170 Vanves.

– **Véronique et Stéphane DEROUIN**
partagent avec
Simon-Pierre,
la joie d'annoncer la naissance de

Jean-Christian,

le 2 février 1992.

2, rue des Colonnes,
75002 Paris.

Décès

– Une messe sera célébrée le samedi 8 février 1992, à 16 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, à l'intention de

Mme Mildred Jack COSTA,
née TRONCHET MASSON,
chevalier des Arts et Lettres,

decédée le 10 janvier dernier, dans sa quatre-vingt-sixième année, à La Nouvelle-Orléans.

140, Euterpe Street,
L.A. 70130.

Pour sa famille et ses amis européens.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Paris. Marolles-en-Brie. Washington.

Christine Courrégé,
sa fille,
Margaux Jouanneau,
sa petite-fille,
Jacques Courrégé,
Jacqueline Delmar,
ses frère et sœur,
Marco, Elisabeth, Jean-Christophe et Frank,
ses neveux et nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice COURRÉGÉ

survenu dans sa soixante-deuxième année, le 30 janvier 1992.

– Janine,
sa femme,
Gachucha,
Manuele,
Mauricia,
ses filles,
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice COURRÉGÉ,

survenu dans sa soixante-deuxième année.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Michel à Menton (Alpes-Maritimes), le vendredi 7 février, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Paul Fichet,
sa sœur,
Les familles Ausseur et Fichet,
annoncent le décès du

Père Jean DELACOMMUNE,
ancien vicaire général
du diocèse de Rabat,
curé de Beni-Mellal (Maroc),

le 26 janvier 1992.

L'inhumation a eu lieu à Casablanca.

Une messe sea célébrée à son intention, le vendredi 7 février à 18 h 30, au Bon-Conseil, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7e.

[Né en 1914 à Paris, ordonné prêtre en 1939, peu avant d'être mobilisé comme aspirant, Jean Delacommune est fait prisonnier en 1940 et est interné en Prusse orientale, où il est aumônier du camp des aspirants. Après avoir été, à la Libération, aumônier du mouvement laïque missionnaire Ad Lucem, il quitte définitivement Paris pour l'Afrique du Nord, où il souhaite, dans la filiation spirituelle du Père de Foucauld, assurer une présence chrétienne au sein du monde musulman. Par de nombreux et discrets contacts, il accomplit cette mission en Algérie, pendant le soulèvement, puis au Maroc, à Rabat, où il est vicaire général et, jusqu'à sa mort, à Beni-Mellal.]

– Genève. Mexico. Dieppe. Caen.

M. Robert Falaize,
M. et Mme Hugues Falaize
et leurs enfants,
Pierre, Aymeric et Marianne,
M. et Mme Hervé Falaize,
et leur fille Ixchel,
Olaf, Eric et Ivan Falaize,
M. et Mme Jacques Billant,
font part du décès de

Mme Josiane FALAIZE,

leur épouse, mère, grand-mère, sœur et belle-sœur,

survenu à Hyères (Var), le 29 janvier 1992.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale en l'eglise Saint-Michel de Vaucelles, à Caen.

26, rue de l'Athénée,
Genève.
5, rue Jules-Ferry,
76200 Dieppe.

– Fabien,
son fils,
M. et Mme Jean Février,
ses parents,
Denis Février,
son frère,
Armelle et Jean Glavany,
sa sœur et son beau frère,
Mathieu, Sophie et Thomas,
ses neveux et nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

Gilles FÉVRIER,

survenu le 28 janvier 1992.

19, boulevard Flandrin,
75116 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean LATOUR,

le 1er février 1992, dans sa soixante-sixième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 5 février, à 10 h 45, en l'église d'Osny (Val-d'Oise).

[Jean Latour était entré au *Monde* en 1969 comme typographe. La direction et le personnel du Monde présentent à ses proches leurs plus sincères condoléances.]

– Paris. Marseille.

On nous prie d'annoncer la mort de

Mme Gilbert LÉVY-BRAM,
née Augusta MARTIN,

survenue à Marseille, le 25 janvier 1992, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– La mort nous a pris

Vladimir de LUSIGNAN,

dans la nuit du 28 janvier 1992, à son domicile.

Né à Saratov, sur la Volga en 1906, rapatrié en France en 1922, il fut sous-officier, imprimeur, résistant, professeur de mathématiques et enseignant bénévole à l'Association philotechnique jusqu'au milieu des années 80.

« Nature, berce-le chaudement. Il a froid. »

Un ancien élève : 43-67-21-00.

– Nous avons le profond regret d'annoncer le décès du

Révérend
Swami NITYABODHANANDA,
président-fondateur
du Centre védantique de Genève,

survenu en Inde le 1er janvier 1992.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

(1) 47-34-71-70.

– Charles Ronsac,
son époux,
Annie et Ernest Coppermann,
Jean-Jacques et Martine Ronsac,
ses enfants,
Olivier et Nicolas Coppermann,
Laurent et Vincent Ronsac,
ses petits-fils,
Jacques et Nicole Marcouly,
ses neveu et nièce,
Bernard et Hélène Beim,
ses cousins,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marthe RONSAC,
née Marcouly,
ancienne élève de l'Ecole normale,
ancienne directrice d'école,

survenu le 2 février 1992, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

La levée du corps aura lieu le jeudi 6 février, à 15 h 15 précises, au funérarium de l'hôpital Boucicault, 91, rue des Cévennes, Paris-15e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Saint-Pierre-Toirac (Lot).

– Mme Emilie Villette,
son épouse,
Jean-Marie et Pierre,
ses fils,
Gaston,
son frère,
Toute la famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André VILLETTE,

survenu le 2 février 1992, dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées à Fresnes (Val-de-Marne), en l'église Notre-Dame-de-la-Merci, le jeudi 6 février, à 10 heures.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Fresnes.

« Maintenant, ô Maître, tu laisses ton serviteur s'en aller en paix selon ta parole. »

26, rue Henri-Barbusse,
94260 Fresnes.

– Le maire de la ville de Fresnes
Et la municipalité,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André VILLETTE,
maire honoraire de Fresnes,

survenu le 2 février 1992, dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 février, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Merci, à Fresnes (Val-de-Marne).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Fresnes.

Un hommage lui sera rendu le jeudi 6 février, de 8 heures à 10 heures, salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Erratum

– Dans l'avis de décès de

M. Rémy MONNET,

il fallait lire que les obsèques auront lieu le merdredi 5 février 1992, à 14 h 10, en l'église de Chézery-Forens (Calvados).

Anniversaires

– **Marcelle**
BERR de TURIQUE

nous quittait il y a un an.

– Voici un an s'est éteint

Patrick CHEVAL.

Tel un volcan, dont l'éruption avait dessiné en un éclair les contours du nouveau monde, au joli Mai.
Sous les cendres couve le feu.

– Pour le quatrième anniversaire de la mort de

Paul DUNAND,

survenue le 5 février 1988,

une pensée affectueuse est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

64, rue Saint-Antoine,
75004 Paris.

Communications diverses

– **Le jeudi 6 février à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e : « Pouvoir politique et communauté juive »**, avec J.-M. Rozenfeld et J. Keller.

– **Le jeudi 13 février, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e : « Histoire à la lettre »** (Ed. Menthor), avec les auteurs J. Hassoun et C. Wajbrot. Soirée présidée par N. Lapierre.

– **Le Club Citoyens** organise un débat vendredi 7 février 1992, à 20 h 30, au Sénat, salle Clemenceau : « Petite et grande Europe », avec Jean François-Poncet, ancien ministre, et Jérôme Vignon, membre du cabinet de Jacques Delors.

Club Citoyens,
26, rue Ernest-Renan,
75015 Paris.

Soutenances de thèses

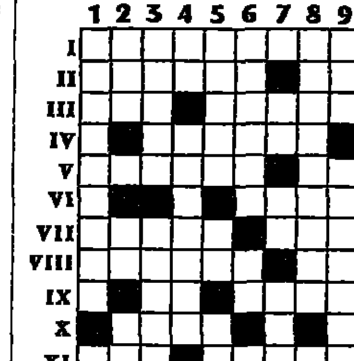
– Robert Damien soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat en philosophie : « Le philosophe-conseiller du Prince : une nouvelle figure (XVIIe-XVIIIe siècles). Le bibliothécaire voyageur ». Directeur : professeur Bernard Bourgeois. Samedi 8 février, à 14 h 30, Amphithéâtre Turgot, Université Paris-I (Sorbonne).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 1er février 1992 :
DES ARRÊTÉS
– Du 24 janvier 1992 fixant les dates des épreuves écrites du concours d'admission à l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud et à celle de Lyon en 1992.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5709



HORIZONTALEMENT

I. Occupent le devant de la scène en agissant en coulisse. – II. Avant... coureur. Participe. – III. La femme de nos rêves. Ont leur Chambre. – IV. Grand ensemble ne comprenant pas de « caves ». – V. Sont familiers aux chimistes. Partie de chasse. – VI. Grande maison. – VII. Article de Lux. Malgré son abondance inépuisable, des gens arrivent à en manquer. – VIII. Ce n'est pas parce qu'elle a bon cœur qu'on peut la mettre à toutes les sauces. Ancien moyen de communication. – IX. Préfixe. Le premier est déconsidéré. – X. Bien de ce monde. – XI. Manière de parler. Quand il n'y en a pas, on a toute raison de s'en faire.

VERTICALEMENT

1. Mots... couverts. – 2. Jeu innocent. Eau. Brillait de mille feux. – 3. Huile liturgique. Leurs spectacles sont compris du monde entier. – 4. Participe. La « pointe » du « pied ». – 5. Siège. Battue. Marque sa préférence (épelé). – 6. Mauvaise passe. Abréviation. – 7. Degré. Pas à nous. Farineux. – 8. Est toujours bien accueillie. – 9. Doping verbal. Entrepreneur de travaux.

Solution du problème n° 5708

Horizontalement

I. Nichoirs. – II. Abeille. – III. Porte. Pré. – IV. Niais. – V. Taël. LSD. – VI. Apaise. – VII. Loupe. Ise. – VIII. Id. Plat. – IX. Nérée. Aar. – X. Nomma. – XI. Galérien.

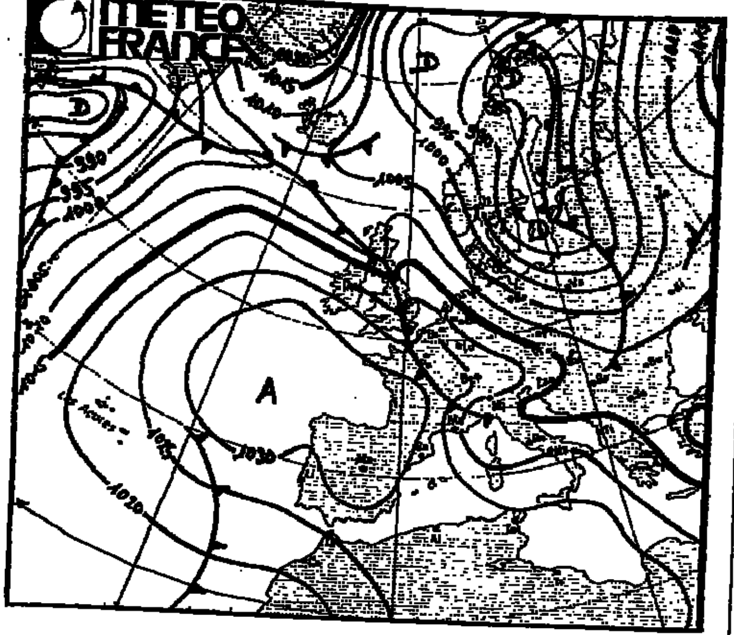
Verticalement

1. Naphtaline. – 2. Ibo. Apode. – 3. Cerveau. Rua. – 4. Hit. Lippe. – 5. Olen. Sélène. – 6. Il. Ile. Or. – 7. Repas. Itami. – 8. Rides. Ame. – 9. Dés. Ecran.

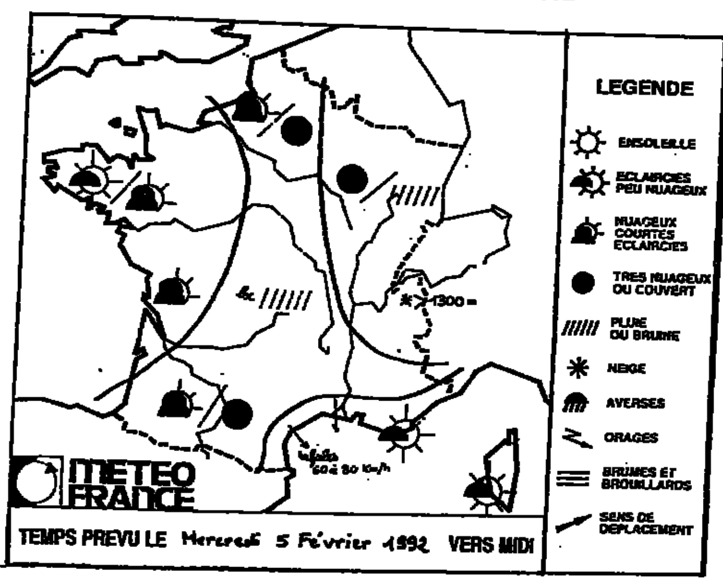
GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 FÉVRIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 5 FÉVRIER 1992

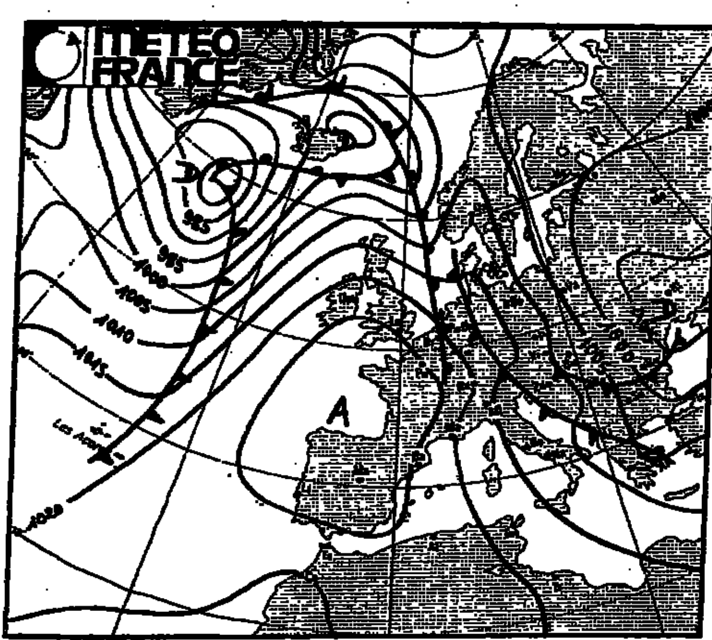


Mercredi : doux et pluvieux. – Des Ardennes à l'Alsace jusqu'à la Bourgogne et à Rhône-Alpes, le ciel restera couvert toute la journée avec de faibles pluies. Il neigera sur les Alpes du Nord au-dessus de 1 300 mètres. Sur le pourtour méditerranéen mistral et tramontane chasseront les nuages. Le soleil brillera largement sur ces régions, ainsi qu'en Corse. Du Nord-Pas-de-Calais à l'Ile-de-France jusqu'à l'Auvergne et aux Pyrénées, des pluies faibles intermittentes se produiront, avec un ciel très nuageux. De la Basse-Normandie au Poitou-Charentes jusqu'à la Bretagne, après une matinée grise, le soleil fera quelques apparitions.

Les températures resteront douces pour la saison. Le matin, il fera 6 degrés à 8 degrés en général, localement 2 degrés à 4 degrés sur l'Est et le massif Central.

L'après-midi, le thermomètre indiquera 9 degrés à 12 degrés sur l'Ouest du pays, 7 degrés à 9 degrés sur l'Est jusqu'à 16 degrés sur le Sud-Est.

PRÉVISIONS POUR LE 6 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 3-2-1992 à 18 heures TU et le 4-2-1992 à 6 heures TU — le 4-2-92

FRANCE				TOULOUSE	8	4	C	LUXEMBOURG	1	0	C
AJACCIO	14	3	D	TOURS	6	5	C	MADRID	14	– 6	D
BIARRITZ	11	8	C	POINTE-A-PITRE	31	19	D	MARRAKECH	23	12	C
BORDEAUX	6	3	C	**ÉTRANGER**				MEXICO	18	7	D
BOURGES	8	3	P					MILAN	12	– 5	D
BREST	11	7	N	ALGER	16	1	D	MONTRÉAL	– 7	– 21	D
CAEN	9	7	P	AMSTERDAM	7	4	N	MOSCOU	– 1	– 5	C
CHERBOURG	11	8	C	ATHÈNES	10	4	D	NAIROBI	25	12	N
CLERMONT-FER.	11	3	C	BANGKOK	33	23	D	NEW-DELHI	21	9	N
DIJON	5	3	P	BARCELONE	14	3	D	NEW-YORK	6	– 4	D
GRENOBLE	8	2	C	BELGRADE	7	1	D	OSLO	2	– 3	C
LILLE	7	2	P	BERLIN	6	2	A	PALMA-DE-MAJ.	16	0	D
LIMOGES	7	0	P	BRUXELLES	7	2	D	PÉKIN	4	– 7	D
LYON, BRON	1	– 1	P	COPENHAGUE	5	1	N	RIO-DE-JANEIRO	28	20	N
MARSEILLE	14	7	D	DAKAR	25	20	N	ROME	13	5	D
NANCY	3	2	P	DJERBA	12	8	D	SINGAPOUR	31	24	C
NANTES	8	5	C	GENÈVE	10	3	C	STOCKHOLM	3	– 1	C
NICE	13	4	D	HONGKONG	21	17	B	SYDNEY	35	22	N
PARIS-MONTS.	8	5	C	ISTANBUL	3	0	N	TOKYO	11	4	N
PAU	11	6	N	JÉRUSALEM	10	1	P	TUNIS	15	6	D
PERPIGNAN	17	8	N	LE CAIRE	11	9	N	VARSOVIE	2	0	P
RENNES	11	7	C	LISBONNE	16	7	N	VENISE	5	– 1	D
ST-ETIENNE	8	0	C	LONDRES	9	3	N	VIENNE	8	2	C
STRASBOURG	4	1	C	LOS ANGELES	25	17	D				

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

PIERRE GEORGES

Incident d'audience

IL faut se méfier de François Léotard quand il prend le ton doucereux d'un frère prêcheur accordant miséricorde à tout pécheur. Sauf socialiste. C'est là généralement qu'il est le plus féroce, dans le genre je pardonnerais bien, mais là vraiment...

François Léotard, qui fut à bonne école, celle des Pères, s'est offert une promenade dans le journal de TF 1. Il n'en finissait plus de déplorer : quel préjudice, quelle irresponsabilité ! Tenez, ce n'est même pas moi, même pas nous, l'opposition, qui le disons le plus fort. Et de citer le président de la République, *« Mais ils sont tous fous, où quoi ? »*. Et d'appeler à la rescousse Michel Rocard, grand tourmenteur de ministres en péril. Ce fut du grand art. Tant il est vrai que ce journal de TF 1, consacré pour l'essentiel aux suites – aux séquelles ? – de l'affaire Habache, fut, lui aussi, étonnant.

Il y avait eu d'abord un incident d'audience, presque comme au palais de justice, lorsque Georgina Dufoix, une habituée, s'estimant insultée, faillit quitter le studio. La présidente de la Croix-Rouge française, venue expliquer sa démission prochaine, eut le désagrément d'entendre dire, au détour d'un reportage, que l'essentiel de ses préoccupations était de soigner son image. Cette cruauté inutile, qui revenait en somme à tirer sur une ambulance, était de plus parfaitement désobligeante. Car on l'imagine volontiers, Georgina Dufoix n'a guère le souci de son image. Ou alors elle s'y prend plutôt mal ces derniers mois.

Blessée, Georgina Dufoix essaya donc d'expliquer l'affaire de son point de vue. De son double point de vue même. La présidente de la Croix-Rouge dit qu'on avait eu raison d'accueillir un malade quel qu'il soit. L'ex-conseillère de l'Elysée affirma qu'elle avait eu tort d'accueillir ce malade pas comme les autres, *« sans en référer à la présidence »*. Ce fut sa *« faute »*, avouée et non pardonnée.

Au-delà, Georgina Dufoix donna parfois le sentiment d'une femme de convictions, généreuse et maladroite, comme égarée en politique. C'est un risque que ne court pas Bernard Tapie. En quelques minutes, le député des Bouches-du-Rhône, qui passait par là, dégonfla l'affaire au profit du désarmement mondial. Il assassina un apparatchik socialiste ingrat envers François Mitterrand.

Et il promit, par deux fois, un avenir présidentiel à Francois Léotard. A tel point que celui-ci eut l'air de se demander si c'était du lard ou du cochon, du Tapie ou du Gaudin !

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 4 février

TF 1

- **20.50 Cinéma : Les Rois du gag.** □ Film français de Claude Zidi (1985).
- **22.35 Magazine : Ciel, mon mardi !**
- **0.25 Journal, Météo et Bourse.**

A 2

- **20.50 Cinéma : La Femme de mon pote.** ■ Film français de Bertrand Blier (1983).
- **22.30 Divertissement : Rire A 2.** Les premiers pas (2ᵉ partie).
- **23.20 1. 2. 3. Théâtre.**
- **23.25 Magazine : La 25ᵉ Heure.** Le Festival de Clermont-Ferrand.

FR 3

- **20.45 ▶ Téléfilm : Pour une fille en rouge.**
- **22.15 Journal et Météo.**
- **22.35 Série : Gabriel Bird.**
- **23.25 Magazine : Ticket bleu** (rediff.).
- **23.55 Variétés : Soirée rap-dance.**
- **0.55 Musique : Mélomanuit.**

CANAL PLUS

- **20.35 Cinéma : Mélodie pour un meurtre.** □ Film américain de Harold Becker (1989).
- **22.20 Flash d'informations.**
- **22.30 Court métrage : Trop près des dieux.**
- **22.50 Cinéma : Crimes et délits.** ■■■ Film américain de Woody Allen (1990) (v.o.).
- **0.30 Cinéma : Voyageurs sans permis.** ■ Film américain d'Andrei Konchalovski (1989).

LA 5

- **20.45 Cinéma : Un été pourri.** □ Film américain de Philip Borsos (1984).
- **22.40 Magazine : Ciné Cinq.**
- **22.55 Cinéma : Le Retour du Chinois.** □ Film américain de J. Glickenhaus (1985).
- **0.30 Journal de la nuit.**

M 6

- **20.30 Surprise-partie.**
- **20.40 Téléfilm : Le Chat le plus riche du monde.**
- **22.35 Téléfilm : Les Larmes de l'enfance.** De Sandy Wilson.
- **0.00 Documentaire : 60 minutes.** Cabarets à Berlin, de F. Tonocci.
- **0.50 Six minutes d'informations.**
- **0.55 Magazine : Dazibao.**
- **1.00 Musique : Rapline.**

LA SEPT

- **21.00 Théâtre : Electre.** Pièce de Sophocle, mise en scène d'Antoine Vitez.
- **22.50 Documentaire : Occidorientales.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Archipel sciences.**
- **21.30 Je suis un homme en deuil.** Portraits d'Ukrainiens en exil (rediff.).
- **22.40 Les Nuits magnétiques.** Culture hip-hop.
- **0.05 Du jour au lendemain.** Avec Séverine Jouve (Lettres intérieures : une nouvelle voie amoureuse).
- **0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 30 octobre 1991 au Centre culturel suédois) : Suite en ré mineur op. 2, de Dale ; Sonate pour alto et piano op. 147, de Chostakovitch ; Sonate pour violon et piano en ré mineur Op. 108, de Brahms ; le Bœuf sur le toit, de Milhaud, par Peter Olofsson, violon, Erik Karlberg, piano.
- **22.30 Espace libre.**
- **23.10 Ainsi la nuit...** Par Roubina Saïdkhanian.
- **0.30 Dépêche-notes.**
- **0.35 L'Heure bleue.** Par Philippe Carles.

Mercredi 5 février

TF 1

- **13.40 Série : Commissaire Moulin, police judiciaire.**
- **15.15 Club Dorothée.**
- **17.25 Série : Charles s'en charge.**
- **17.55 Série : Premiers baisers.**
- **18.20 Jeu : Une famille en or.**
- **18.50 Feuilleton : Santa Barbara.**
- **19.20 Jeu : La Roue de la fortune.**
- **19.45 Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.15).
- **19.50 Tirage du Loto** (et à 20.45).
- **20.00 Journal, Tapis vert et Météo.**
- **20.50 Variétés : Sacrée soirée.** Hommage à Mike Brant.
- **22.45 Magazine : En quête de vérité.** Les enfants abandonnés et l'adoption en France.
- **23.50 Magazine : Télévitrine.**
- **0.20 Journal, Météo et Bourse.**

A 2

- **13.45 Documentaire : Opération Terre.** Scandinavie (2ᵉ partie) ; Coups de chien.
- **15.05 Série : Les deux font la paire.**
- **16.00 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- **16.20 Magazine : Giga.**
- **18.05 Série : Mac Gyver.**
- **18.50 INC.**
- **18.55 Le Journal olympique.**
- **19.00 Jeu : Question de charme.**
- **19.35 Divertissement : La Caméra indiscrète.**
- **19.59 Journal, Journal du trot et Météo.**
- **20.50 Téléfilm : L'Eté de tous les chagrins.** *Un jeune garçon, orphelin pour cause de guerre.*
- **22.15 Magazine : Sauve qui veut.** L'eau : boire et déboires.
- **23.25 Magazine : Musiques au cœur.** Spécial James Bowman.
- **0.40 Journal et Météo.**

FR 3

- **13.40 Feuilleton : Viva Mexico.**
- **14.30 C'est Lulo !**
- **18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.** Invité : Jean-Michel Jarre.
- **18.30 Jeu : Questions pour un champion.**
- **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
- **20.00 Un livre, un jour.** *Berlin capitale.*
- **20.10 Divertissement : La Classe.**
- **20.40 Magazine : La Marche du siècle.** De quoi souffre la France ?
- **22.20 Journal et Météo.**
- **22.40 Mercredi en France.** Programme des télévisions régionales.
- **23.35 Magazine : Traverses.** Chroniques de France. Mozart en Gascogne (2ᵉ partie).
- **0.30 Musique : Mélomanuit.** *Concerto pour violon nº 2, op. 22*, 1ᵉʳ mouvement, de Wienawski.

CANAL PLUS

- **13.36 Téléfilm : Etat d'urgence sur le vol 243.**
- **15.00 Magazine : L'Œil du cyclone.**
- **15.25 Dis Jérôme...?**
- **15.35 Téléfilm : Ça swingue au camping.**
- **17.05 Les Nuls... l'émission.**
- **18.00 Canaille peluche.** Le Fils de l'étoile.

En clair jusqu'à 18.50

- **18.30 Ça cartoon.**
- **18.50 Sport : Basket-ball.** Limoges-Alba Berlin. Coupe d'Europe des clubs, en direct.

En clair jusqu'à 21.00

- **20.30 Le Journal du cinéma.**
- **21.00 Cinéma : Cookie.** ■ Film américain de Susan Seidelman (1989). Avec Peter Falk, Dianne Wiest, Emily Lloyd.
- **22.30 Flash d'informations.**
- **22.35 Court métrage : Albert.**
- **22.50 Cinéma : Netchaïev est de retour.** ■ Film français de Jacques Deray (1990). Avec Yves Montand, Vincent Lindon, Miou-Miou.
- **0.40 Cinéma : L'Amour à l'envers.** □ Film américain de Howard Deutch (1987) (v.o.).
- **2.10 Documentaire : L'Enfance sous les verrous.**

LA 5

- **13.20 Série : L'Inspecteur Derrick.**
- **14.25 Série : Bergerac.**
- **15.25 Série : Simon et Simon.**
- **16.15 Série : Shérif, fais-moi peur.**
- **17.05 Youpi ! L'école est finie.**
- **18.15 Série : Star Trek.**
- **19.05 Série : La loi est la loi.**
- **20.00 Journal et Météo.**
- **20.45 Histoires vraies.** A corps et à cris. *Des révélations lourdes de conséquences.*
- **22.30 Débat : Le Suicide.**
- **0.00 Journal de la nuit.**

M 6

- **13.30 Série : L'Homme au Katana.**
- **14.25 Série : L'Etalon noir.**
- **14.45 Magazine : E = M 6.**
- **15.15 Magazine : Culture pub.**
- **15.45 Magazine : Culture rock.**
- **16.15 Musique : Flashback.**
- **16.45 Magazine : Nouba.**
- **17.15 Musique : Dance machine.**
- **17.35 Série : Vic Daniels, flic à Los Angeles.**
- **18.05 Série : Hongkong Connection.**
- **19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.**
- **19.54 Six minutes d'informations.**
- **20.00 Série : Cosby Show.**
- **20.30 Surprise-partie.**
- **20.40 Téléfilm : Dans l'enfer d'Alcatraz.** *Un pénitencier d'où l'on ne s'échappe jamais...*
- **23.55 Magazine : Vénus.**
- **0.25 Six minutes d'informations.**

LA SEPT

- **17.00 Magazine : Avis de tempête.**
- **18.00 Magazine : Mégamix.**
- **19.00 Documentaire : Histoire parallèle.**
- **20.00 Documentaire : The Satellite Sky.**
- **21.00 ▶ Documentaire : La Vie RFA.**
- **22.20 Cinéma d'animation : Sterne.**
- **22.35 Cinéma : Palombella rossa.** ■■ Film italien de Nanni Moretti (1989).
- **0.00 Court métrage : Le Coup du berger.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Tire ta langue.** L'écriture japonaise : construction de la pensée. Avec Joël Bellassen, Tamae Reuter-Tafuji et Jean-François Billeter.
- **21.30 Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
- **22.00 Communauté des radios publiques de langue française.** Rencontre avec le père Bordes, recteur du sanctuaire de Lourdes.
- **22.40 Les Nuits magnétiques.** Paul Nizon, un portrait pas à pas.
- **0.05 Du jour au lendemain.** Avec Annie Ernaux (Passion simple).
- **0.50 Musique : Coda.** Bonsoir, bonne nuit ! 3. Berlioz, Ravel, Schubert.

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 22 février 1991 à la Radio de Francfort) : Concerto pour piano et orchestre en fa mineur op. 21, de Chopin ; Symphonie nº 6 en si mineur Op. 74, de Tchaïkovski ; Prélude et mort d'Isolde, de Wagner, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. : Eliahu Inbal ; Maria Tipo, piano.
- **22.45 Espace libre.**
- **23.10 Ainsi la nuit...** Par Roubina Saïkkhanian. Quatre lieder op. 2, de Berg ; Trio pour clarinette, violoncelle et piano en ré mineur op. 3, de Zemlinsky ; Canzonette anglaise, de Haydn ; Trauermusik, de Hindemith.
- **0.30 Dépêche-notes.**
- **0.35 L'Heure bleue.** Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le guitariste Jean-Philippe Winter en solo ; Rétrospective : Le saxophoniste, flûtiste, Hervé Bourde.

Le Monde

Un sondage du Monde, de la Ligue de l'enseignement et de France Info

Les profs sont-ils encore de gauche ?

Les enseignants sont-ils encore de gauche ? C'est le thème du sondage que nous publierons mercredi 5 février (*le Monde* daté jeudi 6 février) en conclusion de l'enquête que nous menons depuis fin novembre sur les enseignants, leurs déceptions, leurs attentes et leurs valeurs.

Profondément déçus par les années-Mitterrand, les enseignants – instituteurs, professeurs et universitaires – ne rejettent pas la politique. Mais il s'éloignent de la gauche, condamnent le parti socialiste et désertent leurs syndicats autrefois tout puissants.

Enfin, la grande ambition de tous les gouvernements depuis 1984 – conduire 80 % des jeunes au niveau du baccalauréat –, suscite plus que jamais un scepticisme impressionnant chez les enseignants : 78 % d'entre-eux estiment que ce n'est *«pas possible»*.

Réalisé pour *le Monde*, la Ligue de l'enseignement et France Info, ce sondage fera l'objet, mercredi 5 février, d'une série d'émissions sur France Info avec des analyses, des réactions de personnalités, d'enseignants et de syndicalistes

□ **Incidents en chaîne à la centrale nucléaire bulgare de Kozlodoui.** – La tranche 6 de la centrale de Kozlodoui (Bulgarie) a été arrêtée, vendredi 31 janvier, pour deux semaines, en raison de la panne d'une pompe. Cet incident, dernier d'une «série noire», ne présente aucun danger de fuite radioactive, selon les responsables. Mais l'arrêt de ce réacteur de 1 000 MW, dans une centrale qui fournit 40 % de l'électricité bulgare, entraîne des coupures de courant dans le pays. Une panne similaire avait, déjà, provoqué le même jour la réduction à 50 % de la tranche 5 (1000 MW également). La veille, un tableau électrique desservant les réacteurs 3 et 4 (440 MW chacun), avait pris feu. Les réacteurs 1 et 2 (440 MW), les plus délabrés, ont été arrêtés sur avis des experts de l'AIEA (*le Monde* daté 21-22 juillet 1991). Les autres ont été modifiés récemment pour en améliorer la sûreté. – *(AFP.)*

La tentative manquée de coup d'Etat militaire

Le Venezuela est en proie à une profonde crise sociale

Des unités militaires ont tenté un coup d'Etat dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 février au Venezuela mais ont échoué après avoir réussi seulement à s'emparer d'une chaîne de télévision (le canal 8) mais sans parvenir à émettre, selon les dernières informations en provenance de Caracas. Peu après que des tirs de mortiers et d'armes automatiques eurent été entendus dans la capitale vers minuit, le président Carlos Andres Perez est intervenu à la télévision, précisant qu'un bataillon de parachutistes avait tenté de prendre d'assaut afin de l'assassiner sa résidence privée La Casona ainsi que le palais de Miraflores, siège du gouvernement.

«Ce mouvement de rébellion est contrôlé», a assuré le président, qui a ordonné à l'armée de réintégrer ses casernes et demandé l'appui du peuple et des partis politiques. De nombreuses personnalités, parmis lesquelles le président Bush, ont appelé M. Carlos Andres Perez pour lui exprimer leur solidarité.

Outre un bataillon de parachutistes venus de Maracay, quelques unités de l'armée de terre, dotées de chars, ont fait mouvement dans les rues de la capitale. Des explosions et des tirs d'armes se sont toutefois poursuivis, d'après les témoins, après la déclaration de M. Carlos Andres Perez, rentré lundi soir d'une tournée européenne qui l'a notamment conduit à Davos (Suisse) .

Affaibli par des affaires de corruption touchant son entourage, le président vénézuelien, avait, fin janvier remanié son gouvernement et consenti une hausse du salaire minimum, afin de calmer une violente vague de mécontentement, liée à la libéralisation de l'économie, nous indique notre correspondant régional Marcel Niedergang.

L'attitude de la précédente équipe face aux grèves en chaîne et aux émeutes étudiantes de la fin de 1991, qui avaient fait une dizaine de morts, avait été fortement critiquée par toutes les formations politiques, y compris par l'Action démocratique (sociale-démocrate) au pouvoir. Pour entreprendre une « action résolue » contre la délinquance et l'insécurité – préoccupation majeure de la population de la capitale – le chef de l'Etat avait notamment confié le porte-feuille de l'intérieur à M. Virgilio Avila Vivas, gouverneur de Caracas.

Ces mesures n'avait toutefois pas calmé l'agitation : les étudiants, qui s'opposent aux hausses des prix de l'essence et des tarifs des transports publics ainsi qu'à un projet de privatisation des universités, ont repris leurs manifestations dès le 7 janvier, date de la réouverture des établissements scolaires.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Tous contre une

VOUS voulez que je vous dise, ils sont tout sauf fous, nos princes ! Fallait voir les Djack, les Marchand, les Dumas, étaler à l'écran leur benoîte, leur cynique, leur féroce bonne conscience, en crocodiles arc-boutés, dos rond, autour de la fosse où s'est jetée, hier, sous nos yeux incrédules, gênés, une Georgina Dufoix au sourire exalté, bizarre, un sourire de martyre.

Pour moi, la voilà à jamais lavée du sang contaminé qui l'a éclaboussée. Elle avait fait rigoler à l'époque avec son fameux «responsable mais pas coupable». De quoi est-elle coupable, là, aujourd'hui ? De s'être laissée prendre au piège d'une affaire, l'affaire Habache, montée de toutes pièces : un faux malade, une fausse cause humanitaire. Un faux pas ? Ça, non, personne n'y songe. Personne ne la tient pour responsable de cette sinistre farce.

La vérité, en ce qui la concerne, on la connaît, elle nous l'a dite d'emblée. C'est le Quai d'Orsay, consulté dès le lundi soir, la veille du départ pour Oman, qui lui a donné le feu vert, ce feu vert passé à l'as par un pouvoir capable d'accabler la haute fonction publique pour tirer son épingle du jeu. Cette vérité-là, elle s'est bien gardée de nous la rappeler.

Elle insistait, au contraire, en brave petit soldat qu'on envoie au casse-pipe : C'est ma faute, ma très grande faute, je n'en ai pas parlé, j'aurais dû, au président. Il ne savait rien, il est innocent comme l'agneau, la brebis galeuse, c'est moi, vous me croyez, hein ? Non, désolée, 58 % des Français interrogés par l'IFOP pour le *Parisien* pensent qu'il était au courant.

Jamais je n'oublierai la fébrilité, la tragique gaieté de ce visage à vif, à nu, de ce regard étrangement enjoué, un peu disjoncté. On avait mal pour elle. On avait honte pour eux. Bravo, messieurs ! En la poussant à l'avant-scène, vous nous aurez donné le spectacle complètement surréaliste d'un Etat discrédité par celle-là même qu'il a immolée sur l'autel de son crédit. Victime expiatoire de la politique. Avec un petit *p*.

Ouverte par Mme Edith Cresson et M. Lionel Jospin

La table ronde sur l'apprentissage suscite de nombreuses réserves de la part des enseignants

Dès la première journée, la table ronde sur l'apprentissage et les autres formes d'alternance – ses participants devaient se retrouver mardi 4 février – a mal commencé. La délégation de Force ouvrière, conduite par M. Antoine Faesch, pourtant signataire de l'accord du 8 janvier, a quitté la réunion.

En décidant de boycotter les travaux, elle ne voulait pas *« cautionner une recherche de consensus »* et prétendait que *« le dispositif préconisé sacrifie la formation initiale de base, assurée par l'éducation nationale, à une logique utilitariste »*. Restée présente, la FEN a répété qu'elle était *« opposée à toute mesure en faveur de l'apprentissage, qui ne peut que que marginaliser la voie professionnelle publique »*.

Elle a réaffirmé qu'elle préférait *« développer résolument l'alternance sous statut scolaire »*. De son côté, la CGT a fait part de sa méfiance à l'égard d'une filière qu'elle avait déjà critiquée lors des négociations avec le patronat. Ces prises de position, largement dictées par l'attitude du milieu enseignant, se retrouvaient dans un autre événement : les organisations syndicales des lycées professionnels (CGT, FO, CFDT et FEN) ont appelé à une grève nationale, le 4 février. Un défilé était prévu dans Paris, à l'heure de la clôture de la table ronde.

Dans leurs discours respectifs, Mme Cresson et M. Lionel Jospin avaient pourtant essayé de *« rassurer »*, puis cherché à *« mobiliser »*. Parfaitement dans son rôle, le ministre de l'éducation nationale avait surtout insisté sur les mérites de l'alternance, et se voulait conciliant en déclarant qu'*« aucune des deux instances – l'école et l'entreprise – ne peut aujourd'hui assumer à elle seule l'ensemble du processus d'acquisition des savoirs et des savoir-faire »*. *« Il faut éviter les combats abstraits du « tout-Etat », du « tout-régions » ou du « tout-partenaires sociaux »*, devait-il ajouter. *« Il faut organiser les partenariats »*, poursuivit-il en suggérant que *« les lycées professionnels puissent s'impliquer davantage dans la formation des apprentis »*.

Le premier ministre avait rappelé les objectifs – porter d'ici cinq ans à 400 000 le nombre des jeunes formés en alternance, passer de 230 000 à 400 000 apprentis – et souhaité voir chacun *« remiser ses bannières pour cette grande tâche nationale »*. C'était peut-être trop demander à certains.

ALAIN LEBAUBE

M. Bruno Durieux saisit le comité national d'éthique sur le Centoxin

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, a décidé, lundi 3 février, de saisir le Comité national d'éthique à propos de la demande, formulée par quinze services de réanimation de l'Assistance publique de Paris, en vue d'organiser un essai thérapeutique avec le Centoxin *(le Monde* du 4 février).

Dans une lettre au professeur Jean Bernard, président du comité d'éthique, M. Durieux rappelle que ce produit, un anticorps monoclonal, avait obtenu le 29 juillet 1991 une autorisation de mise sur le marché, pour une présomption d'efficacité dans le traitement des septicémies sévères à bacille Gram négatif. *« La question posée,* explique M. Durieux, *est de savoir dans quelles conditions pourrait se dérouler un tel essai, compte tenu des aspects éthiques que soulève une nouvelle évaluation. »*

M. Durieux demande donc au Comité d'éthique de lui donner un avis sur l'opportunité et le type d'essai qu'il conviendra de mettre en œuvre pour préciser les indications du Centoxin, *« notamment s'il sera possible d'organiser un essai randomisé* [par tirage au sort] *contre placebo »*. Dans l'attente de cet avis, M. Durieux a demandé aux directeurs d'hôpitaux de satisfaire les demandes d'utilisation de ce produit, dans le cadre des conditions d'utilisation et de contrôle mises au point par le Comité d'évaluation du Centoxin.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 4 février

Le tassement se poursuit

Le mouvement baissier amorcé la veille s'est poursuivi mardi matin 4 février à la Bourse de Paris. En retrait de 0,42 % au début des échanges, les valeurs françaises abandonnaient en moyenne 0,8 % aux alentours de 11 heures. Dans ce contexte, les plus fortes baisses étaient emmenées par Bafip, Crédit national, Schneider. Du côté des hausses, on relevait celles de Radiotechnique, Bis, Docks de France.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un supplément «Initiatives» folioté de I à XVI

Le numéro du « Monde » daté 4 février 1992 a été tiré à 535 047 exemplaires.

Le Monde

INITIATIVES

Sept jours sur sept

POUR un ministre du travail plus encore que pour un ministre du commerce, l'ouverture du dimanche fait partie des dossiers insolubles dans lesquels il n'y a que de mauvais coups à prendre. En choisissant de ne pas bouger, pendant trois ans, Jean-Pierre Soisson avait cru trouver la seule parade possible. Parce qu'elle savait également que, quoi qu'elle fasse, elle mécontenterait tout le monde, Martine Aubry espérait secrètement retarder l'échéance. Coincée, comme son prédécesseur, entre les intérêts des gros distributeurs et les craintes des petits commerçants, mais aussi entre les souhaits de certains consommateurs et les protestations d'organisations syndicales, que pouvait-elle vraiment choisir? Aucune majorité ne se dégage, surtout de soutien explicite, commentait-on dans son entourage, d'un air navré. Mais on y admettait aussi que le laxisme ambiant entraînerait, à terme, la non-application de la loi et créerait *« des situations bouffonnes »* ...

Dès lors, et on l'a bien vu avec l'affaire Virgin Megastore après celle d'Ikéa, le risque est grand de voir réapparaître ce sujet sensible, tous les six mois, dans l'actualité. Il suffit pour cela qu'une enseigne apprenne à manier habilement la provocation. Ou qu'elle y trouve un avantage quasi publicitaire, calculé au tarif du spot télévisé comme ce fut le cas, il y a quelques années, pour une chaîne d'hypermarchés. Même les positions syndicales peuvent avoir quelque chose de surréaliste. Il revient souvent aux syndicats de faire appliquer le code du travail par la seule discrétion d'une plainte qui, dans l'exemple d'Ikea, s'appliquera alors aux Lisses, dans l'Essonne, mais pas en Seine-Saint-Denis. Ce qui introduit des disparités de traitement. Des magasins de bricolage l'ont à ce point compris qu'ils ferment instantanément le dimanche, dès qu'une contestation naît, pour pouvoir rester ouverts dans d'autres établissements. Mais ce n'est pas tout : les syndicats plaignants perçoivent le montant des amendes fixées par le tribunal. Ils sont parfois embarrassés par cette manne, à moins qu'ils ne choisissent de l'offrir à une cause humanitaire.

Le reste est à l'avenant. Comme en 1906, lors de l'adoption de la loi après vingt-huit mois de débats, certains, dont Martine Aubry, critiquent une société qui ne serait pas capable de se priver de consommation un jour par semaine. D'autres, qui certainement *« haïssent les dimanches »*, se prononcent pour la liberté de commercer, au nom de la modernité, et proposent parfois un *« repos hebdomadaire »*. Les comportements ont changé, prétendent-ils, en citant les nouvelles habitudes des familles de citadins, trop bousculées pour pouvoir faire en semaine leurs achats d'équipement.

MAIS où s'arrêter, dès lors que personne ne défend vraiment l'ouverture de tous les magasins, tous les dimanches? Quand le PDG de Virgin demande une dérogation, il invoque la spécificité des *« biens culturels »*, sans qu'on sache ce que cette notion recouvre. Doit-on limiter ceux-là aux seuls produits musicaux dont seraient friands les jeunes, et qui sont pourtant vendus, à 46 %, par les grandes surfaces ouvertes uniquement en semaine? Mais il serait alors curieux qu'on puisse admettre l'exclusion des livres, des galeries de peinture et des antiquaires, sans parler du bricolage ou du jardinage, qui font pourtant partie des activités de loisirs... De même, à quelles batailles homériques faut-il s'attendre pour la définition de *« zones touristiques »*, libérées des contraintes dominicales par le projet de loi? Selon ce principe, la Côte d'Azur pourrait, sept jours sur sept, devenir un énorme centre commercial. Après une promenade sur les planches, Deauville pourrait vendre des meubles...

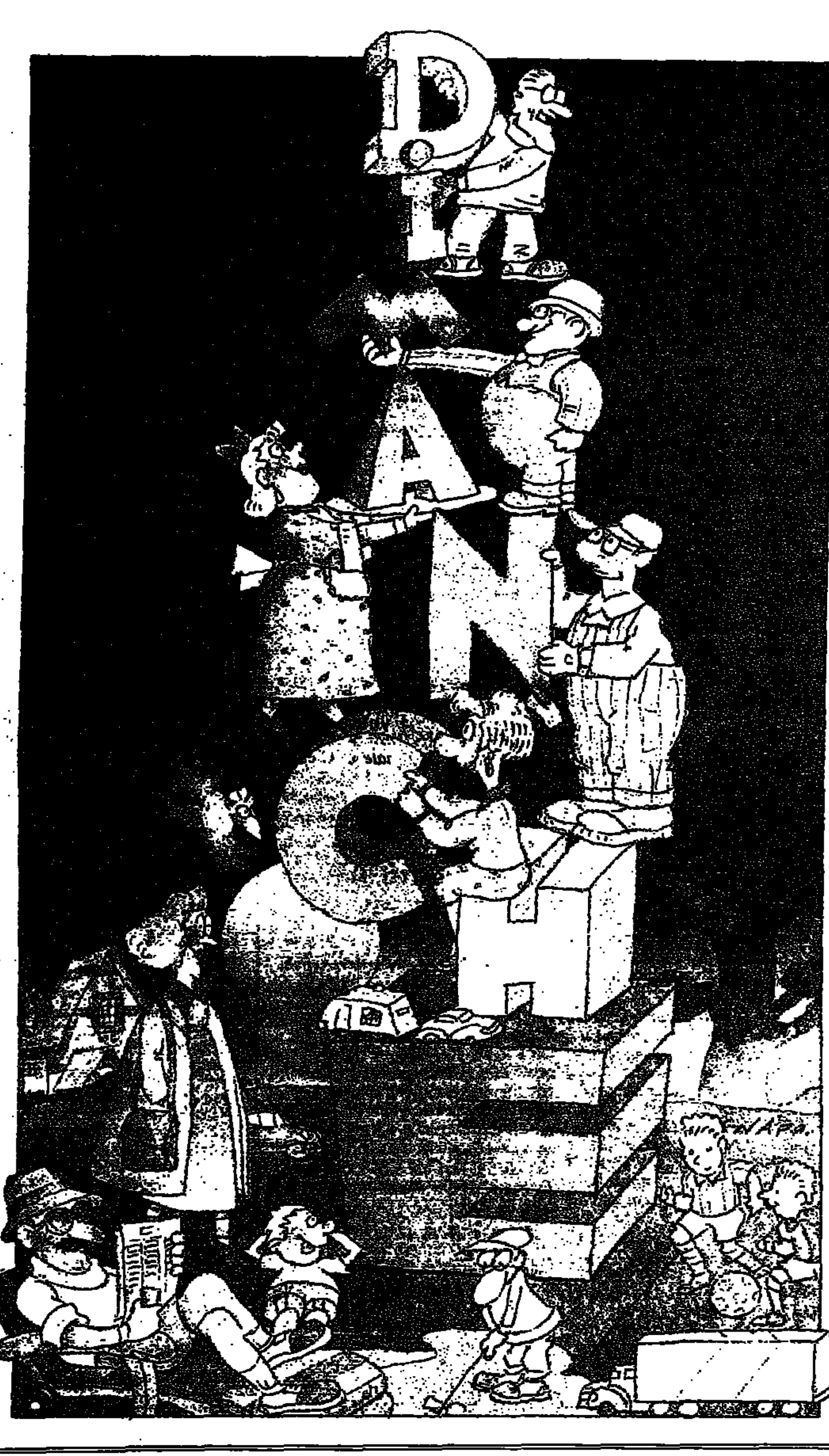
Manteau d'Arlequin, la réglementation est déjà peu ou mal appliquée, mais il est à parier que les prochaines dispositions le seront tout autant, sous la pression d'une tendance irréversible. Même des sanctions fortes, telles que les imagine le gouvernement, risquent de provoquer un tollé. Quand, à la périphérie des grandes agglomérations, des communes entières se sont spécialisées dans l'activite commerciale du week-end, le point de non-retour est atteint. C'est flagrant sur la RN 13, à Orgeval et à Chambourcy, qui doivent leur développement à la présence de dizaines de magasins qui opèrent en toute illégalité. Mais c'est également vrai pour le parc de Villepinte, auprès de l'autoroute du Nord, pour la RN 7, ou pour Bron...

Pour trancher, seuls deux arguments devraient prévaloir: l'impact économique et l'effet sur la création d'emplois. Or, sur ces points aussi, le dossier garde tout son mystère. A moins de supposer un déplacement en faveur des produits vendus essentiellement le dimanche, il est difficile d'imaginer qu'un septième jour se traduise par une augmentation de la consommation globale. Animateurs des centre-villes et pourvoyeurs d'emplois, les petits commerces pourraient souffrir de la concurrence, et disparaître. Le précédent des Etats-Unis, où l'ouverture du dimanche est autorisée depuis quelques années, incite à la prudence. Malgré le gain en chiffre d'affaires – compensé par des transferts entre magasins, – les employeurs font le calcul que l'augmentation des coûts fixes, plus importante proportionnellement, limite l'intérêt de l'opération.

En l'absence d'études convaincantes, les conséquences pour l'emploi restent hypothétiques. D'autant que, pour être socialement crédibles, ces postes de travail devraient s'accompagner d'avantages financiers supplémentaires, aller sans contrainte à des salariés volontaires, et non à des supplétifs. C'est-à-dire qu'il faudrait appliquer aux commerces les modes de fonctionnement et les principes de l'industrie, qui a multiplié les équipes de fin de semaine.

Alain Lebaube

Lire notre dossier pages II et III



Cadres à douze

Bruxelles est une jolie ville, le travail à la Commission est intéressant : les eurocrates sont des gens plutôt heureux. Même si leur plan de carrière est un peu limité ...... *page IV*

11 PAGES D'OFFRES D'EMPLOI

Premiers chiffres

ENVIRON 3 800 000 salariés de l'Hexagone ont travaillé au moins un dimanche au cours de l'année 1990. soit un peu plus d'un salarié sur cinq. Pour près de la moitié d'entre eux (1,8 million), l'activité dominicale a représenté, selon le ministère du travail, de un à quinze dimanches sur l'ensemble de l'année. Et 443 000 étaient à la tâche plus de quarante et un dimanches. Depuis 1984, la situation s'est plutôt dégradée.

• Le nombre de salariés ayant travaillé au moins un dimanche au cours de l'année 1990 est en progression de 19,9 % par rapport à 1984, soit une augmentation nettement plus forte que celle du nombre total de salariés en France (+ 7 %) sur la même période. Cette croissance du travail dominical touche plus particulièrement les femmes, puisque leur nombre augmente de 35,2 % (elles sont 1 490 000 à avoir travaillé au moins un dimanche en 1990), alors qu'elle s'est limitée à 11,5 % pour les hommes (2 390 000 en 1990) sur la même période.

• Toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées, à l'exception des ouvriers non qualifiés. Les employés restent les plus sollicités : ils étaient environ 1,5 million à avoir travaillé au moins un dimanche en 1990 (+ 23 % par rapport à 1984), dont 750 000 plus d'un dimanche sur quatre.

• Les activités du tertiaire arrivent loin en tête, puisqu'elles concentrent à elles seules près de 3 millions de travailleurs du dimanche (24 % des salariés de ce secteur). Environ la moitié d'entre eux ont travaillé entre *« seize et quarante dimanches »* en 1990. Cette proportion est restée stable entre 1984 et 1990 : la croissance du nombre de salariés ayant travaillé au moins un dimanche dans les activités du commerce (400 000) – non compris le petit commerce – et des services marchands (1,4 million) compensant la baisse d'activité dominicale de leurs homologues des transports et télécommunications (320 000) et des services non marchands (870 000).

• L'industrie, malgré la baisse de 6,6 % de ses effectifs globaux par rapport à 1984, a davantage privé ses salariés de repos dominical. Ils étaient 650 000 en 1990 – 14,3 % des effectifs du secteur – contre 520 000 en 1984. La croissance est notamment forte dans les activités de biens d'équipement (130 000 en 1990, soit deux fois plus qu'en 1984), ainsi que dans l'industrie agroalimentaire où plus de la moitié des 160 000 travailleurs dominicaux enregistrés en 1990 ont travaillé quarante et un dimanches et plus.

• A l'inverse, les salariés du secteur agricole sont moins contraints au travail du dimanche qu'en 1984. Alors que les effectifs du secteur ont crû de 10 % au cours des sept dernières années, le nombre de salariés agricoles ayant travaillé au moins un dimanche est passé à 77 000 en 1990, soit une baisse de 5 % par rapport à 1984. De même, le secteur du bâtiment et des travaux publics fait peu travailler ses salariés en fin de semaine : seulement 5,1 % des effectifs ont travaillé au moins un dimanche en 1990 – environ 64 000 personnes, – soit un chiffre stable par rapport à 1984.

Ces chiffres sont tirés des premiers bilans partiels et encore provisoires dressés par l'INSEE et par le ministère du travail. Mais, en réalité, aucune étude complète n'a encore vu le jour dans ce domaine. les questions relatives au travail du dimanche n'apparaissent qu'au travers de deux enquêtes sur les « conditions de travail » effectuées en 1978 et en 1984, et n'ont été intégrées qu'en mars 1991 à l'enquête annuelle sur l'emploi réalisée par l'INSEE depuis... 1950 ! La première synthèse statistique est seulement en cours d'élaboration, tenant compte des dernières données recueillies au cours du premier trimestre 1991. Elle ne porte que sur les salariés.

Olivier Piot

Les week-ends d'un cheminot

Les trains roulent. Au détriment de la vie de famille

LE carré est rouge. Lionel freine la motrice doucement, sans à-coups. Gargan. La banlieue est de Paris, à mi-chemin entre Bondy et Aulnay. C'est jour de marché aujourd'hui, comme tous les dimanches. La voie ferrée passe en plein centre-ville et la rue principale est bondée. Comme souvent les dimanches, un acheteur ou un promeneur pressé ne respecte pas les barrières. Le train qui retourne sur Bondy se présente à l'horizon. *« A Gargan, il y a un tronçon de voie unique vers Aulnay*, explique Lionel. *C'est lui qui est prioritaire, j'attends donc sagement. »* Prêt à intervenir. Il s'en faudra de peu cette fois-ci. Un piéton court, enjambe la barrière rouge et blanche qui, secouée, se relève brutalement. *« Si elle ne redescend pas immédiatement, je préviens le collègue en face pour qu'il stoppe. »* Un appel de phare aurait suffi. Mais le passage à niveau, comme prévu dans ces cas-là, redescend sagement. L'incident est évité. Quand ils se croisent, les deux conducteurs se font un petit signe de la main. Le signal passe au vert. Lionel redémarre.

Un reportage sur les cheminots au travail le dimanche ? *« Ça fait du monde. Vous avez les conducteurs, les agents de train, les vendeurs au guichet, les gars aux dépôts, ceux aux aiguillages, et j'en oublie sûrement... »*, s'amuse-t-il. Un faux air de Pierre Vassiliu, un peu rondelet. Le dimanche de Lionel, c'est, depuis 8 h 50 ce matin, la navette Bondy-Aulnay. Et, cet après-midi, un aller jusqu'à Château-Thierry. A 15 h 25, stoppez les machines. Lionel dormira là-bas. Un « découché ». Un peu avant 4 heures du matin, lundi, il reprendra son service. Un train sur Paris et il pourra retourner chez lui, à Vaires, près de Chelles, dans l'après-midi. *« Travailler le dimanche, on ne fait plus attention, c'est comme un jour de semaine pour nous. Qu'est-ce qu'il y a de différent ? Le marché à Gargan, peut-être »*, dit-il encore en riant.

Patrick, le contrôleur qui fait équipe avec lui, est du même avis. Dix ans de SNCF pour chacun d'entre eux. Une passion pour Lionel, qui voulait à tout prix réaliser son rêve de petit garçon : conduire un train. C'est plus un emploi pour Patrick. *« On nous prévient bien quand on rentre aux Chemins de fer*, précise Lionel, *que les samedis, les dimanches et les jours de fête, c'est boulot aussi. »*

Un choix difficile

L'habitude ne suffit pas toujours. La femme de Patrick est infirmière. *« Aujourd'hui, les enfants sont chez la nourrice car ma femme est de garde. C'est vrai qu'il nous arrive de communiquer par papiers quand la semaine ou un week-end se goupillent mal. »* Lionel et sa femme, employée de maison, ne veulent plus de cette vie-là. *« J'ai une petite fille de vingt-huit mois. Ma femme a arrêté de travailler et ne recommencera pas. C'est un choix difficile. Nous avons un seul salaire. C'est vrai que nous faisons attention à tout ce que nous dépensons mais, au moins, on se voit. Vous imaginez la vie d'enfer de certains ? Dans* la Vie du rail *il y avait un reportage sur un couple, tous deux cheminots, tous deux conducteurs à Saint-Pierre-des-Corps, à Tours. J'espère qu'ils arrivent à se voir. »*



Au pire, Lionel et Patrick savent qu'ils peuvent être coincés trois voire quatre dimanches de suite. Jamais plus et jamais selon des horaires de bureau qui les effraient. *« Savoir que je devrais faire du 9 h-18 h tout un dimanche, je n'aimerais absolument pas*, lance Patrick. *Nous, on a souvent soit le matin soit l'après-midi de libre. »* Entre autres avantages reconnus, il y a ces fameux jours de semaine *« où on peut faire nos courses tranquillement, aller chercher nous-mêmes les enfants à la crèche ou à l'école, partir à la campagne sans les fous du week-end sur les routes... »*

Aulnay, encore une fois. Lionel arrête la machine, au passage fait admirer l'indicateur de vitesse, solide, massif. Puis verrouille les freins. *« Attention au bruit... »*, prévient-il. Le cri de la machine est strident, comme au moment-clé d'un western, quand la locomotive à vapeur s'ébranle enfin pour échapper aux Indiens. Lionel aime ce bruit. Il le fait encore rêver. Il ferme la porte de sa cabine avec le passe carré. Direction la cabine de réversibilité. Un quai de plus dans les jambes. *« Combien ils ont dû payer, Virgin, pour l'ouverture le dimanche ? 50 000 francs par heure d'ouverture. C'est impressionnant. Mais je ne comprends pas bien. Près de chez moi, à Chelles, Leroy-Merlin est ouvert le dimanche. Comment ça marche, finalement ? »*

Les errements de la législation n'échappent à personne. *« On n'y comprend plus grand-chose en ce moment. En tout cas, ça va faire travailler les députés »*, rigolent-ils en chœur. Mais, finalement, Lionel et Patrick s'intéressent plus à ces étudiants, ceux qui veulent gagner de l'argent en travaillant le dimanche. *« Le salaire doit être plus fort, c'est sûr. Et puis, il ne doit pas y avoir de contraintes. Les salariés qui ne veulent pas travailler le dimanche ne doivent pas être pénalisés. »*

Le train repart pour Bondy. Patrick est sur le quai, surveille les voyageurs, actionne le signal du départ. Pas de contrôle des voyageurs aujourd'hui. Patrick est seul à bord. Depuis que certains agents ont été agressés dans les wagons, les contrôles se font à trois et à trois seulement. *« On n'est pas les plus exposés. La banlieue est, c'est tranquille par rapport à la banlieue nord. »* C'est la dernière navette. Terminus Bondy. Lionel stoppe les machines, accueille le « collègue » qui prend le relais. *« Tout va bien, rien à signaler, la machine tourne bien. »* Une fois de plus, les yeux questionnent. *« Un reportage sur le dimanche ? C'est une blague ! Quelle différence pour nous ?* réagit le nouveau venu. *Vous voyez les trains s'arrêter, vous ? »* Le débat paraît si simple, alors...

Marie-Béatrice Baudet

Les syndicats en porte-à-faux

En attendant la législation...

CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC, tous sont unanimes pour condamner le travail du dimanche, *« et pas pour des raisons idéologiques ou philosophiques »*, précise Paulette Hofman, secrétaire confédérale de FO, mais tout simplement parce que le dimanche est le jour de la semaine où la grande majorité des salariés peuvent se retrouver en famille. Bien sûr, tous en conviennent, il y a des cas où le travail du dimanche est inévitable en raison de contraintes techniques ou d'obligations sociales.

L'ouverture dominicale pour des raisons économiques suscite plus de méfiance. *« Les entreprises soutiennent qu'il faut rentabiliser les investissements, ce qui n'est pas toujours faux. Seulement, on constate des dérives. Il y a des endroits où cela ne s'impose pas de manière évidente »*, affirme Paulette Hofman. *« Nous ne l'admettons que dans la mesure où la survie de l'entreprise est en jeu. Mais ce n'est pas une acceptation à perpétuité. Une fois que l'entreprise a retrouvé l'équilibre, nous exigeons un retour à une organisation du travail plus normale »*, indique Patrick Chalmel, responsable juridique de la CFTC.

Négocier des contreparties

Quoi qu'il en soit, dans l'industrie, les syndicats arrivent plus ou moins à gérer cette situation. Le problème, c'est l'apparition de nouvelles demandes dans le commerce. Les syndicats sont unanimes. Pour eux, il est clair que l'ouverture dominicale n'entraînera ni création d'emplois ni augmentation de l'activité économique. Tout au plus un transfert de l'activité de la semaine au dimanche. En revanche, le front syndical se lézarde en ce qui concerne le commerce de « biens culturels ». Si FO, la CFTC et la CGT sont contre l'ouverture le dimanche dans ce secteur, la CFDT et la CFE-CGC adoptent une attitude plus souple. *« Il faut prendre en compte les évolutions de la société*, estime Nicole Notat, secrétaire confédérale de la CFDT. *Mais il ne faut pas laisser faire n'importe quoi. Il faut, dans le cadre de la loi, négocier des contreparties en termes de durée du travail, de salaire, de formation, d'évolution de carrière, et prévoir la possibilité de retour à un emploi normal. »* Même réaction de Chantal Cumunel, secrétaire confédérale de la CFE-CGC : *« Aux parlementaires de fixer les grands principes, le cadre, les dérogations. Aux partenaires sociaux de négocier la mise en application de la loi, de discuter des contreparties... »*

Bref, tous attendent avec impatience le projet de loi Doubin, qui devrait mettre fin à une situation devenue complètement anarchique. Car si les feux de l'actualité se sont portés sur quelques affaires-phares comme Ikea ou Virgin, d'autres entreprises enfreignent allègrement la législation. *« Nous avons une centaine de dossiers en cours »*, affirme Roger Vamier, secrétaire de la fédération des services FO. *« Nous n'avons pas beaucoup de procès à notre actif*, indique Rémy Jouan, de la fédération des services CFDT, *mais c'est parce que nous avons choisi de concentrer notre action sur l'élaboration du projet de loi. »* Alors, pourquoi cette attaque contre Virgin ? *« Cela faisait un an qu'on était en négociations avec eux pour essayer de construire un accord d'entreprise. Ils ont voulu, dans un coup de force, le conditionner à une ouverture le dimanche. Nous n'avons pas apprécié. Et puis, il y a aussi une raison de fond. On a été excédés par l'absence de courage politique quant à la modification de la loi. Tant que la loi ne sera pas modifiée, l'anarchie se développera sans négociation, sans contrepartie. »*

Reste que cette action de la CFDT, mais aussi de la CGT, n'a pas été unanimement appréciée par les salariés de Virgin. Nombre d'entre eux, y compris le comité d'entreprise, ont apporté leur soutien à la direction. De même, lors de la fermeture des magasins Ikea des Ulis, des salariés, des étudiants parfois, mais pas exclusivement, ont protesté contre ces interventions syndicales jugées intempestives... D'autant plus qu'ils étaient volontaires pour travailler ce jour-là.

Alors, en porte-à-faux les syndicats ? *« Non*, affirme la CFTC. *C'est vrai que les magasins trouvent toujours des volontaires. Quand les salariés sont pris à la gorge financièrement, ils n'ont pas vraiment le choix. »* Pour Jacqueline Garcia, secrétaire de la fédération des services CGT : *« On fausse le débat. Les gens sont prêts à sacrifier beaucoup de choses, y compris leur vie personnelle, parce qu'ils ont besoin d'argent. Cela prouve avant tout l'insuffisance de la politique salariale et du pouvoir d'achat. »*

En fait, les responsables syndicaux le reconnaissent, il y a parfois contradiction apparente entre des salariés qui défendent des intérêts particuliers et les syndicats qui défendent les intérêts collectifs à long terme. Mais ils assument cette contradiction. *« Les salariés sont de bonne foi. Ils ont leurs intérêts immédiats, mais nous, il faut qu'on aille plus loin, qu'on étudie ce qui risque de se passer demain*, indique la CFTC. *Le volontariat, c'est utile pour pousser à la déréglementation. Le jour où on légalisera le travail du dimanche, il n'y aura plus de prime, plus de compensation, et, plus grave, ceux qui n'accepteront pas de travailler le dimanche ne trouveront plus d'emploi. »* Un certain nombre de salariés en sont conscients. La preuve : *« Dans les grands magasins des Pyrénées-Atlantiques, depuis que nous avons clairement pris position contre le travail dominical, nous sommes hyper-majoritaires »*, assure un responsable de FO.

Dommages et intérêts

Pas toujours très confortable, pourtant, la situation des syndicats. Ils se sont fait attaquer par quelques malicieux qui relevaient – petite contradiction interne – qu'un certain nombre de délégués syndicaux étaient partie prenante dans le travail du dimanche. *« Il ne faut pas leur jeter la pierre. Ce sont des salariés comme les autres. Eux aussi, ils subissent des pressions »*, commente-t-on à FO.

Autre attaque pernicieuse. Elle concerne la perception de dommages et intérêts par les syndicats. 500 000 francs pour la CFDT dans le cas de Virgin. Certains accusent les syndicats de vouloir *« s'en mettre plein les poches »*. Une attaque qui les fait sourire. *« La demande de dommages et intérêts est un moyen de défense*, assure la CFE-CGC. *C'est actuellement le seul moyen de forcer l'entreprise à fermer. Le jour où la loi prévoira des sanctions pénales suffisamment dissuasives, on n'aura plus à se porter partie civile et à demander des astreintes. »*

« Ce n'est pas nous qui devrions avoir des problèmes moraux, mais les patrons qui enfreignent la loi », affirme la CGT. En tout cas, d'une façon générale, quand dommages et intérêts il y a, l'argent est communément utilisé pour *« poursuivre la lutte »*. Car, font observer les syndicats, quand on porte plainte, on engage des frais. Il faut bien payer les avocats. Tout cela revient très cher. Et puis, relativisent-ils, *« on ne gagne pas à tous les coups »*. Reste que quelques paroles par-ci par-là donnent à penser que les syndicats ne sont pas toujours aussi à l'aise qu'ils le disent face à cette question. Ainsi Paulette Hofman soutient qu'elle ne se battra pas pour conserver les astreintes. Tandis que la CFDT a d'ores et déjà annoncé qu'elle consacrera une partie des dommages et intérêts qu'elle recevra de Virgin à une action pour l'emploi... Une manière comme une autre de répondre à ses détracteurs.

Catherine Leroy

De multiples dérogations

INTERDICTION d'occuper un salarié plus de six jours par semaine, repos hebdomadaire d'au moins vingt-quatre heures consécutives donné le dimanche : tels sont les principes fondamentaux inscrits dans le code du travail. L'employeur conserve néanmoins la liberté d'ouvrir sept jour sur sept. Par ailleurs, la loi du 13 juillet 1906 qui impose ce repos dominical à tout salarié – à l'exception du personnel des chemins de fer – prévoit des dérogations.

• Les dérogations de plein droit et permanentes se justifient dans deux cas. D'une part, par la nécessité de maintenir un minimum de vie sociale le dimanche. Elles concernent essentiellement l'hôtellerie et la restauration, les entreprises de spectacle, d'information, de transports, les hôpitaux, etc. Quant aux magasins d'alimentation, l'emploi de salariés le dimanche y est autorisé seulement le matin, assorti d'un repos compensateur.

D'autre part, elles peuvent se justifier par des impératifs techniques qui obligent l'entreprise à maintenir son activité en continu. Ces industries répertoriées dans le code du travail sont celles utilisant des matières susceptibles d'altération très rapide, ou dans lesquelles toute interruption de travail entraînerait la perte ou la dépréciation du produit en cours de fabrication.

• Les dérogations pour raisons économiques ont été prévues plus récemment par le législateur pour prendre en compte de nouveaux besoins de l'industrie, notamment dans le cas où les impératifs de compétitivité nécessitent une utilisation optimale des équipements. Deux modalités relevant de la négociation collective sont alors possibles. Il s'agit d'une part des équipes de suppléance de fin de semaine, introduites par l'ordonnance du 16 janvier 1982. Les durées quotidiennes de travail ne doivent alors pas dépasser douze heures, lorsque les équipes ne travaillent pas plus de quarante-huit heures consécutives (dix heures dans le cas contraire). La rémunération doit alors être majorée d'au moins 50 % par rapport à celle due en horaire normal. Ce dispositif doit faire l'objet d'un accord de branche étendu et d'un accord d'entreprise. A défaut de ce dernier, la dérogation n'est possible que sur autorisation de l'inspecteur du travail.

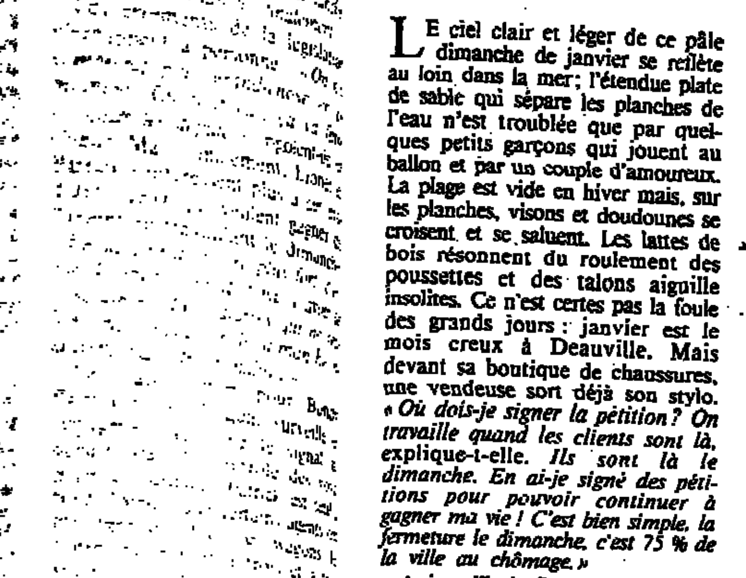
D'autre part, le travail en continu pour raisons économiques est prévu par la loi du 19 juin 1987, qui nécessite un accord de branche uniquement. La durée du travail des salariés concernés ne doit alors pas dépasser trente-cinq heures par semaine en moyenne sur un an. Dès 1986, la branche de la métallurgie avait signé un tel accord en prévision de la loi de 1987. Tandis que la chimie concluait en 1989 un accord comportant les deux volets, travail en continu et équipes de suppléance. Cette dernière formule connaît d'ailleurs un développement croissant dans les accords d'entreprise : 140 ont été signés en 1988, 177 en 1989 et 185 en 1990.

• Certaines dérogations temporaires peuvent être accordées de plein droit dans des cas très précis : travaux urgents nécessaires à des mesures de sauvetage, par exemple, activités saisonnières, usines traitant des matières périssables ou confrontées à un surcroît extraordinaire de travail, dockers, etc. Par ailleurs, le code du travail prévoit que le préfet du département peut, par voie d'arrêté, autoriser un établissement commercial à déroger à la règle du repos dominical pour une durée limitée (en général un an) lorsqu'il est établi que *« le repos simultané de toutes les catégories de personnel le dimanche serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement »*. Des magasins de meubles ou d'équipement de la maison ont obtenu ce type d'autorisation. Le maire peut également accorder des dérogations à l'occasion de certaines manifestations sur une commune ou un quartier (foire, marché, exposition). Dans ce cas, ces autorisations attribuées au maximum trois fois par an s'appliquent à l'ensemble d'une branche commerciale et non à un seul magasin.

• Les arrêtés de fermeture sont destinés à protéger les entreprises employant des salariés de la concurrence des établissements familiaux sans salarié, et donc non assujettis à l'obligation du repos dominical. Ainsi, lorsqu'un accord est intervenu entre les syndicats d'employeurs et de travailleurs d'une profession ou d'une région donnée, le préfet du département peut ordonner la fermeture au public de tous les établissements de cette profession ou de la région pendant la durée du repos.

• Les amendes prévues en cas d'infraction au repos hebdomadaire sont peu dissuasives : entre 2 500 et 5 000 F, 10 000 F en cas de récidive dans le délai d'un an.

Francine Aizicovici



Deauville-sur-Dimanche

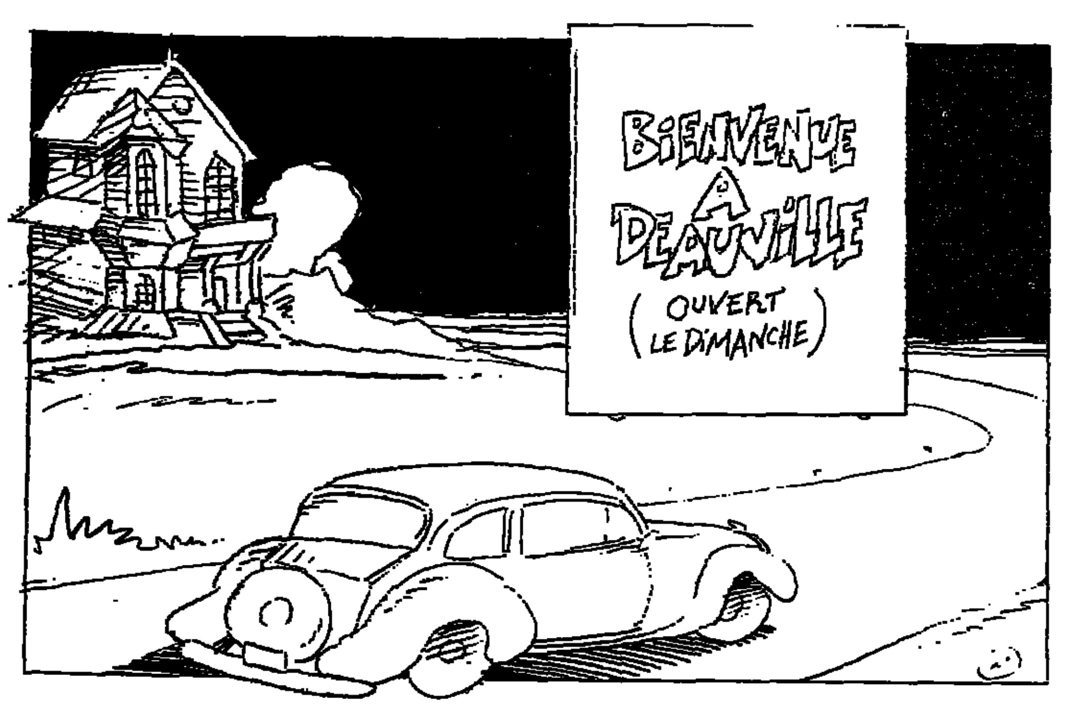
Seuls les coiffeurs restent fermés

LE ciel clair et léger de ce pâle dimanche de janvier se reflète au loin dans la mer; l'étendue plate de sable qui sépare les planches de l'eau n'est troublée que par quelques petits garçons qui jouent au ballon et par un couple d'amoureux. La plage est vide en hiver mais, sur les planches, visons et doudounes se croisent et se saluent. Les lattes de bois résonnent du roulement des poussettes et des talons aiguille insolites. Ce n'est certes pas la foule des grands jours : janvier est le mois creux à Deauville. Mais devant sa boutique de chaussures, une vendeuse sort déjà son stylo. « *Où dois-je signer la pétition? On travaille quand les clients sont là,* explique-t-elle. *Ils sont là le dimanche. En ai-je signé des pétitions pour pouvoir continuer à gagner ma vie ! C'est bien simple, la fermeture le dimanche, c'est 75 % de la ville au chômage.* »

Aujourd'hui, Cartier, Fred, Hermès, Lancel ainsi que Saint Laurent sont fermés pour congés. Le mois d'août ici est en hiver, juste après le rush des fêtes de fin d'année. Mais la rue Désiré-Le-Hoc exhibe, de l'Hôtel Normandie jusqu'à la place Morny, d'immenses banderoles racoleuses :– 30 %, – 40 %, – 50 %. Deauville est en solde. De Berteil à Chevignon, de Stephane Kélian à Scherrer, de Manoukian à Benetton. « *Vous ne fermez jamais, vous ne prenez jamais de vacances?*

– *Bien sûr que si, on ferme mercredi et jeudi. On ne va pas fermer le dimanche, c'est le seul jour où on vend, même en ce moment où c'est très calme.* »

Parle-t-on ici de fermeture le dimanche que les yeux étincellent et que les ricanements affleurent : 60 % du chiffre d'affaires annuel est réalisé le dimanche. Demander à Deauville de respecter le repos dominical équivaut à lui proposer un suicide collectif. Anne d'Ornano, maire de Deauville, se souvient : « *Il y a trente ans, Deauville était une station balnéaire d'été. Le tourisme de week-end a démarré en fait au début des années 70. Il y a du monde du vendredi midi jusqu'au lundi soir. Les commerçants de Paris travaillent le samedi et arrivent que samedi soir pour rester jusqu'au lundi, jour de fermeture de leurs boutiques. Dimanche est donc le jour où tout le monde est là.*



Outre les Parisiens, le tourisme de fin de semaine compte beaucoup d'étrangers, en particulier des Anglais, et des gens de l'arrière-pays pour qui Deauville est la promenade du dimanche. »

Une ville de loisirs

Pour 4 380 habitants au dernier recensement, on compte 2 000 chambres d'hôtel. Le casino, bien sûr, est ouvert trois cent soixante-cinq jours par an, le Siro's, le restaurant des planches, aussi. Ainsi que l'Hôtel Normandy. Le Royal se refait une toilette en hiver et ferme avec l'hôtel du Golf. Lequel golf, lui, fonctionne toute l'année, de même que le poney-club et le mini-golf. Les salons de thé offrent du 1er janvier au 31 décembre leurs tartes normandes, et les restaurants leurs escalopes à la crème. La piscine ferme quinze jours par an, en janvier, pour les réparations d'usage. Le Printemps, gracieuse mini-succursale de poupée à un étage et colombages bien peignés, est ouvert tous les dimanches, d'avril à septembre. Seuls les coiffeurs restent obstinément fermés le septième jour, non sans regrets d'ailleurs pour certains. « *Si j'ouvrais le dimanche*, dit l'un d'eux, *je ferais fortune. Je n'aurais même pas le temps de souffler.* » Les clients renchérissent : « *C'est le seul moment où on a le temps de s'occuper de soi.* »

En passant devant Miocque, le Lipp local, on hume une bonne odeur de moules marinières qui s'échappe par la porte entrouverte. Un client trouve la question saugrenue et ne se prive pas de le faire sentir. « *S'ils fermaient le dimanche? Je me demande quand ils travailleraient.* » Un autre s'immisce dans la conversation : « *Deauville, c'est le shopping tranquille à pied, sans les embouteillages parisiens. On a le temps, on traîne, on regarde, on n'est pas stressé, on est ensemble en famille. Les enfants aiment bien faire les magasins à Deauville. A Paris, ils détestent.* »

A l'office du tourisme, on est presque affligé par la naïveté des non-initiés. On reprend l'explication, plus doucement, comme pour un esprit logique. « *Deauville est une ville de loisirs qui vit du tourisme, en particulier le week-end. Nous travaillons essentiellement le dimanche et les deux mois d'été. Mais le dimanche, c'est plein toute l'année. Nos jours de fermeture sont mercredi et jeudi. Beaucoup de commerces baissent alors le rideau.* »

C'est pour remédier à cette baisse de fréquentation en milieu de semaine que la municipalité s'efforce d'attirer les congressistes. Il y en a déjà environ 60 000 par an qui font la liaison du lundi au vendredi et amènent une petite animation entre deux week-ends. Mais pour doubler le chiffre, le Palais des congrès, dont on ne décèle encore que les contours et les fondations, s'élèvera dans quelques mois entre planches et Normandie, sur le site stratégique du parvis du casino. Avec cette nouvelle clientèle, Deauville pourra peut-être aussi ouvrir la nuit.

Liliane Delwasse

L'industrie aussi

Des horaires difficiles à généraliser

ILS travaillent le dimanche, mais aussi le samedi, et parfois même le vendredi ou le lundi. Et pourtant, ils semblent aimer cela. « Ils », ce sont les salariés qui constituent les équipes de suppléance de fin de semaine, que l'on appelle aussi les VSD (vendredi samedi dimanche) ou les FDS (fin de semaine).

Si on ne connaît pas exactement leur nombre, il semble qu'environ cinq cent cinquante entreprises ont signé un accord pour constituer de telles équipes. En effet, depuis 1982, la loi autorise les entreprises industrielles à déroger au repos dominical et à mettre en place des équipes de fin de semaine. (*Lire page II l'article de Francine Aizicovici.*)

Pour les entreprises qui doivent faire face à un surcroît temporaire d'activité ou qui s'efforcent de rentabiliser un investissement le plus rapidement possible, l'intérêt des VSD est évident. Comme le constate l'universitaire Marie Butel, auteur d'une étude sur la question : « *Faciles à concevoir et à organiser, souples, modulables, et même réversibles, les équipes de fin de semaine apparaissent aux entreprises qui les mettent en place comme un outil idéal de flexibilité.* »

Certes, pour faire tourner leurs équipes sept jours sur sept, les entreprises pourraient utiliser le traditionnel 5 × 8, c'est-à-dire cinq équipes travaillant huit heures par jour et se relayant toute la semaine. Mais cette organisation du travail présente de nombreux inconvénients : complexe à mettre en œuvre et à modifier, elle est très fatigante pour l'ouvrier, qui a le plus grand mal à s'habituer aux changements d'horaire. En revanche, avec les VSD, rien de tel. Les horaires sont *a priori* toujours les mêmes et les salariés sont, la plupart du temps, volontaires. Sans oublier, bien entendu, les deux carottes : le temps libre le reste de la semaine et la possibilité de gagner en deux ou trois jours presque autant que les salariés travaillant banalement du lundi au vendredi.

Si l'on en croit Marie Butel, on peut distinguer, parmi les salariés travaillant en fin de semaine, trois types différents. Première catégorie, semble-t-il majoritaire, les salariés volontaires qui espèrent travailler de cette façon relativement longtemps, en tout cas plus de cinq ans. Sensibles aux aspects financiers, ils apprécient de pouvoir avoir plus d'activités à l'extérieur et une vie familiale plus riche, soit parce que le conjoint ne travaille pas, soit parce que cela facilite la garde des enfants durant la semaine. Autre catégorie, un peu moins nombreuse, les volontaires qui n'envisagent pas ce rythme plus de cinq ans. Travailleurs acharnés, ils passent le reste de la semaine soit à étudier, soit... à exercer une autre activité! Lucides, ils n'envisagent pas de tenir ce rythme très longtemps.

Dernière catégorie, les « malgré nous » des fins de semaine. Intérimaires ou ne possédant qu'un contrat à durée déterminée, ils ne sont pas volontaires, mais ont accepté ce rythme parce que cela leur permettait d'obtenir un emploi stable à durée indéterminée. Plutôt jeunes, ils supportent mal ces horaires, soit parce que leur conjoint travaille le reste de la semaine, soit parce qu'ils ont l'impression d'être coupés de la vie sociale traditionnelle.

Déconvenues des employeurs

Face à cette situation, les syndicats – dont l'accord est indispensable – sont généralement plongés dans un abîme de perplexité. Hostiles au travail dominical, ils sont *a priori* opposés à la mise en place de ces équipes constituées, la plupart du temps, de jeunes non syndiqués. Mais il leur est difficile de refuser un système qui génère des emplois, repose sur le volontariat, offre des rémunérations avantageuses et a le mérite d'être réversible.

Conclusion : passé une première réticence, les syndicats finissent par apposer leur signature. Selon les chiffres du ministère du travail, entre 1982 et 1990, la CGC a signé 94,7 % des accords qui lui ont été soumis, la CFDT, FO et la CFTC entre 82 % et 89 %, et la CGT 61,5 % seulement.

Si, socialement, les équipes de fin de semaine ne semblent pas causer de graves soucis, les difficultés apparaissent là où on les attendait le moins, sur le terrain économique. Si la plupart des entreprises jugent ce système « *rentable* », elles sont relativement peu nombreuses à pouvoir donner une indication plus précise. Pis : à trop vouloir faire appel à de jeunes volontaires venus de l'extérieur, en réduisant au minimum l'équipe d'encadrement, la plupart ont multiplié les déconvenues : productivité faible, qualité déplorable, détérioration des machines par un mauvais entretien ou une utilisation inadéquate. Plusieurs entreprises ont rapidement renoncé aux équipes de fin de semaine.

Contrairement à ce qu'elles pensaient, les entreprises ne doivent pas faire appel à une main-d'œuvre peu qualifiée pour leurs équipes de suppléance. Leur mise en place nécessite, au contraire, une nouvelle organisation du travail, des fonctions et des profils de postes soigneusement définis et occupés par des ouvriers expérimentés, formés et polyvalents.

Frédéric Lemaître

Promenade au centre commercial

Deux cents personnes permettent l'ouverture d'Art de vivre

IL est 8 heures : Art de vivre, vaste ensemble commercial centré sur l'équipement de la maison, s'éveille. Dans le petit matin encore noyé d'obscurité, une camionnette vient de s'arrêter le long du bâtiment : la société Les Laveurs de l'Ouest amène les sept femmes chargées de le nettoyer en ce dimanche de janvier. L'endroit est à mi-chemin entre Paris et Mantes-la-Jolie, en bordure de la commune d'Orgeval. A Art de vivre comme dans les magasins d'ameublement voisins, on travaille le dimanche, de 10 heures à 20 heures, d'un bout à l'autre de l'année et même la plupart des jours de fête. Les portes ne restent en effet closes que le jour de Noël, le 1er janvier, le 1er mai, le 14 juillet et le 15 août.

On imagine que pareille situation n'est possible qu'avec une autorisation en bonne et due forme. Eh bien, non! Le service des affaires économiques de la préfecture des Yvelines est formel : aucune dérogation à l'obligation du repos du dimanche n'a jamais été donnée au centre depuis son ouverture en 1975. D'ailleurs, de nombreux procès-verbaux en témoignent, tels ceux de l'inspection du travail en date des 24 mars et 28 avril 1991 ou celui de la gendarmerie en date du 17 octobre. Le centre doit payer une amende de 3 000 à 6 000 francs par salarié employé, et l'affaire devrait passer prochainement devant les tribunaux. Mais voilà si longtemps que cela dure... Marc Goguet, le président, qui est également adjoint au maire de Saint-Germain-en-Laye et membre d'une commission préfectorale, se sent assez sûr de lui pour nier tout en bloc, glissant au passage ce qui est sans nul doute la clé de son assurance : « *Si nous fermions le dimanche, soixante-quinze personnes seraient licenciées.* »

Dans les locaux encore vides d'Art de vivre, les sept femmes se sont mises au ménage, comme chaque dimanche. A midi, la camionnette viendra les reprendre pour les ramener chez elles. Le responsable de la sécurité et de la maintenance est arrivé également pour la matinée. A 13 heures, l'un de ses collègues le relaiera, mais un roulement leur permet de n'être de service qu'une fois par mois. Administration et dépôt resteront quant à eux fermés toute la journée.

Cadre agréable

Il règne une bonne chaleur, le cadre est agréable, évocateur de confort, de détente. Sièges en grappes, arbustes, rocailles, bassins et cascade captent la lumière du jour – enfin levé – à travers des verrières. Bientôt, un fond musical viendra compléter cette ambiance discrètement enveloppante.

Vendeurs et vendeuses commencent à arriver : beaucoup de jeunes... En ce lieu où tous les magasins communiquent ou bien donnent sur des rues ou des places intérieures, ils ont souvent l'occasion de se rencontrer et de se parler : « *Les rapports entre nous me plaisent* », dit l'un d'eux. Il apprécie en particulier le fait que ce personnel soit issu de tous les milieux, « *y compris des Maghrébins, des Italiens, des Portugais; sans trop de ségrégation. Tous sympathiques.* »

La plupart sont salariés à plein temps, seuls quelques-uns ne viennent que le week-end, souvent des étudiants. Mais aussi, selon l'un d'eux, « *des personnes plus ou moins en galère* » qui ont ainsi la chance d'acquérir une première expérience du travail, le début d'une compétence.

A 10 heures, les portes s'ouvrent devant les premiers clients. Le dimanche est le jour où le centre est le plus fréquenté. Tout à l'heure, en début d'après-midi, ce sera carrément la foule : « *Certaines fois, en particulier quand il fait mauvais temps*, raconte Cyril, qui tient un stand temporaire non loin de l'une des entrées, *on ne peut plus avancer. On se croirait dans le métro aux heures de pointe!* »

Ces visiteurs ne viennent pas tous pour faire des achats : dans d'assez nombreuses boutiques, on se désole de constater qu'en fin de journée la recette n'est pas à la hauteur de l'affluence. « *Beaucoup de clients du dimanche sont en réalité des touristes. Ils viennent faire un petit tour en famille*, explique Cyril, *nous voyons souvent les mêmes.* » « *C'est l'ennui qui les amène* », commente la gérante d'un salon de thé. Tandis que sa voisine du magasin Pier Import ajoute : « *Ils se disent : on ne va pas laisser les enfants indéfiniment devant la télé. Emmenons-les faire un tour à Art de vivre.* »

Mais le malheur des uns fait le bonheur des autres : pour les bars, les restaurants, les confiseries, cette journée est au contraire la meilleure. Passer chez eux fait partie de la « balade ». Surtout quand il y a des enfants. Assez vite, en effet, ces derniers se fatiguent, s'énervent ou simplement s'ennuient. Une glace, un Coca-Cola et quelques friandises ne sont pas de trop pour les faire patienter ou pour calmer pleurs et disputes.

Prendre son mal en patience

Parmi les quelque deux cents personnes au travail, rares sont celles qui vivent vraiment mal un horaire pourtant exceptionnellement exigeant. Quelques-unes s'en accommodent tout à fait bien ou ont pris l'habitude de s'en arranger. La plupart, comme Cécile, s'y résignent en attendant mieux : « *Quand on a besoin de travailler, on prend ce qu'on trouve. Mais je ne compte pas rester ici longtemps, et les autres vous en diront autant.* »

Le cadre fait prendre le mal en patience. Ici, en effet, on n'a pas le sentiment de faire partie des exclus de la société de confort : « *On ne se sent pas à l'usine comme dans un supermarché.* » D'autre part, dans l'ensemble, le style de gestion du personnel est assez libéral : alors que, dans le Mobilier de France voisin, les vendeurs refusent de répondre à la moindre question, ici la plupart s'expriment très librement. Toutes choses qui comptent beaucoup pour des jeunes.

Les griefs principaux concernent l'absence de week-end de liberté et le montant des salaires. On peut ne pas venir un dimanche à titre exceptionnel, mais la plupart déclarent : « *Ce qu'il nous faudrait, c'est un week-end par mois.* » L'absence de cette bouffée d'air et la fin tardive des journées de travail suscitent le sentiment d'être « *coupé de la vie, coupé des autres* ». « *Si encore on était payé en conséquence*, s'exclame Christophe. *Mais ce n'est pas le cas. La plupart d'entre nous sont embauchés au SMIC et ne décollent que de très peu.* »

Interrogés sur l'opportunité d'ouvrir davantage de commerces le dimanche en France, les vendeurs sont partagés; mais ils penchent tout de même assez nettement vers une législation à l'allemande : « *Ce serait mieux que tout le monde ait ses congés en même temps. Là-bas, ils n'ont pas l'air plus malheureux que nous.* » Même si cela réduit le nombre des emplois? « *Il faut pouvoir gagner sa vie, c'est vrai. Mais à quoi cela sert-il s'il ne s'agit plus d'une vraie vie?* » Etrangement, il semble qu'un certain nombre de responsables de magasins se posent des questions analogues.

Marie-Claude Betbeder

La vie confortable des eurocrates

Les fonctionnaires de la Commission aiment leur travail. Mais les Français désertent

« *S'IL est nécessaire d'avoir la tête bien faite, il n'en est pas moins utile d'être capable d'innover et de faire preuve de persévérance et de sens de l'humour* » : telle est la définition de poste d'un eurocrate, donnée dans la brochure intitulée « Une carrière à la Commission des Communautés européennes ». De manière plus imagée, un haut fonctionnaire de cette institution traduit : « *Si on est malin et un peu structuré, il est relativement facile de s'imposer dans ce monde peu hiérarchisé. Mais si on a besoin de protection, on crève.* »

Dans l'ensemble, les eurocrates sont plutôt des gens heureux. Particulièrement les Français : « *Cette institution est la plus confortable du monde pour les Français*, insiste Philippe Petit-Laurent, jeune directeur à la DG IX, la direction générale chargée du personnel et de l'administration. *Elle a été conçue par nous et le français y est la première langue véhiculaire.* » Sans nul doute un ressortissant de l'Hexagone s'adapte mieux qu'un Grec ou un Portugais, surtout dans les catégories les moins qualifiées. La déprime guette notamment certaines secrétaires.

Ce monstre international et administratif, avec ses vingt-trois directions, ses douze nationalités et ses neuf langues, offre, pour ceux qui savent se débrouiller dans le jeu interne, un véritable intérêt. « *Ici, on fait un vrai travail de fonctionnaires : on gère et on conçoit des politiques*, raconte Philippe Petit-Laurent. *Alors que, dans la plupart des autres organismes internationaux, on se contente de faire des comptes-rendus.* » Et même s'il n'est pas toujours simple de faire travailler ensemble un Grec, un Britannique et un Danois, c'est tout de même moins compliqué que d'avoir un chef zaïrois, un rapporteur suisse et des collègues philippins ou australiens.

Le palmarès des directions

« *On peut être très tôt chargé de responsabilités importantes* », confirme Jean-Benoît Liger, qui se souvient qu'au début de ses quinze ans de maison il avait été envoyé seul pour représenter l'Europe à la conférence baleinière. Ce qui n'empêche pas l'éternelle frustration des fonctionnaires lorsque les politiques torpillent leur travail. Car, à Bruxelles, la Commission propose, mais le conseil des ministres dispose. Est-ce cet hiatus ou le changement de président tous les quatre ans qui donne aux syndicats de la Commission une certaine force et une allure de pérennité de l'institution ?

Ce qui désarçonne sans doute le plus les éventuels candidats à une carrière bruxelloise, c'est la difficulté d'imaginer un plan pour celle-ci. Certes, il existe une grille, très inspirée de celle de la fonction publique française, avec points, échelons, catégories et avancement automatique tous les deux ans. Pour le reste, il faut savoir s'y reconnaître dans le fonctionnement très particulier de la Commission, et savoir naviguer entre les directions. Certes, il existe une sorte de palmarès officieux de ces grands services : les relations extérieures, le secrétariat général, le juridique et les marchés intérieurs sont réputés les plus prestigieux. « *Mais ce ne sont pas toujours les plus intéressants* », note un eurocrate qui prône plutôt l'application du dicton populaire : « *Mieux vaut être le premier dans son village que le dernier à Rome.* » En clair : les chances sont plus grandes d'être remarqué dans une direction médiocre que noyé au milieu de brillants sujets.

Mais le vrai problème est surtout qu'à Bruxelles on atteint assez vite le haut de l'échelle. Pour deux raisons. La première est liée aux limites de l'avancement : du grade A8 au grade A4, le passage se fait sans problème. Au-delà, cela devient plus compliqué, notamment parce que les catégories A1 et A2 sont considérées comme plus « politiques ». La seconde est due à la pyramide des âges, qui est plutôt défavorable aux promotions. « *Ce sera le cas jusqu'en 1995* », confirme Philippe Petit-Laurent. Pour y remédier, les responsables bruxellois pourraient décider de procéder à des « *dégagements* », une formule peu élégante qui désigne les mesures prises pour faire de la place et auxquelles la Commission recourt notamment lorsqu'il faut faire entrer les fonctionnaires d'un nouveau pays membre. Un rapide coup d'œil sur la répartition par âges confirme ce blocage : dans la catégorie A, sur 518 fonctionnaires français, 239 ont entre 46 et 60 ans, 137 ont entre 41 et 45 ans et 142 ont entre 26 et 40 ans.

Côté rémunération, les eurocrates se situent dans la bonne moyenne des fonctionnaires. Mais ils insistent sur la transparence de leurs revenus : la Commission ne serait pas généreuse en voitures de fonction et autres primes qui améliorent l'ordinaire des cadres du privé et de certains hauts fonctionnaires français par exemple. La rémunération d'un eurocrate se compose du montant de son échelon, d'une prime de dépaysement égale à 16 % de la précédente, d'une allocation familiale (1 000 francs français par enfant), et d'une allocation scolairepour les enfants âgés de moins de dix-huit ans. Fiscalement, ils sontsoumis à un impôt communautaire bâti sur le système de la progressivité.

Mis à part la grisaille du ciel, la plupart des eurocrates apprécient la vie bruxelloise. Ils reconnaissent qu'ils y trouvent maisons et appartements à des prix abordables, en tout cas nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les autres capitales européennes. Dans ce pays, les équipements sociaux et de santé sont nombreux : certaines crèches fonctionnent à l'heure et les médecins reçoivent tard le soir. Et cette ville qu'on traverse en trente minutes permet de conserver la forme en s'adonnant à toutes sortes d'activités sportives. A l'heure du déjeuner, les eurocrates ont le choix entre le tennis, la piscine ou le golf. Et le soir, les distractions ne manquent pas : longtemps dirigé par Maurice Béjart, l'Opéra de la Monnaie est un des plus cotés d'Europe, et cinémas et théâtres sont nombreux.

Des rencontres... matrimoniales

Comme pour tous les expatriés, le problème le plus difficile est celui des enfants : si les petits vont à la maternelle belge, le choix devient plus compliqué lorsqu'ils grandissent. Ils peuvent s'inscrire au lycée français (5 000 francs français par enfant et par trimestre) ou à l'école européenne gratuite et multilingue. Pour les études supérieures, il faut choisir entre des universités belges, bonnes dans l'ensemble, ou le retour dans la mère patrie. « *Nous vivons un peu trop en ghetto et nous sommes coupés de la population autochtone* », déplorent certains eurocrates.

Il est vrai que les couples de fonctionnaires communautaires sont relativement nombreux. D'autant que la tendance est de plus en plus grande à recruter des jeunes célibataires dont la mobilité n'est pas entravée par le plan de carrière d'un(e) conjoint(e). Du coup, la Commission devient aussi un lieu de rencontres... matrimoniales.

Les femmes s'y sentent assez à l'aise. « *Le problème est plutôt qu'il n'y a pas assez de candidates* », note Dominique Aujean, chef de division. Cette quadragénaire, dont les posters des quatre enfants décorent les murs de son bureau, a passé les concours en 1974, en même temps que son mari. Tous deux ont été admis et ont fait carrière à la Commission. Cependant, si on excepte deux directeurs généraux (Colette Flesch et Renée Van Hoof-Haferkamp) et deux directeurs (Maria-Pia Filippone et Isabella Ventura), les femmes représentent seulement 10 % de la catégorie A. Des mesures ont été prises en 1988 pour faciliter leur promotion, notamment en créant un poste de chef d'unité à partir de la catégorie A 5.

Mais ce qui tracasse le plus les fonctionnaires français à Bruxelles, c'est le moindre succès de leurs compatriotes aux concours d'admission. Les résultats des derniers concours le confirment : alors que les Français représentaient 15 % des candidats, ils n'étaient que 13 % des reçus. « *C'est un phénomène préoccupant*, confirme Philippe Petit-Laurent. *Il est probablement dû à la conjonction de plusieurs facteurs : le contenu des concours s'est éloigné du style français et le système d'enseignement français s'est à la fois dégradé et désintéressé des possibilités de carrières européennes.* »

Le manque d'osmose entre les deux fonctions publiques est un autre sujet de déception. Les eurocrates revendiquent la création d'un pont entre les administrations communautaire, nationale et locale. Cela constituerait un ballon d'oxygène pour leurs perpectives de carrière. Car l'eurocratie a du bon, mais, pour les plus brillants, elle manque de perspectives.

Françoise Chirot.

12 500 personnes

DE l'huissier au président de la Commission, 12 500 personnes ont le statut de fonctionnaire ; 3 000 personnes sont employées dans les services scientifiques et technologiques ; 2 000 résident à Luxembourg ; 4 000 sont réparties à travers le monde dans les délégations de la CEE. Les autres travaillent dans l'un des 60 immeubles bruxellois où sont installés les bureaux de la Commission. Mais plus personne n'occupe le célèbre Berlaymont, ce bâtiment construit dans les années 60 et qui vient d'être évacué pour cause de poussières d'amiante.

Au sommet de la hiérarchie règnent les 3 450 fonctionnaires de la catégorie A, d'un niveau d'études équivalant à bac + 4. Les 1 600 LA y forment une catégorie spécifique : ce sont les traducteurs et interprètes. Parmi les fonctionnaires A, on trouve 16 % de Français, 14 % d'Allemands, 13 % d'Italiens, 13 % de Belges, 11 % de Britanniques et 10 % d'Espagnols. Leur rémunération annuelle varie de 35 900 à 92 200 écus (1).

Les 2 460 fonctionnaires de la catégorie B se trouvent sous leurs ordres. Ils ont l'équivalent du bac et souvent des diplômes universitaires. Ils remplissent les fonctions d'archivistes, de gestionnaires de dossiers et d'informaticiens. Leur rémunération annuelle s'échelonne entre 26 500 et 65 200 écus.

Dans la catégorie C se retrouvent pêle-mêle secrétaires, standardistes, téléxistes, infirmières et commis, qui ont au moins le BEPC. Ils gagnent entre 20 400 et 38 800 écus. On y trouve 35 % de Belges.

En bas de l'échelle se trouvent les huissiers, chauffeurs, personnels de cuisine et d'ateliers de reproduction (catégorie D), payés entre 18 500 et 30 200 écus par an. 35 % d'entre eux sont belges et 36 % italiens, généralement immigrés en Belgique.

Outre ces statutaires, les responsables estiment à environ 800 les « clandestins », intérimaires, personnels extérieurs et autres experts nationaux, directement embauchés par chaque direction.

Le recrutement se fait par des concours organisés dans les douze Etats membres. En attendant l'attribution d'un poste, les lauréats sont inscrits sur une liste de réserve ; 80 % d'entre eux sont placés avant l'expiration de cette liste, qui intervient, en général, au bout d'un an. Il n'existe pas de quotas par pays.

(1) 1 écu = 7 francs français.

BIBLIOGRAPHIE

A la recherche de l'Europe sociale

Du dumping salarial au dumping institutionnel

L'EUROPE sociale restera-t-elle l'éternel parent pauvre de la construction communautaire ? La portée de la charte sociale adoptée fin 1989 n'était-elle que symbolique ? Si l'accord de Maastricht, en levant la règle de l'unanimité, constitue une indéniable avancée, force est de constater que nul ne sait encore aujourd'hui quel peut être le contenu exact de l'« Europe sociale ».

Pour tenter d'en définir les perspectives, cinq spécialistes viennent de publier un ouvrage, *les Enjeux de l'Europe sociale* (1). Si ce livre plonge ses racines dans les premières biennales sociales européennes organisées fin 1990 à Saint-Etienne, par l'équipe de Pierre Héritier, ancien dirigeant de la CFDT, il constitue un véritable outil de réflexion qui ne se limite pas aux actes du colloque, aussi riche fût-il.

Principal constat des auteurs : « *L'Europe économique ne pousse pas spontanément à un effacement des systèmes nationaux de relations sociales, qui, au contraire, constituent un facteur de compétitivité.* » Mais, de la recherche de compétitivité au dumping social, il n'y a parfois qu'un pas . Pourtant, explique Dominique Taddei, ancien député socialiste, le danger ne se situe pas où on l'attendait. Pour lui, le dumping salarial n'est pas le plus probable, car, en fait, « *les coûts salariaux par unité produite sont très proches au sein de la CEE* » .

En revanche, « *il y a peut-être beaucoup à craindre de la forme insidieuse que peut revêtir un dumping institutionnel qui, sous couvert de flexibilité, tend au démantèlement progressif du droit du travail (précarité, droits syndicaux, heures supplémentaires). Ce dumping institutionnel (...) est plus insidieux quand un puissant groupe allemand, français ou italien indique à ses salariés qu'il ne construira de nouvelles usines sur place que s'ils consentent à de nouvelles flexibilités, faute de quoi il préférerait investir au Portugal, en Grece, ou en Irlande* ». A ses yeux, pour éviter ce risque que la concurrence de l'Europe de l'Est ne pourra qu'aggraver, une harmonisation sociale est nécessaire. Et, si personne ne songe à instaurer un code du travail européen, il faudrait, selon Dominique Taddei, mettre en place une « *procédure de législation négociée* » et « *fonder un droit européen des conventions collectives* ».

Convergence ou décentralisation

Les partenaires sociaux actuels sont-ils capables d'effectuer une telle avancée ? Dans la suite de l'ouvrage, Jacques Ion en doute. Pour ce sociologue, « *il est patent que les organisations syndicales européennes, ouvrières comme patronales, ne sont pas organisées aujourd'hui de telle sorte qu'elles soient à la hauteur des enjeux qu'elles pourraient gérer* ». Comme le reconnaît le leader syndical italien Bruno Trentin, les agents d'une négociation européenne restent à inventer. En fait, constate Jacques Ion, « *l'Europe est encore loin d'occuper une place centrale dans la stratégie de la plupart des acteurs syndicaux* ». Ceux-ci semblent hésiter entre deux tendances contradictoires : « *L'une qui tend à mettre en évidence les éléments de contexte économique imposant des convergences à l'ensemble des organisations syndicales ; l'autre qui insiste sur le puissant mouvement de décentralisation de l'action syndicale pouvant aboutir à l'extrême à la dissolution de toute action collective organisée.* »

Heureusement, rappelle Jacques Ion, certaines expériences sociales transnationales sont autant de petits signes d'espoir : les instances européennes d'information se multiplient au sein des grands groupes, les syndicats créent de plus en plus de comités de coordination transfrontaliers et, dans certaines branches, comme le transport ferroviaire, un véritable dialogue commence à s'instaurer. Jacques Ion évoque même « *de veritables stratégies europeennes de la part de syndicats catégoriels très spécialisés : contrôleurs aériens aujourd'hui, agents de conduite de TGV demain* ». Malheureusement, sur ce point peu connu, le lecteur reste un peu sur sa faim.

Même si le dialogue social européen balbutie encore, certains observateurs n'hésitent pas à affirmer qu'un modèle social européen existe bel et bien. On se souvient que, dans un rapport publié il y a quelques années, Martine Aubry en avait même défini les trois caractéristiques : l'existence d'une représentation des salariés dans les entreprises, la tradition d'une action étatique et l'existence d'un sytème de negociations collectives.

Même dans le domaine de la formation, où les particularismes sont extrêmement prononcés, certaines convergences spontanées se dessinent. Ainsi, la sociologue Anne-Marie Grozelier note que l'alternance tend à se développer là où elle était peu présente, que le rôle de l'Etat se renforce... même en Grande-Bretagne et que partout l'exigence en termes de validation des diplômes est posée de plus en plus fortement.

Faut-il s'étonner de ces convergences ? Dans un autre chapitre, Hugues Bertrand, universitaire et consultant, remarque que « *les systèmes de relations sociales et professionnelles des pays europeens sont soumis à une épreuve double : celle de l'évolution vers des formes d'organisation mieux adaptées aux contraintes de la période, communes à tous les pays, mais amplifiée par l'édification d'un cadre économique et financier commun qui les met en concurrence directe* ». Après avoir montré que certains « *modèles nationaux* », en particulier bien sûr le modèle allemand, apparaissaient plus efficaces que d'autres, Hugues Bertrand reste prudent : « *Il existe en permanence et simultanément des tendances à l'uniformisation mais aussi à la différenciation. Il n'est pas aisé de décider de celle qui l'emporte.* »

En esperant que les prochaines biennales, en juin 1992, permettent d'y voir plus clair, cet ouvrage a le rare mérite d'avoir su concilier une présentation presque pédagogique de l'Europe sociale d'aujourd'hui et une série d'analyses politiques permettant d'envisager son dépassement.

F. Le.

(1) *Les Enjeux de l'Europe*, de Pierre Héritier, Dominique Taddei, Jacques Ion, Hugues Bertrand, Anne-Marie Grozelier. Editions La Decouverte.

ADMINISTRATION

Le public du Luxembourg

LUXEMBOURG

de notre correspondant

ETONNANT pays, où le fonctionnaire est envié par le secteur privé ! Ici, le statut du cadre est flou au possible, mais une chose est sûre : même au paradis des banques et des assurances, le service public attire davantage les jeunes diplômés, à cause des multiples avantages que l'Etat peut consentir à ses agents en raison de ses faibles dépenses de souveraineté.

Vieille de quatre-vingts ans, une fédération des employés privés (par opposition aux ouvriers et aux fonctionnaires), comportant une section cadres, est grignotée par les deux grands syndicats à vocation générale, chrétien et socialiste. Certaines disparités existent dans le régime des retraites, que gèrent pas moins de huit caisses distinctes ... pour une population active de 180 000 personnes. Un projet d'unification présenté récemment par le gouvernement a suscité une levée de boucliers, les « employés » (donc aussi les cadres) ayant peur de perdre certains avantages par rapport aux ouvriers. En matière de santé, la confusion est encore plus grande. Paradoxalement, dans un territoire vivant du libéralisme appliqué à la finance, un médecin ne peut pas prescrire plus de trois médicaments « *sauf impératif thérapeutique* ». Le privilège du cadre, c'est d'avoir une caisse qui sera beaucoup plus coulante sur cette notion d'impératif.

Maigre consolation par rapport à la situation des hiérarques de la fonction publique. A niveau égal, un diplômé de quarante ans touche en moyenne un salaire net mensuel de 90 000 francs luxembourgeois (15 000 francs francais) dans les entreprises et de 115 000 francs luxembourgeois dans l'administration. Les écarts sont encore plus accentués au moment de la retraite. Celle-ci est plafonnée à 80 000 francs mensuels pour les cadres. Les fonctionnaires bénéficient pour leur part de la « règle des cinq sixièmes du dernier traitement », ce qui fait généralement plus de 100 000 francs luxembourgeois. Résultat : aux dernières élections, une formation réclamant le même traitement pour le secteur privé a obtenu quatre sièges de députés sur soixante sous le nom, hermétique pour l'étranger, de « Comité d'action 5-6 »...

Jean de La Guérivière

TRIBUNE

Le risque de banalisation du travail de nuit des femmes

par Patrick Chalmel

LA France est-elle vraiment contrainte de dénoncer la convention de l'OIT ? A la suite d'un arrêt du 25 juillet 1991 de la Cour de justice des Communautés européennes, la France a fait l'objet, le 18 décembre 1991, d'une mise en demeure de la part de la Commission de Bruxelles. La commission des Communautés européennes considère en effet que la législation française qui interdit le travail de nuit des femmes dans l'industrie – en application de la convention nº 89 de l'Organisation internationale du travail – n'est pas compatible avec la directive CEE 76/207 du 9 février 1976 sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes. La France, *via* l'interprétation de la directive CEE de 1976 par la Cour du Luxembourg, découvre donc une contradiction nette entre ses différents engagements internationaux, et elle doit y remédier. Jusque-là, tout le monde est d'accord.

Le désaccord de la plupart des organisations syndicales, dont la CFTC, intervient lorsque, pour lever la contradiction, le gouvernement français paraît s'orienter vers une dénonciation de la convention nº 89 de l'OIT le 27 février 1992, date prévue par la convention pour l'exercice du droit de dénonciation. Dans les entretiens en cours sur ce sujet entre la CFTC et les cabinets ministériels, les représentants du gouvernement affirment être contraints d'en arriver là pour échapper à une nouvelle condamnation, qui leur paraît inévitable, devant la Cour du Luxembourg. Autrement dit, le gouvernement français, dans cette affaire, se présente comme contraint de se rendre là où il ne voudrait pas aller. Mais on peut se demander s'il ne souhaite pas précisément aller là où il se déclare contraint de se rendre : la banalisation du travail de nuit des femmes au nom d'une certaine conception de l'égalité.

On ne peut nier qu'un dossier comme celui du travail de nuit des femmes est aujourd'hui, dans le monde du travail, l'objet de confrontation entre plusieurs conceptions de l'égalité des salariés au travail. Il y a d'abord celle de l'ultralibéralisme en vogue, pour lequel l'employeur n'a pas à reconnaître dans les salariés des hommes et des femmes, et encore moins des pères et mères de famille, mais seulement des travailleurs identiques, devant tous se plier à l'aménagement du temps de travail optimal pour la rentabilité économique de l'entreprise.

Autre conception, alliée à la première pour la circonstance, celle de l'archéoféminisme, pour lequel l'égalité de la femme au travail exige qu'elle accepte toutes les contraintes d'un modèle masculin du travail, indépendamment notamment des contraintes physiologiques ou familiales propres aux femmes mères de famille, et qui sont niées pour l'occasion.

TROISIÈME conception de l'égalité, celle que cherche à promouvoir la CFTC. Pour elle, la société performante est celle qui tire son dynamisme des exigences de nature de la personne humaine, au premier rang desquelles figurent l'importance de la famille et l'égalité de complémentarité entre l'homme et la femme. Dans cette perspective, l'égalité des femmes dans la vie professionnelle implique qu'on leur reconnaisse des droits particuliers, en raison notamment de leur rôle spécifique dans la cellule familiale et du service éminent que la maternité rend à la société. Ainsi, dans la mesure où la nocivité du travail de nuit est démontrée par toutes les enquêtes de santé, la CFTC considère que les progrès technologiques doivent être orientés de manière à diminuer progressivement les astreintes de nuit des salariés au lieu de les augmenter, et que les femmes doivent en être dispensées en priorité, tout particulièrement les ouvrières de l'industrie dont le travail est par nature dur et pénible.

A partir de cette réflexion sur les enjeux, la CFTC propose de lever la contradiction de nos engagements internationaux de la manière suivante : ne pas dénoncer la convention de l'OIT et obtenir plutôt de nos partenaires européens une modification de la directive de 1976. C'est à ce stade de la discussion que nos interlocuteurs gouvernementaux objectent qu'ils voudraient bien, mais ne peuvent pas : la France, nous dit-on, est politiquement isolée sur cette question au sein de la CEE, et une bataille juridique paraît vouée à l'échec.

PREUVES à l'appui, la CFTC conteste cette double analyse et, partant, s'interroge sur la volonté réelle du gouvernement.

Sur le plan politique, déjà, la France est-elle aussi isolée qu'on veut bien le dire pour obtenir de la Commission de Bruxelles une meilleure rédaction des directives CEE de 1976 sur l'égalité ? Il est permis d'en douter puisque le travail de nuit des femmes est actuellement interdit dans la majorité des pays de la CEE, à savoir la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. De plus, l'Italie était aux côtés de la France dans le procès perdu qui a abouti à l'arrêt du 25 juillet 1991.

Sur le plan politique toujours, l'action auprès de la Commission ne paraît pas insurmontable, dans la mesure où il n'y aurait rien à changer à l'esprit des directives de 1976 sur l'égalité. De fait, ces directives autorisent déjà des mesures protectrices spécifiques aux femmes. Le problème vient de la Cour du Luxembourg qui interprète l'expression *« (...) notamment en ce qui concerne la grossesse et la maternité »* de l'article 2.3 de la directive nº 76-207 du 9 février 1976, relatif aux mesures qui peuvent être prises en faveur des femmes sans nuire à l'égalité des sexes, comme réduisant ces mesures à la seule protection de la grossesse et de la maternité. Une rédaction plus claire de la directive sur ce point suffirait donc à régler la difficulté.

Au plan juridique, les choses paraissent encore plus claires : l'arrêt du 25 juillet 1991 est inopérant en France et n'oblige pas la France à revoir à la baisse ses engagements à l'égard de l'OIT. Les preuves abondent.

En premier lieu, l'ordre juridique communautaire s'analyse incontestablement comme un droit régional, alors que les normes de l'OIT relèvent d'un droit international universel. On ne voit donc pas comment la Communauté pourrait valablement imposer aux Etats membres une norme qui serait en contradiction avec une norme internationale universelle (1).

Il y a plus. La convention nº 89 de l'OIT constitue une source de droit supérieure au droit communautaire pour une autre raison : en droit international, lorsque deux traités internationaux n'ont pas exactement les mêmes signataires, le traité postérieur ne peut imposer à un Etat membre de violer ses obligations vis-à-vis du traité antérieur. Or le traité fondateur de la CEE est de 1957, alors que le traité fondateur de l'OIT remonte à 1919. Et, s'agissant du « droit dérivé », la directive CEE sur l'égalité date de 1976, alors que la convention nº 89 de l'OIT en sa rédaction actuelle est de 1948.

D'AILLEURS, le traité de 1957 fondateur de la CEE entérine lui-même ce principe du droit international qu'on vient d'évoquer. Son article 234 précise en effet : *« Les droits et obligations résultant de conventions conclues antérieurement à l'entrée en vigueur du présent traité, entre un ou plusieurs Etats membres d'une part, et un ou plusieurs Etats tiers d'autre part, ne sont pas affectés par les dispositions du présent traité. Dans la mesure où ces conventions ne sont pas compatibles avec le présent traité, le ou les Etats membres en cause recourent à tous les moyens appropriés pour éliminer les incompatibilités constatées. En cas de besoin, les Etats membres se prêtent une assistance mutuelle en vue d'arriver à cette fin, et adoptent le cas échéant une attitude commune. »*

La jurisprudence même de la Cour de justice des Communautés européennes confirme le respect par le droit communautaire de cette règle du droit international : *« L'article 234 du traité CEE a pour objet de préciser, conformément aux principes du droit international, que l'application du traité n'affecte pas l'engagement de l'Etat membre concerné de respecter les droits des Etats tiers résultant d'une convention conclue antérieurement à l'entrée en vigueur du traité ou, le cas échéant, à l'adhésion de l'Etat membre concerné, et d'observer ses obligations correspondantes. Il manquerait à son objectif s'il n'impliquait pas l'obligation des institutions de la Communauté de ne pas entraver l'exécution des engagements des Etats membres découlant d'une convention antérieure »* (CJCE, 14 octobre 1980, aff. 812-79 : Rec., p. 2 787).

La conclusion nous paraît s'imposer. Si, le 27 février 1992, la France dénonce la convention nº 89 de l'OIT, malgré les conséquences internationales de cet exemple sur la crédibilité de l'OIT et les législations sociales des pays pauvres notamment, les protestations de bonnes intentions ne suffiront pas. On sera en droit de se demander quelle est la motivation véritable de cette décision : contrainte politique et juridique, c'est-à-dire conséquence de mauvais augure de l'abandon de souveraineté de la France à la Communauté ? Conception archaïque de l'égalité des hommes et des femmes ? Ou bien recul social concédé à l'économisme néo-libéral ?

(1) J. Savatier, professeur à la faculté de droit de Poitiers, *Droit social* nº 5, mai 1990.

▶ **Patrick Chalmel est responsable du service juridique confédéral de la CFTC.**

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement 3615 LEMONDE.

Les personnes intéressées doivent contacter directement STAG'ETUD (47, av. Paul-Vaillant-Couturier, 94257 Gentilly Cedex), le service des stages de la MNEF, en téléphonant au (1) 49-08-99-99.

Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.

GESTION

Lieu : Paris et R.P. Date : indéterminée. Durée : 6 mois mini. Ind. : 10 000 F brut. Profil : bac + 2. Mission : agent de maîtrise chargé de l'exploitation. 11860.

Lieu : Paris et R.P. Date : indéterminée. Durée : 6 mois mini. Ind. : 10 000 F brut. Profil : bac + 4/5. Formation scientifque. Mission : chargé d'exploitation d'une ligne de métro (encadrement des départs, terminus et suivi des lignes). 11859.

Lieu : Paris et R.P. Date : indéterminée. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 5, finances, comptabilité. Mission : effectuer et gérer des opérations financières. 11858.

Lieu : Evry. Date : immédiat. Durée : 3 mois mini. Ind. : 3 000 F mini. Profit : bac + 2, gestion et commerce. Mission : effectuer des opérations en comptabilité et gestion. 11857.

Lieu : Evry. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1/2, notions d'informatique. Mission : administration des ventes. 11855.

Lieu : Evry. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1/2, notions d'informatique. Mission : gestion des commandes. 11854.

COMPTABILITÉ

Lieu : Trappes. Date : immédiat. Durée : 1 mois mini. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS, écoles de commerce et gestion, informatique ; Word 5, Ordicompta souhaité. Mission : comptable unique pour PMU/bureau d'études ; devra assurer le suivi commercial. 12750.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 6 200 F. Profil : bac + 2, comptabilité. Mission : tâches administratives liées à la préparation de la déclaration DADS 2 (honoraires et courtages) au sein de la division financière. 12703.

PERSONNEL

Lieu : Paris. Date : février. Durée : 3 à 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/4. Mission : contrats commerciaux et relationnels avec clientèle prestigieuse pour 3e cabinet d'audit et de conseil international. 13699.

MARKETING

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 à 4 mois. Ind. : 1 620 F. Profil : bac + 3/4, anglais courant + 2e langue, marketing. Mission : étude de marché (Europe) + étude faisabilité sur création de structures de coordination nationale commerciale dans divers pays européens. 14316.

Lieu : Charelles/Lyon. Date : immédiat. Durée : indéterminée. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, marketing, action commerciale + anglais/espagnol. Mission : mettre au point une méthode de réflexion de marketing. 14309.

Lieu : Charelles/Lyon/étranger. Date : immédiat. Durée : indéterminée. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/3, marketing/commerce international, anglais/espagnol. Mission : mise en place d'une stratégie commerciale : étude de terrain, synthèse des données. 14307.

Lieu : Paris. Date : juin. Durée : 4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, IAE, magistère, marketing. Mission : assistant d'un chef de publicité (période de formation prévue). 14306.

Lieu : Chatou. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : 5 600 F brut/mois. Profil : bac + 2/3, école de commerce, anglais courant. Mission : assister les chefs de produits d'une équipe de marketing dans réalisation d'opérations promotionnelles. 14303.

VENTE

Lieu : Nantes. Date : mars. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1 mini, formation école supérieure de commerce, informatique. Mission : assistant de l'acheteur industriel, négocier des contrats d'approvisionnement, visite des fournisseurs. 16175.

Lieu : Saint-Lô. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS action commerciale. Mission : prospection et vente aux entreprises de systèmes de gestion d'adresses. 16174.

Lieu : Paris. Date : juillet. Durée : 1 mois mini. Ind. : à définir. Profil : bac + 1/2, informatique : Apple PC. Mission : vente de matériels micro-informatiques. 16171.

Lieu : Paris. Date : février. Durée : 3 mois. Ind. : 1 600 F + primes. Profil : bac + 3, informatique appréciée. Mission : lancement d'un produit de formation destiné aux responsables de formation. 16170.

INFORMATIQUE

Lieu : Les Ulis. Date : indéterminée. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, informatique. Mission : technicien des réseaux locaux. 17060.

Lieu : Paris et R.P. Date : indéterminée. Durée : à convenir. Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5. Mission : collaboration avec ingénieurs informatiques. 17059.

Lieu : Ivry/Seine. Date : mai. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, DUT. Mission : programmeur langage C. 17057.

COMMUNICATION

Lieu : Bayonne. Date : juin. Durée : 1 à 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2 mini, communication, marketing, relations publiques. Mission : assurer relations avec la presse et la communication pour organisation des salons de la société. 18949.

Lieu : Paris. Date : mars. Durée : 2/4 mois. Ind. : 1 500 F. Profil : bac + 2, langues, aptitudes rédactionnelles, connaissance de la vie musicale, notions de saisie et TTX. Mission : assistants pour la coordination de la Fête de la musique. 18935.

BIOTECHNOLOGIES

Lieu : Delft (Hollande). Date : immédiat. Durée : 12 mois mini. Ind. : 3 000 florins (9 000 F net). Profil : bac + 6/7, doctorat en chimie, spectrométrie de masse ou géochimie, chimie organique. Mission : travaux de recherche dans le cadre d'un programme franco-hollandais. 21556.

TECHNOLOGIE

Lieu : Bassin d'Arcachon. Date : immédiat. Durée : indéterminée. Ind. : à définir. Profil : bac + 2 mini, BTS « CIRA ». Mission : contrôle industrialisé et régulation automatisée. 22590.

Lieu : Evry. Date : immédiat. Durée : 10 mois (temps partiel possible). Ind. : à définir. Profil : bac + 3/5, technique-automatisme-ingénierie. Mission : étude et réalisation de quatre lignes de palettisation automatique pour bouteilles PET. 22573.

SECRÉTARIAT

Lieu : Aix-en-Provence. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 2 800 F. Profil : bac + 2, BTS, anglais, connaissance de la région PACA. Mission : secrétariat/bureautique. 24035.

Lieu : Saint-Maur-des-Fossés. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 3 000 F. Profil : Word sous Windows, anglais. Mission : secrétariat. 24995.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 6 200 F. Profil : bac + 2, bureautique, informatique. Mission : tâches administratives liées au recrutement au sein du département ressources humaines. 24963.

LIBRAIRIE

La gestion des ressources humaines

de Jean-Marc Le Gall

Coll. « Que sais-je ? », PUF, 127 pages.

■ *« Le directeur des ressources humaines a remplacé le chef du personnel, mais la réalité ne suit manifestement pas toujours cette évolution annoncée. »* Jean-Marc Le Gall, lui même directeur des ressources humaines de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS), a su prendre une distance suffisante par rapport à la théorie. Son « Que sais-je ? » ne décline pas seulement les multiples aspects de la *« nouvelle compréhension de l'entreprise »* que reflète l'apparition du concept de *« gestion des ressources humaines »*. Il le replace également dans un contexte plus général (crise du syndicalisme, développement de l'approche individuelle des questions sociales...) et insiste sur la nécessité de bâtir un véritable partenariat.

ÉCHOS

Conventions formation-management

■ Sous ce titre un peu technocratique, la FNEGE (Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises) lance une opération dont l'objectif est de tenter de remédier au déficit croissant en professeurs de management dans les écoles de commerce et les universités de gestion. Certes, les conventions formation-managementc n'apportent pas de réponse à la principale difficulté, liée au niveau des rémunérations, par rapport à une activité professionnelle en entreprise, mais apporte quelques solutions par des aides ciblées dont le budget, pour 1992-1993, s'élève à 3 millions de francs.

Trois types de convention sont prévues, pour cinquante personnes, qui visent à favoriser les vocations d'enseignants-chercheurs en management. Il s'agit d'abord de la « convention-junior », pour le financement d'un troisième cycle de recherche en management, destiné aux étudiants (DEA ou équivalent) ou aux jeunes cadres de formation supérieure (bac + 5). Ensuite, la « convention-junior plus » permet le financement d'un cycle de perfectionnement dans une université étrangère, en Europe ou aux Etats-Unis, afin que de jeunes professeurs acquièrent une connaissance internationale. Enfin, la « convention recherche » financera un projet de recherche post-doctoral novateur.

▶ **FNEGE, 2, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél. : 47-66-03-08.**

La charte de Référence

■ La création de Référence, en 1990, avait provoqué quelques remous dans le milieu du recrutement. Composée de responsables de recrutement en entreprise, l'association s'était manifestée par son intention de moraliser les procédures d'embauche, et avait paru mettre en cause des situations acquises.

Depuis, l'effervescence est retombée et d'autres ont également pris des positions semblables, notamment dans les grands groupes réunis au sein de « Syntonie ». Mais « Référence » (Crédit Lyonnais, Sony France, Dassault systèmes, BSN, GEC Alsthom, etc.) poursuit ses activités. Elle a adopté une « charte » que s'engage à appliquer chacun de ses adhérents individuels.

Ce texte précise que la sélection des candidats est *« essentiellement »* fondée sur l'entretien et que le recours éventuel à des outils d'aide à la décision se fera *« en fonction de leur validation »*, l'utilisation et l'interprétation étant laissées à des *« personnes habilitées »*. A propos du traitement des informations obtenues, il est précisé que le recruteur peut être amené à donner les raisons du refus aux candidat *« qui le lui demandent »*, mais *« de manière constructive et dans le respect de leur personnalité »*. S'agissant des curriculum vitae, *« le recruteur ne divulgue ni les noms en sa possession, ni aucune information sur les candidats et le contenu de leur CV sans l'accord spécifique de l'intéressé »*.

▶ **Référence, association de responsables de recrutement, 25, rue du 4-Septembre, 75002 Paris. Tél. : (1) 49-26-73-32.**

L'Europe et les relations de travail

■ Le groupe ESC Lyon et l'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel) organisent un colloque intitulé « Nouvelles relations de travail dans une Europe sans frontières », qui se tiendra à Ecully (Rhône) le 2 avril 1992.

Après Maastricht, ce sera l'occasion de faire le point sur les retombées sociales de l'intégration économique et financière et d'analyser ses répercussions sur les relations du travail. Jacques Moreau, secrétaire général du Comité économique et social des Communautés européennes, participera à ces rencontres, en compagnie, entre autres, de Gabriel Bergougnoux, Armand Mella et Michel Rousselot.

▶ **ESC Lyon, 23, avenue Guy-de-Collongue, BP 174, 69132 Ecully Cedex. Tél. : (16) 72-20-25-25.**

Le Monde de la
Gestion et des Finances

INTERBAIL

Notre groupe, fondé et appuyé par de grandes institutions financières européennes, intervient dans le secteur de l'immobilier d'entreprise par la voie du crédit-bail, du crédit, de l'investissement locatif et du conseil (9 milliards d'engagement). Nous recherchons notre

CHEF DE GROUPE PATRIMOINE LOCATIF

Vos missions : collaborateur direct du Directeur des Affaires Juridiques et Patrimoniales, vous animez et coordonnez l'activité de l'équipe (4 personnes) qui assure la gestion et le suivi technique de nos immeubles (locaux d'activités, bureaux, entrepôts, hôtels et magasins) tant pour le traitement administratif et comptable que pour l'optimisation du rendement locatif.

Vous participez activement à la gestion administrative et comptable de l'ensemble, développez notre présence auprès de nos locataires et prestataires de service, veillez à l'efficacité des opérations de location, renégociation, transfert et analysez les opportunités de revalorisation de notre patrimoine.

Votre profil : 40 ans environ, formation supérieure avec bon bagage juridique, expérience effective et durable de la gestion d'immobilier d'entreprise et de conduite d'équipe chez un investisseur ou dans un groupe important.

Nous vous offrons un poste autonome, l'opportunité de gérer votre activité en centre de profit et de développer un véritable travail d'équipe. Engagement, initiative, autorité naturelle et rigueur de gestion seront les clés de votre réussite. Poste basé à Paris 16ème.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous la référence 65.5668 LM (sur lettre et enveloppe).

CONTESSE





HARMONISER COMPTABILITE BANCAIRE ET INFORMATIQUE

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Importante banque de dépôt française, nous vous proposons, dans le cadre de notre développement, de devenir le

RESPONSABLE DE LA GESTION DES SYSTEMES COMPTABLES

Rattaché à la Direction de l'Administration des Comptes et Valeurs Mobilières, vous aurez pour mission de gérer, animer et conseiller un service bien structuré d'une trentaine de personnes.

Grâce à vos compétences comptables et informatiques, votre rôle consistera à :
- Participer à la mise en œuvre de la réforme des systèmes de gestion comptable de la banque (BAFI).
- Collaborer avec les Directions Financière et Informatique en ce qui concerne les procédures comptables de la Banque.
- Diriger les équipes qui assurent le suivi administratif des produits bancaires et des comptes de la clientèle.

Pour mener à bien cette mission, nous désirons intégrer un cadre de 30/40 ans, de formation DECF / Mémorialiste ou de formation supérieure bancaire, possédant l'expérience de la mise en place de systèmes comptables de grande taille (Banque, Assurance, Grande Entreprise).

Votre compétence technique reconnue, alliée à des qualités humaines d'adaptabilité, de contact et d'animation, vous permettront d'évoluer rapidement vers d'autres responsabilités.

Si notre offre vous intéresse, adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo, prétentions) sous la réf. TL/LM/1493 à

CNPG CONSEIL
69, Av. Pierre Grenier
92100 BOULOGNE



AIX EN PROVENCE - BRUXELLES - FRANCFORT - LONDRES - MADRID - MILAN - ZURICH - STOCKHOLM

CNPG EST MEMBRE DU RESEAU EUROPEEN ENEX



CONTROLEUR DE GESTION

Evreux (100 km Ouest de Paris)

Directement rattaché au Contrôleur Financier, le candidat que nous recherchons se verra confier une mission s'articulant autour des axes suivants :

– la participation à l'élaboration des budgets d'investissement dont il assurera le suivi, le contrôle, l'analyse, ainsi que le reporting.
– la gestion des coûts standards et l'analyse des écarts.

Ce poste s'adresse à un candidat de formation supérieure (Sup de Co, Bac + 4...) justifiant d'une expérience de 2 à 3 ans comme analyste de gestion dans un milieu industriel similaire (chimie, pharmacie, agro...).

Il possédera par ailleurs, la maîtrise de l'anglais et de la micro-informatique, ainsi que la connaissance de l'environnement GPAO.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous réf. CG aux Laboratoires Searle – Direction du Personnel – 52, rue Marcel Dassault – 92514 Boulogne Billancourt cedex.

Du mardi 4 février au vendredi 7 février 1992

au

CNIT

PARIS-LA DÉFENSE - 9 H 30 À 19 H

le Salon Européen de l'Assurance



- 180 exposants représentant l'ensemble des professions de l'assurance
- 20 conférences-débats GRATUITES

L'ARGUS et Le Monde

vous donnent rendez-vous au stand E 17

Venez retirer votre invitation GRATUITE à l'entrée accompagné de cette annonce

SOCIÉTÉ DE NÉGOCE INTERNATIONAL

recherche

pour Paris-Etoile

CAMBISTE

pour son département TRÉSORERIE

Vous participez à l'élaboration et à la mise en place des stratégies de couverture de change du groupe et appliquez les décisions de gestion au quotidien.

Diplômé(e) d'une école de commerce ou équivalent, vous avez un an d'expérience sur le marché des changes, vous souhaitez privilégier un horizon de réflexion à moyen terme et vous maîtrisez l'anglais.

Le poste est à pourvoir immédiatement. Envoyez lettre de motivation, curriculum vitae à :

Mme PARDO
S.A. Louis Dreyfus et Cie
87, avenue de la Grande-Armée,
75782 PARIS CEDEX 16.



Découvrez un établissement financier dynamique et performant

Dans le cadre de notre stratégie de développement, nous recherchons un

SPECIALISTE DES CREDITS IMMOBILIERS COURT TERME

Paris

Vous êtes le bras droit du responsable de ce secteur qui souhaite intégrer à ses côtés un véritable alter ego.
A ce titre, vous connaissez parfaitement ce type de financement immobilier. Vous êtes bien entendu un professionnel de haut niveau issu du monde bancaire et maîtrisant tous les aspects du financement aux promoteurs et marchands de biens. Votre rigueur, alliée à une grande ouverture d'esprit sont indispensables pour partager notre réussite.

Si cette opportunité vous intéresse, merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 581505 à PREMIER CONTACT - 38 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET Cédex, qui vous garantit toute confidentialité.

PREMIER 3615 CONTACT

ETABLISSEMENT FINANCIER

Paris 8e

spécialisé dans le montage d'opérations financières par appel public à l'épargne

recherche un



2 ans d'expérience dans une banque ou une société de bourse vous ont permis d'acquérir un savoir faire dans le domaine des émissions, notamment obligataires.

Responsable de dossiers, vous avez le sens du relationnel, une grande capacité d'organisation et de bonnes connaissances techniques.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé et photo sous référence 400030/9 à PLAIN CHAMPS 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra votre dossier.

PLAIN CHAMPS

Le Monde des Cadres

INGENIEUR... MAIS AUSSI COMMERCIAL

Filiale de 4 compagnies pétrolières, notre société **géostock** est le leader mondial de l'ingenierie de stockage souterrain et realise des projets sur les 5 continents. Avec un C.A. de 90 MF et environ 100 personnes, pour la plupart des ingénieurs specialistes de haut niveau, notre succès est aussi assure par les valeurs fortes qui caractérisent notre culture, comme l'autonomie, la polyvalence et le sentiment d'appartenance à une équipe. Pour consolider notre developpement, nous recherchons aujourd'hui l'adjoint de notre Directeur Commercial.

Avant tout, vous vous adaptez aux aspects techniques de nos produits, tout en maîtrisant les composantes administratives, juridiques et financières afférentes à nos contrats specifiques dans un environnement international, tant public que privé. Pilote de la négociation des projets qui vous sont confies ou que vous générez vous-même, vous créez en interne la synergie des competences par votre professionnalisme et votre savoir-faire.

La trentaine , vous possédez une formation d'ingénieur complétée par un 3ème cycle de gestion (ISA, IAE, MBA...). Une expérience significative dans un secteur d'activité proche (pétrole, genie civil, ingénierie...) vous a apporte expertise technique, sens relationnel et d'excellentes qualites d'expression, tant écrites qu'orales. Vous nous parlerez aussi de vos succes de négociateur. Bilingue anglais, vous maîtrisez une troisième langue (espagnol ou allemand).

Des déplacements fréquents mais de courte durée sont à prévoir. Poste basé a Rueil-Malmaison.

Florence HADJAB vous remercie de lui faire parvenir lettre, CV et photo, sous réf. 3805A/LM,
BOSSARD CARRIERES
4, rue Quentin Bauchart
75008 PARIS

BOSSARD Carrières

OSC — Membre du Syntec Recrutement

Filiale d'un groupe industriel international, (13 000 personnes, 12 milliards de F de CA) notre société (1000 personnes, 1,7 milliards de CA) conçoit ,produit et commercialise des matériaux destinés au second œuvre du bâtiment.Nous avons le souci constant de maîtriser l'évolution et la complexité de nos procédés, afin de répondre aux exigences techniques croissantes de notre marché. Nous recherchons pour une de nos usines, un :

Responsable des services techniques

Membre de l'équipe de Direction de l'Usine, vous prenez en charge les Services Entretien, Maintenance, Bureau d'Etudes et vous avez la responsabilité d'une équipe de 25 personnes.
28 ans environ, ingénieur de formation, vous alliez à de bonnes connaissances techniques en mécanique, électricité et automatisme, un intérêt et une compétence reconnus et confortés par une première expérience opérationnelle significative , pour le management des hommes et l'animation des équipes.
De réelles perspectives d'évolution sont ouvertes au sein du groupe. Poste basé dans le Sud-Ouest de la France.



Si vous êtes intéressé, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V) sous référence A2/02/02 à notre Conseil Madame Christiane SAUNIER
FAVEREAU CONSULTANTS,
52, rue de la Fédération - 75015 PARIS.

FAVEREAU CONSULTANTS

QUE CHOISIR

Par son impact, notre mensuel "QUE CHOISIR" renforce notre action pour l'amélioration de la vie quotidienne et la gestion des relations entre particuliers et professionnels. Pour étoffer nos équipes, nous créons aujourd'hui deux postes.

CHEF DE RUBRIQUE ECONOMIQUE

180 KF

Rattaché au service économique, vous avez la responsabilite d'une rubrique mensuelle conçue comme une enquête. Vous etablissez des comparatifs et proposez des critères de choix dans une optique de défense de l'usager. Vous testez tous types de services en particulier ceux des banques et des assurances. Vous êtes aujourd'hui rédacteur specialisé dans le conseil aux particuliers et l'information pratique pour des sujets financiers. Anglais ou Allemand courant. Réf M 46/4438 B

REWRITER

200 KF

Rattaché au Rédacteur en Chef, vous écrivez des papiers à partir d'études documentaires, de comptes-rendus de tests et d'études de marchés qui vous sont fournis. Doté d'une bonne plume et d'un savoir-faire en secrétariat de rédaction, vous savez vous inspirer completement de l'identité du journal et du concept éditorial développé. Réf M 46/4438 C

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous la référence choisie à :

EGOR
COMMUNICATION ET MEDIAS
8, rue de Berri - 75008 PARIS
Tel. : (1) 42.25 71.07

EGOR

PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM

LA MISSION LOCALE
DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE.
ASSOCIATION D'AIDE À L'INSERTION DES JEUNES.
recherche

Directeur
— H/F —

Votre mission : vous devrez améliorer et gérer la Mission Locale en assurant aux jeunes un accueil de qualité et en la renforçant avec les différents partenaires en tant que force de proposition et d'animation.

Votre profil : âgé de 35 à 45 ans, vous êtes un homme ou une femme d'entreprise désireux(se) de vous investir dans une structure de type social.

Envoyez CV et photo, sous réf. BG1291E, à Jean-Claude BRUTHIAUX, au Florian Mantione Institut, Conseil en Recrutement, 29 bis rue de l'Arquebuse, 21000 Dijon, ou consultez la définition de fonction sur Minitel 3615 code SOFTEL.

Florian Mantione Institut
Premier Réseau National de Conseil en Recrutement



Spécialistes des problèmes de la gestion des flux, de l'entreposage et du transport, nous sommes filiale de deux grands groupes implantés dans le monde entier. Nous recherchons, pour rejoindre nos équipes, des

Consultants Seniors en Logistique



Les candidats devront avoir une experience réussie de plusieurs années de Conseil ou d'Audit et/ou avoir assure des responsabilités opérationnelles dans le domaine de la Logistique.

De formation supérieure, ils auront une grande autonomie, d'excellentes qualites relationnelles, une aptitude au management d'équipe, une approche methodique des problèmes.

Prêts à s'impliquer sur des projets ambitieux nationaux et internationaux, hommes des challenges réussis, ils pourront prendre rapidement des responsabilités importantes dans notre organisation.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération à :
Norbert COHEN - LOGIC LINE CONSULTANT - 13, bd Ney - 75018 PARIS

MEDIAPA

ORGANISME FRANCAIS
DE COOPERATION INDUSTRIELLE
Quartier Etoile

CONSULTANT

La coopération industrielle et les transferts de technologies sont devenus une priorité pour les entreprises françaises soucieuses de s'ouvrir à l'international.

Notre organisme a reçu pour mission de promouvoir une telle action et d'assister les entreprises dans leur démarche, particulièrement sur la zone ASIE.

Dans ce cadre, nous recherchons un consultant qui sera basé à Paris. De formation supérieure technique, commerciale ou gestion, il a acquis une expérience diversifiée en entreprise ou en cabinet conseil.

Une parfaite maitrise de l'Anglais est exigée.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 295 à C.K 7, rue Robert Le Coin -75016 Paris

CK Chantal Kenvyn

Lyon

Manager Trilingue pour coordonner de grands projets

Notre société de conseil développe auprès des collectivités locales des pays de l'Est son savoir-faire reconnu dans l'Hexagone.

Cette stratégie de conquête offre un challenge à un Ingenieur généraliste ou ecole de commerce, de 30 ans environ, sachant gerer des budgets et fixer des objectifs.

Actif, entreprenant, responsable au sens propre du terme, vous avez prouve votre aptitude à communiquer et votre talent relationnel. A l'écoute des autres, vous savez anticiper, guider, stimuler, décider.

Votre mission : contact avec les décideurs et prescripteurs, négociation, suivi, coordination avec des bureaux d'etudes. Vous êtes un homme orchestre, mais aussi l'expert reconnu d'un métier lie a l'environnement.

L'anglais et l'allemand sont impératifs.

Jacques VUARIER traite confidentiellement votre candidature sous ref. 4456.

argos
Immeuble "Le Highway"
41, quai Fulchiron,
69005 Lyon
PARIS - LILLE - LYON - MONTREAL

RHONES-ALPES

Votre métier : la communication

Pour communiquer au plus près du terrain, notre entreprise étoffe ses entites locales et recherche pour ses etablissements rhône-alpins **un(e) chargé(e) de communication.**

Vous developperez une relation régulière avec les supports mediatiques de la région, vous assurerez une représentation regionale de notre société lors de manifestations publiques. Vous réaliserez des reportages pour les medias internes et vous participerez à l'élaboration de ces journaux et vidéo-cassettes.

Attaché(e) de presse, journaliste ou responsable de communication, Rhônes-Alpes est votre région, espace de vie et de travail. Les professionnels apprécient vos talents et vous voulez exercer votre métier en entreprise... faites part de votre motivation et de vos réalisations à notre conseil. Il vous parlera de notre société où la pratique de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier + photo, s/réf. 116 à RSCG CARRIERES - 2, rue Rouget de Lisle 92130 ISSY LES MOULINEAUX qui transmettra.

CONSULTANT EN QUALITE

Paris - Comptant parmi les leaders internationaux du conseil en management et technologie (1830 consultants, chiffre d'affaires 1,8 milliard de francs, 80 bureaux dans 20 pays). PA Consulting Group poursuit en France le développement rapide de son activité "Quality Management". Notre approche de la Qualité Totale, formalisée au travers de plus de 250 missions internationales, reste pragmatique en intégrant notamment les exigences des normes ISO 9000 auxquelles la plupart de nos clients ont aujourd'hui à se conformer. Dans ce cadre, nous recherchons un consultant capable de piloter la mise en place de systèmes d'Assurance Qualité en liaison avec des changements culturels complexes. De formation ingénieur ou équivalent, vous parlez anglais et vous avez acquis une expérience d'au moins cinq années dans la qualité en entreprise ou en cabinet de conseil, et de préférence dans un environnement industriel ; la connaissance de techniques spécifiques telles que le QFD ou l'AMDEC est un plus. Ecrivez à Louis BESLAND, en précisant la référence A/067M - **PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.21.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

CREDOC

L'entreprise de recherche

• Une longue expérience reconnue dans les disciplines de la statistique et de l'économie appliquées aux sciences humaines et sociales.
• Un statut original : partenariat avec l'Etat pour la recherche et contrats d'études et de recherche avec les entreprises, les collectivités locales, les ministères...
• Une pluridisciplinarité réelle.
• Trois axes principaux d'intervention : les opinions et les "aspirations" des Français, la consommation des ménages, l'évaluation des effets des politiques publiques.

Dans le cadre de notre développement nous recherchons :

Chargés d'études H/F

Sous l'encadrement scientifique d'un chef de département et de son adjoint, nous vous confierons la responsabilité d'études et la gestion d'un portefeuille de contrats.
Vous avez une formation écoles de commerce, Maîtrise ou un 3ème cycle universitaire.
Vous êtes familiarisé avec les statistiques et les méthodologies des études marketing et avez une première expérience en bureau d'études.
Vous êtes à l'aise dans la rédaction et dans la restitution orale des travaux d'études.
Vous avez le goût du travail en équipe, des négociations commerciales et avez un bon niveau en anglais.

Statisticiens H/F

Sous la responsabilité scientifique d'un chef de département, nous vous confierons le développement et l'application de méthodes nouvelles dans la gestion de grosses bases de données et dans le traitement des enquêtes (analyse lexicale...).
Vous avez une formation Ingénieur grandes écoles ou un doctorat et maîtrisez parfaitement l'usage des statistiques à haut niveau (économétrie et analyse des données) et l'utilisation des logiciels spécialisés (SAS...).
Vous avez une expérience en bureau d'études, et êtes à l'aise à l'écrit et à l'oral pour la restitution de vos travaux.
Une bonne connaissance de l'anglais est nécessaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature au CREDOC - 142 rue du Chevaleret 75013 PARIS. A l'attention du Directeur du CREDOC. Confidentialité assurée.

De l'Assurance à la Banque...

Une Grande Banque renforce sa Direction Assurances et recherche pour Paris 9e un

Technicien Réassurance (ou assurance)

Vous vous verrez confier l'ensemble des opérations de réassurance Vie et IARD, concernant la filiale de réassurance du groupe.

Votre mission consistera :
- d'une part à assurer le contrôle et le suivi des opérations engendrées.
- d'autre part à seconder le responsable réassurance dans le développement de l'activité.

Vous justifiez d'un diplôme d'études supérieures, d'une expérience professionnelle solide (minimum 3 ans d'expérience en (Ré)assurance Vie et/ou IARD), et d'une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Connaissance micro-informatique appréciée.

La fonction est évolutive pour un candidat de valeur désireux de s'investir pleinement dans un environnement financier.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV et prétentions sous réf. 35244 à ORGANISATION ET PUBLICITE 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

(Organisation et Publicité)

IMR

INSTITUTE OF MANAGEMENT RESOURCES

LOS ANGELES - MEXICO - TORONTO
MANCHESTER - PARIS - MILAN - MADRID - MUNICH

recherche pour ses opérations françaises des

CONSULTANTS EN MANAGEMENT

Notre activité : Conseil en management orienté vers l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité.

Notre atout : la performance. Pour faire face à la forte croissance de la filiale France, nous renforçons notre équipe en intégrant plusieurs Consultants en management.

Votre mission : coordination de toutes les actions impliquées dans la mise en place d'organisations plus performantes et de systèmes de gestion adaptés. Partie intégrante d'une équipe, votre rôle est primordial dans l'exécution du projet.

Votre expérience, votre état d'esprit, votre sens du contact humain vous permettent de maîtriser rapidement les concepts de stratégie et d'organisation.

Votre sens analytique très prononcé ne vous empêche cependant pas d'avoir une vision synthétique des problèmes.

Diplômé de l'enseignement supérieur (Ecole de commerce ou d'ingénieur), vous avez au minimum 30 ans.

Vous maîtrisez bien entendu parfaitement l'anglais. Une autre langue européenne serait un atout. Vous serez fréquemment en déplacement.

Adressez CV, lettre manuscrite et photo, sous référence 402 M, à Parcours - 2, rue du Bouloi - 75001 Paris

---

Construisez les stratégies du futur

■ Siris Partenaires conjugue projection dans le futur et pragmatisme sur le terrain. En complet partenariat avec nos clients, nous anticipons leur évolution et définissons leur entreprise telle qu'elle sera demain. Nous les aidons à tracer une trajectoire cohérente et à mettre en place ce qui leur permettra d'atteindre l'objectif fixé à partir de l'existant.

■ Pour traduire le futur en termes de besoins - et non de moyens - nos collaborateurs ont donc une mission globale : percevoir ce que sera demain et lancer la mise en œuvre du projet construit à partir de l'analyse du présent. Ils interviennent dans tous les domaines gestion, production, organisation, relations sociales... pour faire adhérer l'ensemble de l'entreprise à des objectifs ambitieux et à une forte dynamique.

■ Aujourd'hui, vous occupez un poste de responsabilité, vous avez une formation supérieure et vous avez acquis une grande compétence professionnelle dans votre domaine. Pragmatique et concret, vous avez un esprit d'analyse et de synthèse développé, une réelle aptitude à anticiper et à communiquer avec, en plus, un enthousiasme indéfectible. La maîtrise de l'espagnol ou de l'italien serait appréciée.

■ Pour rejoindre notre équipe, adressez votre dossier de candidature à Siris Partenaires SA, 50 rue Marcel-Dassault, 92100 Boulogne.

SIRIS

MEDIA-SYSTEM

Le Monde du Premier Emploi

Premier Emploi



Jeunes Diplômés / Futurs Informaticiens

Premier groupe interprofessionnel de Retraite et de Prévoyance complémentaire, nous insufflons notre dynamisme à un secteur en pleine mutation. Assurance. assistance. frais de santé. loisirs, presse... nous avons diversifié notre activité : aujourd'hui, dans 57 villes de France, nos 1500 collaborateurs proposent une large gamme de services.
Un système informatique performant (IBM 3090. MVS/ESA. IDMS. DB2 et micro OS/2) est l'atout clef de notre stratégie de développement.
Une stratégie qui a compris que prévoir. c'est innover.

Integre dans l'une de nos equipes informatiques. vous participerez activement a la mise en œuvre d'applications tres diversifiees dans un contexte technique de pointe En contact etroit avec les utilisateurs. vous apprendrez les differents métiers de notre entreprise. garantissant ainsi votre evolution dans notre groupe.

Dote d'une formation supérieure (Diplôme d'Ingenieur ou Universitaire minimum Bac + 4). vous voulez utiliser le tremplin de l'informatique pour votre premier poste. Une formation complementaire peut être envisagée pour vous permettre d'aborder ces fonctions.

Pour ces postes bases a **Chartres** ou à **Paris**. merci d'adresser votre candidature en precisant la reference RJ2 a notre Conseil Reine-Marie HALBOUT
CAP SESA SELECTION
207. rue de Bercy - 75012 PARIS.

CAP SESA SELECTION



JEUNE DIPLOME COMPTABILITE GESTION

GROUPE SAINT LOUIS

Filiale du Groupe SAINT LOUIS. notre société est le leader français du marché des plats cuisinés.



ENSEMBLE. VERS LE MEILLEUR

Notre professionalisme s'inscrit dans une dynamique d'innovation et de développement. favorisée par des relations professionnelles simples et conviviales au sein d'une structure de 1.100 personnes.

De formation Ecole Supérieure de Commerce option finances comptabilité. ou titulaire du DECS. nous vous confierons le poste de n° 2 de notre Département Comptabilite Générale.

Vous aurez à mener à bien des missions en fiscalité. en droit des sociétés et vous serez rapidement moteur dans la définition et la mise à jour des nouvelles versions des systèmes informatiques comptables.

Cette première expérience réussie vous permettra d'évoluer. d'ici 2 à 3 ans. vers d'autres métiers de la finance ou du contrôle de gestion.

Ouverture d'esprit. rigueur et sens relationnel sont des atouts majeurs pour ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre. CV et photo) à l'attention de Jean-Paul GIRAUD - WILLIAM SAURIN BP 138 - 77401 LAGNY SUR MARNE CEDEX.

Organisation et Publicité

Le Monde de l'Informatique

l'Informatique

SETICS RECHERCHE DANS LE CADRE DE SON ACTIVITE DEFENSE

Ingénieurs télécom ETUDES/CONSEIL EN GESTION DE RESEAUX ET SYSTEMES D'INFORMATION

Réseaux large bande.
Réseaux satellite.
Services mobiles.
Réseaux privés.
Interconnexion de réseaux.
Management Réseau/Système.
Sécurité informatique.
Ingénierie des protocoles de communications RNIS, X25, Messagerie X400, Applications OSI.

SETICS

INGENIEUR D'ETUDES

Possédant une première expérience de 2 à 3 ans, vous serez intégré au sein d'une équipe pluridisciplinaire et participerez à l'élaboration des nouveaux systèmes de télécommunications.

RESPONSABLE D'ETUDE/PROJET

Vous avez 3 à 6 ans d'expérience. Outre vos compétences, ce sont vos qualités relationnelles qui feront de vous le moteur d'une affaire dans ses aspects techniques et commerciaux. Nous vous offrons de larges possibilités d'évolution vers le conseil et l'audit système.

Postes à pourvoir à Paris 13e.

Envoyer CV à SETICS
194, rue de Tolbiac - 75013 PARIS

MEDIAPA



STIME, 260 pers.

INTERMARCHÉ
Le n° 1 de la distribution alimentaire

STIME, filiale informatique du Groupement des Mousquetaires, assure l'intégralité de la production informatique et des prestations de services aux entrepôts. usines et points de vente.
Pour renforcer nos actions Qualité. nous créons le poste d' :

Ingénieur qualité logiciel

240 - 260 KF | **ISSY LES MOULINEAUX**

Rattaché au responsable du Service Assurance Qualité. vous devrez, dans un premier temps, en assurant la coordination d'un groupe de travail multidisciplinaire, étudier, définir, sélectionner et promouvoir la mise en œuvre des méthodes et outils de test permettant de garantir la qualité des logiciels applicatifs développés.

De formation supérieure, une première expérience professionnelle d'au moins deux ans vous a permis, d'acquérir une bonne connaissance des environnements IBM (micro, mini et grands systèmes), et, de vous initier aux méthodes et outils de test. Les contraintes de la production informatique ou du support des produits en environnement réparti vous sont familières.

Votre goût pour la méthodologie et pour la communication, votre crédibilité technique, votre autonomie et votre forte implication professionnelle trouveront à s'exprimer dans une équipe jeune aux activités diversifiées.

Adresse lettre manuscrite, CV, prétentions, sous référence 114 à **Qualisys,** 59 bis avenue Foch, 94100 Saint Maur.



JEUNE INGÉNIEUR INFORMATICIEN À L'ÉCOUTE DE NOS UTILISATEURS

Notre établissement (300 p., Paris 2e) gère le MATIF, marché à terme leader en Europe. Notre informatique (100 p.) conçue autour de deux sites VAX, est l'outil privilégié de nos utilisateurs et le vecteur de notre performance.

Vous prenez en main, en prise directe avec nos utilisateurs (trésorerie et comptabilité), les évolutions fonctionnelles de l'un de nos projets bancaires clés et intervenez dans la conception et l'intégration des nouvelles fonctionnalités.

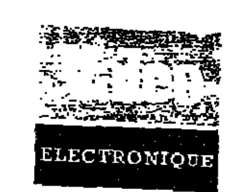
Bac + 5. vous avez, au cours de vos 2 premières années d'expérience. participé à la conduite d'un projet de gestion dans un environnement méthodologique. Vous maîtrisez déjà le développement sur VAX et/ou l'utilisation d'un SGBD relationnel. Si vous souhaitez prendre des distances avec la technique pour vous intéresser à nos métiers,

Ecrivez à Mme S. BLAIN,
notre consultante (réf. 5832 LM)
"Carrières de l'Informatique"



ALEXANDRE TIC
10, RUE ROYALE 75008 PARIS

Ingénieurs Electroniciens
Chefs de Projets - Etudes Electroniques



Notre Groupe, présent sur les marchés automobiles mondiaux, participe activement aux développements des techniques de demain. Le développement de l'électronique automobile s'accélère pour améliorer les performances, le confort, la sécurité, la fiabilité et le coût des véhicules. Ce sont donc toutes les fonctions de VALEO qui s'électronisent : Habitacle, Embrayage, Eclairage, ... Dans ce contexte, la Branche Electronique (1000 personnes) constitue une force de proposition et de développement pour l'électronisation des fonctions de VALEO. La conception de nos produits est réalisée dans notre Centre d'Etudes Electroniques basé à CRETEIL, tandis que la production est assurée par notre usine située à BEAUGENCY, près d'Orléans.
Et pour améliorer encore nos performances et notre cadre de travail, nous transférons prochainement ces deux unités dans des locaux "high-tech", proches des sites actuels.

Nous recrutons pour BEAUGENCY (45) :

RESPONSABLE MOYENS DE TESTS — Réf. 61 RMT

Vous aurez pour objectif le développement et la mise en place des systèmes de tests de cartes électroniques produites en moyenne et grande série. Responsable et véritable animateur d'une équipe de 5 Techniciens, âgé de 30 ans environ, de formation supérieure (Ingénieur Electronicien), vous êtes familier des testeurs industriels (Zehntel, Marconi, SPEA, ETI...) et souhaitez valoriser votre acquis. Une expérience en hyperfréquence est un atout.

MATERIALS MANAGER — Réf. 61 MM

Responsable de l'ensemble Achats/Logistique/Ingénierie composants, vous définissez sur le site la politique d'approvisionnement. Gestionnaire des stocks, votre objectif est, à moyen terme, de fonctionner en flux tendu et de réduire la part matière pour accroître notre compétitivité.
De formation Ingénieur, votre expérience industrielle (production grande série, approvisionnement, outils GPAO...) de préférence dans l'électronique, associée à vos qualités de négociateur, de gestionnaire et d'animateur, font de vous le manager que nous recherchons.

INGENIEUR PRODUIT — Réf. 61 IP

Proche des études, mais aussi impliqué dans l'industrialisation des modules et systèmes électroniques, vous suivez et analysez toutes les étapes de développement du produit jusqu'à la mise au standard qualité-coût en production.
Vous êtes le garant de l'atteinte des objectifs fixés et intervenez en cas d'écarts en proposant avec le service concerné des plans d'action opérationnels. A ce titre, vous participez concrètement aux modifications produit, lancement des outillages, définition/qualification du process et des moyens de test jusqu'à l'obtention de la qualité optimale.
Ingénieur de haut niveau et familier de la gestion de projets industriels pour des produits grande série, de préférence dans l'industrie électronique, vous êtes rigoureux mais aussi à l'écoute de votre environnement pour ensemble atteindre l'objectif fixé.

INGENIEUR COMPOSANT - CIRCUIT IMPRIME — Réf. 61 ICC
INGENIEUR COMPOSANT - SEMI-CONDUCTEUR — Réf. 61 ICS

Vous maîtrisez déjà les technologies du circuit imprimé ou du semi-conducteur. Votre curiosité intellectuelle est sans cesse à l'écoute des évolutions technologiques et leurs applications. Votre dynamisme, vos qualités relationnelles sans oublier votre compétence en la matière (CI ou semi-conducteur) vous font reconnaître par tous les services (études, production, qualité, achats...) comme l'expertise incontournable pour conseiller de la meilleure utilisation dans le respect du cahier des charges.
Vous êtes Ingénieur Electronicien et possédez une réelle et significative expérience de l'un ou l'autre des composants cités.

Nous recrutons pour CRETEIL (94) :

INGENIEUR CONCEPTION "CIRCUITS INTEGRES" — Réf. 61 ICI

A ce poste, vous concevez entièrement le circuit intégré depuis la rédaction du cahier des charges jusqu'au lay-out. Bien sûr, vous êtes aussi capable d'en assurer la sous-traitance, complète ou partielle.
Ingénieur Supelec, ESIEE..., connaissant les différentes technologies (CMOS, BICMOS...) et leur intégration, pratiquant les outils de conception (MENTOR GRAPHICS), vous souhaitez aujourd'hui être pleinement acteur dans les développements de circuits intégrés, au sein d'une équipe jeune et compétente.

INGENIEUR MARKETING ACHATS — Réf. 61 IMA

Jeune Ingénieur Electronicien, votre fort potentiel vous permettra d'influencer la fourniture des composants en mettant en place une base complète de données (produits, fournisseurs, marchés, prix ...) et active.
Responsable, vous animerez et gérerez un réseau important de fournisseurs (choix, négociations, litiges...) et interviendrez concrètement dans la recherche de la meilleure solution technique et/ou économique, dès la conception du produit.

4 RESPONSABLES PROJETS - ETUDES ELECTRONIQUES

Dans cette fonction, autonome et responsable, vous prenez en charge un ou plusieurs projets et les menez à bien, depuis la définition du produit jusqu'à son industrialisation. Vous coordonnez les équipes en place en vous impliquant vous-même dans la fonction opérationnelle. Vous êtes également l'interlocuteur technique du client et l'informez de l'évolution du projet.
A 30 ans environ, de formation Ingénieur Electronicien de haut niveau, vous avez une expérience significative en B.E. et dans la conduite de projets.

Chacun des 4 postes proposés traitant d'un domaine spécifique, votre expérience dans l'une ou l'autre des matières suivantes sera un atout supplémentaire :

- **TELECOMMANDE INFRAROUGE :** Vous avez une bonne expérience en électronique logique et analogique faible signal. Vos connaissances en optique/optoélectronique et simulation Spice sont particulièrement appréciées. Réf. 61 IR

- **CENTRALE D'ALARME :** De bonnes connaissances en électronique analogique et logique et en environnement micro-contrôleur sont indispensables. Des compétences en physique ultra-sonore constituent un atout décisif. Réf. 61 CA

- **MULTIPLEXAGE :** Vous possédez des connaissances spécifiques en électronique analogique, logique et en micro-contrôleur. Si vous avez également travaillé dans le secteur automobile, vous êtes le candidat idéal. Réf. 61 MP

- **COMMANDE DE PUISSANCE :** Vous avez nécessairement une expérience de l'électronique de puissance (convertisseurs DC-DC ou DC-AC à transistors) ainsi que des problèmes d'asservissement analogique ou numérique. Votre connaissance des micro-processeurs et de la simulation Spice est appréciée. Réf. 61 CP

Pour l'ensemble de ces postes, l'anglais est nécessaire.

Faites-nous part de votre motivation en adressant votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) en précisant impérativement la référence du poste choisi à **MERCURI URVAL** - Richard LOMBART - 14 bis, rue Daru - 75378 PARIS Cedex 08.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 30 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France

L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE



17 500 personnes dans le monde, 12 filiales françaises, 37 filiales étrangères, 10 divisions dont les activités s'exercent dans les secteurs industriels de l'aéronautique et l'automobile, des produits et services caractérisés par une technologie avancée.

La DIVISION SYSTEMES AERONAUTIQUES renforce le potentiel humain de son établissement de SAINT-OUEN et recherche un

INGENIEUR DEVELOPPEMENT ELECTRONIQUE

Venez rejoindre l'équipe de développement électronique de notre Département "Systèmes BTM-TPI Sécurité" pour prendre en charge **l'étude, la conception, la mise au point et la qualification de calculateurs électroniques embarqués (logique et analogique).** Vous aurez également à assurer le suivi des fournisseurs, élaborer la documentation d'étude et les spécifications rédigées en **langue anglaise**, et à soutenir en anglais les projets devant les responsables techniques des clients.

Ingénieur Electronicien issu d'une **Grande Ecole**, vous justifiez d'une première expérience de 2 à 3 ans acquise dans un département Etudes du **secteur aéronautique, spatial ou militaire**. Votre rigueur, votre dynamisme, votre esprit d'équipe et votre capacité d'analyse vous incitent à nous rejoindre et à progresser dans le Groupe. Votre **anglais parlé et écrit est courant.**

Gilbert RAYNAUD vous remercie de lui adresser votre candidature, **en mentionnant votre niveau actuel de rémunération**, sous référence **9203**, au 7 rue de Monceau, 75008 Paris. Tél. (1) 42.89.10.25.

MEDIA-SYSTEM

G&RP Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

CORNING FRANCE

Imposez nos produits Télécom aux marchés européens !

Corning est le premier fabricant mondial de fibres optiques. Sa nouvelle usine de Melun lance la production de coupleurs destinés aux réseaux de télécommunications. L'ambition de notre Division Télécommunications est aujourd'hui d'investir le marché européen des très grandes entreprises, administrations, gros systémiers...

Ingénieur de développement

Vous êtes l'interface entre notre centre de recherche et l'atelier de fabrication amont de nos composants optiques (salle blanche). Votre rôle consiste à accompagner les transferts de technologies du laboratoire à la production, pour l'ensemble des développements de nos produits. Vous définissez ainsi les conditions opératoires de notre process.
Jeune ingénieur physicien ou doctorat, débutant ou avec une première expérience, vous connaissez le domaine de la micro-électronique et des mesures optiques.
La connaissance de l'anglais est indispensable dans le cadre des relations avec les USA (échanges fréquents, déplacements de courte durée...).

Ingénieur d'application

Votre rôle est d'initialiser les marchés en identifiant les besoins techniques des futurs clients et en les informant sur nos produits. Vous assurerez par la suite la définition et le support techniques des produits vendus.
Ingénieur Télécom, électronique ou physique, votre maîtrise technique dans le domaine des réseaux télécom, des fibres optiques et des composants ainsi que votre sens du contact vous permettront d'aborder sous l'angle prospectif ces marchés de haute technologie. Maîtrisant les langues anglaise et si possible allemande, disponible pour des déplacements fréquents, vous avez acquis éventuellement une première expérience.
La démarche nettement en expansion de cette division exige des personnalités autonomes, dynamiques et créatives disposant de bonnes qualités de communication et d'un réel potentiel d'évolution.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions), sous ref. 29349, à Corning France, DRH, 44 avenue de Valvins, 77210 Avon.

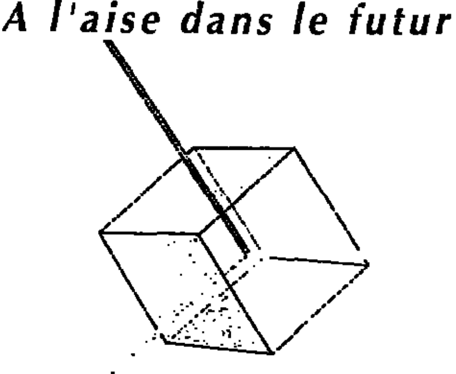
MEDIA-SYSTEM

Le Monde des

Secteurs de Pointe



A l'aise dans le futur



Investissez dans la finance et le tertiaire

10ème SSII francaise, nous développons notre expertise dans le Conseil, l'Ingénierie et les Services à Valeur Ajoutée.

Dans le cadre de l'expansion de notre activite Conseil, nous recherchons pour notre filiale SG2 Finance et Tertiaire :

un Consultant senior

Ingénieur issu d'une grande école, vous avez 7 à 8 ans d'experience dans le conseil en systémes d'information.
Auprés des entreprises bancaires, vous interviendrez dans la communication clientele, la gestion des risques, des titres, des capitaux, la réglementation bancaire... Vous participerez au développement de notre portefeuille d'affaires.

des Consultants juniors

De formation Bac + 5 (grande école ou université), vous avez au moins 2 ans d'expérience dans la conception de systemes d'information (methodes : Racine, Merise ; architectures,..).
Dans le domaine bancaire ou financier, vous serez associés a des missions de conception de schémas directeurs, d'audits, d'études préalables..

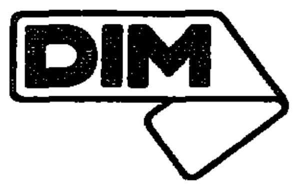
Merci d'adresser lettre manuscrite CV et prétentions sous la référence MFT à SG2 INGENIERIE Michelle ZIGLIARA - 104 av. du President Kennedy - 75765 PARIS CEDEX 16.

SG2

Le partenaire du futur

Initiateur d'un nouveau message sécurité

Directeur Safety



- *4 500 personnes*
- *CA : 2,2 milliards de F*
- *12 unités de production*
- *Filiale de SARA LEE CORPORATION*

Sous la responsabilite du Directeur Industriel, vous creez la direction des affaires de SECURITE, SANTE et ENVIRONNEMENT. Après avoir défini les objectifs en accord avec la politique du groupe, vous assurez le leadership de la transmission de cet esprit sécurité au sein de l'Entreprise.
Vous animez avec conviction et volonté le projet. Vous genérez le cadre, les moyens, la motivation et la formation en interne afin d'ameliorer constamment les performances dans le domaine. Votre savoir-faire technique vous permet de contrôler tous les sites de DIM S.A. et surtout d'être l'animateur des responsables dans le respect de la politique sécurité et de la législation.

Une formation d'ingenieur et une grande expérience de l'unité de production avec une responsabilite de gestion de la sécurité et de l'environnement sont des atouts pour réussir dans la mission.
Votre envergure personnelle et votre diplomatie vous permettent de traiter efficacement avec le management à tous niveaux. La pratique courante de l'anglais est souhaitée.
Ce poste est base à AUTUN (71).
Des facilités d'installation vous sont proposées.

■ *Adressez votre candidature, sous ref. LM.160, à notre Conseil CDPA, 52 boulevard Carnot, 21000 Dijon.*

DIJON PARIS **CDPA** LYON BESANÇON

Donnez de l'envergure à votre carrière

Fort de son expérience en conduite de grands projets et de sa connaissance du monde industriel, le Groupe STERIA a l'ambition d'être le partenaire de reférence des entreprises performantes.

Responsables Systèmes G.P.A.O.

Venez nous aider à réaliser cette ambition

Au cours de 10 ans d'expérience professionnelle dans l'ingenierie informatique vous avez acquis une connaissance approfondie des métiers de la production industrielle et vous maitrisez parfaitement les domaines de la G.P.A.O.

Fort de vos réussites en matière de maitrise de projets, d'actions commerciales sur le terrain et de management d'équipes, vous avez l'ambition de developper un secteur d'activité au sein d'une entreprise réputée.

Votre dynamisme et vos qualités de contact vous permettront de travailler en étroite collaboration avec les différentes entités nationales et internationales du Groupe.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV) en précisant la référence GPAO à M. Jacques POULIQUEN STERIA INGENIERIE ET TELECOM - 12, rue Paul Dautier - 78140 VELIZY.



ABG-SEMCA

Nous sommes une société aéronautique de 620 personnes, leader européen dans la conception et la fabrication de systèmes de conditionnement d'air et de pressurisation. Nous recherchons

UN INGENIEUR CONCEPTION ELECTRONIQUE EXPERIMENTE

ENSEEIHT, ENSEA, ENSERG, ESIEE... particulièrement performant.

A la tête d'un laboratoire (8 pers.), il sera chargé de l'étude et du suivi de l'électronique de régulation des systèmes (pressurisation, conditionnement d'air). Sa mission incluera la réalisation de prototypes de faisabilité et le suivi de projets en coopération (analogique et numérique).

Il assistera les ingénieurs chargés de la conception des systèmes et assurera le développement de bancs d'essais.

Nous recherchons un INGENIEUR ayant une expérience significative dans la conception de calculateurs à base de microprocesseurs (2 à 5 ans minimum).

L'anglais doit être naturellement maîtrisé.

Ce poste implique également une aptitude certaine au management d'une équipe.

*Nous vous remercions de faire parvenir votre dossier de candidature à l'attention de M. J.-C. ROUX, Service du Personnel, **ABG-SEMCA** 408, avenue des Etats-Unis - 31016 TOULOUSE CEDEX.*

COMMUNICO

ALLIBERT MANUTENTION



ALLIBERT MANUTENTION (767 MF de CA, 1040 personnes) leader européen dans ses metiers (manutention, stockage, emballage, équipements urbains et routiers...), est une société du groupe SOMMER ALLIBERT. Notre forte progression repose sur la compétence et l'efficacité de nos collaborateurs. Aujourd'hui nous souhaitons intégrer pour notre département RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT, situe a Courbevoie (92), un:

INGENIEUR

2 à 4 ans d'expérience

Rattaché au directeur du departement, vous serez plus spécifiquement chargé de: • la veille technologique • la gestion des brevets et la protection industrielle, en liaison avec nos différentes filiales européennes • la préparation et la participation aux reunions des commissions de normalisation européennes.
Pour ce poste qui implique de courts déplacements en Europe, nous souhaitons rencontrer des candidats qui, a 27 ans environ, possedent d'excellentes qualites relationnelles et de réels talents de negociateur.
L'anglais courant est indispensable. Une bonne maitrise de l'allemand est souhaitable.
Merci d'adresser votre dossier de candidature et prétentions sous ref. C252 a notre Conseil KRENO S.A. 86 rue du Dôme 92514 BOULOGNE Cedex, qui l'étudiera en toute confidentialite.

KRENO

CONTESSE

GRENOBLE

Notre unité, filiale d'un grand groupe international, conçoit et réalise des produits opto-électroniques high tech pour des applications d'automatisme industriel dans le monde entier. Elle recherche son :

DIRECTEUR TECHNOLOGIE ET DEVELOPPEMENT

De formation ingénieur grande école en électronique (SUPELEC, INPG) ou généraliste de haut niveau (CENTRALE, CENTRALE LYON) + si possible formation marketing complémentaire.

Agé de 35 ans environ, vous possédez une expérience réussie en management d'un Bureau d'Etudes électronique.

Responsable d'une équipe de 17 personnes dont 5 ingénieurs de differentes nationalités, vous élaborerez les plans de développement produits et participerez, avec nos unités americaine et japonaise, aux projets mondiaux du groupe.

De culture internationale, avec anglais courant, vous saurez vous imposer pour faire aboutir vos idées et vous positionner en leader mondial de nos trois unités.

Pour ce poste basé à GRENOBLE, adressez votre dossier de candidature complet (lettre + CV + photo) sous réf. MO/DIR à notre Conseil qui vous garantit une entière discrétion.



GRENOBLE - PARIS - NICE
SCOR'CONSEIL
47, av. Alsace Lorraine
38000 GRENOBLE

MEDIAPA

Notre Ecole, Etablissement d'Enseignement Supérieur Technologique Privé, forme des Ingénieurs pour les industries de l'Automobile, de l'Aéronautique et de l'Espace. Nous recherchons un

INGENIEUR MECANICIEN/MODELISATION

Diplômé Grande Ecole

Responsable du laboratoire concerné, il est chargé de l'enseignement des T.P. en méthodes numériques et C.A.O.
Il définit l'évolution des outils informatiques associés. Il encadre des projets de recherche. Il développe les relations avec l'industrie (contrats, formation continue).
Ingénieur ECP, Mines, Arts et Métiers, ou équivalent, vous avez quelques années d'expérience de préférence dans le domaine aéronautique ou automobile, de solides connaissances en modélisation et une forte motivation pour l'enseignement supérieur.

Merci d'adresser lettre manuscrite et C.V détaillé avec photo et salaire actuel à :
C. BUTTIAUX

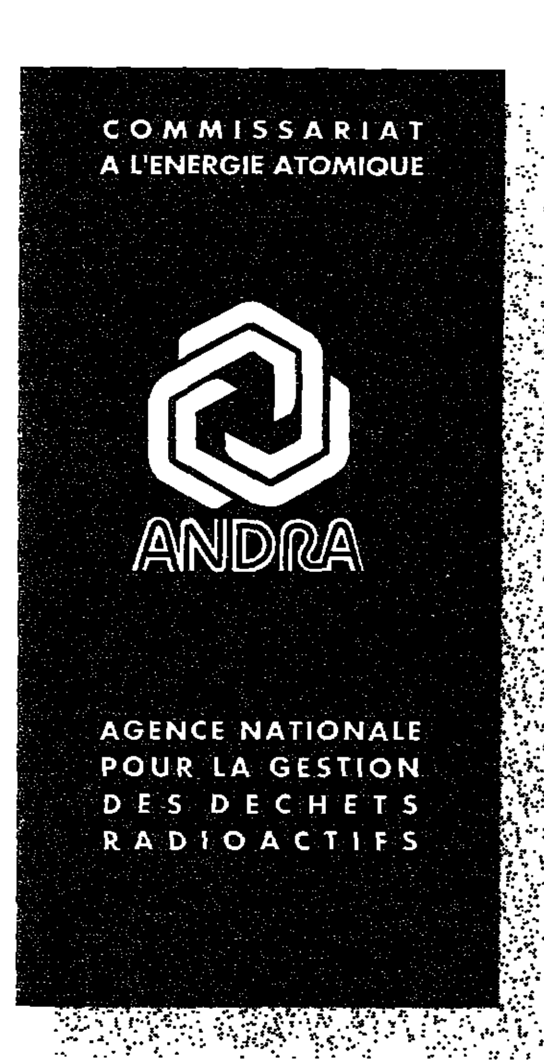




3, rue Pablo Néruda - 92300 LEVALLOIS PERRET
(Discrétion assurée)

Secteurs de Pointe

Le Monde
des
Secteurs de Pointe



MAITRISER LE PRESENT, ASSURER L'AVENIR

Afin de faire face au développement de nos programmes d'études concernant la gestion à long terme des déchets radioactifs, nous souhaitons intégrer au sein de notre Division "Sécurité et Protection de l'Environnement" :

Un ingénieur "laboratoires souterrains"

pour en suivre les programmes d'expérimentation, la définition des concepts de barrières ouvragées, définir et faire appliquer les spécifications de sécurité.

Agé d'au moins 30 ans, ingénieur diplômé (ECP, Mines, INPG...) ou Universitaire, vous disposez d'une expérience industrielle de plusieurs années acquise de préférence en milieu nucléaire. Vous avez de solides bases en mécanique des milieux continus, avez mis en place et réalisé des moyens expérimentaux complexes et en avez exploité les résultats. Réf. M/235

Un ingénieur spécialiste des biosphères

pour développer des outils de modélisation des biosphères, realiser des évaluations de sûreté des stockages, définir des biosphères-types et mener des études d'impact sur l'environnement.

Agé d'au moins 27 ans, ingénieur diplômé (Agro par ex.) ou Universitaire en biologie ou biochimie, votre première approche industrielle, vécue si possible en milieu nucléaire, vous a permis de développer des modélisations complexes et de mener des projets intégrant des connaissances en radioécologie et analyse de risques. Réf. M/236

Un ingénieur "modélisation long terme" en milieu argileux

pour développer des outils de modélisation globale afin d'évaluer la sûreté des stockages en site sédimentaire "argile". Vous développerez une modélisation hydrogéologique du site et des mécanismes de transfert des radionucléides et les logiciels correspondants et en définirez les protocoles d'assurance qualité.

Agé d'au moins 25 ans, ingénieur diplômé (ECP, INPG, INSTN...) ou Universitaire, vous avez des connaissances en Génie nucléaire et en mécanique des fluides. Débutant ou avec une première expérience industrielle, vous savez développer, mettre en œuvre et faire évoluer des modèles mathématiques complexes. Réf. M/237

Ces postes, basés en proche banlieue sud de Paris nécessitent une bonne pratique de l'anglais.

Notre conseil, Alain Leroux, étudiera confidentiellement votre candidature adressée à Linden, 20 rue Pergolèse, 75116 Paris. Merci de préciser la référence choisie.

Linden

MEDIA-SYSTEM

Degrémont
TRAITER L'EAU, PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Filiale de la Lyonnaise des Eaux-Dumez et leader mondial (2 600 personnes. 2,8 milliards de CA), nous répondons depuis 50 ans à un besoin vital de l'homme en traitant et améliorant la qualité de l'eau.
Au-delà d'une forte présence nationale, nous intervenons sur tous les continents à travers un réseau d'une vingtaine de filiales, unique dans la profession.
Nous recherchons des :

INGENIEURS ELECTRICITE / AUTOMATISME

Ingénieur électrotechnique (ESE - ESEE - ESME), vous avez de bonnes connaissances en automatisme et une expérience acquise chez un ensemblier ou/et dans le domaine de l'ingénierie.

Doté d'un sens relationnel reconnu, vous participez en liaison avec les Ingénieurs Responsables d'Affaires à l'élaboration puis à l'exécution des contrats dans les meilleures conditions de coût, délais et qualité.

Organisé et méthodique, vous coordonnez également l'activité des sous-traitants.

Vous maîtrisez la langue anglaise. Vous serez amené à effectuer des déplacements ponctuels en France et à l'étranger.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV + prétentions) sous la référence DE 81 à notre Conseil qui vous garantit la stricte confidentialité.

COGEPLAN - 2, rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16.

Leader mondial dans le domaine de la carte à puce et son environnement (hardware et logiciel), nous sommes une structure internationale, mais à taille humaine, implantée dans le sud-est.

Pour soutenir notre croissance dans un marché en pleine expansion, notre Division Produits, centre de profit cartes à mémoires, recherche un

INGENIEUR MARKETING PRODUITS

Ingénieur Grande Ecole de formation électronique, avec de préférence une expérience commerciale complémentaire, vous prenez en charge la gestion d'une ligne de produits, depuis leur définition jusqu'à leur complète industrialisation. Vous êtes également responsable de la politique de commercialisation et de la marge.

Outre des qualités de communication et d'animation, cette fonction implique créativité, rigueur, autorité et une bonne dose d'enthousiasme.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre manuscrite) sous réf. 92/01/02 à Aline CALVO - **GEMPLUS CARD INTERNATIONAL** BP 100 - Parc d'Activité de la Plaine de Jouques, Avenue du Pic de Bertagne - 13881 GEMENOS Cedex.

LEVI-TOURNAY/ASSOCIM



"Parce que tout commence par la recherche"

RESPONSABLE DE LABORATOIRE DE SYNTHESE ORGANIQUE



Ingénieur Chimiste ou Docteur H/F

La Recherche Internationale JANSSEN est l'une des premières au monde : 5 médicaments jugés essentiels par L'O.M.S. ; Depuis 1970, 30 médicaments originaux dans le monde entier.

Récemment implanté à Val de Reuil (20 km de Rouen), le Centre de Recherche français complète sa nouvelle équipe.

Assisté de plusieurs techniciens, vous serez chargé de la réalisation des programmes de recherche et organiserez la vie de votre laboratoire. Ingénieur ou Docteur en chimie organique bénéficiant d'une expérience de quelques années dans le domaine de la recherche pharmaceutique, vous avez une bonne connaissance de l'anglais.

Merci d'adresser lettre, C.V et prétentions sous réf. LSO/05 à Laboratoires JANSSEN - DRHS, 17 rue de l'Ancienne Mairie, 92513 Boulogne Cedex.

LABORATOIRES **JANSSEN**
L'efficacité de la recherche

DITTA

Notre Société, leader sur le marché de la simulation,

recherche dans le cadre de son fort développement :

INGENIEURS ELECTRONICIENS
200 - 270 KF

De formation Grande Ecole d'Ingénieurs à dominante électronique (SUPELEC, ISEP, ISEN, ESME-Sudria...), débutants ou première expérience réussie, vous êtes spécialisés en **traitement de signaux vidéo et asservissements numériques.**

Au sein de la section ingénierie électronique, vous concevrez et développerez des circuits électroniques pour nos simulateurs.

Vous parlez couramment Anglais.

Poste basé à Suresnes (92).

Merci d'adresser votre candidature (lettre, photo, CV et prétentions) à Madame FAIVRE Ressources Humaines Giravions Dorand Industries 5, rue Jean Macé 92150 Suresnes

GIRAVIONS DORAND
Groupe CESELSA

POUR L'OPERATION
TRAMWAY DE STRASBOURG



INFRAPLAN, filiale du Groupe **SCETAUROUTE**, spécialisée dans l'ordonnancement, la planification et la coordination de travaux d'infrastructures linéaires : routes et autoroutes, rails, câbles...

recherche un

INGENIEUR TP

Chargé de la coordination du chantier du tramway, vous en assurerez l'organisation et le bon déroulement dans ses différentes phases.

Ce travail implique des relations fréquentes avec les différentes parties concernées par ce projet : maître d'ouvrage, administrations, élus, entreprises, associations de commerçants...

A vos compétences techniques, vous ajoutez l'imagination pour prévoir et anticiper les événements et la créativité pour proposer des solutions à tout type de problème.

Polyvalent, vous savez composer avec les données politiques, juridiques, administratives et financières. Vous êtes un homme de terrain, persuasif, d'un relationnel aisé, rompu aux contacts de haut niveau.

De formation Ingénieur (ESTP, INSA...) confirmé, 4 à 5 ans minimum d'expérience dans le secteur des TP, vous maîtrisez l'outil informatique.

Plusieurs postes à pourvoir en France pour 1992.

Merci d'adresser CV, lettre et prétentions en précisant la référence LM/0292/IN à Catherine MULLER - SCETAUROUTE 2, rue Stephenson 78181 SAINT QUENTIN YVELINES CEDEX

Dab'a

INGENIEURS COMMERCIAUX

TRANSPAC, l'entreprise qui a bâti le 1er réseau mondial de transmission de données X25, la 1ère messagerie électronique universelle à la norme X400 et qui est l'un des acteurs essentiels de l'EDI, propose des postes d'Ingénieurs Commerciaux pour contribuer au développement de TRANSPAC pour les Services Réseaux et ATLAS 400 :

- sur un secteur d'activité pour un poste basé à **ISSY-LES MOULINEAUX** (92). Réf. DC/04.02
- sur un secteur géographique pour un poste basé à **MERIGNAC** (33). Ref. DC/04 01

Votre mission :
- prospection, analyse des besoins du client et proposition d'utilisation de TRANSPAC,
- élaboration de la proposition commerciale,
- suivi de la réalisation technique des contrats,
- présentation des nouveaux services.

De formation Grande Ecole d'Ingénieurs ou Universitaire (BAC + 5), vous avez quelques années d'expérience dans le domaine de la commercialisation de produits de télécommunications.

Le poste basé à MERIGNAC nécessite de fréquents déplacements dans la région.

Adressez CV, photo et prétentions sous référence choisie à : **TRANSPAC** - DPRH - Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine - 75755 PARIS Cedex 15.

TRANSPAC est une filiale de COGECOM (Groupe FRANCE TELECOM).

TRANSPAC
un élan pour vos compétences

FLODOR

C'est aussi parce que la Qualité est une fonction clé de l'entreprise que FLODOR est si fort sur son marché. Approche scientifique et rigueur sont sollicitées en permanence. FLODOR (1 Md de CA en France) fait partie du groupe UNICHIPS (3,5 Mds de CA), leader en Europe, qui gère une gamme de produits salés et sucrés très diversifiée.

Responsable Qualité chez les Blondes à croquer !

Le Responsable Qualité est rattaché au Directeur Industriel. Il est en contact permanent avec le Directeur R&D, responsable du contrôle qualité central. Il anime une équipe d'une dizaine de personnes. Il est basé sur le site de production de Péronne en Picardie (800 personnes).

25/28 ans, vous êtes ingénieur avec une première expérience de 2 ans ou IUT de Biologie ou Biochimie avec 5 à 6 ans d'expérience dans l'agro-alimentaire. Vous êtes prêt à saisir une opportunité dans un groupe qui offre des perspectives en France et en Europe. Alors écrivez au Cabinet Sirca, sous référence 330 352 LM, 140 bd Haussmann, 75008 Paris.

Sirca
Paris-Lyon-Madrid-Lisbonne — Syntec Recrutement

Restructurer et dynamiser la fonction achat dans notre usine de Reims.

VMC

1 700 personnes, 3 usines, sur le marché des emballages industriels, de la verrerie de table (Vereco, Crescendo...) et des bocaux à conserves (Le Parfait), réalise 1 Md de F de CA dont 30 % à l'export.

Responsable du service achats

Dans le cadre d'un redéploiement de la politique d'achat au sein de VMC, la fonction achat dans l'usine de Reims acquiert une importance stratégique.

En prise directe avec le Directeur de l'Usine, vous prendrez la responsabilité de la négociation et de la décision d'achat pour les familles de produits qui vous seront confiées (achats d'investissement, pièces détachées, emballages...).

Vous élaborerez et mettrez en œuvre les procédures permettant d'optimiser l'efficacité et la rentabilité économique, en synergie avec la Direction des Achats de la Branche Emballage de BSN. Vous gérerez un budget de 250 MF et animerez une équipe de 18 personnes, intégrant les acheteurs, le magasin, les gestionnaires de stocks.

Vous avez une FORMATION SUPERIEURE de HAUT NIVEAU, si possible complétée par une spécialisation en Achats. Vous avez acquis, au cours d'une expérience d'au moins 5 ans en milieu industriel, de solides compétences en marketing achats et gestion des approvisionnements. Vous avez suffisamment de diplomatie et de conviction pour développer l'impact de votre fonction et en devenir le leader reconnu. Ce poste vous offre la possibilité de participer à notre développement et d'évoluer ensuite au sein du Groupe.

Merci d'adresser votre candidature, sous la réf. 4025 M, à notre conseil : DEVELOPPEMENT, 2 rue Dufrenoy, 75116 Paris.



PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN

ABG-SEMCA

Nous sommes une société aéronautique de 620 personnes, leader européen dans la conception et la fabrication de systèmes de conditionnement d'air et de pressurisation. Nous recherchons

DEUX INGENIEURS DE HAUT NIVEAU

(Centrale, Sup Aéro, Arts et Métiers, ENSICA, ENSMA,...)
en mécanique, thermodynamique ou en mécanique des fluides :

L'un assurera le suivi du développement des vannes hautes températures (suivi d'études, fabrication, essais).

L'autre sera chargé des calculs de circuits de conditionnement d'air et suivi de projets.

Anglais courant impératif. La maîtrise de l'allemand constituera un plus.

*Nous vous remercions de faire parvenir un dossier complet (C.V. détaillé, lettre manuscrite et photo) à l'attention de M. J.-C. ROUX, **ABG-SEMCA** 408, avenue des Etats-Unis - B.P. 2010 - 31016 TOULOUSE CEDEX.*

COMMUNICO

Filiale du N°1 mondial et premier producteur européen sur son marché, cette société internationale dispose de plusieurs unités de production et de plusieurs centres de recherches en France.

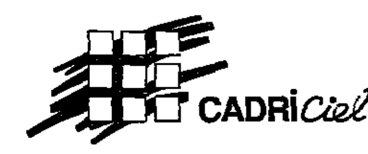
Sur son site principal, situé **au coeur des Alpes**, une centaine d'ingénieurs et techniciens développent des projets scientifiques en collaboration avec les principaux laboratoires européens dans leurs spécialités. Nous recherchons

UN INGENIEUR
RECHERCHES STRUCTURALES

pour assister le chef du service Méthodes Physiques dans la gestion de la section Microscopie Electronique. Ses missions principales sont le développement des techniques d'analyse d'images, la prise en charge des projets d'investissements, les relations avec l'extérieur, l'animation d'une section composée de 7 techniciens.

Ingénieur ou Universitaire (Mines, Centrale, Doctorat), ou de formation Matériaux (ENSI, INSA...) vous vous intéressez à l'analyse d'images et à l'informatique qui lui est associée. Vous maîtrisez la langue anglaise.
L'environnement de ce poste est de nature à satisfaire les candidats les plus exigeants.

Henri DEBEURET vous remercie de lui écrire en précisant la référence 802 LM.



CADRICIEL - 59 bd. Vivier Merle - 69429 LYON cedex 03
CONSEIL EN RECHERCHE DE CADRES ET DIRIGEANTS

ORC



ALCATEL FIBRES OPTIQUES, filiale d'un important groupe industriel français recherche pour ses usines de CONFLANS SAINTE HONORINE (78) et de BEZONS (95)

INGENIEURS PROCESS

Directement rattachés au Chef de Service Développement/Production, ils auront pour mission, avec leurs équipes, d'optimiser et de faire évoluer le process étirage de fibres optiques et des équipements associés.

Les candidats auront de bonnes connaissances dans le domaine des matériaux.

La connaissance de la chimie organique et de l'anglais sera appréciée.

Débutants acceptés.

Poste: Banlieue Nord-Ouest de Paris.



Prière d'envoyer votre candidature (CV, lettre manuscrite, photo et prétentions) à : ALCATEL FIBRES OPTIQUES, à l'attention du Responsable des Ressources Humaines, 35 rue Jean-Jaurès 95871 BEZONS Cedex.

INGENIEURS D'AFFAIRES

POUR TRANSPAC, LES ANNEES 90 SERONT LES ANNEES EDI.

TRANSPAC, 1er Réseau Mondial de transmission de données, support de la messagerie ATLAS 400 et Architecte Majeur de l'EDI propose, dans le cadre de la forte expansion de ses activités, des postes d'Ingénieurs d'Affaires. Au sein de la Direction Commerciale rattachée à la Direction Marketing, vous interviendrez sur un secteur d'activité défini (Industrie, Transport, Distribution, Service, Administration).

Professionnel de la vente de services, dans le domaine des réseaux à valeur ajoutée, vous serez responsable des contacts avec nos partenaires (SSII, groupements professionnels) et vous contribuerez personnellement à l'expansion de notre activité EDI et de notre messagerie ATLAS 400 auprès des clients et prospects concernes.

De formation Grande Ecole d'Ingénieurs, vous avez une expérience de 5 ans de la négociation à haut niveau et de management de projets importants.

Si vous voulez rejoindre une entreprise en forte expansion sur un marché porteur, adressez CV, photo et prétentions sous référence DC/04.03 à : **TRANSPAC** - DPRH - Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine - 75755 PARIS Cedex 15.

TRANSPAC est une filiale de COGECOM (Groupe FRANCE TELECOM).

TRANSPAC
un élan pour vos compétences

CONTESSE

Degrémont
TRAITER L'EAU, PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Filiale de la Lyonnaise des Eaux-Dumez et leader mondial (2 600 personnes, 2,8 milliards de CA), nous répondons depuis 50 ans à un besoin vital de l'homme en traitant et améliorant la qualité de l'eau.
Au-delà d'une forte présence nationale, nous intervenons sur tous les continents à travers un réseau d'une vingtaine de filiales, unique dans la profession.
Nous recherchons des :

INGENIEURS D'AFFAIRES

Responsable de l'exécution de contrats "Eaux Municipales" ou "Eaux Industrielles", en France et à l'étranger, vous pilotez la réalisation de nos installations jusqu'à leur réception.

Assisté par les services spécialisés du siège, vous coordonnez l'exécution et les sous-traitants (Génie Civil, Electricité...).
Vous êtes par ailleurs garant de la marge de nos affaires et avez le souci de la satisfaction de nos Clients.

Organisé, vous menez une ou plusieurs affaires de front (de 5 à 500 millions de francs). Autonome, bon gestionnaire, pugnace, vous avez un grand sens relationnel
Ingénieur généraliste, génie chimique, hydraulique... vous avez de 5 à 15 ans d'expérience dans la gestion de contrats acquise si possible chez un ensemblier.

Vous parlez anglais et la connaissance d'une autre langue serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV + prétentions) sous la référence DE 71, à notre Conseil qui vous garantit la stricte confidentialité.

COGEPLAN - 2, rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16.

PARTICIPEZ À L'AVENIR DU Monde

VOUS ÊTES DIPLÔMÉ(E) D'UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE. UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE VOUS A FAIT DÉCOUVRIR LES RÉALITÉS DU TERRAIN. VOUS AVEZ ENVIE D'ÉVOLUER DANS UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL QUI VOUS ATTIRE.

LE MONDE RECRUTE
SIX DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX.

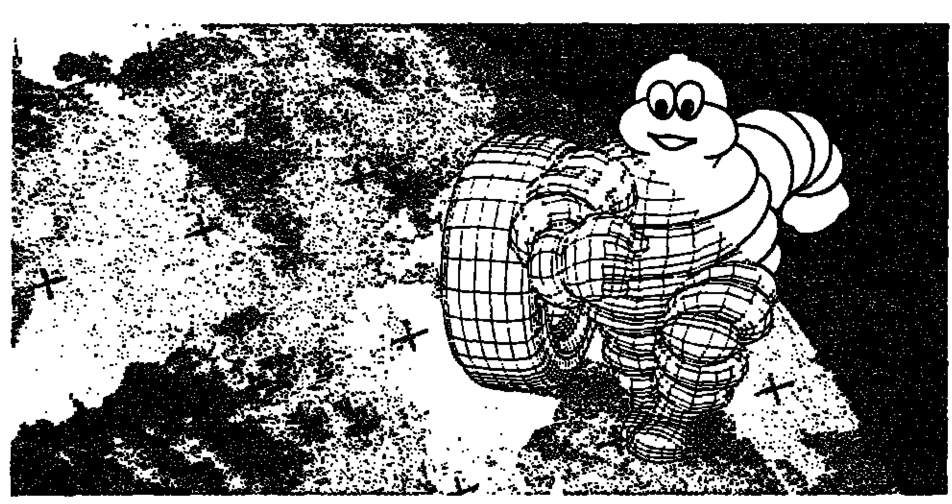
REJOIGNEZ L'ÉQUIPE COMMERCIALE DU MONDE ET DÉVELOPPEZ DANS UNE RÉGION (LA VÔTRE PEUT-ÊTRE) L'AUDIENCE DE NOTRE QUOTIDIEN ET DES AUTRES PUBLICATIONS DU GROUPE.

DÉLÉGUÉ COMMERCIAL, VOUS ASSUREREZ EN RÉGION, DANS UN SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DÉTERMINÉ, LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DIFFUSION DU MONDE ET DE SES PUBLICATIONS (LE MONDE DIPLOMATIQUE, LE MONDE DE L'ÉDUCATION, DOSSIERS ET DOCUMENTS, LE MONDE DES PHILATÉLISTES, ETC.).

VOUS ANIMEREZ LE RÉSEAU DE VENTE, DÉVELOPPEREZ LE PORTEFEUILLE D'ABONNÉS ET OPTIMISEREZ LES AUTRES MODES DE PRÉSENCE COMMERCIALE AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PUBLICS DU JOURNAL.

ADRESSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE, SOUS RÉF. LMDIF6, À LA DIRECTION DU PERSONNEL DU JOURNAL LE MONDE, 1 PLACE HUBERT BEUVE MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.

NOS CLIENTS SONT DANS 143 PAYS



HEC - ESSEC - ESCP - IEP
Débutants ou première expérience

Nous faisons appel à des hommes de terrain, désireux d'exprimer leurs talents de commerçants.
Nous vous proposons, après une formation en France d'environ 2 ans, d'assumer la responsabilité de

LA DIRECTION COMMERCIALE D'UNE DE NOS FILIALES A L'ÉTRANGER

A l'issue de votre formation commerciale, vous voulez éviter la filière classique Assistant Chef de Produit/Chef de Produit et vous êtes tenté par l'aventure d'une expatriation et par le développement de nouveaux marchés

Veuillez adresser votre dossier de candidature, sous réf. LM. 56
à MICHELIN, Olivier BRUET - Service du Personnel
63040 CLERMONT FERRAND CEDEX

MICHELIN
Les moyens de se passionner

Société Industrielle produits et services (qualité - formation professionnelle)

Bases PARIS

INGENIEURS D'AFFAIRES

Poste :
- Vente pays arabes (Maghreb et GCC)
- logistique
- réponses appels d'offres internationaux (Monde moins CEE).

Mi-temps à Tiers-temps en déplacement.



Envoyer lettre manuscrite + CV + prétentions sous réf. 1797 à CPE BP 746 - 75827 PARIS CEDEX 17

PARTICIPEZ À L'AVENIR DU Monde

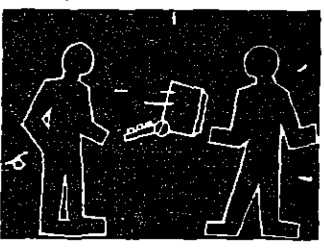
VOUS ÊTES DIPLÔMÉ(E) DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. VOUS AVEZ UNE BONNE EXPÉRIENCE DU MARKETING, DE PRÉFÉRENCE DANS LE SECTEUR DE LA PRESSE, DE LA COMMUNICATION OU DE L'EDITION.
VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LA DIFFUSION DU MONDE ET DES AUTRES PUBLICATIONS DU GROUPE (LE MONDE DIPLOMATIQUE, LE MONDE DE L'EDUCATION, DOSSIERS ET DOCUMENTS, LE MONDE DES PHILATELISTES, ETC.). VOUS APPRECIEZ LE TRAVAIL EN EQUIPE, VOUS AIMEZ LA CREATION QUI REPOSE SUR L'ANALYSE ET LA RÉFLEXION.

LE MONDE RECRUTE
LE RESPONSABLE DE SON SERVICE
"MARKETING-MOYENS
DE PROMOTION DE LA DIFFUSION".

VOUS METTREZ EN PLACE LES OUTILS D'AIDE A LA DÉCISION EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DU GROUPE. VOUS ANIMEREZ UNE EQUIPE CHARGÉE, EN AMONT, DES ETUDES ET DU MARKETING DE LA DIFFUSION ; EN AVAL, DE LA REALISATION DE LA PROMOTION DE LA DIFFUSION.

ADRESSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE, SOUS REF. LMDIF3, À LA DIRECTION DU PERSONNEL DU JOURNAL LE MONDE, 1 PLACE HUBERT BEUVE MERY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.

36 15 LM



LA PERTINENCE

Pendant un mois, grâce à la télématique du *Monde*, vous recevrez des candidatures qui correspondent exactement aux profils que vous recherchez. Les CV peuvent comprendre jusqu'à 7 écrans (formation, expérience, langue...), complétés par les coordonnées et une lettre de motivation des candidats.



LE RENDEMENT

Du jeune diplômé au profil le plus pointu, le *Monde*, en couplage avec son service télématique expert de l'emploi des cadres, vous propose le système le plus performant pour améliorer vos rendements.

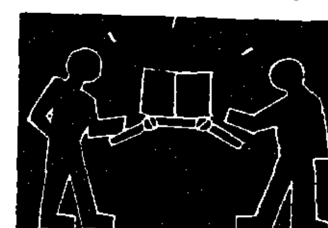
L'EXPERTISE

Chaque jour, des centaines de candidats découvrent vos annonces sur 3615 LM soit par une recherche précise de poste, soit par une sélection réalisée par notre système expert en fonction de leurs curriculum-vitae.

36 17 LM CV

L'INTERACTIVITÉ

Offrez-leur la possibilité de postuler directement dans votre boîte aux lettres et découvrez leurs CV sur 3617 LMCV



LA CONVIVIALITÉ

Pour connaître les statistiques de rendement, pour répondre aux candidats en temps réel, pour joindre une lettre si nécessaire, il vous suffira d'une simple pression sur la bonne touche

